Quatre-vingt-troisième année. — N° 142. Le Numéro : 25 francs. Dimanche 17 Juin 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-489 portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de mai 1951 (rectificatif) (p. 6331).

Loi n° 51-592 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1951 (rectificatif) (p. 6331).

Loi n° 51-638 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Investissements économiques et sociaux) (rectificatif) (p. 6331).

Loi n° 51-650 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction) (rectificatif) (p. 6331).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Citations à l'ordre de la Nation (p. 6331).

Ministère de la justice.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 14 juin 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 6331).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 10 juin 1951 fixant la composition de la délégation française à la sixième session de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) (p. 6332).

(2 f.)

Décret n° 51-757 du 14 juin 1951 relatif aux indemnités représentatives de frais susceptibles d'être allouées aux membres de la délégation française et aux personnels du ministère des affaires étrangères ou détachés d'autres ministères pendant la durée de la conférence du conseil des suppléants des ministres des affaires étrangères (p. 6332).

Décret n° 51-758 du 14 juin 1951 modifiant les décrets n°s 48-868 et 48-869 du 26 mai 1948 relatifs au régime d'indemnisation des personnels des affaires allemandes et autrichiennes et des militaires des troupes d'occupation en Allemagne et en Autriche (p. 6333).

Ministère de l'intérieur.

Listes des candidats admis aux concours de secrétaires administratifs de préfecture et *liste* supplémentaire d'inscription pour le premier concours (rectificatif) (p. 6363).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-759 du 14 juin 1951 modifiant l'ordonnance du 16 mars 1838 portant règlement d'après la hiérarchie des grades et des fonctions, sur la progression de l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée, en exécution de la loi du 14 avril 1832, et le décret du 14 septembre 1864 relatif aux engagements et rengagements aux régiments étrangers (p. 6334).

Décret n° 51-760 du 14 juin 1951 modifiant l'article 1er du décret n° 50-664 du 14 juin 1950 (p. 6334).

Décrets du 14 juin 1951 portant promotions, radiations des contrôles, admission dans les cadres et acceptation de démission (armée de terre et de l'air, active et réserves) (p. 6335).

Décret du 15 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6335).

Décret du 15 juin 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 6337).

Arrêté du 1er juin 1951 portant application, au titre de l'année 1951, des dispositions des articles 27 et 34 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950 (p. 6337).

Arrêtés du 6 juin 1951 portant remises de débets (p. 6337).

Arrêtés portant titularisations et intégrations (études et fabrications d'armement et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 6338).

Décisions et *liste* portant nominations au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 6344).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-761 du 14 juin 1951 modifiant le décret du 15 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 septembre 1945 relative à l'ordre des experts comptables et comptables agréés (p. 6370).

Décret n° 51-762 du 14 juin 1951 relatif aux indemnités de caisse et de responsabilité allouées aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux (p. 6371).

Décret n° 51-763 du 14 juin 1951 portant autorisation de dépenses, à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts (Agriculture) (p. 6372).

Décret n° 51-764 du 14 juin 1951 rapportant les décrets n° 50-1307 du 16 octobre 1950, n° 50-1501 du 30 novembre 1950 et n° 50-1552 du 19 décembre 1950 (p. 6372).

Décret du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'un directeur de la culture et des magasins de tabac et collation de l'honorariat (p. 6372).

Arrêté portant nomination de membres du comité national de la productivité (p. 6372).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-765 du 14 juin 1951 portant suppression et création d'emplois en vue de la réorganisation de certains services extérieurs du ministère de l'éducation nationale (p. 6364).

Décret n° 51-766 du 14 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires principaux, secrétaires et rédacteurs de l'administration académique (p. 6364).

Décret n° 51-767 du 14 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du personnel des mouderrès (p. 6368).

Décret du 14 juin 1951 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences (p. 6369).

Décrets du 14 juin 1951 portant nominations, conférant l'honorariat et modifiant les dispositions de précédents décrets (enseignement supérieur) (p. 6369).

Arrêté du 18 mai 1951 portant règlement d'utilisation de crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement (p. 6370).

Arrêtés portant acceptation de démission et rectificatif (bibliothèques et enseignement du premier degré) (p. 6370).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 6333).

Décrets du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'ingénieurs en chef et d'ingénieurs des ponts et chaussées (p. 6334).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant nomination de membres du comité consultatif de l'artisanat (p. 6373).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 51-768 du 14 juin 1951 portant revision d'indemnités allouées à des personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts (p. 6373).

Décret du 14 juin 1951 autorisant l'école d'agriculture Charlemagne, à Carcassonne, à accepter un legs (p. 6373).

Décret du 14 juin 1951 portant réintégration d'un conservateur des eaux et forêts (p. 6374).

Arrêté du 30 mai 1951 portant réorganisation de la régie d'avances du service de la répression des fraudes (p. 6374).

Arrêté du 5 juin 1951 portant relèvement des tarifs de vente de l'eau du canal d'irrigation de Pierrelatte (Vaucluse et Drôme) (p. 6374).

Arrêtés portant promotion et nomination (école nationale d'agriculture de Rennes et génie rural) (p. 6375).

Liste des élèves du cours de mutualité et de coopération agricoles ayant obtenu le diplôme de spécialité et le certificat de fin d'études (p. 6375).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Liste des candidats admis à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) (p. 6375).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-769 du 14 juin 1951 complétant l'article 111 du décret du 1er novembre 1928 portant règlement d'administration publique sur la caisse de retraites de la France d'outre-mer (p. 6375).

Décret du 14 juin 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6375).

Arrêtés portant promotion, reclassement, mises en position de mission et en disponibilité, admissions à la retraite, modifiant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif:

Administration générale (p. 6375).

Administration centrale (p. 6376).

Agriculture (p. 6376).

Eaux et forêts (p. 6376).

Géologues (p. 6376).

Ports et rades (p. 6376).

Travaux publics (p. 6376).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination d'un membre du comité technique national provisoire des industries du livre (p. 6363).

Arrêtés portant nomination de membres de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (p. 6363).

Arrêté portant promotions (administration centrale) (rectificatif) (p. 6363).

Circulaire n° 101 S. S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (rectificatif) (p. 6364).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 30 avril 1951 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 6376).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 14 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose pulmonaire) (p. 6376).

Arrêté du 12 juin 1951 relatif à la validation du diplôme d'infirmier ou d'infirmière de l'assistance publique algérienne dans les établissements hospitaliers d'Algérie (p. 6376).

Arrêté portant nomination des membres du conseil supérieur de l'entr'aide sociale (p. 6377).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 6377).

Naturalisations et réintégrations (p. 6377).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 501 de l'office des changes relatif aux comptes « Exportations: frais accessoires » (comptes E.F.AC.) (p. 6382).

Avis n° 502 de l'office des changes modifiant les avis n°s 455 et 485 relatifs aux transferts réalisés par les travailleurs allemands (p. 6386).

Avis aux importateurs relatif aux importations dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe (p. 6386).

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation (modificatifs) (p. 6387).

Avis aux exportateurs de produits sidérurgiques (p. 6388).

Avis aux exportateurs de céréales (p. 6388).

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 6388).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux exportateurs de produits sidérurgiques (p. 6388).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de céréales (p. 6388).

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 6388).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes (p. 6388).

Avis de concours à la caisse nationale de crédit agricole (p. 6388).

Avis relatif à l'annulation du concours pour le recrutement d'un directeur d'école d'industrie laitière (p. 6388).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département de la Savoie (p. 6388).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé du Jura (p. 6388).

Annonces (p. 6389).

LOIS

Loi n° 51-489 portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de mai 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mai 1951, page 4478, colonne de gauche, budget général (dépenses militaires), section commune:

Au lieu de:

6071 Dépenses de l'exercice 1950...
6072 Dépenses de l'exercice 1950...
6073 Dépenses de l'exercice 1950...

Lire:

6091 Dépenses de l'exercice 1950...
6092 Dépenses de l'exercice 1950...
6093 Dépenses de l'exercice 1950...

Loi n° 51-592 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1951: page 5406, 1re colonne, article 29, 2e alinéa, au lieu de: « l'ordonnance du 7 juillet 1944... », lire: « l'ordonnance du 17 juillet 1944... ».

Loi n° 51-638 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Investissements économiques et sociaux).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1951: page 5613, article 10, 2e ligne, au lieu de: « à émettre en 1950.. », lire: « à émettre en 1951... ».

Loi n° 51-650 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951:

Page 5677, 2e colonne, article 22, au lieu de: « L'article 5 de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947... », lire: « L'article 5 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947... ».

Page 5680, article 45, 5e ligne, au lieu de: « convention du 9 octobre 1919... », lire: « convention du 7 juillet 1919... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, cite à l'ordre de la Nation:

M. Henri Richard, ingénieur à la société française des charbonnages du Tonkin. Mort pour la France. Alliant à une compétence professionnelle reconnue, des qualités exceptionnelles de courage et de valeur morale. En 1945, par sa fermeté et son sang-froid, a empêché la destruction par les rebelles communistes des importantes installations minières qui lui étaient confiées, et en a continué l'exploitation malgré des difficultés et des dangers considérables. A été enlevé, le 16 décembre 1946, par les rebelles communistes du Viet-Minh. Pendant sa captivité, a fait preuve des plus hautes vertus civiques. Mort pour la France en captivité, le 15 octobre 1947.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, cite à l'ordre de la Nation:

M. Nguyen Van Khoi, agent technique principal de 1re classe. Mort pour la France. Agent très actif ayant toujours fait preuve de dévouement dans l'accomplissement de sa tâche rendue très ardue par les circonstances actuelles, avait toujours été très estimé de ses chefs durant ses vingt-six années de service. Chef de subdivision des travaux publics par intérim à Cantho, a été tué en service commandé dans une embuscade, le 13 avril 1950, sur la route nationale n° 4 de Cantho à Soctrang, lorsqu'il visitait les chantiers de travaux de réfection d'une section de cette route qui avait été sabotée.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 14 juin 1951 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées.

Sont rayés des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret:

MM.

Boisliveau (Albert-Armand-Léon), médaillé militaire du 7 juillet 1933, en qualité de sergent-chef au 3e régiment d'infanterie coloniale.

Bonneau (Pierre-Henri-Marcel), médaillé militaire du 7 juin 1928, en qualité de caporal au 2e régiment d'infanterie coloniale.

Lacroix (Francis-Jean-Baptiste), médaillé militaire du 12 avril 1917, en qualité de caporal (réserve) au 26e bataillon de chasseurs.

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur et de médaillé militaire:

M. Muccini (Henri-Léon), chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1936, médaillé militaire du 23 juin 1916, en qualité d'ancien soldat au 98e régiment d'infanterie.

Est suspendu pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur;

M. Champseix (Jean), chevalier de la Légion d'honneur du 14 janvier 1948, en qualité de chef de bataillon F. F. I.

Sont suspendus pendant cinq ans, à partir de la date de notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

MM.

Faber (Gabriel-Marcel), médaillé militaire du 6 décembre 1948, en qualité de gendarme, 5e légion *1er* de gendarmerie.

Millet (Raymond-Roger), médaillé militaire du 10 novembre 1948, en qualité d'adjudant-chef de l'armée de l'air.

Est suspendu pendant deux ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Fischer (Godefroy), médaillé militaire du 28 juin 1935, en qualité de soldat au 1er bataillon du 1er régiment étranger.

Est suspendu pendant un an, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Guichard (Raoul-Arthur), médaillé militaire du 18 mai 1934, en qualité de soldat, recrutement de Troyes.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 juin 1951 fixant la composition de la délégation française à la sixième session de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 17 mai 1946 autorisant le président du gouvernement provisoire de la République à ratifier la convention créant une organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

Vu le paragraphe 1er de l'article 4 de cette convention sur la nomination des représentants des Etats membres;

La commission nationale entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés délégués de la France à la sixième session de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui se tiendra à Paris du 18 juin au 13 juillet 1951:

MM. Pierre-Olivier Lapie, ministre de l'éducation nationale, président de la délégation.

Paul Montel, membre de l'Institut, président de la commission nationale française pour l'éducation, la science et la culture, vice-président de la délégation.

Léopold-Sedar Senghor, député à l'Assemblée nationale.

Louis Joxe, conseiller d'Etat, directeur général, chargé de la direction des relations culturelles au ministère des affaires étrangères.

Henri Marrou, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris.

Art. 2. — Sont nommés conseillers de la délégation à cette conférence:

MM. Hassan Abdul Wahab, ancien ministre du gouvernement tunisien.

Roger Seydoux, membre du conseil exécutif de l'Unesco.

Art. 3. — Sont nommés délégués adjoints à cette conférence:

MM. Marcel Abraham, inspecteur général de l'instruction publique, directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale.

Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France.

Louis François, inspecteur général de l'instruction publique, secrétaire général de la commission nationale française pour l'éducation, la science et la culture.

Gabriel Lebras, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris, directeur à l'école des hautes études.

Charles Lucet, directeur du service des échanges culturels à la direction générale des relations culturelles au ministère des affaires étrangères.

Art. 4. — M. Guy de Lacharriere, administrateur, chef du service français de l'Unesco au ministère des affaires étrangères, est nommé secrétaire général de la délégation française.

Art. 5. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Décret n° 51-757 du 14 juin 1951 relatif aux indemnités représentatives de frais susceptibles d'être allouées aux membres de la délégation française et aux personnels du ministère des affaires étrangères ou détachés d'autres ministères pendant la durée de la conférence du conseil des suppléants des ministres des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, l'article 30 de la loi n° 47-1197 du 13 août 1947 et l'article 4 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948;

Vu les lois nos 50-1615 du 31 décembre 1950, 51-247 du 1er mars 1951 et 51-370 du 27 mars 1951 portant ouverture de crédits;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la durée de leur participation effective aux travaux du conseil des suppléants des ministres des affaires étrangères, les membres de la délégation française ainsi que le personnel du ministère des affaires étrangères ou des autres ministères détachés en permanence auprès des services de la conférence et du secrétariat général, pourront percevoir des indemnités journalières représentatives de frais selon le tarif ci-dessous, les agents étant classés à cet effet dans les groupes selon les arrêtés ministériels qui leurs sont propres, à l'exception des chauffeurs qui bénéficieront d'un taux spécial unique:

GROUPES	CHEFS DE FAMILLE	AUTRES AGENTS
	francs.	francs.
I	900	700
II	720	560
III	580	480
IV	520	440
Chauffeurs	350	350

Art. 2. — Des arrêtés du ministre des affaires étrangères visés par le contrôleur des dépenses engagées fixeront, par période, les listes des bénéficiaires des dispositions qui précèdent sur proposition du secrétaire général de la délégation française en ce qui concerne les membres de cette délégation et du chef du bureau technique des conférences internationales pour tous les autres personnels.

En aucun cas, le nombre des bénéficiaires des indemnités susvisées ne pourra dépasser trente.

Art. 3. — Les membres de la délégation française spécialement désignés par arrêté du ministre des affaires étrangères visé par le contrôleur des dépenses engagées seront autorisés à engager des frais de représentation qui seront soit remboursés directement aux intéressés jusqu'à concurrence de 10.000 F sur présentation d'une note du créancier, soit payés directement par l'administration aux créanciers réels sur présentation de mémoires réglementaires.

En aucun cas, les frais de restaurant engagés par les intéressés ne dépasseront le taux unitaire maximum autorisé. Tout dépassement de ce taux maxima restera entièrement à la charge personnelle des intéressés.

Les bénéficiaires du présent article ne pourront prétendre aux avantages prévus par l'article 1er.

Art. 4. — A titre exceptionnel, certains membres de la délégation française désignés par arrêtés interministériels pris sous la signature du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances et des affaires économiques pourront recevoir à

leur domicile personnel des membres des délégations étrangères. Les intéressés présenteront une note de frais qui leur sera remboursée directement.

Art. 5. — Toutes pièces de dépenses de frais de représentation devront mentionner les noms et qualités des personnalités invitées. Elles seront adressées, revêtues de la signature du secrétaire général de la délégation française, au chef du bureau technique des conférences internationales pour visa, et bon à payer.

Art. 6. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-758 du 14 juin 1951 modifiant les décrets n°s 48-858 et 48-869 du 26 mai 1948 relatifs au régime d'indemnisation des personnels des affaires allemandes et autrichiennes et des militaires des troupes d'occupation en Allemagne et en Autriche.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950 portant réalisation d'économies au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes et transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0141 du 26 décembre 1945;

Vu le décret n° 48-868 du 26 mai 1948 modifié, relatif au régime d'indemnisation des personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu le décret n° 48-869 du 26 mai 1948 modifié, relatif au régime d'indemnisation des militaires des troupes d'occupation en Allemagne et en Autriche;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret n° 48-868 du 26 mai 1948 et l'article 4 du décret n° 48-869 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit dans leur premier alinéa:

« Les militaires non officiers à solde mensuelle, à l'exception des aspirants, et les personnels civils auxiliaires en service dans les territoires occupés reçoivent les prestations d'alimentation « en opérations de guerre », fixées à une quote-part du montant de la prime d'alimentation de l'homme de troupe déterminée en fonction de la rémunération principale brute des bénéficiaires (comprenant le traitement ou la solde et le complément provisoire de traitement ou de solde), conformément au barème ci-dessous:

RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES BRUTES (en base annuelle).	QUOTE-PART de la prime d'alimentation.
Inférieures ou égales à 202.000 F	100 p. 100.
De 203.000 F à 219.000 F	95 p. 100.
De 220.000 F à 229.000 F	75 p. 100.
De 230.000 F à 239.000 F	70 p. 100.
De 240.000 F à 249.000 F	60 p. 100.
De 250.000 F à 259.000 F	50 p. 100.
De 260.000 F à 269.000 F	45 p. 100.
De 270.000 F à 279.000 F	40 p. 100.
Egales ou supérieures à 280.000 F	Néant.

« Les officiers, aspirants et les personnels civils du cadre temporaire reçoivent une quote-part du montant de la prime d'alimentation de l'homme de troupe déterminée en fonction de la rémunération principale brute des bénéficiaires (comprenant le traitement ou la solde et le complément provisoire de traitement ou de solde), conformément au barème ci-dessous:

RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES BRUTES (en base annuelle).	QUOTE-PART de la prime d'alimentation.
Inférieures ou égales à 261.000 F	85 p. 100.
De 262.000 F à 285.000 F	40 p. 100.
De 286.000 F à 309.000 F	25 p. 100.
De 310.000 F à 342.000 F	20 p. 100.
De 343.000 F à 383.000 F	15 p. 100.
Egales ou supérieures à 384.000 F	Néant.

« Les agents des autres catégories de personnels, à l'exclusion des chargés de missions dites de courte durée, qui sont désignés pour le compte de divers départements ministériels, et des personnels dont la rémunération est déterminée en fonction des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie, reçoivent une quote-part du montant de la prime d'alimentation de l'homme de troupe déterminée en fonction de leur rémunération principale brute (comprenant le traitement et le complément provisoire de traitement), au même taux que les agents auxiliaires ou les attachés du cadre temporaire auxquels ils sont assimilés ».

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet au 1er mars 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Motais de Narbonne (René), pilote aviateur, directeur d'une compagnie de transports aériens. Pilote de grande classe et ardent propagandiste du transport aérien. S'est dépensé sans compter au service de la mission qu'il s'était assignée. Par sa foi, par son allant, par son exemple et son désintéressement, a magnifiquement servi la cause de l'aviation commerciale française. A disparu à son poste de commandant de bord, le 23 novembre 1948, au cours d'un voyage aérien.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Décret du 14 juin 1951 portant admission a la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Grisier (Henri), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées (cadre latéral), en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, est réintégré pour ordre dans le cadre de son administration d'origine et admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application de l'article 4 de la loi du 18 août 1936, de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 20 septembre 1948: 61 ans d'âge, 43 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 29 juillet 1951.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Gillard (Adrien), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 6 (§§ I et II) de la loi du 20 septembre 1948. 58 ans d'âge, 38 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 12 juillet 1951. La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'un ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Breton (Clément), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées au Blanc, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, par application de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 20 septembre 1948: soixante-trois ans d'âge, 40 ans de services.

Cette disposition prend effet au 15 juin 1951.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'un ingénieur des ponts et chaussées.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Franchi (Toussaint), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 20 septembre 1948: soixante-trois ans d'âge, 40 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 27 juin 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-759 du 14 juin 1951 modifiant l'ordonnance du 16 mars 1838 portant règlement d'après la hiérarchie des grades et des fonctions, sur la progression de l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée, en exécution de la loi du 14 avril 1832, et le décret du 14 septembre 1864 relatif aux engagements et rengagements aux régiments étrangers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées « guerre » et « air »,

Vu la loi du 9 mars 1831 qui autorise la formation d'une légion étrangère en France et de corps militaires composés d'indigènes et d'étrangers, hors du territoire continental;

Vu l'ordonnance du 16 mars 1838 portant règlement, d'après la hiérarchie des grades et des fonctions, sur la progression de l'avancement et la nomination aux emplois dans l'armée, en exécution de la loi du 14 avril 1832, et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 14 septembre 1864 relatif aux engagements et rengagements aux régiments étrangers, et les textes qui l'ont modifié,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 199 de l'ordonnance du 16 mars 1838, modifié par le décret du 30 juillet 1936, complété par les décrets du 6 juin 1939 et du 8 janvier 1940, est de nouveau complété comme suit:

« Des sous-officiers et hommes de troupe, titulaires dans leur armée nationale de brevets du personnel navigant équivalents aux brevets délivrés dans l'armée de l'air française, peuvent également être admis à la légion étrangère en vue de servir dans l'armée de l'air.

« Les militaires étrangers, ainsi affectés dans l'armée de l'air comme officiers, sous-officiers et hommes de troupe, demeurent inscrits sur les contrôles de la légion étrangère, mais sont entièrement administrés et entretenus par le secrétariat d'Etat aux forces armées « air ». Les conditions d'admission et d'administration de ces personnels sont fixées par arrêtés conjoints des secrétaires d'Etat aux forces armées « air » et « guerre ».

Art. 2. — L'article 2 du décret du 14 septembre 1864 est complété comme suit:

« Toutefois, la nature et la durée des engagements susceptibles d'être contractés par les étrangers en vue de servir dans l'armée de l'air dans les conditions définies par l'article 199 de l'ordonnance du 16 mars 1838 sont fixées par arrêté ministériel ».

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées « guerre » et « air » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre »,

MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées « air »,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret n° 51-760 du 14 juin 1951 modifiant l'article 1er du décret n° 50-664 du 14 juin 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 50-664 du 14 juin 1950 portant attribution d'un contingent de croix de Légion d'honneur et de médailles militaires au ministère de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Les contingents de décorations attribués au ministre de la défense nationale par l'article 1er du décret n° 50-664 du 14 juin 1950 (*Journal officiel* du 15 juin 1950) sont modifiés et fixés comme suit pour chacune des années 1951, 1952 et 1953:

DÉSIGNATION	ARMÉE DE TERRE, gendarmerie, poudres et essences, services communs.	ARMÉE de l'air.	ARMÉE DE MER
Croix de grand officier de la Légion d'honneur	3	1 pour 3 ans.	1 pour 3 ans.
Croix de commandeur de la Légion d'honneur	6	2 pour 3 ans.	1 pour 3 ans (1).
Croix d'officier de la Légion d'honneur	60	8	2
Croix de chevalier de la Légion d'honneur	210	25	6
Médailles militaires.	350	40	12

(1) La croix de commandeur attribuée pour 5 ans par décret du 14 juin 1950 restant acquise.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Décret du 14 juin 1951 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 14 juin 1951, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — **Corps des officiers de réserve de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT.

(Rang du 29 avril 1947.)

M. Dumolard (André-Henri), né le 21 mai 1922. — C. M. 221.

(Rang du 4 mars 1948.)

M. Peyrat (Antoine-Léger), né le 7 octobre 1922. — C. M. 223.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

(Rang du 12 septembre 1939.)

M. Beaufort (Lucien-Ernest), né le 23 septembre 1908. — C. M. 223.

(Rang du 23 octobre 1943.)

M. Quement (Pierre-Jean-Raymond), né le 19 novembre 1907. — C. M. 223.

(Rang du 19 novembre 1946.)

M. Sill (Pierre-Edouard), né le 13 octobre 1907. — C. M. 223.

(Rang du 20 juin 1947.)

M. Casabonne (Jean-Pierre), né le 3 juillet 1920. — C. M. 223.

(Rang du 20 octobre 1947.)

M. Pebarthe (Maurice), né le 21 mai 1908. — C. M. 223.

(Rang du 4 mars 1948.)

M. Segui (René-Louis), né le 27 février 1910. — C. M. 223.

(Rang du 23 septembre 1948.)

M. Scandella (Bruno-Henri), né le 15 août 1920. — B. A. 1/170.

(Rang du 25 mai 1950.)

M. Dumoulin (Henri-Paul), né le 9 avril 1914. — C. M. 223.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

(Rang du 5 octobre 1943.)

M. Servant (Armand), né le 10 juillet 1904. — C. M. 223.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Mezier (Raymond-Jules-Léon), né le 26 avril 1899. — C. M. 222.

(Rang du 25 février 1951.)

M. Galaman (Louis-Henri), né le 10 avril 1923. — C. M. 223.

III. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

(Rang du 3 septembre 1941.)

M. Enfer (André-Louis), né le 11 avril 1904. — C. M. 223.

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. Fleurisson (Frédéric-Louis-Auguste), né le 25 novembre 1909. — C. M. 222.

Décret du 14 juin 1951 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 14 juin 1951:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Marmié (Roger-Henri), né le 8 novembre 1916.

M. le lieutenant de réserve d'infanterie coloniale Pireaux (Octave-Emile), né le 23 octobre 1905.

M. le capitaine de réserve du génie Caillet (Pierre-Jacques-Gaston), né le 18 octobre 1913.

M. le sous-lieutenant de réserve du génie Richard (Gaston-René), né le 20 octobre 1918.

M. le lieutenant d'administration de réserve du service de santé Lamousse (Georges-Emmanuel), né le 24 décembre 1909.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire) à la date du présent décret:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Marmié (Roger-Henri).

M. le lieutenant de réserve d'infanterie coloniale Pireaux (Octave-Emile).

M. le capitaine de réserve du génie Caillet (Pierre-Jacques-Gaston).

M. le sous-lieutenant de réserve du génie Richard (Gaston-René).

M. le lieutenant d'administration de réserve du service de santé Lamousse (Georges-Emmanuel).

Décret du 14 juin 1951 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire de l'air.

Par décret en date du 14 juin 1951, est acceptée, à compter du 1er octobre 1951, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur élève militaire de l'air Bloch (Serge-Paul-André).

L'intéressé cesse à cette même date de faire partie du corps des ingénieurs militaires de l'air. Il demeure, le cas échéant, soumis à toutes les obligations imposées par la loi sur le recrutement de l'armée.

Décret du 15 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 15 juin 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour services de guerre exceptionnels en Indochine:

Au grade d'officier.

Brechignac (Jean-Albert-Marie), capitaine, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

De Buretel de Chassey (Louis-François-Pierre), chef de bataillon, dépôt commun de la Légion étrangère.

Chauveau (Marcel-Yves-Robert), capitaine, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Clavel (Charles-Georges-Michel), chef d'escadron, régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

Dulac (Jean), capitaine, enseignement militaire supérieur scientifique et technique.

Hubert (Dominique-Henri-Marie-Joseph), commandant, école spéciale militaire interarmes.

Lafontaine (Jacques-René), chef de bataillon, 18e bataillon parachutiste de choc.

Laurier (André-Octave-Jean), capitaine, 1er régiment de tirailleurs marocains.

Marois (Lucien-Roger), capitaine, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Pouponnot (Guy-Gustave-Jean-Joseph), chef de bataillon, groupe mobile Nord-Africain.

Rambaud (Alfred-Antoine-Charles), chef de bataillon, 2e régiment étranger.

Romain-Desfosses (Jacques-Gabriel-Georges), chef de bataillon, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Thomas (Jean-Goulven-Félix), lieutenant-colonel, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.

Tricottet (Jean-Louis), chef de bataillon, prytanée militaire.

Trinquier (Roger-Paul), chef de bataillon, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

De Vismes (Alfred-Marie-Henri), chef de bataillon, école d'appui aérien.

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Au grade de chevalier.

D'Aboville (Pierre-Charles-Marie-Joseph), lieutenant, 1er régiment d'artillerie.

Achou (Pierre), lieutenant, 110e régiment d'infanterie coloniale.

Allegret (Félix-Albert), lieutenant, bataillon autonome du Niger-Est.

Babillon (Alain-Jean-Marie), capitaine, services spéciaux du Maroc.

Bagnaud (Roger-Louis), lieutenant, service des matériels et bâtiments coloniaux, direction des travaux d'Angers.

Baudoux (Gérard-Robert), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.

Benabdelmoumene Abdelamid ben Lakhdar, lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Benoistel (Joseph-Marie), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.

Benoit (Marcel-Pierre), lieutenant, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Bernard (Henri-Jean), capitaine, 110e régiment d'infanterie coloniale.

Bigois (Pierre-Maurice), capitaine, dépôt central des isolés.

Bigorgne (Henri-Charles-Marie), capitaine, base militaire d'Alger.

De Boissard (Joseph-Robert-Jacques), capitaine, état-major de la subdivision de Batna.

Boissat (Paul-Pierre), lieutenant, compagnie de quartier général des forces du Laos.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Boisson (Jean-Louis-Henri), capitaine, compagnie de commandement de la zone delta Sud.

Bouchard (Paul-Fernand), lieutenant, centre d'instruction du train.

Boudoute (Adrien-Bernard-Marie), lieutenant, 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

Bouhour (Emilien-Gaston-Camille), adjudant, compagnie coloniale de garnison de Hanoï.

Bouvinet (Marcel-Roger), lieutenant, 2/6e régiment d'infanterie coloniale.

Broussy (Paul-Joseph-Sébastien), capitaine, 1er régiment de tirailleurs algériens.

Burger (Maurice-Gustave-Roger), lieutenant, école de sous-officiers de Strasbourg.

Canaous (Jean-Joseph-Victor-Louis), capitaine, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

De Carne Marcein (Olivier-Marie-Armand-Sosthène-Louis), lieutenant-colonel, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

Cavasse (Pierre-Henri-Marie-Gaston), lieutenant, base aéroportée Nord.

Caverivière (Ludovic-René), lieutenant, 11/64e régiment d'artillerie.

Cazaumayou (Bernard-Pierre-Marie), capitaine, formations aéroportées, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Cecilia (Francis-René-Jacques), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.

Cherpantier (René-Gabriel-Edmond), capitaine, 1/68e régiment d'artillerie.

Chevallier (Maurice-Albert), lieutenant, école de sous-officiers de Strasbourg.

Collin (Yann-Marie-Charles), capitaine, 1re région militaire, état-major.

Corre (André), lieutenant, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, bataillon de commandement.

Courseaux (Jean-Elie), lieutenant d'administration, direction du service de santé des troupes en Afrique équatoriale française, Cameroun.

Danel (Roger-Eugène), lieutenant, 7e bataillon de chasseurs laotiens.

Dautel (Guy-André), lieutenant, 2e régiment de spahis marocains.

Decailly (Roger), capitaine, 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Deguise (Paul-André-Jean-Edmond), capitaine, 8e bataillon porté de chasseurs à pied.

Deneau (Fernand-Clotaire), adjudant-chef, 1er régiment étranger d'infanterie.

Deniaud (Maurice-Alexis-Olivier), chef d'escadron, 2e légion de garde républicaine de marche.

Des Essars (Franck-Robert), lieutenant, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, bataillon de commandement.

Desmons (Michel-Roland-Antoine), lieutenant, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Dieudonné (Jean-Albert), chef d'escadrons, 1er régiment étranger de cavalerie.

Domergue (Auguste), adjudant-chef, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Dordain (Arthur), capitaine, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Durand (Georges), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.

Dussac (Félicien-Georges), lieutenant, 9e compagnie administrative régionale.

El Houssine Ben Taibi, lieutenant, bataillon de marche, 8e régiment de tirailleurs marocains.

Falgon (Pierre-André), sous-lieutenant, 93e régiment d'artillerie de montagne.

Faulle (Roger), lieutenant, 35e régiment d'artillerie lourde portée.

Fernando (René), lieutenant, groupe de transport 515.

Forhan (Marcel), lieutenant, 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Francaix (Léo-Robert-Roland), lieutenant, état-major des forces terrestres du centre Viet-Nam et des Plateaux, 73e compagnie coloniale de quartier général.

Furbeyre (Pierre-Louis), maréchal des logis chef de gendarmerie, détachement de l'Afrique occidentale française Togo.

Gailliez (Serge), lieutenant, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

Gary (Félix-Jean), médecin commandant, service de santé des troupes coloniales, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Gatti (Pierre), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.

Gautier (Paul-Joseph), payeur particulier de 2e classe (capitaine), commandant des forces terrestres du Nord-Viet-Nam et de la zone opérationnelle du Tonkin.

Gendrot (Maurice-Pierre-Ferdinand), lieutenant, état-major des forces armées (guerre), 2e bureau.

Geneslier (Marcel-Arthur), capitaine, compagnie de commandement de la zone Est.

Genies (Eugène-Marie), chef de bataillon, 7e régiment du génie.

Geze (Robert-Henri-René), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.

Goyet (Gaston-René-Pierre), lieutenant, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Grandjean (André-François), capitaine, 2e bataillon Lao.

Grimaud (Georges-Emile-Marie), médecin commandant, direction du service de santé des troupes de l'Afrique occidentale française-Cameroun.

Guyon (André-Frédéric), maréchal des logis chef, 9e régiment de chasseurs d'Afrique.

Hanns (Emile-André), lieutenant, 1er régiment de tirailleurs marocains.

Heulard (Gilbert), lieutenant, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, bataillon de commandement.

Homel (André-Gaston), capitaine, S. D. E. C. E., compagnie des services n° 1.

Jacomy (Robert-Rémy), lieutenant, 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

Jakubaschk (Paul-Otto), adjudant-chef, dépôt commun de la légion étrangère.

James (Henri-Joseph), capitaine, état-major du colonel commandant supérieur des troupes du groupe des Antilles, Guyane.

Jaussoin (Maurice-Henri), lieutenant, 1er régiment d'artillerie.

Jolliet (Pierre-Daniel), lieutenant, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Jonckheere (Emile-Ferdinand-Désiré), lieutenant, 3e bataillon du régiment mixte du Cambodge.

Jouve (Ange-Charles-André), capitaine, 61e bataillon du génie.

Labrousse (Jean-Julien-Louis), sous-lieutenant, 2e régiment de tirailleurs algériens.

Lacroix (Robert-Emile-Louis), chef d'escadron, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.

Ladevie (Georges-François-Auguste), lieutenant, école militaire d'escrime et des sports de combat.

Lallemand (Pierre-Joseph-Emile), chef de bataillon, compagnie administrative régionale n° 2.

Lang (Jean-Paul-Edouard-Adolphe), lieutenant, 1/66e régiment d'artillerie.

Laporte (Jean-Bernard-Michel), capitaine, 16e régiment de tirailleurs sénégalais.

Laporte-Many (Raymond-Marie-Joseph-Henri), chef d'escadron, 111/2e régiment de tirailleurs marocains, section commandement de secteur.

De Laubier (Jacques-Gérard), lieutenant, 503e R. C. C.

Laurent (Henri-Michel), capitaine, groupe des unités de garnison de Phnom-Penh.

Le Bihan (Pierre-Yves-Marie), lieutenant, 5e régiment d'infanterie.

Le Borgne (François-Marie), lieutenant, 1er groupement de commandos coloniaux parachutistes.

Le Bourhis (Raymond-Roger-Etienne-Louis), lieutenant, 2/3e régiment de tirailleurs marocains.

Legout (Marcel-Léon-Fernand), capitaine, état-major des forces du Laos.

Lemichel (Raymond-Eugène), lieutenant, dépôt central des isolés.

Le Scouarnec (Lucien-Jean-Joseph), capitaine, 4e bataillon de chasseurs alpins.

Letellier (Jean-Michel), lieutenant, 10e régiment d'artillerie coloniale.

Le Trequesser (Martin-Lucien), lieutenant, 41e régiment d'infanterie.

Leturcq (Jacques), capitaine, 12e régiment d'artillerie.

Levavasseur (Frédéric-Charles), lieutenant, 1er 1/2 B. C. C. P., bataillon de commandement.

Lionnard (Georges-Marie-Félix-Joseph), capitaine, centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

De Livron (Henri-Jean-Joseph), lieutenant, bataillon subdivisionnaire du service d'entraînement préparatoire et des réserves du Maroc.

Lombard (Maurice-Henri), adjudant, 9e compagnie administrative régionale.

Malaurie (Charles), lieutenant, 151e régiment d'infanterie.

Marchioni (Ours-Paul), lieutenant, bataillon mixte d'infanterie coloniale du Pacifique.

Mathieu (Louis-Arsène), capitaine, 3e compagnie de marche de transmissions.

Mattei (Albert), lieutenant, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Mays (Jean-Charles-Marie-Henri-Alfred), lieutenant, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Menonville (François-Gaston-Henri), capitaine, école spéciale militaire interarmes.

Menut (Jean-Roger), capitaine, 1re compagnie d'instruction et des services du génie.

Mercier (Ernest-Léon), capitaine, 2e régiment de tirailleurs algériens.

Mercier (Henri-Daniel-Jules), capitaine, 3 1/2 brigade de chasseurs.

Mergault (Pierre-Chéri-Delphin-Marie), capitaine, 21e groupement aérien d'observation d'artillerie.

Metais (Jean), lieutenant, 26e régiment d'infanterie.

Miesch (Albert-Benjamin), lieutenant, 1/99e régiment d'infanterie alpine.

Mordacq (Ernest-Abel-Elie), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.

Morraglia (Claude-Paul-François), lieutenant, 2/4e régiment de tirailleurs algériens.

Naudin (Jean-Lucien-Arsène), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Nectoux (Lucien-Philibert), lieutenant, 3e bataillon de zouaves.

Nicolini (Mathieu-Léon), lieutenant, 5e compagnie régionale du train, Toulouse.

Noël (Pierre-Henri-Jules), chef de bataillon, régiment colonial de chasseurs de chars.

Ouvrard (Louis-Joseph-Germain), lieutenant, école de sous-officiers de Saint-Maixent.

Pelletier (Guy-Joseph-Louis), lieutenant, compagnie administrative régionale 111.

Philippe (Marcel), lieutenant, compagnie administrative régionale n° 3.

Picot (Gaston-Casimir-Léon), sous-lieutenant, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Plassart (Jean-Marie), lieutenant, bataillon subdivisionnaire n° 534, du service d'entraînement préparatoire et des réserves.

Preiceille (Jean-Louis), sous-lieutenant, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

Reglade (Claude-Marie-Jacques), lieutenant, 3/21e régiment d'infanterie coloniale.

Reties (Jean-Alexandre-Marcellin-Antoine), capitaine, 2e régiment étranger.

Ricard (Francis), sous-lieutenant, 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes, bataillon de commandement.

Riffet (Alain), lieutenant, 110e régiment d'infanterie coloniale.

Rinaldi (Joseph-Louis), lieutenant, groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 4.

Rixens (Georges-Julien), lieutenant, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Robin (Emmanuel), capitaine, 481e groupement antiaérien.

Rongier (Paul-Jean), médecin capitaine, service médical de la place de Clermont-Ferrand.

Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.

Rousselot de Saint-Ceran (Pierre), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

Roussière (Fernand), capitaine, 61e compagnie de quartier général.

Sabouret (Philippe-Victor-Paul), capitaine, 501e régiment de chars de combat.

De Saint-Etienne (Robert-Yves-Georges), capitaine, 1er bataillon étranger parachutiste.

Sarrus (Jacques-André), lieutenant, état-major, secteur Phat Diem.

Scherrer (Pierre-Antoine-Henri), lieutenant, école de sous-officiers de Strasbourg.

Schmitt (Henri), capitaine, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Schmitz (Jean-René), capitaine, centre d'administration territorial du groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Sellier (Gaston-Joseph-Etienne), capitaine, état-major des forces armées (guerre), 2e bureau.

Sicaud (Louis), lieutenant, mission française d'instruction militaire.

Simeoni (Ange-François), lieutenant, dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Simonin (Alfred), chef d'escadron, ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Tacquenet (Jean-Maurice), lieutenant, groupe mobile Nord-Africain, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.

Tailhades (Charles-Pierre), lieutenant, compagnie coloniale de garnison, Hanoï.

Thomas (Clément-Georges), lieutenant, 8e tabor marocain.

Thonnard du Temple (Marie-Christian-Hubert), chef d'escadron, compagnie administrative régionale n° 8.

Vagner (Jean-Henri-Charles), lieutenant, 4e régiment d'infanterie coloniale.

Van den Bosch (Jean-Emile), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs algériens.

Varrieras (Léon-Jean-Joseph), capitaine, 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

Vautherin (Francis-Amédée), lieutenant, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Vialla (Gabriel-Charles-Marius), capitaine, centre d'administration territorial du groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Vidal (René-Antoine-Aimé), lieutenant, 7e régiment d'artillerie coloniale.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre

Décret du 15 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 15 juin 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 30 avril 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier désigné ci-après (décoration à titre posthume):

Morand-Conynx (Albert-Henri), second maître pilote d'aéronautique, mle 6236-T-49, de la 5e S., cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 207 EMG/O du 28 mars 1951. Jeune pilote de chasse plein d'enthousiasme et d'entrain, sorti premier de l'école de chasse, a trouvé la mort en service aérien commandé le 28 février 1951 au cours d'un exercice d'entraînement de combat. Totalisait 250 heures de vol.

Cette citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Application, au titre de l'année 1951, des dispositions des articles 27 et 34 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950.

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et le ministre du budget,

Vu les dispositions de l'article 27 de la loi de finances n° 50-857 du 24 juillet 1950 remplaçant le deuxième alinéa de l'article 85 de la loi de finances du 31 juillet 1920, modifié par l'article 44 de la loi du 26 décembre 1925;

Vu le paragraphe III (1°) de l'article 9 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, modifié par l'article 34 de la loi de finances n° 50-857 du 24 juillet 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des congés sans solde que le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est autorisé à accorder, en 1951, aux officiers et assimilés de l'armée de l'air dans les conditions déterminées par l'article 27 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 est fixé à trente.

Art. 2. — Le nombre des admissions à la retraite proportionnelle d'officiers et assimilés de l'armée de l'air pouvant être prononcées par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pendant l'année 1951, en application de l'article 9 (§ III, 1°) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, est fixé à trente.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1951.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Remises de débets.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 6 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 6.700 F, remise gracieuse est faite à M. Cuadrado (Antoine), domicilié maison A. Ferrer, boulevard Laurent-Guerrero, Casablanca (Maroc), de la somme de 13.165 F dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de solde et dette d'habillement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 6 juin 1951, sous réserve du versement préalable de 3.270 F, remise gracieuse est faite à M. Labiod ben Yebka, domicilié 2, rue des Falaises, quartier Gambetta, à Oran (département d'Oran), de la somme de 6.389 F dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de solde et dette d'habillement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 6 juin 1951, remise gracieuse est faite à M. Le Moal (Raymond), domicilié 53, rue Louis-Pasteur, à Douarnenez (Finistère), de la somme de 5.300 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-perçu de solde.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 30 mai 1951, les employés auxiliaires temporaires de bureau de l'administration centrale et des services extérieurs de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent sont titularisés à compter du 1er juillet 1950 dans les cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 aux classes indiquées ci-après:

Agents de bureau du cadre complémentaire de 1re classe.

Delrance (Berthe), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Fossiez (Marie-Louise), manufacture nationale d'armes de Levallois
Roussel (Marie-Louise), atelier de construction du Havre.
Fleury (Henri), atelier de construction du Havre

Agent de bureau du cadre complémentaire de 2e classe.

Benon (Raymonde), administration centrale.
Roby (Suzanne), administration centrale.
Durand (Augusta), administration centrale.
Ferrier (J.-Louis), administration centrale.
De Montarnal (A.-Marie), administration centrale.
Pannekoucke (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Levallois
Regnault (René), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Salle (Marc), direction régionale de surveillance de Paris.
Lavoux (Solange), service central des marchés.
Schweizer (Lucienne), service central des marchés.
Vergne (Raymonde), service central des marchés.
Lanzeray (Marceline), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Lage (Arnaud), atelier de fabrication de Caen.
Baspeyre (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Dufour (Georges), manufacture nationale d'armes, Châtellerault.
Nibaudeau (Roger), manufacture nationale d'armes, Châtellerault
Sempastous (Léon), atelier de construction de Tarbes.
Vincent (Marguerite), atelier de construction de Bourges.
Sadet (Pierre), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Gartioux (Robert), établissements d'expériences techniques de Bourges.
Roubat (Raymond), atelier de chargement de Moulins.
Galland (Claude), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Lathene (Fernande), direction régionale de surveillance du Sud-Est
Diat (Maxime), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Badiou-Gachet (Joannès), manufacture nationale d'armes de Saint Etienne.
Massard (Jean), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Portherat (François), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 3e classe.

Plante (Jeanne), administration centrale.
Pruvost (Madeleine), administration centrale.
Aucharles (Micheline), administration centrale.
Blossier (Suzanne), administration centrale.
Bourtoule (Lucienne), administration centrale.
Braquehaye (Paulette), administration centrale.
Caltembault (Jacqueline), administration centrale.
Filoche (Renée), administration centrale.
Filhol (Yvette), administration centrale.
Guilhem (M.-Louise), administration centrale.
Tarliere (Jeanne), administration centrale.
Lenief (Lucienne), administration centrale.
Julien (Lucie), administration centrale.
Collet (Marthe), administration centrale.
Michelet (M.-Annette), administration centrale.
Blie (Claude), administration centrale
Bernard (Germaine), atelier de construction de Rueil.
Courdavault (Pierrette), atelier de construction de Rueil.
Jardel (Elise), atelier de construction de Rueil.
Bourcier (Denise), laboratoire central de l'armement.
Dhedin (Victor), laboratoire central de l'armement.
Pottier (Gilberte), laboratoire central de l'armement.
Bossavy (Andrée), laboratoire central de l'armement.
Tissonnière (Irène), laboratoire central de l'armement.
Cousin (Gilberte), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Barthelme (Madeleine), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Fedou (Hélène), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Trotereau (Alice), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Cambornac (Eugénie), service central des constructions neuves.
Renaud (Simone), station d'essais de machines-outils.
Fleur (Elisabeth), laboratoire recherches bal. et aérod. de Vernon.
Lauret (Henriette), laboratoire recherches bal. et aérod. de Vernon.
Benoist (Célie), atelier de construction de Puteaux.
Lang (André), atelier de construction de Puteaux.
Lecorguillier (Marguerite), atelier de construction de Puteaux.
Letissier (Renée), atelier de construction de Puteaux
Pinault (Marceline), atelier de construction de Puteaux.
Galibourg (Eugénie), atelier de construction de Puteaux.
Chereau (Madeleine), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Pepin (Fernande), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Petit (Renée), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Pochard (Edith), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Berbez (Lucette), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Pouillot (Juliette), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Briois (Simone), direction régionale de surveillance de Paris autos-chars.
Pedoux (Henri), direction régionale de surveillance de Paris autos-chars.
Cuisinier (Odette), direction régionale de surveillance de Paris.
Pincos (Anita), direction régionale de surveillance de Paris.
Lecourt (Jeanne), direction régionale de surveillance de Paris.
Blanchard (Yvonne), service central des marchés.
Boucard (Etiennette), service central des marchés.
Bourlioux (Marie), service central des marchés.
Dallemagne (Juliette), service central des marchés.
Jallamion (Denise), service central des marchés.
Lemmel (Marcelle), service central des marchés.
Payen (Cécile), service central des marchés.
Jehanneuf (Eugénie), service central des marchés.
Marchand (Robert), service central des marchés.
Marti (Geneviève), service central des marchés.
Ridet (Suzanne), service central des marchés.
Rigot (Arlette), service central des marchés.
Bocquet (Olga), atelier de construction d'issy-les-Moulineaux.
Fevre (Germaine), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Gomas (Marie), atelier de construction d'issy-les-Moulineaux.
Tahon (Gilbert), atelier de construction d'issy-les-Moulineaux.
Videux (M.-Thérèse), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Col (Laure), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Anne (Andrée), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Bienfait (Renée), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Costergent (Gisèle), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Daniau (Suzanne), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Dusaucy (Suzanne), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
De Locatelli (Suzanne), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Rossignol (Elisabeth), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Valentin (Georgette), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
West (Jacques), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Leroy (M.-Antoinette), atelier de construction du Havre.
Renout (France), atelier de construction du Havre.
Rosay (Odette), atelier de construction du Havre.
Perrigault (Germaine), atelier de construction de Rennes.
Delareux (Suzanne), atelier de fabrication du Mans.
Felquin (Paulette), atelier de fabrication du Mans.
Lalande (Marcel), atelier de fabrication du Mans.
Thuin (Marguerite), atelier de fabrication du Mans.
Mayen (Elisa), atelier de fabrication de Caen.
Quiedeville (Raymond), atelier de fabrication de Caen.
Dupart (Edith), atelier de fabrication de Caen.
Douet (M.-Josèphe), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Delanous (Annie), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Grenier (Rachel), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Menardeau (Mathilde), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Simon (Thérèse), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Verger (Alexandrine), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Buquet (Fernande), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Lamy (Simone), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Aujol (M.-Odette), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Besse (M.-Germaine), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Besseau (Fernande), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Devecis (Nadine), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Durand (Cécile), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Musset (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Peuch (Valentine), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Boutet (Marguerite), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Couillard (Simone), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Doucet (Fernand), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Jonquet (Marcelle), manufacture nationale d'armes de Châtellerault
Marchais (Léa), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Mathieu (Raymonde), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Mercier (Simone), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Ardon (Henri), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Bozier (Yvonne), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Joli (Gisèle), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Artigue (Reine), atelier de fabrication de Toulouse.
Bosc (Denise), atelier de fabrication de Toulouse.
Guinot (Marguerite), atelier de fabrication de Toulouse.
Soum (Odette), atelier de fabrication de Toulouse.

Andurand (Renée), atelier de construction de Tarbes.
Bacque (Elise), atelier de construction de Tarbes.
Baisse (Lucienne), atelier de construction de Tarbes.
Barrial (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Bonneau (Suzanne), atelier de construction de Tarbes.
Courtade (M.-Jeanne), atelier de construction de Tarbes.
Dallier (Micheline), atelier de construction de Tarbes.
Estrade (Madeleine), atelier de construction de Tarbes.
Gago (Yvonne), atelier de construction de Tarbes.
Garoby (Jean), atelier de construction de Tarbes.
Garoby (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Gerault (M.-Louise), atelier de construction de Tarbes.
Girard (Odette), atelier de construction de Tarbes.
Heran (Juliette), atelier de construction de Tarbes.
Joly (Aline), atelier de construction de Tarbes.
Jourde (Suzanne), atelier de construction de Tarbes.
Laborde (Yvonne), atelier de construction de Tarbes.
Lacoste (Denise), atelier de construction de Tarbes.
Laporte (Juliette), atelier de construction de Tarbes.
Ledoux (Adélaïde), atelier de construction de Tarbes.
Marin (Yvette), atelier de construction de Tarbes.
Martinet (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Medebielle (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Meret (Louise), atelier de construction de Tarbes.
Palau (Louise), atelier de construction de Tarbes.
Pujos (Thérèse), atelier de construction de Tarbes.
Puyau (Anna), atelier de construction de Tarbes.
Quintilla (Thérèse), atelier de construction de Tarbes.
Sarrat (Paulette), atelier de construction de Tarbes.
Senlannes (Paulette), atelier de construction de Tarbes.
Soubde (Renée), atelier de construction de Tarbes.
Turon (Jeanne), atelier de construction de Tarbes.
Belou (Marcelle), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Bories (Jeanne), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
David (Marguerite), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Jugan (Jeanne), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Poisson (René), atelier de construction de Bourges.
Sadet (Elise), atelier de construction de Bourges.
Berger (Gilberte), atelier de construction de Bourges.
Rossignol (Raymonde), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Salmon (Lucelle), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Jouannet (Odette), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Larrue (Germaine), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Thouvenot (Jacques), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Espagnol (Jeanne), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Hebrard (Jeanne), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Leclerc (Suzanne), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Vallon (Lucienne), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Passot (Suzanne), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Prost (Yvette), atelier de chargement de Moulins.
Buffat (Madeleine), cartoucherie de Valence.
Petel (Joannès), atelier de construction de Roanne.
Ray (Marie), atelier de construction de Roanne.
Solvery (Marie), atelier de construction de Roanne.
Ducharme (Charlotte), atelier de construction de Roanne.
Chalton (Aristide), atelier de construction de Roanne.
Combe (Pauline), atelier de construction de Roanne.
Formose (Jeanne), atelier de construction de Roanne.
Givres (Clotilde), atelier de construction de Roanne.
Chaize (Georgette), atelier de construction de Roanne.
Delorme (Léonie), atelier de construction de Roanne.
Desseigne (Jeanne), atelier de construction de Roanne.
Dupuis (Thérèse), atelier de construction de Roanne.
Gaurand (Odette), atelier de construction de Roanne.
Jaubinet (France), atelier de construction de Roanne.
Mure (Marcelle), atelier de construction de Roanne.
Constantinian (Suzanne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Bernaud (Marthe), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Brun (Antoinette), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Bullat (Jeanne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Chabert (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Vallier (Jeanne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Hubert (Yvonne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Nicolas (Joséphine), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Novi (Elise), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Perraud (Rose), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Perrin (Juliette), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Peseux (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Troubat (Louise), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Bresson (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Goutelle (Claude), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Mossiere (Cécile), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Taravel (Jeanne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Bouchet (Juliette), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Fournier (Antoine), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Levy (Paul), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Martel (Antoine), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Barlet (Georgette), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Bruel (Albert), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
David (Fleurine), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Ducruet (Henriette), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Rigaud (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 1re classe.

Bondoux (Suzanne), administration centrale.
Mosbach (Germaine), administration centrale.
Estivaux (Marcelle), administration centrale.
Lacoste (Anna), administration centrale.
Malerp (Jeanne), administration centrale.
Paris (Denise), administration centrale.
Thieuleux (Clément), administration centrale.
Tracard (Marc), administration centrale.
Gomier (Georgette), administration centrale.
Leproust (René), atelier de construction de Rueil.
Masson (Jean), atelier de construction de Rueil.
Rebourcet (Solange), atelier de construction de Rueil.
Antoine (Georges), laboratoire central de l'armement.
Minet (Marguerite), laboratoire central de l'armement.
Girault (Marcelle), laboratoire central de l'armement.
Dibon (Yvonne), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Derosier (Henriette), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Donnale (Paulette), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Lacroix (Marguerite), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Roger (Rose), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Soyer (Madeleine), manufacture nationale d'armes de Levallois
Vallet (Simone), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Mone (Jean), service des télécommunications.
Eynard (Suzanne), atelier de construction de Puteaux.
Launay (Andrée), atelier de construction de Puteaux.
Sabourin (Marguerite), atelier de construction de Puteaux.
Coulon (Henriette), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Charlet (Marcelle), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Laigle (Jeanne), direction régionale de surveillance de Paris autos-chars.
Decour (Odette), direction régionale de surveillance de Paris.
Marcinkowski (Geneviève), direction régionale de surveillance de Paris.
Jehanneuf (Henriette), service central des marchés.
Mazurier (Marie), service central des marchés.
Pedoux (Marceline), service central des marchés.
Pretre (Suzanne), service central des marchés.
Borzeix (Suzanne), service central des marchés.
Magnin (René), service central des marchés.
Missaire (M.-Louise), service central des marchés.
Desraines (Andrée), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Rogue (Marie), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Fourgeaud (André), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Engles (Carmen), atelier de construction du Havre.
Lecointre (Henri), atelier de construction du Havre.
Renoux (Odette), atelier de construction du Havre.
Lecroq (André), atelier de construction du Havre.
Michel (Hervé), atelier de construction de Rennes.
Girard (Henriette), atelier de construction de Rennes.
Boutrois (Paulette), atelier de fabrication de Caen.
Haugmard (Fernande), atelier de fabrication de Caen.
Delay (Yvonne), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Jean (Renée), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Fabrie (Lucienne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Bourbon (Jeanine), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Breux (Andrée), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Chambrin (Andrée), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Charaudeau (Myrianne), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Herault (Gisèle), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Hervé (Thérèse), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Lasserre (René), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Libreau (Louise), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Russeil (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Sautereau (Marcelle), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Mazounie (Roger), atelier de fabrication de Toulouse.
Merchadier (Jeanne), atelier de fabrication de Toulouse.
Pradel (Simone), atelier de fabrication de Toulouse.
Abadie (M.-Louise), atelier de construction de Tarbes.
Davezac (Joseph), atelier de construction de Tarbes.
Dupeyron (Eloïse), atelier de construction de Tarbes.
Mora (Juliette), atelier de construction de Tarbes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Pené (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Suire (Madeleine), atelier de construction de Tarbes.
Verdalle (Marie), atelier de construction de Tarbes.
Pené (Jean), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Taillandier (Raymond), atelier de construction de Bourges.
Bardiot (Clotilde), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Richard (Yves), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Vissac (Raymond), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Bournas (Jean), cartoucherie de Valence.
Leiritz (Marie), cartoucherie de Valence.
Meunier (Marie), atelier de construction de Lyon.
Ferrand (Lucienne), atelier de construction de Lyon.
Blancard (Clotilde), atelier de construction de Lyon.
Bouley (Francine), atelier de construction de Lyon.
Coste (Paulette), atelier de construction de Roanne.
Denis (Suzanne), atelier de construction de Roanne.
Denis (Jeanne), atelier de construction de Roanne.
Girardet (Marcelle), atelier de construction de Roanne.
Vernay (Andrée), atelier de construction de Roanne.
Chaize (Blanche), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Vignard (Yvonne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Sciarli (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Berger (Renée), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Couny (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Parry (Yvonne), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Vachod (Sylviane), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Saint-Cyr (J.-Baptiste), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Joly (Marius), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Pesseas (Aimée), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Secchi (Yolande), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Teillon (Marthe), atelier de fabrication de Saint-Priest.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 5e classe.

Berthet (Irène), administration centrale.
Fraboulet (Monique), administration centrale.
Jay (Maria), administration centrale.
Jeulin (A.-Marie), administration centrale.
Mislanghe (Andrée), administration centrale.
Neau (Raymonde), administration centrale.
Sarre (Juliette), administration centrale.
Wegel (Louise), administration centrale.
Buris (Madeleine), laboratoire central de l'armement.
Noail (Gisèle), laboratoire central de l'armement.
Leger (Marthe), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Lesenechal (Clémentine), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Archambault (Ginette), service central des constructions neuves.
Mahe (Louis), service central des constructions neuves.
Dupuis (Fernande), laboratoire de recherches bal. et aérod. Vernon
Caron (Lucienne), atelier de construction de Puteaux.
Chompret (Germaine), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Berkovitch (Andrée), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Bilin (Simone), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Dehais (André), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Thellier (Marcelle), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Beaulande (Marguerite), direction régionale de surveillance de Paris.
Husson (Antoinette), direction régionale de surveillance de Paris.
Mollaret (Olga), direction régionale de surveillance de Paris.
Henrotte (Georges), direction régionale de surveillance de Paris.
Delaye (Gabrielle), service central des marchés.
Fouquet (Denise), service central des marchés.
Gantner (Lucie), service central des marchés.
Labeau (Denise), service central des marchés.
Valdin (Mathilde), service central des marchés.
Mehl (Victorine), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Testacuzzi (Marguerite), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux
Enzer (Berthe), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Dayes (Marthe), atelier de construction du Havre.
Deperrois (Daniel), atelier de construction du Havre.
Doudement (Germaine), atelier de construction du Havre.
Pilet (Eugène), atelier de construction de Rennes.
Bertrand (Paul), atelier de fabrication du Mans.
Dauly (Marthe), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Vele (Madeleine), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Blondel (Hélène), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Bordas (Robert), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Borie (Yvonne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Beveix (Léa), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Mazet (Odette), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Drillaud (Suzanne), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Farvault (Andrée), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Guerin (Pierre), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Jeanneret (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Châtellerault
Louis-François (Micheline), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Martin (René), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Thierry (Roger), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Baque (Hélène), atelier de fabrication de Toulouse.
Cazes (Joseph), atelier de fabrication de Toulouse.
Chassard (Louis), atelier de fabrication de Toulouse.
Hiltenbrand (Claude), atelier de fabrication de Toulouse.
Reyes (Ginette), atelier de fabrication de Toulouse.
Bezian (Adeline), atelier de construction de Tarbes.
Carrere (Germaine), atelier de construction de Tarbes.
Dhugues (Suzanne), atelier de construction de Tarbes.
Lavigne (Andrée), atelier de construction de Tarbes.
Maurice (Gabrielle), atelier de construction de Tarbes.
Melin (Jean), atelier de construction de Tarbes
Sensever (Yvonne), atelier de construction de Tarbes.
Schiele (Andrée), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Cordat (Jacqueline), atelier de construction de Bourges.
Molret (Lucien), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Prost (Marcel), école centrale de pyrotechnie de Bourges.
Frannais (Madeleine), établissement d'expér techniques de Bourges.
Cantat (Renée), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Clary (Micheline), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Tixier (Andrée), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Deladreux (Louis), atelier de chargement de Moulins.
Lopez (Martine), atelier de construction de Lyon.
Jungers (Adeline), atelier de construction de Lyon.
Guyenot (Marie), atelier de construction de Lyon.
Cerisuela (Léon), atelier de construction de Roanne.
Daumur (Yvonne), atelier de construction de Roanne.
Ernst (Fernande), atelier de construction de Roanne.
Garnier (Emilien), atelier de construction de Roanne.
Lavaire (Robert), atelier de construction de Roanne.
Orange (Jean), atelier de construction de Roanne.
Vaudelin (Louis), atelier de construction de Roanne.
Joly (Hermilia), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Mure (Jean), atelier de fabrication de Saint-Priest.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 6e classe.

Guillermin (Suzanne), administration centrale.
Guersant (Lucienne), atelier de construction de Ruell.
Filliau (M.-Marguerite), laboratoire central de l'armement.
Blin (Marie), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Viguie (Marthe), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Defossez (Kléber), atelier de construction de Puteaux.
Doleans (Jacqueline), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Vorms (Léone), direction régionale de surveillance de Paris.
Barral (Simone), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Grenard (Marcel), atelier de construction du Havre.
Lefebvre (Lucien), atelier de construction du Havre.
Vivier (Suzanne), atelier de construction du Havre.
Gobbe (Marc), atelier de fabrication du Mans.
Monzat (Anna), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Metais (Henri), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Popinet (Madeleine), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Neyroles (Germaine), atelier de fabrication de Toulouse.
Vidal (Cécile), atelier de fabrication de Toulouse.
Saintis (Juliette), atelier de fabrication de Toulouse.
Riffet (Jeanne), établissement d'expér. techniques de Bourges.
Nantas (Marcelle), atelier de construction de Lyon.
Barbier (Marie), atelier de construction de Roanne.
Degoulange (Claudette), atelier de construction de Roanne.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 29 mai 1951, les employés auxiliaires temporaires des services régionaux du recrutement et de la statistique, dont les noms suivent, sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après, à compter du 1er juillet 1950.

I. — AGENTS DE BUREAU

Agents de bureau de 1re classe.

8e RÉGION

M. Berlioz (Pierre).

Agents de bureau de 2e classe.

5e RÉGION

M. Soum (Julien)

8e RÉGION

M. Moussali (Etienne).

10e RÉGION

Mlle Bello (Lucienne).

Agents de bureau de 3e classe.

1re RÉGION

Mme veuve Forest, née Calais (Jacqueline).
MM. Ménard (Henri).
Roses (Roger).

2e RÉGION

MM. Demaret (Emile).
Lefebvre (Joseph).

3e Région

M. Petit (Victor).

4e Région

MM. Antonin (Maurice).
Bertrand (Ignace).
Bisserier (Raphaël).
Guillot (Hyacinthe).
Mme veuve Morel, née Debernard (Jeanne).

5e Région

MM. Bouas (François).
Nogaro (Pierre).
Maffre (Emile).

6e Région

Mme Monot, née Monot (Andrée).

7e Région

MM. Baillon (Louis).
Bulet (René).
Delmas (André).
Durand (Gérard).

8e Région

M. Argaud (Louis).
Mme Dumortier (Antoinette).
M. Lanneau (Jean).
Mmes Nicolas, née Perroncel (Madeleine).
veuve Plassard, née Sicard (Renée).
veuve Roux, née Thomarat (Marguerite).
M. Teppaz (Louis).

9e Région

MM. Viaud (Gaston).
Mouries (Julien).

10e Région

MM. Bouchard (Adrien).
Guerbyenne (Mohamed).
Habif (Joseph).

Maroc

Mmes Baliner, née Kerfourn (Marie).
veuve Astoul, née Manenc (Léonie).

Agents de bureau de 4e classe.

1re Région

Mlle Bourdon (Madeleine).
M. Decary (Noël).
Mme veuve Dufraisse, née François (Jeanne).
MM. Lasmard (François).
Lieutard (André).
Naiman (Joseph).
Mme Rossard, née Berthieu (Renée).
M. Sailliau (Georges).

2e Région

MM. Bailleux (Victor).
Colinet (Robert).
Cousin (Joseph).
Dardenne (Roger).
Dubois (Henri).
Guerdin (André).
Mlle Lecarnelle (Marie).
MM. Lelong (Robert).
Thirouin (Paul).

3e Région

MM. Anfray (Maurice).
Azou (Francis).
Bequet (Louis).
Broussais (Raymond).
Mme Burban, née Souillard (Odette).
MM. Buton (Gabriel).
Caret (Emile).
Chapin (René).
Commereuc (Henri).
Cotard (Robert).
Mlle Denis (Germaine).
MM. Deval (Auguste).
Ferron (Joseph).
Hamon (Jean).
Lebars (Pierre).
Le Gars (André).
Le Roy (François).
Mme Loro, née Mahé (Victorine).
MM. Maillard (Marcel).
Michel (Edgard).
Perros (Marcel).
Rauturier (Emile).
Rivière (Jean-Baptiste).
Thoreux (Francis).

4e Région

MM. Aubugeau (René).
Bonnet (Léon).
Bousseau (Hippolyte).
Boutinon (Abel).
Charlier (Moïse).
Darthout (Fernand).
Deplaix (Jean).
Hirsch (Alexandre).
Lamare (Jules).
Manson (Robert).
Proust (Pierre).
Rambaud (Henri).
Sarrazin (Henri).

5e Région

MM. Bernon (Edouard).
Bournet (Edmond).
Mlle Cazalet (Michelle).
Mme veuve Courty, née Poulain (Gabrielle).
Mlle Duclos (Henriette).
M. Joule (Marcel).
Mlle Lapersonne (Marie).
M. Leichtnam (Camille).
Mlle Lemort (Madeleine).
Mmes Mahoux, née Thomas (Marie-Louise).
Manent, née Bessières (Agathe).
Marquie, née Lacombes (Pauline).
Martre, née Dormières (Denise).
Montariol, née Marcerou (Maria).
M. Piquemal (René).
Mlle Puech (Jacqueline).
M. Raynaud (André).
Mme Rives, née Jean (Annie).
M. Tisserand (Robert).
Mme Varagnat, née Lenglet (Jeanne).
Mlle Vivier (Jeanine).
M. Schmitt (Robert).

6e Région

M. Le Guyec (René).
Mme Marchisset, née Blanchard (Louise).
MM. Petiet (Gustave).
Braun (Georges).
Mergenthaler (Robert).
Moser (Joseph).

7e Région

MM. Barisset (Jean).
Demoulin (André).
Maillot (Louis).

8e Région

M. Argaud (Georges).
Mlle Bosne (Andrée).
MM. Brenas (Baptiste).
Breniaux (René).
Mmes veuve Brun, née Augoyard (Marie).
Cartier, née Coulange (Aimée).
M. Chaury (Claude).
Mlle Condamin (Césarine).
Mme veuve Cottin, née Bizot (Pauline).
Mlle Donnat (Aline).
M. Galichet (Pierre).
Mmes veuve Gauthier, née Perier (Céline).
Guiraud, née Sozet (Yvonne).
M. Jacquet (Antoine).
Mme veuve Jarlon, née Boeris (Antoinette).
M. Laforest (Joseph).
Mmes Le Maguet, née Mercier (Marie-Louise).
Mestre, née Emprin (Andrée).
M. Novet (Charles).
Mme veuve Plisson, née Daveau (Renée).

9e Région

M. Cesarini (Nonce).
Mmes Dumas (Marie).
Fraioli, née Ribot (Andrée).
M. Gervais (Paul).
Mme Jean, née Grandluce (Nadine).
Mlle Martinetti (Lucie).
MM. Mattei (Fernand).
Mechin (Georges).
Mme veuve Messelet, née Jourdan (Yvonne).
M. Napoli (Georges).
Mme Pieri, née Angelini (Catherine).
MM. Pizzo (Attilius).
Rossi (François).
Mlles Sarrola (Marie).
Salvaticco (Juliette).
M. Terrade (Georges).

10e Région

MM. Benslimane Mohamed.
Borg (Marcel).
Mmes Chorifert, née Cante (Marguerite).
veuve Coll, née Mathelin (Marie-Louise).
Mlle Gibbal (Marguerite).
Mme veuve Nakache, née Cazamayor (Louise).
M. Nicollet (François).
Mlle Puverel (Christiane).
MM. Reydellet (Michel).
Segura (Manuel).
Mlle Tomi (Simone).

Maroc

Mmes veuve Bastolet, née Bequillard (Paulette).
Brodhage, née Truquez (Jeanne).
Dougados, née Roux (Georgette).
MM. Ifrah (Albert).
Khomsi Abderrahmann ben Mohamed.
Mme Moreau, née Rivière (Isidorine).

Tunisie

MM. Bourg (Emile).
Fratti (Victor).

Agents de bureau de 5e classe.

1re Région

Mlle Berle (Suzanne).
Mme veuve Bidault, née Pierre (Thérèse).
Mlles Blanchard (Renée).
Gasnot (Renée).
Gaye (Andrée).
MM. Genty (Maurice).
Gigou (André).
Mmes Gréard (Suzanne).
veuve Henry, née Baudry (Denise).
Le Roy, née Nozais (Marguerite) (à titre conditionnel).
veuve Lieppe, née Letombe (Marguerite).
Mahé, née Montigny (Lucienne).
veuve Mayamba, née Bissonnier (Suzanne).
veuve Pichard, née Dodier (Mercédès).
Mlle Ragot (Andrée).
Mmes Robillard, née Boucher (Lucienne).
veuve Sciboz, née Gaudry (Félicie).
Mlle Taquet (Fernande).
M. Veslin (Marcel).
Mlle Wirth (Yvette).

2e Région

MM. Herbin (Louis).
Hugues (Paul).
Moreau (Charles).

3e Région

MM. Abgrall (François).
Bastard (Marcel) (à titre conditionnel).
Bonnerue (Louis).
Bourges (Edouard).
Coratte (Maurice).
Cosson (Adrien).
Mme veuve Dalmar, née Vreux (Louise).
Mlle Davene (Irène).
M. Delfau (Marcel).
Mlle Deweerdt (Paulette).
MM. Hervault (Eugène).
Lahaye (Joseph).
Mme Laval, née Gratien (Christiane).
MM. Le Boulbin (François).
Le Restif (Louis).
Lemoine (André).
Lorin (Désiré).
Mme veuve Mariette, née Rioual (Marie-Thérèse).
M. Michel (Edmond).
Mme veuve Neveu, née Turbin (Jeanne).
M. Orhan (Marcel).
Mmes Philippeaux, née Bougot (Simone).
veuve Pulluard, née Philippe (Amélie).
MM. Reungoat (Joseph).
Richard (François-Marcel).
Robin (André).
Mlle Roussel (Yvonne).
M. Simon (Joseph).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

4e Région

Mme Dupuy, née Pironneau (Elisabeth).
MM. Prioux (Olidor).
Rouille (Samuel).

5e Région

Mme Allegre, née Sayerle (Marguerite).
Mlle Aubenque (Marie-Louise).
Mmes Bie, née Bernadet (Jeanne), veuve Breilh, née Delapart (Denise).
MM. Caubet (Auguste).
Claustres (Bernard).
Mmes veuve Coupin, née Pouches (Simone).
Dangla, née Casse (Germaine).
Mlle David (Marthe).
Dumas (Fernande).
Mme Esquirol, née Chambert (Alice).
M. Galinier (Jean).
Mmes Lajous, née Lafougère (Louise).
Lasuna, née Foulon (Marguerite).
Larroux, née Dorval (Marie).
M. Libaros (Germain).
Mmes Petitpas, née Ladureau (Marguerite).
Peyrouzet, née Laude-Sansuc (Marie).
Picou, née Soldaguet (Marcelle).
M. Soula (Jules).
Mme Verge, née Estève (Marie).

6e Région

Mlle Redin (Henriette).
MM. Bernhardt (André).
Christ (Marcel).
Georg (Eugène).
Grelot (Robert).
Kalmes (Mathias).
Kolbecher (Robert).
Mme Nedelec, née Julion (Alice).
MM. Prouteau (Gilbert).
Robin (André).
Rousselot (Emile).
Mlle Woehrling (Marthe).
MM. Barberger (André).
Dott (Eugène).
Knipper (René).
Krummeich (Auguste).
Loewenguth (Armand).
Meyer (Charles).
Ott (René).
Peuneaux (Armand).
Steiner (Guillaume).
Thiriet (Marc).
Toechterle (Erwin).

7e Région

M. Caignet (Ernest).
Mme veuve Bourgogne, née Nicolas (Hélène).
MM. Coudrat (Robert).
Darphin (Martial).
Mme Masoni (Yvonne).
MM. Pate (Maurice).
Pelletier (René).
Pitault (Gaston).
Roy (Frédéric).
Sardier (Jean).
Mlle Targit (Marie).

8e Région

Mlle Arthaud (Marie).
Mme veuve Bacot, née Guillerminet (Jeanne).
M. Bertrand (Henri).
Mme Bourg, née Bonnel (Pierrette).
Mlles Bourgeois (Madeleine).
Breuil (Odette).
Mme veuve Buisson, née Margarolle (Camille).
MM. Caillet (Aimé).
Cathelin (Louis).
Mme Celerier, née Genevay (Amélie).
Mlle Chanay (Marthe).
Mme Chazaliet, née Jolivet (Lucienne).
Mlles Chevassu (Marie-Louise).
Conty (Irma).
Mme veuve Corand, née Laneyrie (Marie).
M. Delallée (Maurice).
Mmes veuve Delorieux, née Roux (Marthe).
veuve Diennard, née Terrier (Léon).
Mlle Fayolle (Juliette).
M. Ferrand (Victor).
Mmes veuve Fulleringer, née Mandel (Lina).
Gargol, née Brun (Suzanne).
Mlles Giroux (Georgette).
Hanacker (Odette).
Mme veuve Lardellier, née Guilloud (Claudia).
Mlle Leblanc (Renée).
Mmes Litaud (Alice).
Macchi, née Orlovent (Madeleine).
veuve Machet, née Dargère (Marie).
veuve Margueron, née Girardot (Marie).
Marion (Germaine).
Mlles Martin (Madeleine).
Martin (Renée).
Mmes Millon, née Ruby (Joséphine).
veuve Mismer, née Charbonnier (Andrée).
Mlle Morard (Mathilde).
Perier (Marie-Thérèse).
Pichat (Andrée).
Mmes veuve Roth, née Goechnats (Alice).
veuve Sartoretti, née Laydevant (Anne-Marie).
veuve Serverin, née Ravassaud (Anna).
Mlle Souchon (Antoinette).
Mmes Thevenet (Renée).
veuve Thuillier, née Ailloud (Marie).
Valade (Ida).
veuve Vinay, née Maquerel (Marthe).
M. Viviand (Marc).
Mme Voccia, née Odobez (Marie).
M. Vullierme (Henri).

9e Région

Mmes veuve Bijard, née Daladouire (Denise).
veuve Dussac, née Valere (Hélène).
MM. Fischer (Robert).
Franceschini (Raymond).
Mme veuve Grandadam, née Claude-Pierre (Lucie).
M. Ledru (Marcel).
Mme Marsano (Pauline).
Mlle Robert (Marie-Rose).
M. Roubaud (Gabriel).

10e Région

M. Benamosi (Moïse).
Mmes Bennejan, née Bohn (Jeanine).
Bouchard, née Bire (Marcelle).
M. Bouzaouya (Rachid).
Mlle Bremond (Louise).
M. Colomar (François).
Mlle Desbans (Lucie).
Mmes veuve Drevet, née Peretti (Paule).
veuve Duruz, née Boudet (Marcelle).
Mlles Farrugia (Louise).
Gepfert (Paule).
M. Laik (Félix).
Mme veuve Lazare, née Cotte (Philippine).
Mlles Marcantoni (Baptistine).
Maurel (Lucienne).
M. Mazouzi (Zoubidah).
Mmes Mimouni, née Kalifa (Marie).
Roma (Valentine).
veuve Serra, née Ramos (Victoire).

Maroc

Mme Person, née Meesemaecker (Jeanne).

Tunisie

M. Moklar ben Mohamed.
Mme Talin, née Dubrin (Marie-Thérèse).

Agents de bureau de 6e classe.

1re Région

Mmes veuve Abramovici, née Deschamps (Louise).
veuve Bezelgues, née Lefranc (Lucienne).
veuve Bozom, née Gaudry (Françoise).
veuve Charles, née Devaux (Marcelle).
Dion (Simonne).
Durand, née Coldre (Denise).
Faizand, née Thenot (Fernande).
Fourcade, née Kremer (Irène).
Mlle Fournier (Madeleine).
Mmes veuve Harbonnier, née Guipier (Jeanne).
Jezequel, née Vantin (Josepha).
Laizeau, née Bidault (Colette).
veuve Lallery, née Perrotin (Georgette).
Laveran, née Dutertre (Marguerite).
M. Lecas (Paul).
Mme Marcault, née Grillon (Marcelle).
Mlle Roche (Joséphine).

2e Région

Mme veuve Guilbert, née Delpierre (Marcelle).
Mlle Dutailly (Paulette).
M. Loriaux (Léon).

3e Région

M. Berthelot (Louis).
Mme Blot, née Gernigon (Clémence).
Mlle Brosse (Amélie).
MM. Chilard (Roland).
Delanoe (Maurice).
Mme Evain (Agnès).
Mlle Gandon (Madeleine).
Mme Gaspard, née Petithomme (Odette).
M. Guillard (Bertin).
Mme L'Haridon, née Demarcq (Odette).
MM. Le Guilcher (Joseph).
Monz (Jean).
Radigois (Roger).

4e Région

Mmes Augris, née Giraud (Bernadette).
veuve Cartron, née Coquema (Jeanne).
veuve Kutil, née Lebon (Gilberte).
veuve Madelrieu, née Pie (Adrienne).
veuve Roy, née Capillon (Madeleine).
MM. Sapin (Clovis).
Teyssedou (Joseph).

5e Région

Mmes Boulerand, née Lagarde (Marie-Rose).
veuve Durrieu, née Bielle (Ida).
Gaget (Marguerite).
veuve Hubert, née Fressubie (Thérèse).
Jayles, née Plotteau (Francine).
Lazuech, née Rouquie (Marie).
Lupien, née Gos (Valentine).
veuve Malgoire, née Pradines (Marie-Louise).
Massat, née Casabon (Marie-Jeanne).

6e Région

M. Brice (Jules).
Mmes Garnier, née Varlet (Renée).
veuve Lairat, née Jessel (Henriette).
M. Lorfanfant (René).
Mlle Majault (Bernadette).
Mmes Otter, née Serna (Marcelle).
veuve Bensad, née Scherrer (Thérèse).
veuve Rudel, née Becker (Marthe).
M. Schelcher (Paul).
Mme veuve Siebert, née Schoelhammer (Marie-Jeanne).

7e Région

M. Benas (Jacques).
Mmes veuve Cugniet, née Morizot (Christiane).
veuve Damiens, née Girardot (Reine).
Hoenig, née Renaud (Marie).
M. Jeannin (Henri).
Mme Rhimboult, née Hanesse (Alice).
M. Tourny (Joannès).

8e Région

Mmes veuve Appriou, née Le Mouel (Geneviève).
veuve Bercand, née Moro (Ermélinda).
Mlle Charreyron (Christiane).

Mme Cornier, née Erhard (Paulette).
M. Delavauvre (Roger).
Mme veuve Guerpillon, née Guillon (Madeleine).
Mlle Léger (Renée).
Mmes veuve Lobietti, née Dauphin (Yvonne).
veuve Michallon, née Ferrand (Julia).
veuve Poncin, née Durand (Suzanne).

9e RÉGION

Mmes veuve Durand, née Finel (Gabrielle).
veuve Giraud, née Del Soldato (Liliane).
MM. Gugliero (Auguste).
Lejeal (Paul).
Mlle Pompei (Françoise).
Mme veuve Tramaloni, née Gebenini (Joséphine).

10e RÉGION

Mmes veuve Carrère, née Galtier (Viviane).
veuve Laroche, née Lucchesi (Hélène).
M. Mathis (Pierre).
Mme Schweizer, née Lasry (Evelyne).

Agents de bureau de 7e classe.

1re RÉGION

Mme Sauton, née Vandrebeck (Odette).

3e RÉGION

Mme veuve Cottier, née Coque (Louise).

II. — AGENTS DE SERVICE

Agents de 3e classe.

3e RÉGION

M. Le Roux (François).

4e RÉGION

M. Dubois (Georges).

Agents de 4e classe.

1re RÉGION

MM. Paris (Adrien).
Villaudy (Louis).

3e RÉGION

M. Carret (Raymond).

5e RÉGION

M. Balussou (Victor).

7e RÉGION

M. Jeannier (Louis).

9e RÉGION

M. Maffre (Paul).

10e RÉGION

M. Rezig (Mohamed).

Agents de 5e classe.

1re RÉGION

MM. Blandin (Raymond).
Blondel (Emile).
Mme Le Baquer (Maria).

3e RÉGION

MM. Houssais (Jean-Baptiste).
Thomas (Jean).

4e RÉGION

M. Tison (Arthur).

5e RÉGION

M. Carrelier (Jean).

8e RÉGION

M. Salvator (Antoine).

Agents de 6e classe.

1re RÉGION

Mlle Moulin (Marie).

4e RÉGION

M. Pellegrin (Marcel).

5e RÉGION

Mme veuve Pouzols, née Bourel (Jeanne).

7e RÉGION

M. Faivre (Désiré).

Agents de 7e classe.

4e RÉGION

M. Hippeau (Roger).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950, fixant le statut des corps des personnels civils administratifs des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 50-114 du 20 janvier 1950, fixant les conditions transitoires d'intégration et de reclassement, dans les corps créés par le décret n° 50-113 ci-dessus visé, des personnels civils administratifs des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);

Vu le décret n° 50-118 du 20 janvier 1950, fixant les traitements des secrétaires administratifs, des commis administratifs et des agents administratifs en fonction dans les arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 50-119 de la même date fixant les effectifs des corps des personnels civils administratifs des arsenaux, établissements et services des départements militaires;

Vu l'arrêté du 3 février 1950 fixant l'organisation, le règlement et la date des examens probatoires pour l'intégration dans les nouveaux corps créés par les décrets du 20 janvier 1950;

Vu l'examen probatoire subi en exécution des textes ci-dessus;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire centrale n° 1 *bis* dans sa séance du 31 janvier 1951;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1950 portant délégation de signature,

Arrête:

Art 1er. — Les personnels civils des services régionaux du recrutement et de la statistique dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des commis administratifs des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), à compter du 1er janvier 1951:

1° AGENT DE BUREAU DU CADRE COMPLÉMENTAIRE

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région militaire.

M. Beireiziat (Léon).

2° AUXILIAIRES DE BUREAU

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région militaire.

Mlle Fournier (Madeleine), Mme Leroy (Marguerite).

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région militaire.

Mlle Decarpenterie (Yolaine).

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région militaire.

M. Corbarieu (Robert), Mme Dangla (Germaine), Mme Lazuech (Marie), Mme Picou (Marcelle), Mlle Revel (Marguerite), M. Saint-Laurent (Pierre), Mme Techene (Julie).

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région militaire.

Mlle Giroux (Georgette), M. Viviand (Marc).

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 9e région militaire.

M. Martin (Marius).

3° AUXILIAIRES CONTRACTUELS

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 10e région militaire.

Bureau de recrutement de Constantine.

M. Koutchoukali (Youssef), Mlle Zannetacci (Juliette).

Bureau de recrutement d'Oran.

Mme Serra (Victoire).

Art. 2. — Le classement des intéressés dans les échelles de traitement du corps des commis administratifs sera déterminé dans les conditions fixées par la C. M. n° 054 PC.1 du 9 juin 1950.

Art. 3. — La titularisation dans le corps des commis administratifs des personnels visés à l'article 1er est subordonnée à l'acceptation d'une mutation éventuelle dans le cas d'absence ou d'insuffisance de nombre d'emplois de commis administratifs dans les organes stationnés dans la place et dont les personnels sont administrés par le service du recrutement et de la statistique.

Elle est, en outre, pour les auxiliaires subordonnée aux résultats des examens médicaux visés à l'article 19 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Art. 4. — Le directeur du personnel militaire de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation.
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nominations au grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Par décision en date du 16 mai 1951, sont promus au grade d'aspirant à titre définitif les militaires du contingent dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation d'élèves officiers de réserve :

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

(Pour prendre rang du 16 mai 1951.)

Infanterie.

Borgeais (Guy-Norbert), classe 1949, Poitiers 2535.
Kaelin (Georges-Maurice), classe 1947, Paris 11480.
Cuvillier (André-Albert), classe 1950, Valenciennes 41320.
Gueheneux (Bernard-Claude), classe 1950, Rennes 33868.
Clavaud (Jean-Louis), classe 1949, Paris 51782.
Juif (Jacques-Jean), classe 1947, Nancy 505.
Duval (Eugène-Jean), classe 1949, Rennes 13657.
Tollille (Jean-Pol), classe 1949, Nancy 8557.
Muller (Jean-Michel-Marcel), classe 1947, Nancy 9828.
Deville (Gérald), classe 1948, Rabat R. 169.
Reignier (Gilbert-André), classe 1948, Valenciennes 47732.
Pasty (Gilbert-Yves), classe 1948, Poitiers 15961.
Dubois (Edouard-René), classe 1947, Paris 46692.
Peny (Pierre-Raymond), classe 1948, Poitiers 8076.
Landreau (Georges-Jean), classe 1950, Rennes 20858.
Du Plessis d'Argentre (Hubert-Yves), classe 1949, Paris 9010.
Garrole (Pierre-Célestin), classe 1950, Toulouse 22218.
Gaboriau (Henri), classe 1946, Rennes 25303.
Lassale-Carrère (Jean-Claude), classe 1948, Poitiers 17923.
Mouly (Jean-Pierre), classe 1946, Paris 3315.
Bricard (Michel-Marie), classe 1946, Nancy 8507.
Schafer (Charles), classe 1948, Rennes 52188.
Astier (Norbert-Antonin), classe 1948, Alger 1546.
Richer (Claude), classe 1950, Paris 22855.
Legoube (Raymond-Roger), classe 1950, Rennes 15121.
Fromty (Bernard-Jean), classe 1949, Paris 45232.
Boudet (Louis-Raymond), classe 1948, Toulouse 7191.
Nawrocki (Casimir), classe 1949, Valenciennes 21103.
Bouvet (Ernest-Gustave), classe 1949, Rennes 45993.
Caron (Yves-Louis), classe 1946, Rabat 565.
Noury (Guy-Sébastien), classe 1948, Toulouse 22114.
Falcoz (Jacques-Maurice), classe 1948, Rabat 965.
Leroy (Jean-Marie), classe 1948, Valenciennes 26571.
Léonard (Jean-François), classe 1946, Paris 6271.
Morault (Jean), classe 1948, Rennes 2287.
Lesot (Michel-Félix), classe 1947, Valenciennes 4137.
Galy (Pierre-Camille), classe 1946, Toulouse 13358.
Fassel (Francis-Louis), classe 1949, Strasbourg 7383.
Poulnot (Jean), classe 1950, Dijon 4525.
Jouan (Marcel-Jean), classe 1950, Rennes 32565.
Mathieu (Pierre-Paul), classe 1947, Nancy 9432.
Giraud (Savinien-Marie), classe 1948, Poitiers 17051.
Sarrat (Robert-François), classe 1949, Toulouse 19675.
Vayssière (Jeanny-Clément), classe 1948, Toulouse 9022.
Parlebas (François-Marie), classe 1948, Poitiers 30129.
Laporte (Maxime-Albert), classe 1947, Toulouse 22950.
Goulard (Gérard-Pierre), classe 1947, Poitiers 30305.
Mercelat (Yvan-Léon), classe 1947, Marseille 3275.
Hulin (Régis-François), classe 1949, Rennes 38186.
Philbois (Michel-Maurice), classe 1950, Paris 33981.
Pillard (André-Louis), classe 1946, Paris 8363.
Sentucq (Jean-Georges), classe 1949, Toulouse 17371.
Sizun (Jean-Marie), classe 1946, Rennes 2018.
Boudet (Roger-Nicolas), classe 1947, Paris 42305.
Colliard (Daniel-René), classe 1950, Valenciennes 52732.
Barre (Jean-Maurice), classe 1948, Paris 16103.
Hudin (Christian), classe 1950, Rennes 53896.
Boudinot (Hugues-Gaëtan), classe 1947, Valenciennes 32153.
Conte (Julien-Claude), classe 1948, Paris 25959.
Daniel (Alain-Théophile), classe 1950, Rennes 53812.
Nonciaux (Pierre-Edmond), classe 1948, Nancy 6743.
Robbe (Jean-Urbain), classe 1950, Paris 10611.
Boerez (Robert-Maurice), classe 1949, Valenciennes 10176.
Maquart (Jacques-Roger), classe 1949, Nancy 8488.
Lemonnier (Michel-Auguste), classe 1947, Rennes 47956.
Sansig (Fernand-Ernest), classe 1947, Strasbourg 11253.
Labails (Jean-Marie-Bernard), classe 1950, Poitiers 17509.
Durand (Jean-Marie-Constant), classe 1946, Rennes 23852.
Genet (Jean-François), classe 1948, Paris 18065.
Dubois (Jean-Paul), classe 1947, Poitiers 26101.
Klopstein (Daniel-Emile), classe 1947, Nancy 5138.
Le Duigou (Jean-Joseph), classe 1947, Paris 8052.
Colin (Jean-François), classe 1950, Rennes 12138.
Lecoq (Gérard-Robert), classe 1947, Paris 15520.
Knoery (Gérard-Edmond), classe 1949, Strasbourg 12593.
Bouilly (Jean-René), classe 1948, Poitiers 5185.
Gallier (Pierre-André), classe 1950, Paris 53983.
Daudin (Francis-Marie), classe 1948, Rennes 22078.
Bouillot (Pierre-Louis), classe 1946, Paris 29266.
Pansier (Pierre-Julien), classe 1950, Marseille 23104.
Rouault (Maurice-Louis), classe 1949, Rennes 36944.
Fournier (Pierre-André), classe 1948, Paris 25253.
Le Corre (Jean-Marie), classe 1947, Rennes 53958.
Wilson (Walter-Henri), classe 1947, Alger 1003.
Bernard (Michel-Eugène), classe 1949, Poitiers 17808.
Courbes (André-Paul), classe 1950, Poitiers 16906.
Le Gall (Henri-Christophe), classe 1947, Rennes 16103.
Denanot (Henri-Marie), classe 1949, Poitiers 746.
Chovet (Gille), classe 1948, Rennes 6627.
Lephay (Pierre-André), classe 1946, Paris 30523.
Costes (Pierre-Alphonse), classe 1947, Paris 5629.
Moullec (Jean-François), classe 1950, Rennes 2686.
Roussel (Jacques-Pierre), classe 1950, Valenciennes 48081.
Combe (Pierre), classe 1947, Marseille 18799.
Perault (Yves-Georges), classe 1949, Rennes 49722.
Delage (Pierre-Henri), classe 1946, Poitiers 6958.
Audebert (Bernard-Camille), classe 1947, Poitiers 24873.
Laprade (Jacques-Jean), classe 1948, Poitiers 27234.
Touzet (Michel-Gilbert), classe 1948, Paris 986.
Martinerie (Jacques), classe 1948, Poitiers 3491.
Pinet (Robert-Jean), classe 1946, Poitiers 15733.
Jambon (Yves-Marcel), classe 1949, Lyon 30292.
Warnod (Denis-Henri), classe 1949, Paris 23996.
Brajeux (Alain-Jean), classe 1947, Paris 11550.
Eches (Jacques), classe 1947, Poitiers 618.
Lemarchand (Michel-Georges), classe 1948, Paris 34250.
Huchon (Marcel-Léon-Pierre), classe 1948, Rennes 4301.
Horn (Louis), classe 1949, Toulouse 920.
Levesque (Jean-André), classe 1946, Paris 21275.
Tantost (Gilbert-Charles), classe 1949, Valenciennes 27920.
Barral (Jean-Yves), classe 1948, Paris 43989.
Range (Robert-René), classe 1949, Paris 42509.
Matchoulsky (Serge-Pierre), classe 1949, Toulouse 946.
Herscovici (Samy), classe 1949, Strasbourg 11475.
Waline (Patrick-Gérard), classe 1950, Valenciennes 11614.
De Brettes (Charles-Marie), classe 1947, Paris 6892.
Castets (Michel-André), classe 1950, Poitiers 16246.
Amiard (Etienne-François), classe 1950, Rennes 7056.
Dupuy-Roudel (Charles-Guillaume), classe 1950, Poitiers 3462.
Normand (Michel-Alphonse), classe 1950, Paris 20726.
Charlier (Bernard), classe 1948, Rennes 809.
Gachies (Jean-Paul), classe 1947, Toulouse 17919.
Chauveau (Jean-Henri), classe 1946, Paris 13770.
Martin (Armel), classe 1946, Poitiers 4229.
Marneffe-Lebrequier (Hervé-Jacques), classe 1950, Rennes 52979.
Morin (Lucien-Joseph), classe 1947, Rennes 9473.
Le Franc (Roger-Jules), classe 1948, Paris 44105.
Bellocq (Jean-Claude), classe 1947, Ruffsque 1909.
Huard (Christian-Louis), classe 1946, Nancy 9797.
Crepy (Francis-Jacques), classe 1948, Paris 25177.
Vermis (Jean-Claude), classe 1947, Poitiers 31445.
Mercier (Claude-Léon), classe 1946, Paris 8082.
Joubin (Philippe-Marie), classe 1948, Rennes 19490.
Maillot (Pierre-Jean), classe 1950, Strasbourg 5393.
Julia (Jean-Marie), classe 1947, Toulouse 11136.
Maumont (Jean-Joseph), classe 1946, Poitiers 4453.
Connan (Pierre-Yves), classe 1947, Rennes 16171.
Couteau (Pierre), classe 1948, Poitiers 25242.
Le Breton (Benoit-Fernand), classe 1950, Rennes 46937.
Morel (Michel-Emile), classe 1949, Valenciennes 46794.
Bazin (Philippe-Marcel), classe 1946, Poitiers 29762.
Guilloud de Courbeville (Pierre-José), classe 1946, Poitiers 12056.
De Montalembert d'Esse (Jehan-Paul), classe 1950, Paris 39510.
Largeteau (Jean-Marie), classe 1948, Toulouse 3022.
Villard (René-Henri), classe 1947, Rennes 15765.
Malmartel (Paul-André), classe 1949, Toulouse 17555.
Maurin (Georges-Serge), classe 1950, Poitiers 24256.
Hausherr (Roger-Henri), classe 1950, Strasbourg 8380.
Bourdelin (Marcel-Victorin), classe 1946, Marseille 6976.
Marchelle (Maurice-Joseph), classe 1947, Valenciennes 24246.
Malavialle (Albert-Marcel), classe 1947, Toulouse 10127.
Raynal (Paul-Gabriel), classe 1946, Marseille 9717.
Lopez (Pean-Alfred), classe 1947, Poitiers 29332.
Riou (Michel-Marcel), classe 1946, Rennes 12174.
Chassaing (Jean-Baptiste), classe 1947, Paris 7820.
Labet (Pierre-Claude), classe 1947, Poitiers 15504.

Le Meur (Yves), classe 1950, Rennes 22438.
Danaho (Raoul), classe 1946, Cayenne 62.
Louyot (Michel-Marie), classe 1951, Nancy 1355.
Thierry (Marc-Alfred), classe 1946, Poitiers 1248.
Lapeyre (Jean-Louis), classe 1950, Poitiers 32093.

Spécialistes « Télégraphistes ».

Laffont (Jean-Roger), classe 1947, Toulouse 17947.
Fauroux (Guy-Claude), classe 1948, Toulouse 9311.
Goxe (Robert-Marie-Marcel), classe 1950, Rennes 18410.
Lefranc (Lucien-Alfred), classe 1950, Toulouse 24895.
Cassagnes (Louis-Joseph-Jean-Baptiste), classe 1950, Toulouse 21293.
Soum (Henri-Jacques-Jean), classe 1946, Toulouse 3254.
Damaggio (Aldo-Mario), classe 1949, Toulouse 18587.
Pierret (Bernard-Jean-Marie), classe 1948, Paris 36362.
Pichard (Pierre-Clément-Marie), classe 1950, Paris 36885.
Fernandez (Francis-Edmond-Henri), classe 1950, Toulouse 1044.
Castanie (Raymond), classe 1950, Toulouse 24290.
Ronce (Roger-Victor-Prosper), classe 1948, Paris 46055.
Mathieu (Henri-Marcel-Georges-Léon), classe 1948, Toulouse 5347.

Artillerie.

Owczarek (Eugène-Czeslaw), classe 1947, Paris 23824.
Lamazou (Jean-Marie-André), classe 1946, Toulouse 17265.
Lartigue (Georges-Joseph), classe 1950, Toulouse 22538.
Palomino (Georges-Emile), classe 1945, Rabat 815.
Ramel (Jules-Adolphe-Paul-Théophile), classe 1946, Toulouse 10177.
Latournarie (Pierre-Eugène), classe 1947, Poitiers 26788.
Bouchoule (Marcel), classe 1947, Poitiers 3889.
Boineau (René-Jean-Elie), classe 1946, Toulouse 2611.
Jolly (Gérard-Jean-Georges), classe 1949, Paris 44640.
Humblot (Florimond-Pacifique), classe 1949, Paris 46418.
Malzac (Jacques-Albert), classe 1948, Toulouse 6626.
Peyret (Gabriel-Louis), classe 1949, Toulouse 12347.
Marteau (Pierre-Gustave-Dominique), classe 1947, Marseille 6030.
Sallou (Jean-Félix-Joseph), classe 1946, Rennes 11039.
Chastenet de Castaing (Bertrand-Jean), classe 1946, Paris 2655.
Buffet (Paul-Jean-Albert), classe 1946, Toulouse 3182
Leduc (Jean-Pierre), classe 1950, Paris 29345.
Martin (Maurice-Paul-Eugène), classe 1948, Marseille 8068.
Barbe (André-Hippolyte-Marie), classe 1947, Toulouse 16765.
Peridier (Michel-Marie-Jean), classe 1948, Toulouse 17582.
Borsotto (Amédé-Joseph-Pierre), classe 1949, Marseille 83.
Rous (Jean-Sébastien), classe 1949, Toulouse 19136
Pasquet (Bernard-Marie-Joseph), classe 1949, Rennes 49716.
Chandon (Jacques-André), classe 1946, Paris 24211.
Hamou (Roger-Emile), classe 1948, Rabat R. 1492.
Lebecque (Jacques-Arthur-Marcel), classe 1949, Toulouse 18633
Galin (André-Jean-Noël), classe 1948, Toulouse 21873.
Brillouet (André-René), classe 1949, Poitiers 7109.
Bourdin (Emile), classe 1949, Poitiers 4038.
Soustelle (Jean-Léopold-Henri), classe 1946, Toulouse 8252.
Le Boulch (Mathurin-Victor-Marie), classe 1948, Rennes 45758.
Sarny (Henri-François-Raymond), classe 1946, Toulouse 8701.
Labbens (André-Floris-René), classe 1946, Toulouse 8968.
Blanc (Pierre-Gaston), classe 1949, Marseille 12812.
Rassier (Claude-Marie-Paul), classe 1947, Toulouse 16959.
Balagna (Jean-Oscar), classe 1946, Toulouse 5268.
Branger (Jean-Marie-Louis-Clément), classe 1947, Toulouse 21691.
Flaujaguet (Jean-Pierre-Jules), classe 1947, Toulouse 20374.
Soubelet (Jacques-Auguste), classe 1949, Toulouse 11269.
Pasquet (Paul-Alexandre-Charles), classe 1948, Rennes 5478.

Par décision en date du 18 mai 1951, sont promus au grade d'aspirant dans l'armée de terre pour prendre rang du 16 mai 1951:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

1° *Spécialité « Mécanicien ».*

Cothenet (Jean-Marie), classe 1947, Dijon 18280.
Lechien (Michel-Alfred), classe 1948, Valenciennes 17018.
Tonda (Michel), classe 1947, Paris 51247.
Pouillaude (François), classe 1947, Paris 41741.
Lepine (François-Marcel), classe 1948, Rennes 42737.
Dejoux (André-François), classe 1947, Alger 7719.
Siffroi (Lucien-René), classe 1947, Paris 24885.
Juenet (Louis-Henri), classe 1946, Lyon 2102.
Ravard (Michel-Gilbert), classe 1948, Rennes 06657.
Hirschauer (Bernard-Marie), classe 1949, Paris 52994.
Vian (Michel-Pierre), classe 1947, Valenciennes 7977.
Bon (Jean-Pierre), classe 1946, Paris 25782.
Sellier (Jean-Georges), classe 1946, Lyon 7738.
Schwab (Jacques-Henri), classe 1949, Nancy 8200.
Fournier (Gérard), classe 1946, Rennes 18137.
Petit (Robert-Jules), classe 1948, Nancy 241.
Pic (Alfred-Gaston), classe 1946, Oran 5200.
Bertrand (Louis-Toussaint), classe 1950, Poitiers 5716.
Achart (Jacques-Louis), classe 1946, Paris 35188.
Picot (Michel-Henri), 1946, Nancy 11660.
Ayme (Gérard-Louis), classe 1947, Rennes 32110.
Pilard (Jean-Pierre), classe 1949, Valenciennes 20946.
Michaux (Jacques-Marie), classe 1947, Nancy 15890.
Mortier (Jean-Louis), classe 1947, Poitiers 33053.
Chevallier (Pierre-Joseph), classe 1947, Lyon 27223.
Dufau (Pierre-Paul), classe 1947, Toulouse 22621.
Denoual (Robert-Jean), classe 1947, Paris 37121.
Chatenay (Pierre-Jean), classe 1946, Lyon 23313.
Jouhand (Michel-Louis), 1946, Maroc 235.
Bosquillon de Senlis (Ghislain-M.), classe 1947, Valenciennes 16770.
Lambourg (Francis-Jean), classe 1949, Rennes 37133.
Amiraux (Pierre-Jean), classe 1949, Paris 34129.
Thevenon Le Michel (Pierre-Michel), classe 1949, Paris 38419.
Boissard (Pierre-André), classe 1946, Dijon 6387.
Dangeard (Henri-Louis), classe 1946, Rennes 8916.
Aumont (Jean-Louis), classe 1947, Rennes 39710.
Delfino (Jean-Jacques), classe 1947, Nancy 9057.
Heintz (Jean-Clément), classe 1948, Nancy 1636.
Jaillet (Bernard-Roger), classe 1951, Lyon 12515.

2° *Spécialité « Transmissions ».*

Paquot (Henri-Gaston), classe 1948, Paris 18657.
Goude (Roland-Charles), classe 1946, Reims 45296.
Marchet (Roger-Emile), classe 1949, Marseille 258
Djian (Robert-Isaac), classe 1947, Oran 2491.
Laruelle (André-Alix), classe 1946, Paris 18621.
Couillaud (Pierre), classe 1947, Poitiers 4626.
Missenard (Pierre-René), classe 1947, Valenciennes 9822.
Vurpillot (Jacques-Georges), classe 1947, Dijon 17294.
Sauvage (Pierre-Joseph), classe 1947, Valenciennes 9674.
Godin (Michel-Gaston), classe 1950, Nancy 11459.
Chas (Henri-Emmanuel), classe 1949, Marseille 7380.
Bruet (Bernard-Paul), classe 1946, Paris 47114.
Monnier (Henri-Pierre), classe 1946, Paris 285.
Caillaud (Robert-René), classe 1946, Paris 12040.
Angelini (Antoine-Gratien), classe 1946, Ajaccio 846.
Caracache (Marc-Robert), classe 1948, Marseille 21191.
Pauvarel (Edmond-Louis), classe 1947, Dijon 6247.
Noël (Henri-Charles), classe 1947, Paris 25120.
Lecard (Pierre-Marie), classe 1948, Paris 51899.
Rebillat (André), classe 1947, Poitiers 19378.
Boulay (Jean-Marc), classe 1948, Valenciennes 37941.

3° *Spécialité « Travaux lourds ».*

Dufour (Robert-Henri), classe 1946, Paris 1153.
Viala (Georges-Albert), classe 1947, Alger 1419.
Jouenen (Henri-Pierre), classe 1946, Marseille 10834.
Dusanter (Ghislain-Albert), classe 1947, Paris 23985.
Grisseaux (Michel-Bernard), classe 1948, Rennes 43746.
Roques (Jean-Léopold), classe 1950, Toulouse 20941.
Pacaud (Justin-François), classe 1946, Dijon 12496.
Charpentier (André-Charles), classe 1946, Paris 22886.
Bonnal (Claude-André), classe 1948, Paris 43033.
Perrot (Jean-Pierre), classe 1946, Paris 1168.
Perrier (Roland-Hyppolite), classe 1947, Rennes 41175.
Tavernier (Fernand-Henri), classe 1947, Lyon 31152.
Portal (Pierre-Georges), classe 1947, Paris 41743.
Toillon (André-Marie), classe 1946, Valenciennes 41456.
Robert (René-Eugène), classe 1947, Paris 20358.
Monin (Jean-Henri), classe 1946, Marseille 4140.
Delacquis (Michel-Georges), classe 1948, Lyon 24967.
Rostand (Albert), classe 1947, Marseille 12614.
Chevalier (Etienne), classe 1947, Valenciennes 35762.
Raynaud (Georges-Maurice), classe 1946, Toulouse 11162.
Crochet (Christian-Marcel), classe 1946, Marseille 7842.
Schollhamer (Henri-Louis), classe 1946, Nancy 10740.
Prost (Jean-Victor), classe 1948, Paris 11429.
Darchand (Edmond-Lucien), classe 1946, Poitiers 1096.
Moreau (André-Georges), classe 1946, Paris 7712.
Cornet (René-Marcel), classe 1947, Valenciennes 10920.
Coignard (Pierre-Frédéric), classe 1946, Oran 2904
Bibron (Francis-Gabriel), classe 1946, Poitiers 8518.
Delord (Pierre-Jacques), classe 1946, Poitiers 2547.
Valageas (Jack-Pierre), classe 1947, Poitiers 21467.
Masson (René-Arsène), classe 1946, Paris 27625.
Lauzet (Jacques-Raymond), classe 1946, Paris 8693.
Aubry (Claude-Bernard), classe 1947, Paris 42900.
Hubert (Jean-Pierre), classe 1948, Reims 10694.
Baroux (Louis-Henri), classe 1946, Lyon 9620.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

4° *Spécialité « Sapeurs mineurs ».*

Duhau (Jean-André), classe 1946, Poitiers 1165.
Dupont (Jean-Claude), classe 1950, Nancy 6677.
Boucher (Pierre-Louis), classe 1949, Paris 8313.
Rouvier (Jean-Louis), classe 1946, Marseille 15354.
Lequime (François-Michel), classe 1946, Paris 9941.
Mathivet (René-Henri), classe 1947, Lyon 13807.
Labedan (Pierre), classe 1946, Toulouse 17808.
Bernard (Gérard-Jean), classe 1946, Paris 12953.
Allard (Jean-Edmond), classe 1946, Lille 38881.
Betolaud (Yves-René), classe 1946, Paris 49016.
Poilleux (Jean-Lucien), classe 1946, Valenciennes 26840.
Riquier (Robert-Norbert), classe 1946, Maroc 12669.
Razel (Paul-Louis), classe 1947, Paris 40558.
Gisquet (Jean), classe 1950, Nancy 14160.
Didier (Louis-Marie), classe 1946, Lyon 12320.
Leau (André), classe 1949, Paris 44351.
Laigneau (Guy-Georges), classe 1949, Paris 28440.
Colne (Guy-Henri), classe 1947, Paris 5625.
Geoffray (Claude-Gilbert), classe 1947, Paris 41286.
Kleim (Robert-Michel), classe 1947, Strasbourg 12461.
Sonnier (Jean-Edmond), classe 1946, Dijon 7041.
Clerc-Renaud (Jean), classe 1946, Lyon 17881.
Leclerc (Marc-Yves), classe 1946, Paris 9957.
Pegaz-Blanc (Claude-Pierre), classe 1949, Paris 40006.
Marzin (Georges), classe 1947, Paris 24858.
Gentner (Gérard-Joseph), classe 1947, Strasbourg 8554.
Chancelier (René-Baptiste), classe 1946, Poitiers 21434.
Lasserre (Jean-Pierre), classe 1947, Paris 6406
Agret (François-Clément), classe 1950, Toulouse 2165.
Zosi (Dominique), classe 1948, Paris 43098.
Blin (Jean), classe 1946, Valenciennes 40634.
Watelet (Pierre-Henri), classe 1947, Paris 39332.
Hersent (Philippe-Georges), classe 1947, Paris 6091.
Blanchard (Guy-Maurice), classe 1947, Lyon 22396.
Lafaurie (Jean-Léon), classe 1946, Poitiers 3406.
Galon (Pierre-Georges), classe 1948, Paris 32398.
Jeannot (René), classe 1947, Dijon 5587.
Simon (Gérard-Jean), classe 1950, Rabat 2045.
Aranda (Jean), classe 1947, Rabat 582.
Naude (Alain-Jean), classe 1949, Poitiers 31557.
Castets (Pierre-Emile), classe 1947, Toulouse 21761.
Poulain (Jean-Georges), classe 1949, Paris 49905.
Demeure (Pierre-Claude), classe 1947, Lyon 3263.
Flamant (Alain-Henri), classe 1947, Tunis 440.
Borr (Maurice-Jean), classe 1950, Strasbourg 12047.
Bastouil (Yvan-Lucien), classe 1947, Poitiers 27482.
Vannier (René-Philippe), classe 1946, Paris 54441.
Rivals (Gérard-Jean), classe 1949, Valenciennes 47341.
Bachoux (Gérard-Jean), classe 1946, Paris 873.
Gonnet (André-Lucien), classe 1947, Lyon 34867.
Cinquin (Pierre), classe 1946, Paris 9731.
Cordonnier (Jean-Jacques), classe 1947, Nancy 12660.
Martin (Claude-Paul), classe 1950, Poitiers 31542.
Catry (Jean-Michel), classe 1950, Paris 47972.
Martin (Paul-Guy), classe 1948, Rennes 23522.
Poupin (Raymond-Lucien), classe 1949, Paris 59079.
Marmagne (André-Yves), classe 1947, Paris 1280.
Mayoux (René-Jacques), classe 1948, Lyon 33193.
Durand (Robert-Louis), classe 1947, Paris 2728.
Rochette (Claude-Noël), classe 1946, Valenciennes 25785.
Pare (Bernard-Léon), classe 1947, Rennes 39843.
Berti (Jean-Pierre), classe 1947, Rabat 1525.
Labat (Pierre), classe 1948, Poitiers 18023.
Magnan (Bruno-Joseph), classe 1947, Marseille 12133.
Labbé (Jacques-Georges), classe 1950, Paris 47668.
Granier (André), classe 1947, Marseille 5990.
Souvay (Gilbert-Marc), classe 1947, Nancy 529.
Bruno (Robert), classe 1947, Marseille 1327.
Marchand (Hubert-Charles), classe 1950, Valenciennes 28446.
Avenel (André-Charles), classe 1950, Rennes 38855.
Guichard (Jacques), classe 1948, Poitiers 7129.
Marquigny (Yves), classe 1947, Paris 40138.
Ventre (Roger-Charles), classe 1947, Marseille 1549.
Rebreyend (Paul), classe 1946, Lyon 6016.
Lagrange (Jean-Joseph), classe 1948, Paris 50319.
Laupies (Jacques-Fernand), classe 1947, Marseille 11231.
Lancien (Jean-Yves), classe 1946, Rennes 2248.
Tourre (Charles-Claude), classe 1947, Lyon 25919.
Mantel (André-Louis), classe 1947, Paris 28119.
Caze (Paul-Jean), classe 1946, Paris 47330.
Delplace (Henri-Joseph), classe 1949, Rennes 48805.
Martignoni (Jean-Henri), classe 1947, Dijon 12798.
Hubert (Gérald-Louis), classe 1948, Rennes 21562.
Blangy (Jacques-Louis), classe 1946, Rennes 9387.
Denoyelle (Pierre-Henri), classe 1950, Valenciennes 06802.
Keller (Jean-Edmond), classe 1947, Paris 36609.
Saintenac (André-Sylvain), classe 1949, Alger 926.
Roze (Pierre-Léon), classe 1947, Paris 31767.
Tellier (Maurice-Henri), classe 1950, Paris 27165.
Gallard (Max-André), classe 1950, Paris 39306.
Labadie (Michel), classe 1948, Valenciennes 24623.
Cellier (René-Charles), classe 1947, Paris 42314.
Ducatel (Philippe), classe 1948, Paris 52357.
Rousseau (André-Joseph), classe 1948, Rabat 861.
Malleret (René-Noël), classe 1946, Dijon 5729.
Groud (Bernard-Paul), classe 1947, Valenciennes 12466.
Collin (Raymond-Charles), classe 1950, Valenciennes 00199.
Coulon (Guy-Daniel), classe 1949, Paris 52192.
Montegut (François-Paul), classe 1946, Paris 46241.
Ancelme (Claude-Alcide), classe 1947, Toulouse 17024.
Andreaz (Roger-Joseph), classe 1947, Lyon 8807.
Gobron (Pierre-Louis)), classe 1946, Paris 18909.
Bardou (Henri-Gérard), classe 1950, Rennes 31705.
Frangeul (Pierre), classe 1948, Poitiers 21292.
Michaud (Roger-Baptiste), classe 1946, Paris 19773.
Charvin (Paul-Auguste), classe 1947, Lyon 14342.
Capdevielle (Jean-Marie), classe 1947, Valenciennes 30611.
Fregnac (Pierre-Emile), classe 1947, Valenciennes 35530.
Lantier (Claude-René), classe 1949, Paris 45864.
Hazera (Pierre-Fernand), classe 1947, Rabat 1637.
Collier (Robert-Jacques), classe 1947, Strasbourg 15028.
Testau (Bernard-Marie), classe 1947, Rennes 39739.
Lecocq (Lucien-Louis), classe 1948, Valenciennes 09373.
Arsiquaud (Michel), classe 1950, Rennes 18249.
Rouzaud (Maurice), classe 1950, Alger 3247.
Melot (Gilbert-Henri), classe 1946, Lyon 19071.
Huppe (Paul-Louis), classe 1949, Paris 24560.
Crepin (Bernard-André), classe 1948, Rennes 46819.
Larrieu (Claude-Jacques), classe 1949, Nancy 6613.
Valette (Georges-Henri), classe 1947, Paris 5914.
Poumailloux (Pierre-Jacques), classe 1947, Paris 48566.
Chaussat (Alain-Georges), classe 1948, Paris 35175.
Buhot (René-Jean), classe 1950, Valenciennes 50212.
Schmitz (Michel-François), classe 1948, Rennes 07542.
Bort (Robert), classe 1950, Strasbourg 17088.
Marboutin (Jean-Pierre), classe 1948, Poitiers 27960.
Trabesse (Louis), classe 1947, Toulouse 2478.
Bouleau (Georges-Charles), classe 1949, Rennes 44579.
Laurent (Jean-Jacques), classe 1949, Paris 51234.
Rechatin (Maurice-Franck), classe 1948, Lyon 25198.
Roussel (Louis-Pierre), classe 1946, Paris 3173.
Pourchet (Jean-Raymond), classe 1947, Poitiers 12775
Neymarc (Guy), classe 1948, Paris 36460.
Lac (Jean-René), classe 1947, Paris 12234.
Bloy (Maxime-Louis), classe 1950, Tunis 175.
Morel (Louis-Félix), classe 1948, Dijon 19223.
Massac (Jean-Jacques), classe 1946, Paris 18274.
Chablis (Paul-Sylvestre), classe 1950, Marseille 9236.
Metreau (Jacques-Pierre), classe 1947, Paris 20664.
Mayot (Henri-Louis), classe 1948, Lyon 5972.
Leclercq (Jean-Georges), classe 1948, Valenciennes 27679.
Richard (Jean-Auguste), classe 1947, Paris 24877.
Rasse (Michel-Louis), classe 1949, Paris 26416.
Seyrig (Antoine-Jean), classe 1949, Dijon 19300.
Isaac (Pierre-Jean), classe 1947, Poitiers 28050.
Saint-Rémy (François-Pierre), classe 1950, Nancy 12870.
Lamy de la Chapelle (Dominique), classe 1948, Toulouse 03353.
Marpillat (Edmond-Pierre), classe 1949, Poitiers 22812.
Peytral (Louis-Léon), classe 1947, Lyon 22803.
Mue (Michel), classe 1949, Valenciennes 46724.
Tridon (Max-Pierre), classe 1947, Nancy 14147.
Rémy (Alain-Charles), classe 1949, Paris 53422.
Barbier Saint Hilaire (Jacques), classe 1946, Paris 1638.
Sergent (Alain-Jean), classe 1950, Nancy, 14619.
Esterez (Jacques-André), classe 1950, Paris 52366.
Amadon (Paul-Marius), classe 1947, Lyon 16251.
Peigne (Robert-Jules), classe 1949, Rennes 14143.
Malot (Philippe-Lucien), classe 1946, Paris 39886.
Degaraby (Claude-Eugène), classe 1950, Rennes 11673.
Montel (Claude-Jean), classe 1948, Paris 27967.
Demandolx (Claude-Louis), classe 1948, Marseille 20153.
Picou (André-Marie), classe 1949, Toulouse 14470.
Pierre (René-Emile), classe 1948, Dijon 1730.
Adam (Jean-François), classe 1947, Paris 3789.
Buret (Roger-Franck), classe 1950, Nancy 9055.
Madignier (Jean-Francis), classe 1948, Lyon 14497.
Penache (René-Claude), classe 1948, Paris 28001.
Delorme (Alain-Louis), classe 1950, Paris 24273.
Rondeau (Jacques-Camille), classe 1947, Paris 43174.
Capdet (Marcel), classe 1949, Toulouse 15302.
Magis (Henri-Clément), classe 1947, Lyon 5880.
Durif (Michel-Paul), classe 1950, Paris 20175.
Lemercier (Jean-Paul), classe 1947, Paris 14174.

Lefay (Philippe-Paul), classe 1949, Paris 23580.
Vincent (Pierre-Louis), classe 1948, Nancy 9950.
Lugherini (Georges-Gustave), classe 1949, Rabat 384.
Collat (Jean), classe 1947, Paris 45052.
Layat (Robert-Claude), classe 1949, Lyon 37056.
Dussaut (Jean-Guy), classe 1949, Toulouse 19761.
Laval (Jean-Claude), classe 1946, Dijon 811.
Queune (Roger-Marie), classe 1947, Lyon 22649.
Mignon (Serge), classe 1948, Paris 36339.
Jodeau (Jacques-Paul), classe 1948, Paris 478.
Nanty (Claude-Alexis), classe 1950, Nancy 7940.
Berthier (Maxime-Henri), classe 1950, Dijon 15855.
Pallut (Jean-Albert), classe 1947, Poitiers 2439.
Poulain (Michel-Ange), classe 1950, Valenciennes 30442.
Ancelin (Ernest-Pierre), classe 1948, Oran 1846.
Auzanneau (Jacques-Germain), classe 1950, Dijon 19407.
Lambourg (Michel-René), classe 1948, Rennes 18989.
Rebouilh (Jean), classe 1947, Poitiers 17331.
Alliot (Serge-Léon), classe 1950, Paris 17964.
Arrignon (Jacques-Georges), classe 1949, Rennes 4031.
Cézard (Roger-Georges), classe 1949, Nancy 10968.
Pousset (Alain-Ferdinand), classe 1948, Rennes 10792.
Delpierre (Guy-Léon), classe 1948, Valenciennes 38964.
Blanchoz (Paul-Alexandre), classe 1950, Lyon 20958.
Jury (Robert-André), classe 1948, Marseille 6742.
Schmidt (Georges), classe 1950, Paris 51785.
D'Auzac de Lamartinie (Jean-Claude), classe 1949, Rennes 47024.
Lescure (Paul), classe 1950, Poitiers 16327.
Monnier (Pierre), classe 1947, Dijon 11301.
Lorber (Pierre), classe 1947, Strasbourg 12075.
Malbranche (Guy-Jean), classe 1949, Nancy 2415.
Charlier (Claude-Lucien), classe 1950, Rennes 30458.
Roussey (Louis-Emile), classe 1949, Nancy 10206.
Pelletier (Jacques-Henri), classe 1947, Paris 46355.
Hudeley (Henri-Louis), classe 1946, Poitiers 19536.
Courson (Michel), classe 1949, Rabat 725.
Vincent (Roger), classe 1950, Paris 3042.
Martin (Marc-Robert), classe 1948, Valenciennes 47022.
Victor (Maurice-Hubert), classe 1947, Toulouse 10585.
Renier (Jean-Jacques), classe 1950, Valenciennes 45573.
Segues (André-Jean), classe 1947, Poitiers 2689.
Leloutre (Pierre-Jacques), classe 1947, Paris 5773.
Faurite (Georges-Adrien), classe 1948, Lyon 8305.
Rue (Jean-Joseph), classe 1947, Paris 44488.
Prache (Jean-Pierre), classe 1947, Paris 1695.
Faucou (Pierre-Victor), classe 1946, Rennes 19833.
Delville (José-Claude), classe 1946, Paris 28256.
Oger (André-Jean), classe 1949, Rennes 17803.
Houdenot (Pierre-Henri), 1949, Paris 12855.
Marbotte (Pierre), classe 1948, Paris 29570.
Rousseau (Michel-René), classe 1949, Rennes 3024.
Dambreville (Claude-Edmond), classe 1946, Paris 32111.
Duchesne (Jean-Roland), classe 1948, Paris 47871.
Crochet (Maurice-Lucien), classe 1950, Rennes 18343.
Périn (Lucien-Raoul), classe 1947, Nancy 5188.
Brugière (Henri), classe 1947, Lyon 15940.
Ogez (Yves-Marc), classe 1946, Valenciennes 9923.
Wisdorff (Jean-Marie), classe 1948, Paris 51742.
Elanes (Claude-Laurent), classe 1949, Alger 163.
Laffargue (Lucien-Marcel), classe 1950, Toulouse 11195.
Lainez (Bernard-André), classe 1946, Dijon 8532.
De Belvala-Balasy (Pierre-Raymond), classe 1948, Rennes 10590.
Busson (Michel-Alphonse), classe 1947, Rennes 36114.
Quillacq (Jacques), classe 1950, Paris 20855.
Peyraud (Louis-Alfred), classe 1948, Poitiers 12785.
Jeanblanc (Pierre-Lucien), classe 1946, Lyon 21274.
Denis (Jean-Lucien), classe 1950, Paris 18324.
Guidon (Daniel-Simon), classe 1950, Nancy 1949.
Guicherd (Roger-Louis), classe 1948, Nancy 4089.
Duchemin (Etienne-Négret), classe 1948, Paris 24363.
Duffau (Henri-Emile), classe 1948, Poitiers 22444.
Theis (Jean-Claude), classe 1950, Paris 31300.
Chanson (Guy-Charles), classe 1950, Paris 28870.
Hesse (André-Emile), classe 1948, Paris 331.
Boulon (Jacques), classe 1948, Lyon 6468.
Raobelisona (Henri-Lucien), classe 1947, Paris 23360.
Degenne (René-Charles), classe 1946, Valenciennes 36119.
Croizier (André-Marie), classe 1946, Lyon 12001.
Pelletier (Jacques-Auguste), classe 1946, Paris 32393.

(1) cf D. M. 10532 EMFA/G/SE du 30 novembre 1950.

Par décision en date du 8 juin 1951, les élèves officiers de réserve du deuxième demi-contingent de la classe 1950 dont les noms suivent sont promus au grade d'aspirant dans l'armée de terre pour prendre rang du 16 mai 1951 :

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Infanterie.

De Buyer (Marc-Marie), classe 1946, Tunis 629.
Frétigny (Jean-Fernand-Louis), classe 1946, Paris 48352.
Toulouse (François-Marie-André), classe 1948, Valenciennes 02642.
Martin (Jean-Pierre-Marie), classe 1949, Paris 7340.
Cavrel (Alain-Marie-Emmanuel), classe 1946, Valenciennes 47523.
Poirion (Daniel), classe 1947, Paris 42568.
Chenique (François-Marie-Dominique), classe 1947, Nancy 15753.
Polart (Jean-Marie-Paul-Edouard), classe 1946, Paris 1725.
Rouveix (Maurice), classe 1950, Paris 22901.
Pilaval (André Jean), classe 1950, Lyon 27307.
Barthélémy de Saizieu (François-Albert-Marie), classe 1948, Paris 30001.
Planchon (Paul-Jean-Henri), classe 1950, Paris 17148.
Brajol (Guy-Henri), classe 1948, Poitiers 30723.
Bruneau (Guy), classe 1949, Poitiers 11037.
Perducat (Pierre), classe 1948, Poitiers 22530.
Gardin (Bernard), classe 1950, Dijon 12269.
Thibodaux (Jean-François-Emile), classe 1947, Lyon 26514.
Manaranche (Louis-Marie-Joseph), classe 1948, Paris 4700.
Barre-Villeneuve (Yvan-Jean-Claude-François), classe 1950, Rennes 10625.
Allioli (Michel-Joseph-Etienne), classe 1946, Paris 18215.
Vanhove (Marc-Léon-Rémy), classe 1951, Valenciennes 1579.
Haumonté (François-Michel-Martin), classe 1949, Nancy 15770.
Lumet (Jacques-Henri), classe 1948, Marseille 19936.
Moreigne (Robert-Jean), classe 1946, Poitiers 25526.
Boëgly (Rodolphe), classe 1950, Dijon 8098.
Malhenet (Jacques-Gérard-Jean), classe 1946, Rabat 371.
Rigucci (Joseph-Julien-Achille), classe 1948, Marseille 6141.
Arbey (Pierre-Adolphe-René), classe 1947, Paris 3791.
Mercier (Michel), classe 1950, Lyon 23796.
Houdin (Daniel-Bernard-Jean-Baptiste), classe 1948, Rennes 13254.
Morin (Gervais-Henri-Louis), classe 1949, Rennes 37162.
Halna du Fretay (Charles-Eudes-Marie-Alain), classe 1947, Paris 5726.
Mazenot (Georges), classe 1947, Dijon 19057.
Arnaud (Samuel-Alphonse-André-Arnaud), classe 1948, Rennes 32527.
Ducommun (Guy-André), classe 1950, Dijon 19418.
Richard (Roger-Arthur), classe 1946, Paris 1607.
Martin (Guy-Raoul-Emile-Joseph-Casimir), classe 1950, Paris 7176.
Bernard (Jacques-Gabriel), classe 1949, Paris 45576.
Goué (Jacques-André), classe 1948, Valenciennes 43872.
Flipo (Gonzague-Ghislain-Marie-Joseph), classe 1948, Valenciennes 19111.
Godard (Lucien-Eugène), classe 1950, Poitiers 29164.
Doucet (Jean-Claude), classe 1950, Poitiers 4148.
Steffann (Jean-Marie-René), classe 1949, Nancy 16153.
Charpail (Raymond-Alfred-Georges), classe 1948, Lyon 23776.
Bizalion (Bernard-Joseph-Jacques-Marie), classe 1947, Marseille 15938.
Hodot (René-Etienne), classe 1947, Poitiers 29316.
Seigneurgens (Daniel-Théodule-Edmond-Marcel), classe 1946, Paris 32695.
Pallut (Jean-Marie), classe 1946, Poitiers 18511.
Pellerin (Jean-Pierre), classe 1948, Poitiers 277737.
Faure (Michel-Albert), classe 1948, Poitiers 22246.
Poilevey (Jean-Albert-Marie), classe 1946, Dijon 8579.
Anchisi (Robert-Jules), classe 1948, Dijon 10063.
Duhamel (Michel-Marcel-Jean), classe 1948, Paris 5269.
Silvain (Bernard-Fernand-Jean), classe 1948, Paris 22616.
Rasson (Emile-Paul-Albert), classe 1949, Paris 23830.
Jarry (Charles-Pierre-Jean), classe 1950, Rennes 10608.
Rousseau (Jacques), classe 1949, Marseille 329.
Champion (Jean-Georges-Marie), classe 1948, Dijon 8141.
Cabarat (Paul-Guy), classe 1946, Dijon 13581.
Michel (Pierre-André), classe 1948, Lyon 19528.
Poirier (Bernard-René), classe 1949, Rennes 13093.
Coquil (Pierre-Louis), classe 1948, Rennes 40954.
Rouchaud (Maurice-Georges-René), classe 1949, Poitiers 825.
De Menthon (Louis-Bernard-Marie-Fidèle), classe 1949, Paris 8000.
Bonneville (Claude-Marie-Camille), classe 1949, Marseille 20737.
Laurent (André), classe 1950, Lyon 12295.
Soubrie (Jean-François), classe 1950, Toulouse 10470.
Millet (Claude-Michel), classe 1949, Nancy 4629.
Montazeau (François-Théophile), classe 1948, Poitiers 5730.
Lasnier (Jean-Roger), classe 1946, Dijon 524.
Duquesnay (Hubert-Louis-Christian), classe 1948, Paris 26021.

UNIVERSITÉ OF MICHIGAN LIBRARIES

Michaud (Roger-Albert-Désiré), classe 1949, Dijon 19615.
André (Yves), classe 1948, Paris 51277.
Mary (Jacques-Edmond), classe 1948, Paris 11039.
Martin (Jean-Jacques), classe 1950, Lyon 22729.
Blondeau (Lucien-Jean), classe 1949, Paris 34923.
Deshayes (Pierre-Roland-Louis), classe 1947, Paris 13229.
Caron (Guy-Georges-Louis), classe 1948, Valenciennes 39546.
David (Jacques-Edmond), classe 1949, Dijon 14574.
Quidarré (Louis-Jean-Marie), classe 1950, Toulouse 3193.
Thuvien (Bernard-Joseph), classe 1948, Paris 44189.
Marcelis (Bernard-Léon-André), classe 1947, Lyon 10350.
Bouvier (Eugène-Albert), classe 1950, Rennes 19969.
Sauvageot (Pierre-Albert-Georges), classe 1946, Paris 9964.
Mans (René-Jules-Aimé), classe 1948, Valenciennes 32416.
Vilal (Pierre-Aubin-Paul), classe 1947, Toulouse 22824.
Buisson (Louis-François-André), classe 1949, Lyon 28273.
Rossignol (Jean-Jacques-Marie), classe 1946, Lyon 18950.
Gouget (Jean-Pierre-Frantz), classe 1949, Poitiers 26119.
Gobillard (Yves-Raymond-Henri), classe 1947, Paris 47143
Benetreau (Samuel-Alexandre), classe 1946, Poitiers 30254.
De Montgolfier (Charles-Marie-Albert), classe 1946, Lyon 3729.
Baguenier-Desormeaux (Jean-François-Marie-Joseph), classe 1947, Paris 6258.
Duffal (Roger), classe 1950, Paris 60610.
Perroton (Henri-Jean-Marie), classe 1948, Lyon 24848.
Cipriani (Jean-Marie-Cyprien), classe 1947, Paris 2037.
Garnavault (Jean-Gaston-Emile), classe 1947, Rennes 859.
Eginard (Georges-Louis-Henri), classe 1948, Rabat R. 1482.
Denis (Jean-Marie-Joseph-Sosthène), classe 1949, Valenciennes 38619.
Marchand (Jean-Claude-Alexandre-Auguste), classe 1950, Rennes 46458.
Johanet (Gustave-Xavier-François), classe 1946, Paris 29470.
Servagnet (Claude-Pierre-Paul), classe 1947, Marseille 6661.
Houssay (Franck-Frédéric-Marie-Marc), classe 1948, Paris 48451.
Lagneaux (Roger-Emile), classe 1948, Valenciennes 04006.
Saal (Jean-Marie-Paul-Louis-Charles), classe 1949, Dijon 9213.
Le Manchet (Michel-Yves-Marie), classe 1950, Paris 68563.
Gaillard (Paul), classe 1948, Lyon 22781.
Labrousse (Georges-Paul), classe 1946, Poitiers 6178.
Pujos (Jean-Pierre), classe 1946, Nancy 10370.
L'Hôte (Robert-Gaston-Marie), classe 1948, Nancy 11057.
Muzi (Jacques-Antoine), classe 1950, Ajaccio 1241.
Krafft (Jean-Robert-Georges), classe 1950, Dijon 7346.
Etienne (Jean-Eugène-Emile), classe 1949, Paris 9420.
Pascal (André-Louis), classe 1949, Lyon 10823.
Tharreau (Louis-Marcel-François), classe 1950, Rennes 53336.
Proust (Jacques-Henri), classe 1946, Poitiers 29127.
Mallet (Xavier-Marie-Gaston-Jean), classe 1947, Rennes 32704.
Deligne (Pierre-Léon-Jean), classe 1950, Paris 24265.
Gabirot (Lucien-Octave), classe 1949, Poitiers 8238.
Lalieu (Henri-Marcel-Pierre-Marie), classe 1950, Valenciennes 14151.
Rimaud (Jean-Armand), classe 1947, Lyon 18197.
Fontaine (Marcel-Jean), classe 1949, Nancy 3641.
Masbatin (Jean), classe 1946, Poitiers 21741.
Hermelin (Philippe-Jean-Jacques), classe 1947, Poitiers 859.
Richard (Jean-Louis-Pierre), classe 1948, Paris 25554.
Piquot (Michel-Jacques), classe 1950, Paris 33185.
Coujou (Serge-Bernard), classe 1947, Toulouse 21451.
Marchant (Robert-Lucien-Maurice), classe 1949, Toulouse 9509.
Chardon (Marc-Eugène), classe 1949, Lyon 36449.
Parmentier (Maurice-Georges-Marie), classe 1946, Valenciennes 49640.
Stolz (Bernard-Charles-Marie-Fernand), classe 1948, Paris 25612.
Delage (Germain-Maurice-Pierre), classe 1947, Dijon 15667.
Parisse (Claude-Henri-Théophile), classe 1948, Dijon 19129.
Nadot (Pierre-Charles-André), classe 1950, Saigon 149.
Poullot (André-François-Louis), classe 1949, Nancy 2584.
Pancrazi (Robert), classe 1950, Ajaccio 1767.
Bordier (Jacques-Raymond), classe 1946, Paris 16538.
Anselmi (Dominique), classe 1946, Marseille 4467.
Le Gall (Yvon-Pierre), classe 1950, Rennes 13443.
Vallentin (Jean-Claude), classe 1950, Paris 21085.
Garret (Henri-Stanislas-Marie-Paul), classe 1949, Paris 52963.
Kakko-Chiloff (Serge), classe 1949, Paris 50728.
Séguillon (Jacques-Yves-Marie-Joseph), classe 1948, Nancy 33065.
Chaffaut (Roger), classe 1946, Nancy 17449.
Mouren-Provensal (Jean-Camille), classe 1947, Nancy 15281.
Belliocq (Georges-Albert), classe 1948, Lyon 19392.
Menguy (Jean-Pierre-Bernard), classe 1949, Rennes 25853.
Corbal (Francis-Claude-Louis), classe 1949, Poitiers 25418.
Grimpret (Alain-Marie-Maxime), classe 1947, Paris 1767.
Givelet (Bernard), classe 1947, Poitiers 16126.
Menu (Jacques-Georges), classe 1946, Alger 3064
Monnier (Paul-Auguste-Yves), classe 1950, Lyon 28652.
Plançon (Roger-Albert-Ernest), classe 1950, Valenciennes 23850.
Rey-Coquais (François), classe 1949, Lyon 28470.
Morin (Emile-Bernard), classe 1949, Rennes 31260.
Beugnies (Gérard-Jacques), classe 1947, Valenciennes 35745.
Grossard (André-Marcel), classe 1948, Dijon 20286.
Chapal (Christian-Paul-Henri), classe 1948, Paris 25452.
Faure (Gilbert-Marcel), classe 1950, Paris 36136.
Dillon (Georges-Raoul-René), classe 1949, Paris 8138.
Couartou (René-Marie-Robert), classe 1947, Toulouse 4299.
Geoffriau (Lucien), classe 1946, Poitiers 17803.
Morlé (Jacques-Charles), classe 1946, Paris 5276.
Kranz (Raymond-Max), classe 1948, Oran 3800.
Drézen (Pierre-Yvon-Marie), classe 1948, Rennes 9404.
Cadel (André-Georges), classe 1949, Rennes 5977.
Langle (Pierre-Antonin-Léon), classe 1948, Paris 1156.
Chaussat (André-Raymond), classe 1950, Paris 3023.
Duval (Jean-Jacques-Louis), classe 1950, Alger 704.
Richard (Gérard-Joseph-Alexandre), classe 1950, Rennes 51450.
Hervey (Jacques-Pierre-Robert-Maurice), classe 1950, Paris 48450.
Dhaussy (Michel-Germain), classe 1950, Valenciennes 34880.
Bergeaud (Guy), classe 1947, Paris 37191.
Gugnin (Marc-Michel), classe 1947, Nancy 2459.
Arnaud (Dominique-Jacques-Fernand), classe 1949, Paris 34913.
Laurent (Lucien-Denis), classe 1949, Dijon 7198.
Leymarie (Georges-Léon-Paul), classe 1949, Paris 42674.
Borniche (Michel), classe 1948, Paris 7761.
Philippe (Marc-Albert), classe 1949, Lyon 5335.
Larroque (Jean-Marcel), classe 1948, Paris 23100.
Rivaille (Pierre-Jacques), classe 1947, Rennes 3334.
Burguet (Pierre-Olivier-Edouard-Marie), classe 1949, Nancy 12388.
Vincent (Guy-Emile-Jean), classe 1950, Rabat 250.
Jeanneau (Yves-Gaston-Joseph), classe 1948, Rennes 9894.
Roussel (Robert-Jules-Emile), classe 1949, Nancy 9051.
Vergnault (Claude-Joseph), classe 1950, Rennes 31993.
Kieffer (Bernard-Jean), classe 1950, Paris 60701.
Giraud (Jacques-Louis), classe 1946, Paris 12236.
Ollagnon (Jean-Roger), classe 1949, Lyon 11501.
Janailhac (Jean-André), classe 1948, Poitiers 22362.
Umber (Christian), classe 1946, Constantine 409.
Laurent (Jean-René-Alfred), classe 1948, Rennes 36346.
Le Stourm (Jean-Jacques), classe 1949, Paris 40827.
Pommier (André-Jean), classe 1950, Poitiers 11452.
Evrard (Henri-Ernest), classe 1950, Strasbourg 6444.
Bobin (Marcel-Philippe), classe 1949, Paris 59405.
Zobler (Roland), classe 1948, Nancy 15085.
Loulier (Jean-Léon-Pierre), classe 1948, Paris 15817.
Graipin (Eugène-Auguste), classe 1948, Dijon 206.
Mathieu (Roger-Eugène), classe 1947, Lyon 9833.
Séguin (Michel-Maurice), classe 1950, Dijon 10784.
Thélot (François-Marcel-Bernard), classe 1946, Paris 4820.
Royère (Antoine-Pierre-François-Bernard), classe 1948, Poitiers 27909.
Mauberqué (Pierre-François-Marie), classe 1948, Paris 41478.
Robert de Saint-Victor (Henri-René), classe 1946, Paris 47134.
Portier (André-Marcel-Emile), classe 1949, Rennes 19931.
Kester (Jacques-André), classe 1946, Strasbourg 12425.
Bosshard (Auguste-Louis-Roger), classe 1949, Strasbourg 15448.
Glenat (Jean-Louis), classe 1948, Paris 37387.
Wismer (Guy-René), classe 1948, Lyon 11027.
Richard (Jean-André), classe 1948, Lyon 32290.
Huriet (Michel-Henri-Antoine), classe 1947, Nancy 15711.
Bruneau (Jacques-André), classe 1949, Maroc R. 129.
Grimaud (Claude-Michel), classe 1950, Paris 30704.
Théhen (François-Joseph-Marie-Edouard), classe 1947, Rennes 27375.
Brichard (Jacques-René-Louis), classe 1949, Paris 43750.
Blanchis (Christian), classe 1949, Marseille 180.
Ehrhardt (André-Albert-René-Louis), classe 1949, Strasbourg 8157.
Nowak (Jacques-Joseph), classe 1950, Paris 29548.
Perlat (Jean), classe 1950, Lyon 25477.
Bataillon (Bernard-Marie-François), classe 1948, Lyon 27139.
Guiborat (Albert-Jean-Raymond), classe 1948, Paris 37391.
Garlouet (Marc), classe 1949, Poitiers 9425.
Voisin (Pierre-Louis-Eugène), classe 1949, Dijon 1428.
Mentigny (Jacques-Jean-Louis), classe 1948, Lyon 5974.
Oudin (Michel-Pierre), classe 1949, Paris 26283.
Manteau (Robert-Marcel-René), classe 1948, Paris 36455.
Arlot (Roger-Pierre-René), classe 1950, Marseille 20107.
Rougier (Gérard), classe 1949, Poitiers 17009.
Doyen (Gilbert-Louis-André), classe 1947, Valenciennes 19872.
Mathieu (Guy-Charles-Paul), classe 1950, Paris 59474.
Hernandez (Claude), classe 1947, Constantine 278.
Souchard (Gérard-Roger), classe 1950, Paris 57665.
Rigal (Yves-Raoul-Joseph), classe 1947, Marseille 23158.
Commun (Claude-Achille-Robert-Marie), classe 1947, Paris 33619.
Jacquin (Bernard-Georges-François), classe 1946, Paris 4199.
Brosse (Bernard-Louis-Paul), classe 1948, Poitiers 33064.
Delattre (André-Léon), classe 1947, Valenciennes 43151.
Blain-Hommel (Claude-Hubert-Marcel), classe 1947, Paris 25187.
Dours (Jean-Paul-Emile), classe 1947, Valence 11435.
Fruton (Robert-Emile-Léonard), classe 1948, Dijon 14282.
Pain (Ferdinand-Jean-François), classe 1947, Paris 24628.
Lerouge (Gérard-Noël-Jean), classe 1950, Poitiers 18263.
Maubacq (Guy-Jean-Michel), classe 1950, Nancy 158.

Rouffeteau (Gérard-Fernand-Maurice), classe 1946, Rennes 27767.
Métait (Pierre), classe 1946, Poitiers 18208.
Peterlongo (Lucien-François), classe 1947, Lyon 11367.
Payan (Clément-Jean), classe 1950, Lyon 618.
Duc (René-Marius-Henri-Eugène), classe 1949, Lyon 28774.
Carneaux (Robert-Paul), classe 1949, Valenciennes 32807.
Bonpas (Guy-Philippe-Robert), classe 1949, Paris 58030.
Defaye (Michel-Henri-Martial), classe 1948, Poitiers 6603.
Ludinard (Serge-Georges), classe 1949, Nancy 2195.
Rouchaud (Jean-Claude-Marie-Paul), classe 1950, Poitiers 5125.
Labroche (Claude-Robert-Marcel), classe 1950, Dijon 416.
Romatet (Bernard-Paul-Robert), classe 1948, Paris 50998.
Klingler (Georges-Gaston), classe 1948, Nancy 33118.
Leconte (Hervé-Marcel-Jacques-Joseph), classe 1949, Marseille 3530
Broguière (Jean-Ernest), classe 1949, Lyon 11357.
Fourcaud (Alain), classe 1946, Toulouse 16889.
Mathieu (Henry), classe 1950, Alger 259.
Grégoire (Georges-Edgard-Maximilien-Ghislain), classe 1948, Nancy 4303.
Pontaut (Roland-Jacques-Célestin), classe 1948, Toulouse 12047.
Haedener (Georges-Eugène), classe 1948, Paris 35315.
Mestre (Jean-François-Etienne), classe 1947, Toulouse 13291.
These (Alain-Jean-Pierre), classe 1948, Paris 11920.
Gérard (Jean-Marcel), classe 1948, Nancy 9400.
Bornot (Michel-Pierre-Marie-Joseph), classe 1948, Paris 36000.
Buton (Christian-Henri-Louis-Emile), classe 1947, Rennes 67292.
Cottanceau (Bernard-Marie-Jules-Clovis), classe 1948, Lyon 18126.
Blanchard (Jacques-René), classe 1950, Poitiers 1256.
de Bousquet de Florian (Bernard-Adrien), classe 1947, Paris 6884.
Pelletier (Pierre), classe 1949, Dijon 588.
Charbonnier (Maximilien-Louis), classe 1948, Alger 2393.
Ruillier (Robert-Paul-Emile), classe 1947, Strasbourg 14414.
Bouyssou (Michel-Jean), classe 1948, Poitiers 27055.
Duflou (Guy-Henri-Victor), classe 1950, Valenciennes 10562.
Gernigon (Claude-Francis-Yves), classe 1950, Rennes 51291.
Beaudouin (Jean-Marie), classe 1946, Nancy 2889.
Fernagut (Roger-Marcel-Robert), classe 1948, Rennes 27352.
Fleith (André-Auguste-Alphonse), classe 1947, Strasbourg 14606.
Bordes (René), classe 1950, Poitiers 17153.
Kerzulec (Louis-Hervé-Michel), classe 1948, Rennes 11366.
de Vriendt (Bernard-Adhémar-Emile), classe 1949, Valenciennes 952.
Fournel (Francis-Henri-Pierre), classe 1947, Paris 6343.
Grandjean (Lucien-Gaston-Adrien-Emile), classe 1948, Paris 34195.
Prades (Serge-Gilbert), classe 1948, Alger 1510.
Rioux (Jean-Marcel), classe 1946, Poitiers 24133.
Jouannet (Albert-Maurice-Robert), classe 1946, Dijon 4865.
Fayole (Jean-Claude), classe 1950, Paris 22001.
Caroff (André-Jean), classe 1950, Paris 65876.
Fontaine (Rémy-Jean), classe 1949, Paris 25708.
Lombart (Maurice-Emile-Clément), classe 1946, Poitiers 21968.
Leyrint (André), classe 1950, Lyon 5582.
Lobez (Philippe-Camille-Narcisse-Joseph), classe 1950, Valenciennes 37782.
Thézières (Maurice-Henri-Léon), classe 1949, Toulouse 9852.
Léon (Dominique-Raymond-Adrien), classe 1947, Marseille 12129.
Pujol (Geosges-René-Lucien), classe 1949, Oran 3130.
May (Marcel), classe 1950, Dijon 13988.
Robic (Félix-Emile), classe 1949, Rennes 840.
Garrabé (Albert-François-Charles), classe 1947, Paris 4911.
Ducos (Pierre-Louis), classe 1948, Poitiers 11653.
Poulalier (Guy-Marcel), classe 1946, Dijon 16206.
Dupau (Pierre), classe 1948, Poitiers 27868.
Colin (Jean-Louis-Marcel), classe 1948, Rennes 49368.
Frémery (Fernand), classe 1948, Dijon 13212.
Leroy-d'Audéric (Henri-Marius-François), classe 1946, Toulouse 10142.
Langard (Gérard-Joseph-Adolphe), Classe 1950, Nancy 2668.
Tur (Tadéus), classe 1949, Valenciennes 30061.
Martin (Gérard-Olivier), classe 1948, Poitiers 29011.
Colas (Michel-Auguste-Gustave), classe 1946, Poitiers 29378.
Grandperrin (Jean-Marie-Gabriel), classe 1949, Dijon 11351.
Valery (Bernard-Paul-Georges), classe 1949, Paris 59447.
Mercier (Pierre-René-Joseph-Bernard), classe 1950, Marseille 6505.
Hattebourg (Pierre-Marie-Blaise), classe 1949, Nancy 4354.
Cherruault (Louis-Emile-Pierre-Léon), classe 1950, Rennes 23485.
Lebreton (Alfred-Pierre-Francis-Jean-Marie), classe 1949, Rennes 46937.
Lamy (Pierre-Jacques), classe 1948, Poitiers 21567.
Mercier (Paul), classe 1950, Lyon 23797.
Vailli (Joseph-Louis), classe 1947, Lyon 9904.
Guyon (Gilbert-Louis-Michel), classe 1949, Lyon 17803.
Duflot (Etienne-Raymond-Edouard), classe 1947, Valenciennes 24436.
Daudon (Jacques-Albert), classe 1947, Poitiers 18261.
Galland (Guy-Gaétan), classe 1949, Poitiers 21575.
Richard (Louis-Léon-Joseph), classe 1950, Rabat R. 1807.
Arnaud (Joseph-Jean-Marie), classe 1950, Lyon 4215.
Autexier (Jacques), classe 1946, Poitiers 26928.
Deflandre (Jean-Roland), classe 1950, Valenciennes 12193.
Alabarbe (René-Jean-Paul), classe 1947, Valenciennes 15879.
Petrucci (Henri), classe 1948, Ajaccio 1120.
Lejeune (Philippe-André), classe 1949, Paris 23524.
Pineau (Martial-Jean), classe 1949, Poitiers 5396.
Granger (Jean-Joseph), classe 1950, Lyon 8667.
Grob (Georges-Pascal-Bernard), classe 1948, Marseille 25662.
Agnéray (Michel-Roger), classe 1950, Valenciennes 13761.
Blanrue (Robert-Maurice), classe 1946, Strasbourg 9853.
Soufflet (Pierre), classe 1947, Paris 442-92.
Pignon (Henri-Jean-Julien-Emile), classe 1949, Rennes 42062.
Charvin (Auguste-Marin-Joseph), classe 1950, Lyon 10214.
Girod (Jean-François-Gaston), classe 1949, Dijon 11110.
Schmitt (Marcel-Gabriel), classe 1947, Dijon 9311.
Baillette (Jean-Marcel-Joseph), classe 1950, Toulouse 889.
Joannet (Claude-Robert-Paul), classe 1949, Paris 24577.
Perceval (Michel-Jules-Irénée), classe 1946, Nancy 5697.
Cauvin (Jean-Louis-Maurice), classe 1949, Paris 50542.
Froc (Roland-Robert-Pierre), classe 1950, Paris 5021.
Auburtin (Jean), classe 1948, Marseille 21101.
Aigrot (Jacques-François-Robert), classe 1949, Paris 11494.
Vionnet (Jacques-Raymond-Simon), classe 1948, Dijon 19248.
Le Gall (Félix-François), classe 1950, Rennes 11954.
Brochemin (Jean-François-Marie), classe 1947, Lyon 1067.
Desgardes (François-Henri-Marcel), classe 1949, Paris 24391.
Lavorel (Guy-Raphaël-Louis), classe 1948, Poitiers 22289.
Marsal (Maurice-François-Antoine), classe 1948, Strasbourg 27103.
Marre (Pierre-François), classe 1949, Valenciennes 33945.
Bourgeois-Moine (Gilbert-Léon-Victor), classe 1949, Dijon 5239.
Bernabel (Ernest-Pierre-André), classe 1949, Strasbourg 15068.
Carzon (Michel), classe 1950, Paris 11898.
Calmels (Pierre-Jean-Marie), classe 1950, Marseille 1079.
Mavon (Pierre-Louis), classe 1949, Dijon 859.
Bouvier (Jacques-Paul), classe 1948, Poitiers 7624.
Vendramini (Amédée), classe 1948, Paris 54496.
Grenier (Yves-François-Achille), classe 1951, Paris 2253.
Guilleminet (Georges-Paul-Abel), classe 1947, Lyon 3518.
Relot (Pierre-Jean), classe 1949, Nancy 5653.
Donzel (Raymond-Alexis-Adrien), classe 1949, Dijon 13070.
Mas (Alain-Gilbert), classe 1948, Paris 29577.
Duval (Michel-Georges-Marie, classe 1948, Nancy 10383.
Veron (Hugues-Joseph), classe 1947, Rennes 61654.
Nérou (Philippe-André-Henri), classe 1950, Paris 31063.
Donzeau (Jacques-Emile), classe 1947, Paris 5656.
Aubert (Philippe-Georges), classe 1950, Paris 20672.
Itard (Eloi-Jean), classe 1947, Toulouse 22635.
May (Louis-Marie-André), classe 1950, Paris 67622.
Questel (Robert-Xavier-Marie), classe 1946, Rennes 27407.
Olive (Bernard-Jean-Claude), classe 1949, Paris 49963.
Jeanney (François-Henri-Jules), classe 1949, Dijon 3014.
Laperrière (Georges-Joseph-Marie), classe 1946, Lyon 19325.
Nollet (Bernard-Marie-André), classe 1950, Valenciennes 17932.
Florentin (Robert-Jean-Raymond), classe 1948, Nancy 11119.
Saint-Martin (Pierre-André), classe 1949, Paris 37450.
Planard (Francis-Louis), classe 1948, Rabat R. 1094.
Delfaud (Jean-Pierre-Gilbert), classe 1948, Poitiers 26207.
Dubois (Joseph-Gérard-Alphonse), classe 1949, Nancy 11003.
Moreau (Georges-René-Isidore-Fernand), classe 1948, Rennes 11046.
Loriou (Jean), classe 1950, Rennes 45785.
Buis (Pierre-Marie), classe 1949, Paris 6036.
Demino (Paul-Albert-Constant), classe 1949, Marseille 18699.
Labouret (Claude-Jean), classe 1946, Valenciennes 25442.
Rodier (Jacques-Michel-Georges), classe 1950, Dijon 19396.
Gouttebel (André-Jean), classe 1949, Lyon 23842.
Lamaty (Gérard-Etienne-Louis), classe 1950, Marseille 10695.
Miallaud (Pierre), classe 1948, Poitiers 8624.
Gainette (Michel), classe 1947, Paris 3899.
Caruel (Jean-Paul), classe 1950, Valenciennes 23293.
Guinde (Bernard-Jean-Léon-Joseph-Marie), classe 1947, Rennes 23656.
Tijou (Louis-Joseph-Honoré-Gérard), classe 1949, Rennes 19637.
Calori (Jean-Dominique), classe 1950, Nancy 6030.
Robinet (Jean-Marie-Armand), classe 1946, Marseille 15283.
Vanhée (Bernard-Maurice-Cornil), classe 1950, Paris 46744.
Magne de La Croix (Francis-Alphonse-Henri), classe 1947, Paris 47927.
Bernard (Alain-Jules-René), classe 1946, Marseille 16933.
Goy (Marcel-Joseph), classe 1947, Lyon 7025.
Claudon (Gabriel-Marie-Jean), classe 1950, Nancy 16978.
Parmentier (Georges-Paul-Marie), classe 1949, Valenciennes 25774.
Richard (Jean-Jacques-Louis), classe 1950, Toulouse 24933.
Fustier (Olivier-Louis-Alain-Jean-Claude-Annet), classe 1948, Lyon 13112.
Poizat (Etienne-Auguste), classe 1948, Lyon 4584.
Darmaillacq (François-Xavier-Marie-Jacques), classe 1948, Toulouse 14482.
Viprey (Jean-Marie), classe 1949, Dijon 3467.
Lanuc (Jacques-Henri-François), classe 1950, Poitiers 32311.
Boulay (Gaëtan-Bertrand-Emile), classe 1949, Paris 59854.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Delzant (Paul-Georges-Marcel), classe 1949, Lyon 36549.
Rougier (Guy-Marcel), classe 1950, Paris 63945.
Collin (Michel-Philippe), classe 1950, Paris 1283.
Petitbois (Jacques-Armand-Edmond), classe 1949, Paris 40007.
Morison (Jules-Jean-Louis), classe 1950, Lyon 8996.
Illat (Jean-Joseph), classe 1950, Toulouse 10445.
Villain (Paul-Marie-Dominique), classe 1946, Paris 8877.
Mazurier (Louis), classe 1950, Rennes 31166.
Raynaud (Claude-Marie-Charles-Jules), classe 1948, Lyon 42090.
Bardon (Jean-Marcel), classe 1947, Poitiers 9178.
Rey (Alain-Marie), classe 1948, Paris 49926.
Rineau (Bernard-Aimé-Germain), classe 1950, Rennes 23010.
Lerède (Roger-Francis-Auguste-Louis), classe 1949, Lyon 20059.
Pinzan (Henri), classe 1950, Lyon 25243.
Fourré (Bernard-Jean), classe 1949, Paris 18566.
Clerc (Bernard-Jean-Charles), classe 1950, Lyon 9791.
Taunac (Jacques-Jean), classe 1950, Toulouse 18222.
Gayet (Pierre-Georges-Jean-Louis), classe 1948, Lyon 22790.
Quintar (Robert-Pierre), classe 1946, Dijon 6415.
Thivel (André-Honoré-Louis-Benoît), classe 1948, Poitiers 16352.
Valli (Charles-Jacques-Elisée), classe 1950, Lyon 31165.
Baulheney (Daniel), classe 1948, Nancy 10860.
Grenier (Bernard-Armand-Albert), classe 1950, Paris 43304.
Cazanave (Claude-François-Yves), classe 1948, Marseille 9553.
Duclos (Jean-Pierre-Auguste-Joseph), classe 1947, Paris 14642.
Oury (Bernard-André), classe 1950, Nancy 14317.
Chave (Roger-François), classe 1949, Marseille 11939.
Sauerwein (Jacques), classe 1950, Paris 29725.
Gilcart (Claude-Jules), classe 1950, Valenciennes 23760.
Bougnoux (Jean-Albert-Lucien), classe 1949, Poitiers 9089.
Louvel (Fernand-Pierre-André), classe 1949, Rennes 26678.
Piganiol (Louis-Roland), classe 1948, Lyon 8552.
Philippe (Roch-Léon-Marie), classe 1948, Nancy 10306.
Delavallée (Gérard), classe 1949, Valenciennes 37764
Lévêque (Jean-Marie-Henri), classe 1950, Poitiers 9131
Ponton (André-Emile), classe 1950, Lyon 33038
Douneau (Michel-Sylvain-Marie-Joseph), classe 1950, Poitiers 20705
Collart (Pierre-Honoré), classe 1950, Valenciennes 5898.
Godfroid (Jacques-Firmin), classe 1950, Lyon 26132.
Répécaud (Pierre-Joseph-Albert), classe 1949, Dijon 790.
Piechaud (Philippe-Marie), classe 1946, Paris 9867
Bessol (Jean-André-Pierre), classe 1947, Paris 36263.
de Castilla (Hubert-Marie-Jacques), classe 1946, Rennes 47880.
Giroux (André-Louis), classe 1947, Paris 32630.
Janichon (Roger), classe 1950, Lyon 1453.
Lacabanne (Henri), classe 1946, Toulouse 3676.
Brûlon (Guy-Léon), classe 1946, Poitiers 12810.
Chaffardon (Yves-Louis-Honoré), classe 1949, Lyon 35015.
Gurgul (Théophile), classe 1947, Nancy 1336.
Dizier (François-Maurice-Henri), classe 1948, Lyon 32119.
Sauret (René-Paul-Louis), classe 1948, Rennes 18380.
Campano (Daniel), classe 1950, Toulouse 6777.
Faivre-Dupaigre (Roger-Marie-Eugène), classe 1947, Dijon 17330.
Bourguet (Raoul-Marc), classe 1947, Lyon 22233.
Chardot (Paul-Jules-Jean), classe 1949, Dijon 5612.
Roinel (Claude-Pierre-René), classe 1949, Paris 14875.
Moreau (Paul-Hector-François), classe 1949, Paris 7590.
Morhain (Claude-Charles-Bernard), classe 1950, Nancy 13722.
Cornier (Claude-Léon-Francis), classe 1948, Dijon 2111.
Faure (Roger-Jean), classe 1947, Lyon 20005.
Huaumé (Louis-Pierre-Marie), classe 1950, Rennes 29877.
Sainton (Claude-Pierre), classe 1946, Paris 1431.
Allié (Gérard), classe 1949, Nancy 12031.
Vieillard (Paul-Eugène), classe 1949, Paris 22773.
Milon (Philippe-Marie-Pierre), classe 1950, Valenciennes 48018.
Mir (Jacques-Justin-Marius), classe 1946, Toulouse 11030.
Delaporte (Michel-Marcel), classe 1950, Poitiers 30891.
Douchement (Jean-Luc-Bernard), classe 1948, Lyon 23795.
Birraux (Maxime), classe 1949, Lyon 37536.
Hubert (Jean-Marius-André), classe 1947, Lyon 16751.
Doute (André-Armand-Ferdinand), classe 1946, Paris 38038.
Pinoteau (Pierre-Napoléon-Jean-Hervé), classe 1947, Paris 6477.
Boutot (Jean-Marcel), classe 1946, Poitiers 22776.
Lacombe (Maurice-René-Paul), classe 1949, Marseille 3908
Lasserre (Albert-Maurice), classe 1949, Poitiers 24949.
Servoz (Maurice-Paul), classe 1946, Lyon 21015.
Février (Hubert-Henry-Claude), classe 1950, Poitiers 33412.
Carle (Jean-André Jules), classe 1950, Lyon 28994
De Lylle (Philippe-Antoine-Gérard-Victor), classe 1949, Valenciennes 9302.
Denner (Pierre-Marie-Jules), classe 1949, Strasbourg 11106.
Gubian (Maurice-Antoine-Francis), classe 1948, Lyon 36923.
Rémy (Michel-Philippe-Henri), classe 1949, Dijon 18942.
Gossot (René-Paul-Eugène), classe 1949, Dijon 18516
Johô (Robert-Joseph-Eugène), classe 1948, Strasbourg 24870.
Levrat (Roger), classe 1946, Lyon 21617.
Chiron (Alferd-Marius-Léon), classe 1949, Paris 41447.
Bourvéau (Yves-Corentin), classe 1947, Toulouse 687.
Renard (Léon-Auguste), classe 1950, Nancy 9793.
Bourguignon (André-Henri), classe 1949, Paris 29270.
Adès (Jean-Félix), classe 1947, Paris 39791.
Bourgeois (Bernard-Georges-Paul-Marie), classe 1949, Dijon 724.
Dor (Stéphane-Marie-Yves-Félix), classe 1947, Paris 6321.
Humberclaude (Pierre-Marie-Louis), classe 1949, Nancy 15242.
Chambaud (Jean-Claude-Pierre), classe 1949, Poitiers 12039.
Labourdette (Henri-Pierre), classe 1949, Toulouse 15828.
Le Moing (André-Joseph), classe 1949, Paris 30240.
Rauch (Gaston-Pierre), classe 1950, Strasbourg 14098.
Virelaude (François-Bernard), classe 1950, Toulouse 4377.
Gauthron (Guy-Bernard-Eugène), classe 1947, Paris 2062.
Jérome (Jacques-Jean), classe 1950, Lyon 20415.
Simon (André), classe 1947, Lyon 8086.
Poli (Antoine-Paul-Marcel), classe 1949, Lyon 36625.
Debrand (René-Louis-Henri), classe 1946, Dijon 9014.
Frêlon (Jacques-André-Léopold-Denis), classe 1947, Dijon 14226.
Godderis (Michel-Ange-Pierre), classe 1950, Rennes 43617.
Dardennes (François-Julien-Jacques), classe 1950, Valenciennes 17350.
Le Guillou (Francis-Marie), classe 1949, Rennes 4141.
Chrestian (Paul-Jules-Jean), classe 1946, Marseille 14736.
Gibert (Philippe-Georges-André), classe 1948, Valenciennes 4199.
Mas (Jacques-Pierre), classe 1949, Paris 9565.
Vantorre (Jean-Pierre-Joseph), classe 1950, Valenciennes 12035.
Bildan (René-Camille), classe 1947, Paris 40983.
Balensi (Michel), classe 1948, Paris 48660.
Mouillot (Philippe-Léon-Raymond), classe 1947, Paris 1554.
Le Digabel (Jean-Fernand-Gabriel), classe 1947, Rennes 32296.
Vayssières (Georges-Marcel), classe 1946, Toulouse 16948.
Jaillet (Gabriel-Paul-Marie), classe 1949, Lyon 15693.
Piroth (Guy-Charles-Louis), classe 1948, Rabat 1508.
Tixier (Raymond-François-Alex), classe 1948, Dijon 12623.
Valette (Roger-Louis), classe 1947, Paris 35473.
Le Vavasseur (Bernard-Amédée-Georges-Louis-Jean-Marie), classe 1949, Lyon 27835.
Berthou (Fernand), classe 1949, Poitiers 13460.
Bru (Emile-Henri-Jean), classe 1949, Lyon 8117.
Di-Martino (Francis-Jean-Antoine), classe 1948, Constantine 443.
Prudent (Paul-Gabriel), classe 1946, Paris 2584.
Bigot (Jacques-Roger), classe 1950, Valenciennes 53381.
Maisonnet (Jean), classe 1948, Poitiers 25949.
Amathieu (André), classe 1948, Poitiers 8399.
Beigneux (Jean-Bernard-Marcel), classe 1946, Poitiers 10931.
Puissochet (Guy), classe 1948, Lyon 30749.
Grange (Daniel-Edmond-Fernand), classe 1948, Paris 24458.
Andurand (Henri-Emile-Camille-Daniel), classe 1949, Toulouse 16507.
Hazan (Moïse), classe 1950, Paris 32537.
Hintzy (Michel-Jean-Marie-Joseph), classe 1948, Dijon 11879.
Soussia (René-Dominique-Joseph-Léon), classe 1950, Dijon 19919.
André (Michel-Dimitri-Claude), classe 1950, Paris 59717.
May (Claude-Maurice), classe 1950, Valenciennes 17034.
Delion (Claude-Constant), classe 1950, Rennes 24745.
Lang (Gilbert-René), classe 1947, Toulouse 22246.
Arnould (Yves-Fernand-Marie), classe 1947, Strasbourg 14897.
Ebel (Charles), classe 1947, Strasbourg 13693.
Picard (Louis-François-Jean-Marie), classe 1950, Paris 70956.
Serriere (Henri-Hubertus), classe 1948, Paris 42733.
Guinot (Armand-Jean-François), classe 1948, Dijon 9901.
Vescovo (Jean-Valentin), classe 1948, Nancy 15505.
Caron (Gérard-Georges-Henri), classe 1947, Paris 28784.
Lorcet (François), classe 1950, Lyon 11949.
Baudry (Pierre-René), classe 1950, Poitiers 14732.
Ouhanina (Henry-Paul), classe 1948, Alger 1704.
Luneau (Gilles-André), classe 1950, Rennes 39760.
Decroix (Pierre-Marie-Gérard), classe 1949, Dijon 2979.
Moret (Fernand-Isidore), classe 1948, Marseille 1555.
Le Jariel des Châtelets (Olivier-Marie-Jacques), classe 1948, Rennes 10726.
Bouchardeau (Marc-Jacques-Auguste), classe 1950, Lyon 12597.
Louërat (Raoul-Théodore-Joseph-Marie), classe 1950, Rennes 40387.
Bertrand (Adrien), classe 1948, Lyon 17874.
Lecerf (Olivier-Maurice-Guy), classe 1949, Paris 24151.
Braneyre (Léon-Pierre-Guy), classe 1949, Toulouse 5165.
Bornet (Robert-Jean-Claude), classe 1949, Paris 48537.
Soirat (Robert-Léonard), classe 1949, Poitiers 8043.
Amoudruz (Robert-Henri-Aimé), classe 1947, Lyon 15717.
Aigoin (André-Paul-Justin), classe 1947, Marseille 20051.
Galiez (Roger-Florent-Etienne), classe 1950, Valenciennes 18123.
Schmitt (François-Sylvestre), classe 1949, Strasbourg 13318.
Brondeau (Roland-Georges-François), classe 1950, Paris 23848.
Oriol (Jean-Marcel-Christophe), classe 1950, Lyon 28799.
Rysto (Alain-Edouard-Henri), classe 1946, Paris 24737.
Henry (Serge), classe 1950, Paris 69890.
Berlande (Raymond-Jean), classe 1950, Lyon 26667.

Desmarteau (Michel-Aimé-Louis-Ghislain), classe 1950, Valenciennes 16119.
Gillod (Gabriel-Marie-Pierre), classe 1947, Paris 6979.
Le Mélayer (Georges-Joseph-François), classe 1950, Rennes 25030.
Cluzel (Jean-Paul-Marie-Emile), classe 1950, Lyon 3979.
Monneret (Henri), classe 1948, Dijon 9924.
Hébert (Jacques-Paul-Alphonse), classe 1948, Paris 26095.
Jean (Henri), classe 1949, Poitiers 12961.
Guido (Bernard-Paul-Yves), classe 1947, Paris 12056.
Pernodet (Jacques-Fernand), classe 1949, Dijon 5236.
Durand (Jacques-Edouard-Henri), classe 1946, Marseille 2359.
Darchy (Pierre-Lucien), classe 1946, Poitiers 10916.
De Ferrer (Robert-Jean-François-Jules), classe 1949, Paris 30739.
Vinet (Jean-Pierre-Raymond), classe 1948, Paris 42477.
Cochet (René-Pierre), classe 1950, Lyon 9964.
Ollivier (Michel-Alexis-Jean), classe 1950, Paris 38793.
Bernard (Paul), classe 1947, Lyon 18229.
Lourdelle (Jean), classe 1948, Paris 27072.
Tanguy (René-Félix-Germain), classe 1949, Rennes 21656.
Taousson (Jean-Paul-Jérôme), classe 1950, Alger 1049.
Brêt (Michel-Jean-Jacques), classe 1947, Marseille 5804.
Carnet (François-Jean-Denis), classe 1949, Rennes 12206.
Vonderscher (Joseph-Gérard), classe 1950, Nancy 14930.
Rivière (Roger-Arnould), classe 1950, Lyon 39265.
Bornhauser (André-Simon), classe 1946, Lyon 15433.
Ducloué (Michel-Claude-Lucien), classe 1949, Rennes 25608.
Brissaud (Bernard-Pierre), classe 1949, Poitiers 17329.
Maranger (Michel-Marie), classe 1948, Nancy 7828.
Réjany (Pierre-Marc), classe 1949, Lyon 18910.
Lebrun (Jean), classe 1950, Paris 36645.
Pourcenoux (Lucien-Léon), classe 1947, Lyon 18616.
Grenier (Jacques-Jean), classe 1948, Lyon 1508.
Variot (Gabriel-Paul-Jean), classe 1947, Paris 6236.
Vandenostende (Robert-Marie-Julien-Arthur), classe 1948, Valenciennes 16358.
Piquet (Jean-Charles), classe 1950, Lyon 9280.
Hattenberger (Henri-Robert), classe 1949, Strasbourg 13255.
Quéffélec (Yves-Jean-Marie), classe 1950, Rennes 6641.
Bosq (Jean-Gilbert), classe 1948, Lyon 30444.
Pacquentin (Yves-Victor-Adolphe), classe 1950, Valenciennes 38621.
Lafont (Alain-Bernard), classe 1949, Rabat 899.
Vaillant (André-Jacques-Louis), classe 1947, Rennes 36300.
Prouvost (Robert-René-Marie), classe 1950, Marseille 25723.
Guénal (Jean), classe 1949, Rennes 20477.
Herzog (Rémy-André-Pierre), classe 1946, Toulouse 3923.
Dupont (Jacques), classe 1950, Valenciennes 22904.
Guétat (Gérard-Saint-Aubin-Adrien), classe 1946, Poitiers 27131.
Arbot (Guy-Claude-André), classe 1950, Valenciennes 3979.
Remy (Charles-Pierre), classe 1950, Paris 47555.
Aria (Roland-Armand-Xavier), classe 1947, Dijon 11369.
Mathey (Claude-Emile-Marie), classe 1950, Dijon 6762.
Garmendia (Jean-Pierre-Antoine), classe 1949, Poitiers 4790.
Cordier (Jean-Albin-Pierre), classe 1947, Dijon 18564.
Munier (Yves), classe 1950, Nancy 3386.
Bichier (Philippe-Louis-Edouard), classe 1947, Paris 49780.
Desmaricaux (Rémi-Henri), classe 1950, Valenciennes 9808.
Le Corre (Michel), classe 1950, Paris 61310.
Jacquel (Jean-André-Maurice), classe 1946, Nancy 6506.
Gandemer (Valère-Guy-Emile-Jean), classe 1948, Rennes 48174.
Louys (Gérard-Guy-Patrick), classe 1948, Paris 50344.
Maire du Poset (François-Marie-Robert), classe 1947, Dijon 11789.
Beaughon (Paul-Emile-Marcel), classe 1948, Lyon 16873.
Mardegan (Alfiéri-Jean), classe 1947, Toulouse 44410.
Gely (François-Jules), classe 1950, Marseille 4459.
Robichon (Henri-Jean-Alexandre), classe 1950, Rennes 35270.
Brusson (Antoine-Pierre-Gabriel-Jean), classe 1947, Toulouse 21620.
Gintrac (Claude-Jacques), classe 1950, Poitiers 23928.
Baret (Jacques-Edouard), classe 1950, Toulouse 24537.
Orsini (Jean), classe 1946, Paris 29379.
Chauveau (Jean-Marcel-Joseph), classe 1948, Rennes 33093.
Roubaud (Jean-Marie-Joseph), classe 1947, Marseille 10385.
Maman (André), classe 1947, Oran 831.
Jovet (Paul-Marie-Joseph), classe 1950, Dijon 20081.
Letourneau (Germain-Louis), classe 1948, Rennes 3665.
Doisy (Claude-Stéphane), classe 1950, Valenciennes 7063.
Benoit (Paul-Jean-Marie), classe 1949, Rennes 16557.
Nolet (Pierre-Paul-Henri), classe 1949, Lyon 2628.
Paganelli (Antoine-Marie), classe 1950, Ajaccio 1686.
Brussier (Jacques-Robert-Jean), classe 1947, Paris 44539.
Bécheau (Louis-Marie-Fleuri-Marcel), classe 1948, Poitiers 11295.
Delpech (Lucien-Michel-Clément), classe 1947, Paris 39105.
Neumeyer (Jean-Charles), classe 1948, Strasbourg 29895.
Wiart (André-Reneld), classe 1947, Valenciennes 3303.
Bonfils (Jean-Pierre-Yves-Emmanuel), classe 1950, Marseille 9972.
Surot (Jacques-René-Michel), classe 1950, Lyon 5080.
Germain (Pierre-Ernest), classe 1946, Paris 3059.
Arro (Jean-Henri-Rémy), classe 1950, Poitiers 30753.
Rivet (Bernard), classe 1950, Paris 41661.
Martinet (Pierre-Maurice-Georges), classe 1950, Rennes 30986.
Claveau (Jean-Pierre-Roger), classe 1950, Poitiers 31735.
Lacour (Eugène-Yves-Jean-Michel), classe 1950, Poitiers 11662.
Monneau (Jean-Marie-Nicolas), classe 1946, Nancy 3214.
Allix (Claude-Maxime), classe 1949, Paris 48782.
Dejour (Paul-François), classe 1950, Lyon 13114.
Grand-Clerc (Jean-Paul-Emile), classe 1948, Oran 1428.
Pabst (André-Henri-Robert), classe 1949, Strasbourg 8823.
Rontemps (Gilbert-René-Marcel), classe 1950, Nancy 10260.
Le Proux de La Rivière (Franck-Marie-Hubert), classe 1950, Poitiers 33822.
Pierre (Michel-Jean-Joseph), classe 1950, Rennes 25210.
Truchon (Alain-André), classe 1947, Nancy 2260.
Buron (Marcel-Jacques), classe 1948, Paris 55133.
Vilette (Jean-Léon-Henri), classe 1950, Valenciennes 18500.
Landrieu (Philippe-Paul-Joseph), classe 1949, Valenciennes 7856.
Rueda (Roger-François), classe 1949, Oran 296.
Hervé (Gilbert-Roland), classe 1950, Rennes 49102.
Colin (André-Elie), classe 1948, Rennes 1936.
Marty (Firmin-Léontin-Alphonse), classe 1948, Toulouse 4936.
Michel (Albert-François-Louis-Marcel), classe 1948, Rennes 47020.
Ferrand (René), classe 1948, Nancy 6111.
Duchange (Bernard-Léon-Marie-Joseph), classe 1950, Valenciennes 16931.
Bomsel (Francis-Paul), classe 1950, Paris 18094.
Bourrée (Octave-Gustave-Charles), classe 1948, Valenciennes 14109.
Laborde (René-Pierre), classe 1950, Lyon 33507.
Bonnier (Robert-Elie-Désiré), classe 1947, Marseille 15942.
Fondevila (Rolland), classe 1948, Poitiers 25880.
Méry (Michel-Maurice), classe 1949, Dijon 15166.
Petit (Alfred-Marie-Joseph), classe 1949, Dijon 20271.
Aucouturier (Pierre-Ernest-Marcel), classe 1949, Poitiers 26980.
Mario (Raymond-Alcime-Marie), classe 1948, Rennes 47843.
Ordinaire (Guy-Paul-Alfred), classe 1950, Paris 17033.
Blanc (Joseph-César), classe 1946, Lyon 19242.
Cox (Robert), classe 1948, Paris 35828.
Depys (Paul-Emile-Pierre), classe 1949, Paris 3787.
Cercueil (Jean-Marie-Claude), classe 1948, Paris 38717.
Chaborel (Max-Louis), classe 1950, Paris 58761.
Benois (Edouard-Benoit), classe 1946, Paris 49144.
Roussel (Michel-Victor-Constant), classe 1947, Paris 4814.
Petiard (Christian-Jean-Marie), classe 1950, Nancy 10318.
Le Douaron (Félicien-Joseph), classe 1949, Rennes 29122.
Maggi (Joseph-Vincio-Mario-Candido), classe 1947, Toulouse 1070.
Eckert (Paul-Eugène-Louis), classe 1950, Valenciennes 12767.
Desbois (Maurice-Paul-Joseph), classe 1950, Rabat R 1679.
Crolard (Jean-Francis), classe 1946, Lyon 35740.
Hennegrave (Michel-Louis-Victor-Aramis), classe 1948, Valenciennes 27694.
Martial (Marcel), classe 1950, Poitiers 7932.
Misson (Charles-Marie), classe 1948, Lyon 20711.
Béal (Lucien), classe 1950, Lyon 3235.
Courant (Jean-Claude-France-René), classe 1948, Paris 33775.
Salvat (Louis-Alexis-Robert), classe 1947, Poitiers 30536.
Moser (Joseph-François), classe 1950, Strasbourg 7582.
Deschamps (Lucien-Robert), classe 1950, Rennes 34479.
Dedu (Jean-Stany-Raphaël), classe 1947, Dijon 4015.
Manceau (Maximilien-Félix-André), classe 1950, Rennes 20967.
Raynal (René-Louis), classe 1950, Marseille 24303.
Magne (Christian-Jacques), classe 1949, Poitiers 24153.
Narcy (Louis-Marie-Albert), classe 1950, Paris 54113.
Rondel (Henri-Gaston), classe 1950, Lyon 27986.
Gourio (Jean-Marie-Joseph), classe 1949, Rennes 28551.
Monod (Armel-Louis-Marie-Jean), classe 1948, Rennes 50946.
Lampre (Paul-Marie-Alcide), classe 1948, Toulouse 5406.
Laurent (Roger-Stéphane-Paul), classe 1946, Alger 3022.
Pinard (René-Alexandre-Félix), classe 1950, Alger 2587.
Lang (Robert-Frédéric), classe 1949, Strasbourg 9434.
Bourgeat (Pierre-Aimé-Lucien), classe 1950, Lyon 32393.
De Geyer (Alain-Jacques-Marie), classe 1947, Rennes 50062.
Anguenot (Pierre-Just-Paul), classe 1949, Montbéliard 7718.
Combeau (Paul-René-Alphonse), classe 1947, Toulouse 21156.
Beslier (Jacques-Marie-Camille), classe 1949, Rennes 49386.
Norgeot (Marcel-Pierre), classe 1949, Paris 49931.
Vaillant (Paul-Auguste-Jean-René), classe 1946, Rennes 17313.
Sévéan (Jean-Claude), classe 1948, Paris 42070.
Thoreau (Claude-Roger-Georges), classe 1946, Paris 38353.
Espic (Claude-Lucien), classe 1947, Lyon 17636.
Fouin (Roger-Joseph-Léon-Clément), classe 1948, Rennes 25686.
Priou (Jean-Paul-Marie-René), classe 1947, Paris 42428.
Pache (Jean-Marie-Georges), classe 1947, Poitiers 28753.
Tigreat (Yvan-Paul-Joseph), classe 1950, Rennes 22459.
Ohl (Jean-Pierre), classe 1950, Strasbourg 4765.
Mabire (Jean-Pol-Yves-Jacques), classe 1947, Paris 20492.
Vesselle (Jean-Arthur), classe 1950, Nancy 2683.
Kijonka (Boleslas), classe 1950, Valenciennes 6073.
Perisse (Roland), classe 1948, Nancy 11003.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Piard (Michel-Paul-Eugène), classe 1949, Rennes L 1439.
Chevalier (Robert-Armand), classe 1950, Marseille 12139.
Bernard (Georges-Joseph-Gérard-Marie-Thérèse), classe 1950, Valenciennes 13553.
Bordel (Ferdinand-Gustave), classe 1948, Lyon 22231.
Puybonnieux (Louis-Félix-Marcel), classe 1948, Poitiers 32604.
Lutier (Gérard-Michel), classe 1947, Paris 2105.
Guillot'on (Marcel-Joseph-Eugène), classe 1948, Rennes 44530.
Carde (Georges-Paul-Albert), classe 1947, Constantine 939.
Couturier (Jean-Marc), classe 1946, Alger 600.
Bonelli (Marcel-Jean-Dominique), classe 1949, Dijon 19335.
Fontaine (Guy-Auguste-Raymond), classe 1949, Rennes 44740.
Ursch (Charly), classe 1949, Oran 3108.
Flahaut (Marcel), classe 1947, Paris 37998.
Mothe (Claude-Bernard), classe 1949, Toulouse 22554.
Rougerie (Claude-Jean-Charles), classe 1948, Poitiers 23511.
Fourgeaud (Jean-Baptiste), classe 1949, Paris 8595.
Flederick (Jean-Gérard), classe 1949, Paris 21615.
Wack (Henri-Gabriel-Michel-Antoine), classe 1950, Marseille 26659.
Roux (Bernard-Eugène-Marie-Victor), classe 1950, Dijon 887.
Boesch (André-Marie), classe 1950, Nancy 15942
Roche (Gaétan-Pierre-Jean-Victor), classe 1947, Toulouse 4442.
De Bayser (Alain-Patrick), classe 1949, Maroc 1272.
Lambert (Jean-Fernand-Lucien), classe 1947, Paris 37330.
Gautier (Robert-Maurice), classe 1948, Paris 19955.
Magnin (Georges-Louis-Cécil-Hubert), classe 1950, Lyon 11293.
Chéron (Bernard-Henri-Hippolyte-Jules), classe 1948, Valenciennes, 44115.
Alquier (François-Michel-Olivier), classe 1948, Paris 37367.
Hardy (Claude-Julien-Georges), classe 1946, Poitiers 31015.
Vergeade (Jean-Pierre), classe 1947, Constantine 312.
Dumas (Augustin-Léon), classe 1950, Lyon 12893.
Senut (Jacques-Martial-Léonard), classe 1946, Poitiers 23957.
Dumortier (Guy-Camille-Paul), classe 1946, Paris 21678.
Schreiner (Claude-Armand), classe 1948, Paris 37076.
Périn (François-Henri-Pierre), classe 1948, Paris 21516.
Letourneur d'Ison (Alain-François-Henri), classe 1948, Paris 51529.
Taupmann (Maurice), classe 1947, Toulouse 17369.
Giuntini (Mario-Bruno-Giorgio), classe 1947, Alger 436.
Pasqualini (Jean-Baptiste), classe 1950, Rabat 1106.
Poncet (Jean), classe 1947, Dijon 3420.
Bertrand (Jean), classe 1950, Lyon 14236.
Aimé (Paul), classe 1949, Lyon 8593.
Movoisin (Claude), classe 1949, Alger 744.
Gabin (Pierre-Théophile-Georges), classe 1949, Paris 35317.
Meyer (Raymond-Emile-Charles), classe 1949, Nancy 4708.
Cors (Clément-Maxime), classe 1950, Paris 13808.
Aubin (Bernard-Georges-Paul), classe 1948, Paris 42014.
Hénot (Michel-Jacques-Clément), classe 1948, Nancy 14186.
Parmentier (Marcel-Félix-Prosper), classe 1947, Valenciennes 38224.
Dumazert (Rolland), classe 1948, Constantine 92.
Rubin de Cervins (Guy-Marie-Joseph-Jean-Maurice), classe 1950, Rennes 45420.
Couchet (Joseph-Marie-Pierre), classe 1946, Lyon 11562.
Dubourgeois (Charles-Claude), classe 1949, Dijon 10956.
Corbinus (Albert-René), classe 1949, Poitiers 9584.
Fargearel (Félix-André), classe 1948, Poitiers 15474.
Bazile (Lucien-Paul), classe 1950, Rennes 38872.
Boutitie (Pierre), classe 1949, Poitiers 25397.
Perry (Jean-Joseph-Baptiste-Julien), classe 1949, Toulouse 12644.
Du Peloux (Bernard-Aymard-Marie-Alphonse), classe 1949, Rennes 47272.
Gillard (Michel-Léon-Gaston), classe 1949, Valenciennes 48089.
Gérard (Claude-Henri), classe 1949, Nancy 6457.
Gay (Henri-Louis-Pierre), classe 1951, Poitiers 34781.
Luiggi (Jacques-Philippe), classe 1947, Ajaccio 1090.
Rostoucher (Antoine-Jean-Pierre-Marie), classe 1948, Strasbourg 27803.
Moal (Paul-Alain-Marie), classe 1947, Rennes 12878.
Courtois (Jean-Constant-Georges), classe 1946, Strasbourg 8352.
Ardouin (Jean-Marie-Adolphe), classe 1949, Rennes 49367.
Dumas (Pierre-Maurice), classe 1949, Oran 339.
Artur (Hugues-Henri-Marie-Christian), classe 1950, Rabat 555
Lejczyk (Pierre), classe 1950, Valenciennes 16678.
Delille (Jean-Marie-Bruno), classe 1950, Paris 34316.
Chevauchez (Claude-Henri-Noël), classe 1947, Dijon 7387.
Patri (René-Georges-Pierre), classe 1947, Poitiers 16563.
Grossmann (Claude-René), classe 1950, Paris 38193.
Souron (Abel-Pierre-Louis), classe 1948, Rennes 29404.
Allègre (Yves-Joseph-Marie), classe 1949, Poitiers 10614.
Marcandella (Rogero-Antonio), classe 1949, Valenciennes 26583.
Chotard (Joseph-Pierre-François-Marie), classe 1949, Rennes 48254.
Rouquette (Pierre-Jean-Emile), classe 1947, Poitiers 1545.
Petitgenet (Jacques-Maurice), classe 1946, Nancy 8286.
Bascou (Pierre-Marcel), classe 1947, Toulouse 3483.
Rougier (André-Gilbert-Louis), classe 1949, Lyon 24446.
Richard (Roger-Jean-Alphonse), classe 1946, Alger 1337.
Bourricaud (Jean-Siméon-Marie-Paul), classe 1946, Toulouse 18425.
Frassati (René), classe 1949, Ajaccio 563.
Charre (Paul-Louis-Jean), classe 1948, Alger 404.
Barbas (Jean-Louis), classe 1947, Strasbourg 10507.
Davost (Hervé-Marc-Marie-Charles), classe 1948, Paris 48405.
Jordery (Paul-Emile-Henri), classe 1948, Valenciennes 14438.
Bouillard (Guy-Antoine), classe 1950, Paris 11017.
Beteille (Marius-Joseph-Albert), classe 1949, Toulouse 9835.
Bellouard (Michel-Gaston-Marie), classe 1948, Paris 20183.
Derruau (Raymond-Marie-Pierre), classe 1946, Paris 29019.
Aubron (Jean-Noël), classe 1948, Paris 51494.
Blanchy (Jean-Michel-Robert), classe 1947, Poitiers 27863.
Ruffini (Roland-Robert), classe 1947, Paris 3474.
Cocatrix (Michel-Abel-Robert), classe 1950, Paris 9502.
Lefèvre (Roger-Emile-Jules), classe 1950, Nancy 3242.
Hans (Jean-Marie-Alfred), classe 1947, Paris 3930.
Plantiveau (Francis-Jacques), classe 1949, Poitiers 2676.
Mayer (Norbert-Georges-François), classe 1948, Alger 650.
Pitzini (René-Lucien-Henri), classe 1949, Rabat R 1405.
Arminot (Jean-Léon-Jules-Marie), classe 1948, Paris 43981.
Sagot (Pierre), classe 1948, Poitiers 2175.
Westphal (Eric-Alfred-Edmond), classe 1949, Marseille 22888.
Caloyoryamis (Jacques), classe 1950, Paris 21633.
Perrin (Marcel-René-Lucien), classe 1947, Nancy 16510.
Gugel (Ernest-Martin), classe 1950, Strasbourg 6599.
Gérardin (Jean-Jacques), classe 1949, Poitiers 31484.
Frisch (Pean-Pierre), classe 1947, Paris 36875.
Balme (Joseph), classe 1950, Lyon 27318.
Coruble (Michel-Paul-René), classe 1946, Valenciennes 39678.
Le Guen (Roger-Pierre), classe 1947, Paris 44163.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Cousin (Jacques-Luc-Albert-Louis), classe 1948, Paris 16702.
Pupat (Lucien-Bernard), classe 1946, Poitiers 6583.
Adnot (Georges-Jean-Bernard), classe 1948, Lyon 42680.
Gény (Lucien-Marie-Xavier), classe 1949, Strasbourg 7092.
Gervais de Rouville (Christian-Jacques-Frédéric), classe 1947, Paris 6977.
De Vogue (Patrice-Robert-Jean-Marie), classe 1948, Paris 51631.
Jousseaume de la Bretesche (Renaud-Marie-Toussaint), classe 1946, Paris 29411.
De Gouvion Saint-Cyr (Gérard-Paul-Marie), classe 1947, Paris 6982.
Darribère (Jean-Claude), classe 1946, Paris 8326.
Roba (Guy-Ernest-Jules-Henri), classe 1947, Paris 35446.
Ferembach (Alain-Paul-André), classe 1947, Paris 6336.
Albaret (Robert-Yves), classe 1947, Lyon 22346.
Seux (Jean-Robert-Marie), classe 1948, Valenciennes 00212.
Grenier (Jean-Marie-René), classe 1946, Paris 22125.
Desbordes (Michel-Jacques), classe 1946, Nancy 16125.
Nivet (Jean-Laurent-Philippe), classe 1946, Toulouse 20353.
André de la Fresnaye (Henri-Dominique), classe 1946, Rennes 49829.
Kohaut (Jacques-René), classe 1946, Nancy 12825.
Goutterault (Jean), classe 1949, Lyon 18418.
Groené (Armand-Joseph-Edmond), classe 1948, Strasbourg 30309.
Hua (Daniel-Pierre-Marie-Georges), classe 1950, Paris 13213.
Gloux (Jean-Paul-Maurice), classe 1946, Rennes 37102.
De Boutray (Gérard-Marcel-Marie), classe 1947, Rennes 27224.
Philbert (Jean-Paul), classe 1948, Strasbourg 23316.
Jouan (Yves-Francis-Arsène), classe 1949, Rennes 16661.
Armand (Philippe-Roger-Marie-Joseph), classe 1949, Rennes 33276.
Auriol (Paul-Jean), classe 1947, Poitiers 6808.
Picherit (Pierre-Théophile-Roger-Auguste), classe 1947, Rennes 39749.
Thomas (Jean-Charles-Germain), classe 1950, Nancy 12872.
Seynave (Robert-Gérard), classe 1950, Valenciennes 18667.
Michel (Jean-Claude-Marc), classe 1948, Paris 24658.
Vandenberghe (Maurice-Bernard-Marie-Joseph), classe 1950, Valenciennes 19684.
Picherit (André-Jean-Jules-Joseph), classe 1947, Rennes 39748.
Mauchant (Robert-Bernard-Gabriel-Michel), classe 1947, Nancy 16445.
Dime (Pierre-Emile-Victor), classe 1949, Nancy 9740.
Deforges (Jean), classe 1947, Paris 10823.
Pluchet (Gérard-Philippe), classe 1950, Paris 38631.
Quennouelle (Régis-Pierre-Edouard), classe 1946, Paris 27682.
Lenfant (Maurice-Camille-Louis), classe 1947, Valenciennes 34807.
D'Aboville (Joseph-Pierre-Marie), classe 1950, Paris 63089.
Thomas (Pierre-Georges-Paul), classe 1948, Paris 12562.
Rouille (Gaston-Emile), classe 1948, Paris 28909.
Perrachon (Jacques-Charles-Marie), classe 1947, Paris 1380.
Frorup (Daniel-Louis-René), classe 1949, Paris 35744.
Rousseau (Xavier-Marie-Adolphe), classe 1949, Poitiers 2748.
Jouan de Kervenoaël (Michel-Marie-Joseph), classe 1947, Paris 6389.
Messbauer (Pierre-Henri-Charles), classe 1948, Dijon 18511.
Carbonnet (Jean-Jules-Edmond), classe 1949, Valenciennes 26823.
Devaux (Bernard), classe 1950, Poitiers 33186.
Labatut (Jean-Raymond), classe 1947, Paris 7680.

Miquel (Bernard-Léon-Augustin), classe 1950, Rabat 160.
De Durfort Civrac de Lorge (Jacques-Henri-Marie-Pierre), classe 1948, Paris 20620.
Crombet (Pierre-Daniel-Antoine), classe 1949, Valenciennes 13653.
Mansencal (Jean-Henri), classe 1949, Poitiers 23972.
Wacheux (Marcel-Henri), classe 1950, Valenciennes 33449.
Pluchet (Alain-Jacques), classe 1950, Paris 38630.
Fournier (Gérard-Albert-Dominique), classe 1947, Paris 18783.
Denis (André-Robert), classe 1949, Valenciennes 44606.
De Thy de Milly (Christian-Yves-Alphonse-Marie), classe 1946, Dijon 17610.
Bennasar (Jacob-Jean), classe 1949, Marseille 25602.
Grolaud (Jacques-Henri-Alexandre), classe 1950, Rabat 300.
Meyer (Maurice-René-Arthur), classe 1950, Nancy 9468.
Desmarchellier (Christian-Auguste-Henri), classe 1948, Valenciennes 16889.
De Lingua de Saint-Blanquat (Gérard-Charles-Marie-Gabriel), classe 1947, Paris 6127.
Stival (Robert-René), classe 1950, Valenciennes 10691.
Hoiylink (Paul-Jean-Alfred), classe 1947, Marseille 8292.
Crémer (Henri-Charles-Thomas), classe 1947, Rennes 39778.
Nosbaum (Guy-Camille-Fernand), classe 1950, Paris 43102.
Vieillard (Michel-Henri-Jean-Marie), classe 1947, Paris 52088.
Gysel (Bernard-Lucien-Jean-Marie), classe 1947, Paris 26564.
Michel (Charles-Jean-Michel), classe 1948, Paris 48484.
Dejoie (Bernard-Paul), classe 1947, Paris 19598.
Dochez (Jacques-Fidèle-Désiré), classe 1948, Valenciennes 7640.
Hervé (Fernand-Joseph-Marie), classe 1949, Rennes 10805.
Peyral (Michel-Julien-Etienne), classe 1950, Paris 10587.
Boudier (Pierre-Maximilien-Eugène), classe 1949, Marseille 8438.
De Thy (Jean-Charles-Marie), classe 1949, Dijon 19462.
Guettard (André-Georges-Auguste), classe 1948, Paris 54349.
Haberschill (Jean-Joseph-Antoine-Henri), classe 1946, Nancy 6806.
Grimonpont (André-Florent-Louis), classe 1950, Valenciennes 12235.
Perrin (Louis-Charles-Pierre), classe 1948, Paris 37410.
Le Chartier de Sedouy (Alain-Marie-Joseph), classe 1949, Paris 23574.
Bourguignat (Francis-Marie-Joseph), classe 1949, Paris 52864.
Fortin (Bernard-Auguste-Emile), classe 1950, Valenciennes 36068.
Lévêque (Robert-Xavier-Henri-Louis), classe 1949, Rennes 46812.
Raoul (Maurice-Jean-Louis), classe 1948, Lyon 18318.
Batignani (Guilio), classe 1949, Nancy 11711.
Neveu (André-Marie-Jacques-Etienne), classe 1947, Rennes 39767.
Montagne (Robert-Etienne-Louis), classe 1948, Marseille 1673.
Bourrut Lacouture (Luc-Jean-Ambroise-Marie), classe 1947, Rennes 27323.
Pinel (Claude-Charles-Marie), classe 1949, Valenciennes 44704.
Bailly (Pierre-Henri-Jean), classe 1947, Dijon 16567.
De Ganay (Paul-Etienne-Marc-Hubert), classe 1949, Paris 47331.
De Villèle (Philippe-Marie-Pierre-Ludovic-Hubert), classe 1948, Paris 25644.
Bartholoni (René-Alban), classe 1948, Paris 25066.
Le Coz (Gérard-Roger-Joseph-Yves), classe 1947, Rennes 12905.
Deuilhé (Pierre-Gaston), classe 1948, Toulouse 08250.
Le Mer (François-Joseph), classe 1946, Paris 16064.
Bernard (Charles-André-Pierre-Liévin), classe 1948, Valenciennes 14991.
Don (Charles-André), classe 1949, Marseille 2799.
Ponsot (Jacques-Fernand), classe 1948, Paris 45279.
Brottier (Hugues-Marie), classe 1950, Oran 2720.
Julienne (Bernard-Marie-Gabriel-Emile), classe 1947, Nancy 16872.
Bondon (Jean-Léon-André-Maurice), classe 1949, Lyon 29212.
De Meaulne (Gaëtan-Gérard-Henri-Marie-Aymar), classe 1946, Rennes 48646.
Lawton (Abraham-Georges-Daniel), classe 1950, Poitiers 33262.
Destombes (Francis-Henri-Marie-Joseph), classe 1948, Valenciennes 19050.
Violle (Bernard-François-Guillaume-Amable), classe 1948, Paris 20430
Tardif de Moidrey (Pascal-Olivier), classe 1947, Poitiers 11652.
Armand (Georges-Louis-Marcel), classe 1946, Paris 10770.
Maillet (Pierre-Paul), classe 1950, Poitiers 35803.
Nys (Michel-Gérard-Albert), classe 1949, Valenciennes 15702.
Eliet (Jean-Pierre-Maurice), classe 1949, Toulouse 10689.
Hocusler (Louis-André-Joseph), classe 1948, Valenciennes 2617.
Delpech (Jean-Pierre-Joseph), classe 1950, Poitiers 17498.
Fortez (Lucien-Gaston), classe 1946, Valenciennes 2237.
Lutz (Jean-Charles), classe 1949, Strasbourg 7628.
Dupré (Jacques-Maurice), classe 1949, Dijon 15164.
Champy (Charles-Bruno-Marie-Louis), classe 1949, Paris 23185.
Effroy (Marc-Marius), classe 1950, Paris 41915.
Fradin (Lucien-Marie-Maurice-Marcel), classe 1948, Lyon 21383.
Chaput (Gilbert-Pierre), classe 1950, Paris 70614.
Olivieri (Ercole), classe 1949, Marseille 15973.
Polocki (Michel-Marie-Julien-Henri), classe 1950, Paris 8819
Aubry (Jean-Claude-André-Marie), classe 1949, Rennes 37638.
Denieau (Philippe-Raoul-Robert), classe 1946, Paris 2236.
Martin (Charles-Henry-Laurent), classe 1947, Paris 28232.
Magiorani (Serge-Norbert), classe 1947, Rabat 807.
Pinta (Roland-Léon-Marie), classe 1946, Paris 1130.
Desliens (Louis-Yves-Eugène), classe 1948, Rennes 5641.
Bardot (Claude), classe 1947, Paris 44982.
Robert (Simon-Charles), classe 1949, Rennes 50121.
Bourdillon (Albert-Marie-Jacques), classe 1949, Marseille 8009.
Imholz (Jean-Frédéric), classe 1948, Strasbourg 21832.
Peyrelongue (Jean-Henri-André-Marie-Yves), classe 1947, Poitiers 29750.
Jan K/Guistel (Guy-Yves-Pierre-Alain-Fernand), classe 1950, Paris 27524.
Roux (Pierre-Jean-Eugène), classe 1948, Toulouse 6737.
Griton (Didier-Alfred-Charles), classe 1948, Paris 51516.
Lacroix (Jean-Jacques-Claude), classe 1950, Lyon 38616.
Mignot (Pierre-Raymond), classe 1946, Paris 36215.
Durand de Ramefort (Gérard-René), classe 1946, Poitiers 6952.
Petit (Olivier-Christian), classe 1949, Strasbourg 187.
Sepulchre (Dominique-Marie), classe 1949, Nancy 13738.
Sabouret (Claude-Maurice), classe 1949, Paris 8051.
Lapierre (Bertrand-Gérard), classe 1949, Marseille 15047.
Burdeyron (Jean-Emile-Joseph), classe 1947, Constantine 336.
D'Oiron (Guy-Marie-Jean-Jacques), classe 1949, Poitiers 5706.
Beck (Maurice-Henri-Emile-Louis), classe 1946, Valenciennes 41201.
Comon (François), classe 1947, Paris 1451.
De Fayet (Arnaud-Marie-Joseph-Anne), classe 1949, Paris 12259.
Le Borgne de Boisriou (Hervé-François-Régis-Marie-Joseph), classe 1949, Rennes 15320.
Plat (André-Théophile-Roger), classe 1946, Marseille 18001.
De Roucy (Alain-Antoine-Marie-Albert), classe 1948, Valenciennes 23965.
Bonzom (Jean-André), classe 1950, Paris 18102.
Lengrand (Claude-Jules-Emile), classe 1948, Rennes 13993.
Valéry-Masson (Pierre-Marie-Charles), classe 1947, Paris 6517.
De la Barre de Nanteuil (Amaury-Marie-Joseph-François-Xavier), classe 1946, Rennes 25457.
Clary (Michel-Ange), classe 1950, Poitiers 16796
Barvaux (Christian-René-Georges), classe 1948, Valenciennes 2582.
Hutin (Jean-Louis-Marie), classe 1947, Nancy 2471.
Dujeancourt (Jacques-Gabriel), classe 1948, Nancy 4920.
Graffieaux (Michel-René-Léon), classe 1950, Valenciennes 21064.
Walliser (Charles-Joseph-Jules), classe 1948, Strasbourg 33153.
Burgevin (Bernard), classe 1950, Paris 50212.
Wurtz (Claude-Jacques), classe 1950, Paris 11483.
Leroux (Jacques-Albert), classe 1947, Rennes 62402.
Abrard (Jacques-Alfred-Edouard), classe 1950, Poitiers 24439.
Luce (Pierre-Claude-Abel), classe 1947, Lyon 15895.
Juillard (Henri-André), classe 1947, Paris 6087.
Fournier (Marc-Henri-Alexandre-Marie-Constantin), classe 1948, Rennes 30230.
Leenhardt (Olivier-Denys), classe 1947, Marseille 10271.
Dumonthier (Jean-René-Pierre), classe 1947, Paris 49737.
Preux (Eugène-Louis), classe 1950, Valenciennes 31695.
Laloux (Francis - Aimé - Louis - Pierre), classe 1949, Valenciennes 12566.
Fricaud (Emile-Claudius), classe 1949, Lyon 26202.
Cavaillès (André-Jean-Marie-Louis), classe 1950, Toulouse 7436.
Mayschein (Théodore-Emile-Fernand), classe 1948, Strasbourg 34116.
Comparat (Charles-Henri), classe 1948, Rabat 1161.
Boige (Jacques), classe 1947, Paris 36802.
Rouvillois (Alain-Jean-Marie), classe 1949, Paris 22953.
D'Ornano (Christien-Michel-Gilbert), classe 1948, Lyon 6281.
Tarquis (Roger), classe 1950, Rennes 7337.
Castel (Jean-Victor-Eugène-Antoine), classe 1947, Marseille 4595.
Le Percq (Jean-Paul-Marie), classe 1950, Marseille 21707.
Cordier (Bernard-Maurice-André-Ghislain), classe 1947, Valenciennes 33136.
Rouquet (Claude), classe 1947, Valenciennes 12521.
Claret de la Touche (Bernard-Marie-Jacques), classe 1947, Poitiers 31551.
Pierrens (Jean-Charles-Marie-Joseph), classe 1948, Valenciennes 11811.
Des Comtes de Blégiers de Pierregrosse (Raymond-Guillaume-Jules-Auguste-Charles), classe 1947, Marseille 13748.
Chaillié (René-Adrien), classe 1948, Valenciennes 2018.
Delanglade (Edouard-André-Francis), classe 1949, Marseille 8082.
Lemaire (André-Joseph), classe 1950, Nancy 15077.
Vayron (Philippe-Pierre-Jules-Eugène-Charles), classe 1946, Paris 4648.
Larenaudie (Maurice-Joseph-Jean-Marie), classe 1946, Toulouse 2442.
Liébard (Jacques-Edmond-Marie), classe 1948, Rennes 2276.
Miaule (Pierre-Jean-Claude), classe 1947, Paris 9991.
Teyras (Jean-Pierre-Marc), classe 1948, Lyon 31020.
Roudillon (François-Marie-Joseph), classe 1947, Lyon 30210.
Rames (Jean-Claude-Hugues-Arthur), classe 1949, Alger 2676.
Challand (Claude-Jean-Henri), classe 1948, Alger 1278.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Fourcade (Guy-Georges), classe 1947, Toulouse 22639.
Séchoy (Raymond-Paul), classe 1951, Paris 63539.
Demontaigne de Poncins (Michel-François-Marie-André), classe 1946, Paris 1887.
Kannengisser (Edmond-Marie-Alphonse), classe 1948, Strasbourg 31444.
Guillemot (René-Jules), classe 1946, Rennes 7742.
Folio (André-Marcel), classe 1948, Paris 2316.
Durand (Alain-Joseph), classe 1946, Rennes 52777.
Steffen (Jean-Louis-Joseph), classe 1948, Strasbourg 29978.
Legendre (Michel-Jacques-Maxime), classe 1947, Paris 1775.
Le Dentu (Jacques-Edmond-Auguste), classe 1950, Paris 63221.
Pocquet (Henri-Joseph-Edouard), classe 1948, Oran 2191.
Hanus (Michel-Jean), classe 1946, Nancy 6209.
Castagné (Jacques-Lucien-Emile), classe 1948, Toulouse 7156.
De Jouffroy-Gonsans (Jacques - Maurice - Jean), classe 1949, Paris 35018.
Méric (Marie-Christian-Achille), classe 1949, Paris 30039.
De Guilhem de Lataillade (Philippe-Tristan-Marie-William), classe 1950, Valenciennes 48175.
Poirier (Jean-Lucien-Paul-André), classe 1947, Poitiers 16971.
Bernard (Raoul-Léonce-Adrien), classe 1946, Marseille 17121.
Mérot (Jean-Pierre-Marcel-Roger), classe 1948, Tunis 1826.
Krause (Alfred-Jean), classe 1950, Strasbourg 5356.
Dodin (Roger-André), classe 1950, Marseille 10303.
Aubry (Pierre-Raymond), classe 1950, Paris 58265.
Perras (Jacques-Claude), classe 1950, Lyon 37172.
Berge (René-Louis-Edouard), classe 1947, Paris 25672
Calvy (Christian-Jean-Marie-Noël), classe 1947, Paris 43256.
Guintrand (André-Louis), classe 1950, Marseille 16884.
Imbert de Balorre (Georges-Anne-Hyacinthe), classe 1950, Rennes 6338.
Haon (Raymond-Baptiste-Victorien), classe 1948, Marseille 19064.
Moyen (Etienne-Nicolas-Joseph), classe 1947, Paris 13024.
Bachelez (Serge-Raymond), classe 1946, Paris 27148.
Bard (Michel-Henry-Louis), classe 1949, Rennes 2982.
Baudart (André), classe 1946, Nancy 1259.
Fresson (Jacques-Pierre-Joseph), classe 1949, Nancy 10284.
Charlet (André-Paul), classe 1950, Paris 64037.
Raimond (Jean-Pierre), classe 1949, Nancy 11716.
Jeantet (Pierre-Jacques-Alice), classe 1949, Lyon 27833.
Mocellin (Guidone), classe 1946, Lyon 20024.
Dumas (Jean-Marius), classe 1950, Marseille 13265.
Jolly (Jean-André-Ernest-Joseph), classe 1950, Nancy 13661.
Hénin (Germain), classe 1950, Valenciennes 23182.
De Jouvencel (Guy-Aldegonde-Fernand-Paul), classe 1948, Poitiers 27698.
Leblond (Gilbert-Louis-Bernard), classe 1950, Valenciennes 48516.
Le Breton (Maurice-Emile-Pierre), classe 1946, Paris 46811.
Durant (Bernard-Julien-Marie), classe 1947, Valenciennes 422.
Poisson (Emile-René-Fernand), classe 1950, Poitiers 19434.
Krebs (Jean-Michel-André), classe 1950, Strasbourg 5367.
Sacquet (Michel-Roger), classe 1949, Dijon 15533.
Bosshardt (Jean-Marc-Raoul-Max), classe 1947, Strasbourg 11134.
Régnier (Michel-Robert-Edmond), classe 1948, Nancy 7112.
Campredon (Raoul-Charles-Louis), classe 1950, Marseille 18110.
Grandmougin (Jean-Marie), classe 1949, Paris 3196.
Dumontet (Georges-François-Jean-Léon), classe 1949, Paris 21422.
François (Robert-Henri), classe 1949, Paris 32907.
Sourdeau de Beauregard (Gilles), classe 1948, Rennes 15011.
Bonneau (René-Robert-Jacque), classe 1949, Paris 32528.
Crépin (Maurice-Augustin), classe 1946, Poitiers 25836.
Anduze (Claude-Edmond-Jules), classe 1948, Paris 33951.
Reigneaud (Paul-Jean-Joseph-Marie), classe 1950, Lyon 2352.
Bourgois (Roger-André-René), classe 1950, Valenciennes 49980.
Ferrand (Michel-Victor), classe 1946, Paris 2304.
Lévêque de Vilmorin (Jean - Baptiste - Vincent), classe 1950, Paris 48082.
De Drée (Bernard-Joseph-Gilbert-Stanislas), classe 1946, Paris 2438.
Devourdy (Jean-Gabriel), classe 1949, Paris 13986.
Thiérry (Jean-Marie-Pierre), classe 1948, Paris 27279.
Déchaine (Henri-Robert), classe 1946, Rennes 36145.
Richard (Gabriel-Camille-Emile), classe 1950, Nancy 15787.
Labouchère (Christian-Charles-Fernand), classe 1948, Paris 51372.
De Rochechouart de Mortemart (Charles-René-François-Jean-Marie-Victurnien), classe 1949, Paris 43061.
Calatayud (Lucien-Alphonse), classe 1950, Oran 3467.
Desplanches (Marc-Edmond), classe 1950, Paris 30526.
Letorey (Jean-Philippe), classe 1948, Paris 23144.
Thibault (Jacques-Paul-Auguste), classe 1947, Rennes 56160.
Brunet (Jean-Claude-Pierre), classe 1949, Paris 13735.
Delore (Marcel-Henri), classe 1948, Lyon 6159.
Sagot (Jacques-Henri-Léon), classe 1948, Valenciennes 39032.
Pérignon (René-Charles-Marcel), classe 1950, Nancy 8223.
Picq (Lucien-Jean), classe 1950, Lyon 5913.
Jacquemart (François-Georges-Raymond), classe 1949, Valenciennes 25381.
Sartini (Pierre-Claude-Maurice-Philippe), classe 1950, Paris 28225.
Madec (Yves-Louis-Gabriel), classe 1949, Paris 53546.
Fusiller (Yvan-Fernand-Raphaël), classe 1949, Poitiers 45139.
Baudry (Robert), classe 1948, Paris 8801.
Vernet (Jacques-Joseph-Henri), classe 1947, Marseille 2542.
Dubourg (Philippe-Jacques), classe 1950, Paris 30552.
De Burgat (Claude-Philibert-Alphonse-Marie), classe 1948, Rennes 4956.
Monperrus (Gérard-Jean-Joseph), classe 1950, Paris 55565.
Prodhomme (Alain-François), classe 1949, Rennes 38583.
Plumier (Charles-Joseph), classe 1949, Marseille 18379.
Hoffman (Fernand-Antoine), classe 1948, Strasbourg 31251.
Priou (Yves-Henry-Jean-Pierre), classe 1949, Paris 9029.
Beraud (André), classe 1946, Lyon 18332.
Véber (Michel-Pierre-Léon-Joseph), classe 1947, Valenciennes 33247.
Comby (Louis-Alexandre-Joseph), classe 1949, Lyon 22105.
Roesch (Jacques-Michel), classe 1950, Paris 29169.
Colombier (Gilbert-Charles-Louis), classe 1947, Paris 37889.
Helmstetter (Gérard-Eugène), classe 1947, Strasbourg 9707.
Taisne (Michel-Jean), classe 1948, Valenciennes 21303.
De Keghel (Yves-Jean-Marie-Luc), classe 1948, Toulouse 22534.
Lamy (Michel), classe 1950, Paris 13254.
Peaudecerf (Jacques-Marie-Joseph-Alexandre), classe 1948, Marseille 11372.
Ducommun (Jean-Louis-Marie), classe 1949, Paris 42796.
Guillou (Jean-Corentin), classe 1949, Rennes 10068.
Boubée de Gramont (Savinien-Marie-Bernard), classe 1949, Toulouse 7205.
Lambert (Roger-Paul-Henri), classe 1947, Valenciennes 21146.
Brahic (Albert-Paul-Louis-Charles), classe 1949, Marseille 5586.
Danhiez (Jean-Marie), classe 1946, Valenciennes 50176.
Clair (Romain-Léon-Joseph), classe 1948, Lyon 7213.
Pivain (Jean-Claude-Paul-Henri), classe 1946, Paris 18457.
Fraisse (René-Yves), classe 1949, Marseille 3460.
Wolff (Jean-Paul-Pierre), classe 1949, Strasbourg 15385.
Jaillet (Serge-Bernard-Emile), classe 1946, Lyon 21062.
Thibau (Henri-Marcel-Jacques), classe 1948, Marseille 21201.
Legrand (Claude-Jacques), classe 1950, Lyon 19947.
Baur (Philippe-Bertrand-Henri), classe 1950, Paris 28768.

III. — Artillerie.

A. — Artillerie de campagne et automotrice

Mathis (Pierre-André-Victor), classe 1946, Marseille 6198.
Michel (Jacques-Charles), classe 1947, Lyon 27785.
Morin (Jean-Edouard-Robert), classe 1947, Lyon 15959.
Le Besnerais (Denys-André), classe 1946, Paris 3065.
François (Pierre), classe 1948, Paris 36432.
Breting (Jean-Jacques), classe 1947, Paris 29462.
Vasselon (Bernard-Michel), classe 1948, Paris 7380.
Heuzé (Bernard-Paul), classe 1950, Valenciennes 53417.
Legros (Bernard-Marie-Charles-Georges), classe 1950, Valenciennes 42415.
Capiaux (Claude-André), classe 1949, Valenciennes 12828.
Salanié (Jean-Marc), classe 1951, Toulouse 1019.
De Watteville (Henry-René-Raoul), classe 1947, Lyon 1289.
Guénée (Bernard-Marie-Albert), classe 1947, Valenciennes 11986.
Haumont (André-René-Pierre), classe 1949, Nancy 13205.
Soubrier (Jacques), classe 1946, Paris 29173.
Butot (Georges-Edmond), classe 1946, Marseille 8458.
Hardouin (Jean-Christian), classe 1949, Paris 29992.
Mestrallet (Charles), classe 1948, Lyon 14511.
Nifenecker (Jean-Jacques), classe 1947, Dijon 9093.
De Larminat (Jean-Marie-Xavier), classe 1948, Paris 25375.
Segaud (Michel-Jean), classe 1948, Dijon 13015.
Dewavrin (Pierre-Gaston-Joseph), classe 1948, Valenciennes 12917
David (Gérard-Pierre), classe 1948, Paris 24362.
Naud (Pol-Marie-Emmanuel), classe 1946, Lyon 33236.
Paté (Gérard-Victor-Joseph-Marie), classe 1947, Strasbourg 297.
Loubignac (Lucien-Gaston-Jean), classe 1946, Maroc 486.
Moreau (Jean-Ernest-Emile), classe 1949, Paris 42293.
Disseaux (Bernard-Lucien-Joseph), classe 1947, Valenciennes 40619.
Mizzi (Emmanuel-Marie-Antoine), classe 1946, Paris 9703.
Charbonnier (Raymond-Maurice-Paul), classe 1948, Poitiers 10930
Bense (Robert-Jean-Jean-Claude), classe 1947, Paris 2672.
Jacquet (Marcel-Jean), classe 1946, Paris 41118.
Reiner (Guido), classe 1949, Lyon 2055.
Arber (André-Frédéric), classe 1950, Strasbourg 6963.
Dziadoszek (Edmond), classe 1950, Paris 2407.
Gautier (Philippe-Georges-Marie), classe 1948, Poitiers 26809
Cartier (Hubert-Michel-Marie), classe 1947, Dijon 18604.
De Surville (Gérard-Marie-Paul), classe 1946, Paris 3001.
Cocagne (Michel-Léon), classe 1946, Lyon 18830.
Bablet (Roger-Jean-Paul), classe 1948, Paris 15057.
Lerouge (Michel-Roger), classe 1950, Valenciennes 22224.
Bros (Pierre-Gabriel-Noël), classe 1949, Paris 21186.
Marti (Germain-Frédéric), classe 1949, Toulouse 16701.

Boucard (Roland-Joseph-François), classe 1947, Poitiers 31963.
Le Blanc (Gérard-Louis-Lucien), classe 1950, Paris 13270.
Balsan (Jean-Pierre), classe 1946, Marseille 9446.
Châtelain (Rémi-Elie-Joseph-Stéphane), classe 1947, Valenciennes 43126.
Montandon (Jacques-Pierre-Jules), classe 1946, Paris 19789.
Prolat (Jacques-André-Marie), classe 1947, Dijon 3241.
Polycarpe (Lucien-Joseph), classe 1948, Strasbourg 31770.
Develay (Roger-Léon-Maurice), classe 1947, Dijon 11430.
Fleurantin (Henri-Charles), classe 1947, Nancy 14037.
Deun (Pierre-Emile-Marcel), classe 1950, Paris 36851.
Simon (Jean-David-Baruk), classe 1948, Alger 2832.
Pebayle (Hubert), classe 1947, Poitiers 23927.
Michot (Jacques-Louis-Raymond), classe 1950, Valenciennes 52566.
Teyssié (Raymond-Jean-Etienne), classe 1949, Paris 9696.
Bellier (Paul-Joseph-Nicolas), classe 1946, Oran 198.
Henriet (Pierre), classe 1948, Dijon 18615.
Pétournay (Bernard-Henri-Louis), classe 1948, Valenciennes 3977.
Payrastre (Jacques-Roger), classe 1947, Toulouse 12371.
Dieterlin (Dominique-Pierre), classe 1950, Paris 13096.
Carre (Bernard-André-Louis), classe 1946, Paris 25419.
Meunier-Guttin-Cluzel (Albert-Roger), classe 1947, Valenciennes 16567.
Rossi (André-Louis-Antoine), classe 1947, Lyon 20814.
Affonço (Henri-Albert), classe 1947, Saïgon 179.
Delacarte (François), classe 1950, Paris 13084.
Mayer (Jacques-Claude), classe 1947, Paris 46753.
Pasquet (Maurice-Michel), classe 1946, Dijon 7471.
Savignac (Pierre-Henri), classe 1947, Paris 6198.
Said (Roger-Armand), classe 1948, Alger 2831.
Ringuet (Daniel-René), classe 1947, Paris 32435.
Bouliez (René), classe 1947, Valenciennes 38229.
Morel (Pierre-Charles-Lucien), classe 1946, Nancy 17186.
Perrelet (Pierre-Paul-Arsène), classe 1948, Lyon 6894.
Lambert (Jean-Marie-Robert), classe 1948, Paris 37044.
Pollak (Michel), classe 1947, Paris 22439.
Bonsergent (Pierre-Marcel-Louis), classe 1946, Paris 5434.
Meyer (Jean-Antoine-Michel), classe 1950, Lyon 28641.
Allarousse (Pierre-Joseph), classe 1946, Paris 1618.
Germain (Pierre-Joseph-Henri-Ernest), classe 1946, Nancy 16103.
Bourrel (Jean-André-Louis), classe 1947, Poitiers 20268.
Pidon (Gilbert-Henri-Paul), classe 1948, Valenciennes 34931.
Dieux (René-Augustin), classe 1948, Valenciennes 34931.
Gabert (Pierre-Auguste-Elysée-Emile), classe 1947, Lyon 15987.
Anthonioz (Pierre-Calude), classe 1950, Paris 30193.
Chavet (Lucien), classe 1946, Lyon 27303.
Yvernault (Marcel-Albert), classe 1947, Poitiers 21367.
Roussel (Georges-Marie), classe 1949, Strasbourg 4799.
Vivien (François-Charles), classe 1948, Valenciennes 43370.
Bregeault (Marc-Pierre-Julien), classe 1948, Paris 19858.
Wack (Pierre-Louis-Edmond), classe 1947, Nancy 13053.
Pennaneach (Maurice), classe 1950, Rennes 6638.
Gayral (Marcel), classe 1950, Lyon 37059.
Palaric (Georges-Joseph-Louis), classe 1950, Rennes 49224.
Ramondou (Jean), classe 1948, Poitiers 20851.
Dezeustre (André-Gaston-Camille), classe 1950, Valenciennes 40619.
Rouche (Edgard-Marcel), classe 1950, Oran 139.
Bourgeois (Bernard-Jean-Paul), classe 1950, Strasbourg 10283.
Aman (Léon-Jean), classe 1947, Strasbourg 13173.
Maurel (André-Georges), classe 1946, Toulouse 10300.
Ménard (Serge-Henri-Emmanuel), classe 1946, Alger 3369.
Labarbe (Jean), classe 1950, Toulouse 19613.
Corbel (Georges-Louis-René), classe 1946, Paris 46827.
Blanc (Félix-Antoine-Marcel), classe 1949, Lyon 19504.
Mérazian (Joseph), classe 1950, Paris 25502.
Vénier (Jean-Marcel), classe 1949, Nancy 11068.
Froment (Roland), classe 1949, Paris 7036.
Olivier (Marcel-Félicien), classe 1950, Dijon 6865.
Jullien (Eugène-Prosper-Louis), classe 1947, Lyon 995.
Thomas (Henri-Alphonse-Marie), classe 1948, Strasbourg 26745.
Lehoux (André-Georges-Henri-Robert), classe 1948, Lyon 23824.
Brizaut (André), classe 1950, Paris 18136.
Routier (Joseph-Victor), classe 1947, Valenciennes 12097.
Schultz (Bernard), classe 1950, Valenciennes 23345.
Prevost (Jacques-André-Marie), classe 1947, Paris 32463.
Niel (Gérard-Gabriel-Bernard), classe 1950, Valenciennes 4507.
Romand (Claude-Victorin), classe 1950, Dijon 7825.
Looze (Roger-Célestin), classe 1946, Strasbourg 7336.
Mirebeau (Pierre-Jacques), classe 1948, Valenciennes 42526.
Blache (Marcel-Achille), classe 1946, Lyon 4261.
Théry (Georges-Emile), classe 1946, Valenciennes 5422.
Nardou (René), classe 1949, Poitiers 32276.
Ducos (Jean-Marie-Paul), classe 1946, Lyon 18848.
Delbecq (Henri-André-Gustave), classe 1948, Valenciennes 15040.
Duboz (Désiré-Henri-Alexis), classe 1950, Dijon 1839.
Ezvan (Adrien-Théodore-Pierre), classe 1948, Rennes 18744.
Schouler (André-Robert-Joseph), classe 1950, Strasbourg 11894.
Kuentz (Jean-Marie-Joseph), classe 1949, Strasbourg 12476.
Charreau (Claude-Charles-Louis-Yves), classe 1948, Paris 15813.
Collin (Jean-François-André-Bernard), classe 1950, Nancy 14788.
Massa (Louis-Henri-Raphaël-Pierre), classe 1946, Oran 3485.
Abry (Jean-Francis), classe 1950, Lyon 28424.
Erstein (André-Moïse), classe 1950, Strasbourg 771.
Destarac (Pierre-Jules-Léon), classe 1949, Toulouse 2325.
Beauquin (Jean-Francis), classe 1950, Rennes 32748.
Gamot (Pierre-Henri), classe 1947, Paris 44877.
Vervoir (Gilbert-Marcel-Jules), classe 1948, Lyon 35173.
Hatinguais (René-Lucien-Pierre), classe 1948, Valenciennes 44217.
Verd (Gilbert-Laurent), classe 1949, Alger 2686.
Verdoia (Bernard-Auguste-Charles), classe 1950, Paris 42484.
Lefèvre (Pierre-Ulysse-Edouard), classe 1946, Valenciennes 24828.
Roulier (Guy-Henri-Julien), classe 1947, Paris 42811.
Delautre (Jacques-Charles-André), classe 1946, Paris 33803.
Lenain (Michel-Jean-Jacques), classe 1948, Tunis 13239.
Desmidt (Henri-Louis-André-Yves-Achille), classe 1950, Valenciennes 2462.
Lescouzères (Jacques), classe 1946, Toulouse 17901.
Kuntz (Gaston-André), classe 1950, Strasbourg 9824.
Fréchin (Roland-Marcel), classe 1948, Nancy 13590.
Palmade (Christian-Augustin), classe 1950, Marseille 11988.
Beyer (Jacques), classe 1948, Nancy 14545.
Briand (Maurice-Aristide-Ferdinand-Marie), classe 1946, Rennes 29679.
Looten (Eugène-Lucien-Gérard), classe 1949, Valenciennes 13059.
Recher (Pierre-Marc-Raoul), classe 1948, Paris 42068.
De Winter (Eric-Robert-Marie), classe 1948, Maroc 286.
Joseph (Gilbert-André), classe 1947, Strasbourg 6793.
Angelot (Jean-Henri), classe 1949, Nancy 11162.
Pessey (Michel-Henri-Alphonse), classe 1949, Dijon 3369.
Avoine (Claude-Emile-Maurice-Jean), classe 1948, Valenciennes 67943.
Dauchy (Bernard-Henri), classe 1949, Valenciennes 21334.
Freiss (Xavier-Joseph-Roger), classe 1949, Strasbourg 14697.
Beuret (Jean-Pierre), classe 1948, Paris 31085.
Halmos (Henri-Ladislas), classe 1947, Paris 2072.
Massénat (Michel-Georges), classe 1950, Paris 25459.
Lauwick (Lucien-Paul), classe 1949, Valenciennes 11418.
Bessière (René-Jean), classe 1950, Paris 23651.
Melchior (Georges-François), classe 1950, Strasbourg 11690.
Rubmann (Isidore), classe 1950, Paris 19177.
Javaux (Georges-Marie-Léon), classe 1948, Dijon 12142.
Thimel (François-Xavier-Marie-Pascal), classe 1948, Lyon 12894.
Bonitchi (Claude), classe 1949, Alger 2384.
Serey (Jean-Philippe), classe 1948, Paris 11091.
Vivier (André-Lucien), classe 1946, Hanoï 133.
Gachignard (René), classe 1946, Poitiers 14400.
Gadille (Jacques-Eugène-Auguste), classe 1947, Paris 40617.
Giraud (François-Albert), classe 1950, Dijon 15264.
Buisson (Jacques), classe 1949, Lyon 19521.
Chevrin (Jean-Paul-René), classe 1948, Valenciennes 2793.
Sauvaire (Emile-Pierre-André), classe 1950, Marseille 28234.
Martin (Bernard-Léon-René), classe 1946, Lyon 17007.
Perrot (Roger-Daniel), classe 1948, Paris 21522.
Richard (Claude-Alfred), classe 1950, Valenciennes 32281.
Barthe (Alain-Félix-Jean), classe 1948, Poitiers 26105.
Colombani (Antoine), classe 1946, Paris 27194.
Degrelle (Emile-Guislain), classe 1950, Valenciennes 6269.
Egretier (Marcel-René), classe 1949, Rennes 14622.
Fleutiaux (Michel-Jean-Gilbert), classe 1950, Dijon 14015.
Malé (Henri-Claude-Edouard), classe 1949, Oran 781.
Tissier (Joseph-Gérard-Charles), classe 1947, Lyon 22053.
Coeytaux (Paul-Alfred), classe 1947, Tunis 290.
Myngers (Daniel-François-Joseph), classe 1948, Valenciennes 18471.
Wattel (Michel-Raymond-Joseph), classe 1950, Valenciennes 37309.

B. — ARTILLERIE ANTI-AÉRIENNE LÉGÈRE

Perrel (Jean-Bernard), classe 1949, Paris 31327.
Guillien (Emile-Pierre), classe 1948, Dijon 14708.
Bourat (Jacques-André-Lucien), classe 1946, Paris 1323.
Corapi (Antonio-Carmelo), classe 1949, Nancy 6085.
Lévêque (Jean-Joseph), classe 1950, Valenciennes 4087.
Bouchon (Jean-Alexandre-André), classe 1950, Paris 13320.
Batton (Christian-Maurice), classe 1947, Lyon 4379.
Cayré (Paul-Jean-Ernest), classe 1946, Poitiers 11394.
Champagne de Labriolle (François-Marie-Edouard), classe 1948, Paris 1598.
Noirot (Jean-Pierre-Gaston), classe 1946, Dijon 16219.
Toucas (Bernard-Robert), classe 1948, Paris 31993.
Oulion (Guy-Marcel), classe 1946, Lyon 12406.
Roux (Jean-Augustin), classe 1947, Dijon 18326.
Trabut (Jean-Hippolyte), classe 1947, Marseille 18186.
Ombredane (Daniel), classe 1950, Paris 69253.
Ory (Jean-Marie), classe 1949, Strasbourg 522.
Canovaggio (Henri-Julien-Paul-Louis), classe 1949, Marseille 3379.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Merindol (André-Maxime), classe 1946, Marseille 10743.
Calmus (Paul-François-Louis), classe 1947, Valenciennes 8939.
Minot (Robert), classe 1949, Poitiers 5126.
Maitre (Emile-Joseph), classe 1949, Lyon 35413.
Duron (Paul-Joël), classe 1946, Lyon 37831.
Pavillon (Philippe-Louis-Albert), classe 1947, Paris 28953.
Lecocq (Alfred-Bertin-Joseph), classe 1948, Valenciennes 31055.
Guffroy (Jean-Oscar), classe 1946, Valenciennes 17426.
Delhumeau (Gilles-Pierre-François), classe 1947, Paris 22500.
Le Bour (Yves-Jean-Louis), classe 1948, Paris 43920.
Philbert (Dominique-Marie-Jules-René), classe 1946, Paris 8796.
Blanck (Jean-Joseph), classe 1950, Strasbourg 7829.
Beauvois (Guy-René), classe 1950, Paris 31412.
Caillon (Georges), classe 1949, Poitiers 8151.
Perrillat (Jean-Edouard-Georges), classe 1946, Alger 1295.
Capdeville (Jean-Louis-Xavier), classe 1946, Paris 6531.
Gautherat (Gaston-Fernand-Albert), classe 1949, Strasbourg 13748.
Marseille (Pierre-Eugène-Marie), classe 1946, Marseille 7372.
Zurcher (André-Robert-Frédéric), classe 1947, Strasbourg 8870.
Renaud (Philippe-François-Marie-Emmanuel), classe 1946, Paris 1654.
Baudonnel (Georges-Albert), classe 1948, Valenciennes 49192.
Taine (André-Julien-Joseph), classe 1948, Paris 38173.
Holder (Pierre-Jean), classe 1949, Nancy 9758.
Schütz (François-René), classe 1948, Dijon 9598.
Vilpoix (Jean-Georges), classe 1950, Valenciennes 48115.
Fournier (Philippe-Jean-Paul-Bernard-Marie), classe 1948, Strasbourg 19323.
Quéau (François), classe 1949, Valenciennes 44710.
Painsel (Robert-Lucien-Pierre), classe 1950, Valenciennes 53686.
Dormant (Jean-Henri-François), classe 1950, Paris 70534.
Motte (Michel), classe 1950, Valenciennes 17248.
Begey (Georges), classe 1947, Valenciennes 21692.
Tournier (Guy-Louis-Elie), classe 1950, Lyon 13635.
Lefebvre (René-Charles-Antoine), classe 1948, Paris 49189.
Putinier (Louis-André), classe 1950, Lyon 10058.
Quantin (André-Raymond), classe 1949, Poitiers 11872.
Mandon (Paul-Antoine-Noël), classe 1947, Lyon 10192.
Hoff (Jean), classe 1949, Strasbourg 13909.
Pelfrène (Michel-Jean-Marie), classe 1948, Valenciennes 46085.
Chamaland (Jean), classe 1947, Poitiers 1193.
Millot (Emmanuel-Jean-Louis-Henri-Maurice), classe 1946, Dijon 14703.
Helleringer (Julien-Louis), classe 1949, Strasbourg 3509.
Reix (Jean-Lucien-Paul), classe 1949, Paris 38836.
Teyssedou (Yves-Marcel), classe 1949, Paris 37575.
Salmon (Denis-Henri-Ernest), classe 1946, Valenciennes 6176.
Géron (Paul-Louis), classe 1948, Paris 54145.
Lorber (Jean-Pierre), classe 1948, Strasbourg 22200.
Tournu (René-Hell-Arthur), classe 1947, Lyon 27632.
Gallon (Claude-Marie-Paul), classe 1947, Nancy 10453.
Marceau (Michel-Edouard-Constant), classe 1950, Rennes 43226.
Liédot (Bernard-Marcel), classe 1950, Nancy 8011.
Vigarié (Jean-Paul-Henri), classe 1950, Paris 69387.
Genin (Daniel-Pierre-Marie-Joseph), classe 1948, Lyon 6596.
Henrion (Jean-Marie-Henri), classe 1949, Nancy 8480.
Reauzac (Maurice-Paul), classe 1950, Lyon 9005.
Dangelser (Raymond-Joseph), classe 1950, Strasbourg 40.
Fargeot (Jacques-Pierre), classe 1950, Dijon 15284.
Michoud (Jean-Paul), classe 1950, Lyon 19280.
Eiller (François-Albert), classe 1948, Strasbourg 21339.
Lartaut (René-Henri), classe 1948, Dijon 9777.
Thiplouse (Michel-Marcel-René), classe 1948, Paris 26363.
Guilpain (Maurice-Léon-Albert), classe 1948, Lyon 31907.
Riche (Jean-Octave-Marie), classe 1948, Lyon 7471.
Auxiette (Jean-Georges), classe 1948, Dijon 5116.
Marthaud (Lucien-Jean-Philibert), classe 1946, Lyon 10479.
Couquet (Pierre-Hubert), classe 1950, Paris 51490.
Decour (Michel-René-Paul), classe 1949, Paris 58402.
Deflandre (Yves-Pierre-Henri), classe 1948, Paris 30012.
Rolland (Claude-Daniel), classe 1950, Valenciennes 48304.
Laplaige (Daniel-Pierre), classe 1947, Poitiers 328.
Marchal (Jacques-Marceau), classe 1950, Nancy 13107.
Humbert (Pierre-Edmond-William-François), classe 1948, Valenciennes 40943.
Bernard (Georges-Philippe), classe 1946, Marseille 6998.
Amado (Maurice), classe 1949, Marseille 4579.

C. — Artillerie anti-aérienne lourde

Carroy (Jacque-Amédée-Eugène), classe 1946, Paris 38115.
Coulaud (Jean-Félix-Claude), classe 1946, Paris 2492.
Sprocq (François-Jules), classe 1946, Lille 871.
Lecouffe (Pierre-Louis-Victor), classe 1946, Paris 24723.
Martin (Pierre-Charles-Louis), classe 1946, Rennes 45249.
Loizeau (Michel-Armand-Jean-Adrien), classe 1950, Rennes 47473.
Weil (Bernard-Edmond-Emile), classe 1947, Paris 2343.
Dumas (Jean-René), classe 1949, Paris 18341.
Taussac (Pierre), classe 1946, Toulouse 8857.
De Labrusse (Henry), classe 1947, Nancy 16786.
Merçay (Jean-Clément-Paul), classe 1946, Dijon 3643.
Reboulet (Jean-Charles), classe 1947, Nancy 8546.
Graux (Denis-Germain-Louis), classe 1948, Paris 12828.
Lapeyre (Jean-Henri-Julien), classe 1946, Toulouse 10882.
Nigron (Jacques-Yves), classe 1947, Paris 21957.
Grossin (Jean-Pierre-Michel-Marie), classe 1947, Paris 35818.
Vignes (Emile-Louis), classe 1946, Paris 5025.
Grenier (Maurice-Roger), classe 1947, Paris 7652.
Pucheral (Jean-Charles-Marcel), classe 1948, Paris 21556.
Gressier (Jacques-Charles-Henri), classe 1947, Valenciennes 41105.
Gouton (Alban-Victor-Charles), classe 1946, Paris 29194.
Savary (Jean-Claude-Henri-Georges), classe 1947, Paris 14627.
Guermann (Ychel-Simon), classe 1946, Paris 38268.
Fourot (Jacques-Charles), classe 1945, Paris 55165.
Tron (Robert-Ferdinand), classe 1946, Marseille 7294.
Gauchet (Michel-Raoul-Georges), classe 1948, Paris 16285.
Forget (Jean-Louis-Amand), classe 1947, Valenciennes 27236.
François (Pierre-Georges), classe 1950, Nancy 13384.
Avalé (Michel-Marcel-Pierre), classe 1950, Paris 60538.
Fricaud (Robert), classe 1948, Dijon 19473.
Veillon (Henri-Charles-Alexandre), classe 1948, Paris 4410.
Noizet (Georges-Lucien), classe 1947, Valenciennes 27554.
Toillon (André-Marcel), classe 1950, Dijon 5521.
Ligoni (André-Eugène-Marie), classe 1947, Toulouse 21965.
Hannoun (Claude-Marc-Pierre), classe 1946, Paris 7201.
Pétine (Jacques-André-Fernand-Emile), classe 1947, Paris 28122.
Vidal (Jean-Marie-Barthélémy), classe 1950, Marseille 27710.
Saturnin (Jean-André), classe 1946, Toulouse 13959.
Mauduit (Louis-Henri-Joseph), classe 1946, Poitiers 10735.
Pommier (Lucien-Pierre-Gustave), classe 1946, Dijon 15935.
Mathieu (Robert-Paul-François), classe 1946, Paris 820.
Duchon (Jacques-Antoine), classe 1948, Paris 2139.
Caillat (Pierre-Yves-Adrien-Joseph), classe 1947, Marseille 9576.
Robin (Jean-Louis-Marcel), classe 1948, Paris 16677.
Lascols (Xavier-Marie-Paul), classe 1947, Nancy 15637.
Berthod (Louis-François), classe 1947, Dijon 19129.
Egnell (Gérard-Marie-Axel), classe 1949, Paris 8550.
Ferré (Jean-Pierre-Edmond), classe 1946, Paris 18991.
Brenner (Charles-Adolphe-Antoine), classe 1948, Strasbourg 19274.
Guignard (Michel-Pierre), classe 1949, Poitiers 772.
Siron (Michel-Francis), classe 1947, Dijon 11561.
Dennys (Jean-Pierre-Bernard), classe 1946, Paris 9153.
Marijon (Robert-Emile-Firmin), classe 1949, Lyon 3737.
Roman (Georges-Albert-Jacques), classe 1947, Lyon 3204.
Crenn (Jacques-Yves), classe 1947, Alger 1511.
Groleau (Raymond-Henri-Marcel), classe 1949, Paris 37185.
Blanchet (Maurice), classe 1947, Paris 2361.
Lesaulnier (Roger-Lucien-Charles), classe 1949, Nancy 11299.
Iverlet (Bernard-Jean), classe 1947, Paris 41506.
Willem (Paul-Charles), classe 1949, Strasbourg 6016.
Le Gentil de Rosmorduc (Tanguy-Marie-Ghislain-Monna-Philippe), classe 1947, Rennes 14453.
Leriche (Max-Henri), classe 1947, Valenciennes 1436.
Suberchicot (Jean-Marie), classe 1950, Poitiers 11320.
Serve (Jacques-Pierre), classe 1948, Lyon 19000.
Garandel (Pierre-Louis-André-Camille), classe 1948, Paris 311.
Glenat (Pierre-Jacques), classe 1949, Paris 40092.
Pignet (Jean-Emile), classe 1947, Dijon 7109.
Nivon (Gérard-Jean-Paul-Marie), classe 1948, Lyon 21708.
Zeller (Claude-Guy-Marie-Denis), classe 1947, Lyon 6939.
Aubert (Jean-Adrien-Antoine), classe 1949, Marseille 10403.
Latouche (Gilbert-Eugène), classe 1950, Nancy 5461.
Giraud (Michel-Jean-Lucien), classe 1949, Paris 47544.
Couderc (Georges-Maurice-Joseph), classe 1947, Lyon 29265.
Guillaumond (Gilbert-Pierre), classe 1948, Lyon 32503.
Hincker (Charles-Laurent-Alexandre), classe 1947, Strasbourg 9330.
Goyénèche (Christian), classe 1949, Tunis 463.
Honoré (Gabriel-Robert-Marius), classe 1948, Valenciennes 25862.
Pied (Jean-Claude-Georges), classe 1950, Strasbourg 8103.
Leray (René), classe 1947, Rennes 29139.
Paschal (André-Marie-Lucien), classe 1947, Nancy 10321.
Gardeil (Paul-Jean-Raymond), classe 1947, Toulouse 21672.
Fortuné (André-Maurice), classe 1950, Poitiers 6537.
Farber (Maurice), classe 1948, Paris 2390.
Regeffe (André-Jean), classe 1946, Paris 19878.
Nivière (Lazare-Marie-Joseph), classe 1948, Marseille 20616.
Feix (Roy-Marc), classe 1948, Poitiers 26270.
Grignac (Pierre-Raoul-Jean), classe 1946, Toulouse 12227.
Tréguier (Michel-Robert-Yves-Jean), classe 1950, Rennes 5177.
Stoop (Albert-Henri-Joseph), classe 1947, Valenciennes 47486.
Raud (Jacques-Joseph-François), classe 1947, Lyon 17143.
Hari (Albert-Joseph-Gérard), classe 1950, Strasbourg 14718.
Quercy (Alexandre-Paul-Louis), classe 1947, Toulouse 18001.
Collay (Jean-André), classe 1949, Lyon 26307.
De Villiers de la Noue (Armand-Fernand-Alfred-Marie), classe 1947, Paris 44816.

Bigorgne (Claude-René-Jean), classe 1949, Paris 47990.
Gerbault (Guy), classe 1946, Poitiers 14801.
Vandenbroucke (Pierre-Paul), classe 1946, Valenciennes 13325.
Houis (Jean-Fernand-Marie), classe 1947, Rennes 22886.
Behr (André), classe 1948, Marseille 17359.
Lorach (Claude-Adolphe), classe 1948, Dijon 18505.
Maraquin (Michel-Lucien-Jean-Baptiste), classe 1949, Rennes 30993.
Roche (François-Arthur-Joseph), classe 1950, Paris 28167.
Lepellelier (Jacques-Théodore-Albert), classe 1947, Rennes 62430.
Derrien (Hervé-François-Marie), classe 1949, Rennes 4685.
Poulin (René), classe 1947, Strasbourg 525.
Recasens (Gabriel-Joseph-Barthélemy), classe 1950, Toulouse 7560.
Bardin ((André-Louis-Georges), classe 1950, Dijon 12695.
Le Fahler (Pierre-Joseph-Marie), classe 1948, Paris 2940.
Delaoustre (Paul-Jean-Marie), classe 1948, Valenciennes 17329.
Guilain (Maurice-Louis-Gérard), classe 1946, Valenciennes 7886.
Nollet (Robert-Pierre), classe 1948, Paris 25485.
Berretta (Victor-Louis-Simon-Pierre), classe 1947, Marseille 17716.
Raverot (Henry-Louis), classe 1946, Lyon 10665.
Méric (René-Marius-Eugène), classe 1950, Marseille 23213.
Jésu (Michel-Claude), classe 1948, Paris 36314.
Filizzola (André-Louis), classe 1946, Oran 3076.
Boileux (Bernard-Arsène-Louis), classe 1947, Dijon 18578.
Marchand (Francis-Jules), classe 1946, Rennes 16203.
Vieuille (Jean-Pierre-Louis), classe 1947, Paris 20297.
Hinschberger (Georges-Antoine-Marie), classe 1946, Strasbourg 12378.
Carrère (Jean-Bernard), classe 1947, Toulouse 15365.
Desmarez (Jacques-Jean-Marie), classe 1949, Valenciennes 5057.
Dupré de Pomarède (Louis-Paul-Lambert-Guy), classe 1946, Poitiers 9284.
Grousset (Paul), classe 1946, Paris 13571.
Dessirier (Robert-Lucien), classe 1947, Poitiers 19411.
Florentin (Guy-Raymond-César), classe 1950, Marseille 15008.
Bernard (André-Paul-Eugène), classe 1950, Valenciennes 32434.
Desbats (Jean-Alain-Fernand), classe 1946, Paris 18807.
Devos (Michel-Arthur-Adrien), classe 1947, Valenciennes 25093.
Dupuy-Roudel (Michel-Etienne-Marie-Georges), classe 1948, Poitiers 10937.
Pétron (Charles-Louis-Marc), classe 1946, Paris 21532.
Guillot (Marcel), classe 1950, Paris 51504.
Descousse (Lucien-Jean-René), classe 1949, Tunis 480.
Benoist (Marcel-Octave), classe 1949, Poitiers 8236.
Guizard (Sylvain-Marie-Calixte), classe 1947, Marseille 5996.
Benard (Michel-Paul-Edmond), classe 1948, Paris 49498.
Mocquard (Bernard-Ferdinand), classe 1950, Rennes 35263.
Devivaise (Etienne-Marie-Joseph), classe 1947, Marseille 15666.
Girard (René-Louis-Ambroise), classe 1946, Rennes 48311.
Norture (Jacques-Léon-Alphonse), classe 1950, Paris 66939.
Barbier (Michel-Marie-Yves), classe 1947, Paris 1070.
Tossan (Jean-Georges), classe 1947, Lyon 25952.
Burel (Maurice-Guillaume-Jean), classe 1946, Rennes 1885.
Maille (Jacques-Marcel-Edmond), classe 1947, Paris 33822.
Revret (François-Jean), classe 1948, Dijon 19589.
Guilhe (Pierre-Marie-Louis), classe 1946, Marseille 10389.
L'Hénaff (Paul), classe 1947, Rennes 12048.
Genestet de Planhol (Xavier-Alphonse-Pierre-Marie), classe 1946, Paris 46475.
Perrin (Antoine-Claudius), classe 1949, Lyon 29871.
Bouchard (Roger-André-Louis), classe 1946, Dijon 8515.
Chartier (Gilbert-Rémi), classe 1948, Paris 6239.
Pavageau (Roger-Emile), classe 1950, Rennes 32651.
Catherine (Jean-Hervé-Gérald), classe 1947, Rennes 25998.
Samzun (Gilles-Emile-Joseph), classe 1948, Rennes 6937.
Jouglet (Claude-Maurice), classe 1950, Rennes 16825.
Butruille (Francis-Rémy-Gérard-Marie-Joseph), classe 1948, Valenciennes 12071.
Durillon (Louis-Marie), classe 1946, Lyon 14530.
Pellegrin (Philippe-Jean-Baptiste), classe 1947, Marseille 17576.
Jubin (Jean-Noël-Louis), classe 1948, Paris 57585.
Le Goff (René-Jean-Marie), classe 1950, Rennes 48960.
De Haldat du Lys (Hubert), classe 1949, Paris 23440.
Lannay (Yves-Eugène-Delphin-Maurice), classe 1946, Lyon 28961.
Sautory (Claude-Marcel), classe 1949, Paris 22615.
Ferrieu (Jean-Louis-Adolphe), classe 1946, Paris 23060.
Van-Gerdinge (René-Jean), classe 1948, Marseille 2152.
Soulé (Claude-Etienne), classe 1947, Toulouse 21375.
Locquin (Raymond-Maurice), classe 1947, Lyon 3136.
Jozellet (Guy-Jules-Achille), classe 1949, Nancy 3229.
Minault (Marc), classe 1948, Poitiers 5889.
Lassagne (Robert-Noël), classe 1946, Casablanca 658.
Dubrule (Patrick-Claude-Marcel), classe 1949, Valenciennes 12464.
Pragnère (Roger-Jean-Baptiste), classe 1949, Oran 277.
Ameil (Pierre-Michel), classe 1946, Lyon 30233.
Boidin (André-Jean-Marie), classe 1948, Valenciennes 17988.
Vuillemin (Lucien-Clovis-Henri), classe 1949, Dijon 8290.
Hardon (Norbert-Louis), classe 1946, Poitiers 1780.
Géhin (Claude-Paul), classe 1948, Rennes 32011.
Joseph (Jacques-Henri), classe 1947, Poitiers 19715.
Carzon (Jean-Maurice), classe 1947, Dijon 18866.
Maître (Jean-Paul), classe 1949, Dijon 19278.
Le Falher (Jean-Marie-François), classe 1949, Valenciennes 14394.
Hograindleur (Constant-Marie-Camille), classe 1949, Poitiers 24894.
Cousin (Claude-Pascal-Daniel), classe 1946, Valenciennes 20126.
Poupinel (Henry-Emile), classe 1948, Paris 39830.
Chaubet (Henry-Daniel-Léon-Marie), classe 1946, Paris 18379.
Maigre (Paul-Marie-André), classe 1949, Rennes 9432.
Jozon (Yves-Marcel-Paul), classe 1947, Paris 6105.
Bonnet (René-Eugène-Léon), classe 1947, Rennes 32135.
Le Naour (Yves-Alain-Gabriel), classe 1949, Rennes 1200.
Sifferlen (Raymond-Henri), classe 1947, Paris 2871.
Lepoutre (Maurice-Eugène-Sylvestre), classe 1949, Valenciennes 15120.
Coster (Pierre-Jacques-Jean), classe 1950, Nancy 8663.
Lhuire (Georges-Emile), classe 1950, Valenciennes 22942.
Bouillier (André-Jules-Prosper), classe 1947, Dijon 18579.
Chatin (Louis-Joseph), classe 1947, Lyon 27638.
Desbats (Jacques-Eugène-Louis), classe 1948, Paris 33279.
Diard (Jean-Ignace-Maurice), classe 1946, Rennes 52825.
Guillocheau (Claude-Pierre), classe 1946, Poitiers 1751.
Courcier (Pierre-Eugène-Edouard), classe 1949, Valenciennes 13869.
Giudicelli (Jean-Marcel), classe 1950, Marseille 14770.
Vincent (Christian-Gaston), classe 1949, Paris 42755.
Jacquond (René-Denis-Antoine), classe 1948, Lyon 11159.
Crépin (André-Benoit), classe 1946, Valenciennes 17707.
Dupuy (André-Jean), classe 1949, Poitiers 24450.
Garcin (Gilbert-Auguste-Marius), classe 1949, Marseille 24369.
Zlotykamin (Charles), classe 1950, Paris 21146.
Lisbonis (Louis-Jean-Joseph), classe 1947, Marseille 13003.
Bouillon (Robert-Henri), classe 1949, Nancy 8617.
Viarouge (Jean-Adrien-Pierre), classe 1950, Toulouse 6520.
Cabon (Jean), classe 1949, Paris 8347.
Courairie (Auguste-Jean), classe 1949, Rennes 49389.
Muller (André-Joseph-François), classe 1948, Strasbourg 30865.
Belin (René-Marie), classe 1947, Lyon 1475.
Calonne (Charles-Edmond-Auguste-Marie), classe 1948, Valenciennes 19915.
Besson (Jean-Jacques-Paul), classe 1947, Poitiers 23067.
Gass (Joseph-Albert), classe 1950, Strasbourg 42.
Leteurtrois (Claude-Léon), classe 1950, Paris 51402.
Schirmer (Bernard-Michel-Joseph), classe 1950, Paris 26111.
Mocotte (Jacques-Louis), classe 1946, Dijon 14765.
Ardouvin (Victor-Ernest-Gabriel), classe 1947, Marseille 4529.
Mathey (Bernard-Eloi-Vincent), classe 1947, Dijon 9067.
Carton (René-Henri), classe 1947, Paris 41056.
Blum (Pierre-Mirtyl), classe 1950, Dijon 14051.
Poitou (Michel), classe 1950, Paris 11450.
Martinon (Michel-Claude), classe 1946, Paris 1720.
Jarry (Roger-Henri-Marie), classe 1948, Rennes 14853.
Leuvrais (Claude-Edmé-Henri), classe 1946, Dijon 7145.
Monin (Henri-Pierre-Marcel), classe 1947, Paris 6449.
Lévêque (Pierre-Victor), classe 1949, Paris 52435.
Tangourdeau (André-Emile-Ernest), classe 1950, Poitiers 5697.
Le Corre (Marcel-Joseph-Marie), classe 1950, Rennes 52124.
Cheype (Gilbert-Pierre-Albert), classe 1950, Paris 55244.
Landre (André-Ferdinand-Eugène), classe 1946, Paris 28837.
Besançon (Robert-Maximilien-Marie), classe 1946, Marseille 10193.
Maffard (Désiré-Louis-Marie), classe 1950, Rennes 1637.
Debergue (Albert-Jean-Marius), classe 1947, Marseille 11107.
Mutter (Jean-Marie-Louis-Joseph), classe 1949, Paris 23716.
Courly (Pierre-Marie), classe 1946, Marseille 20127.
Bonnet (Pierre-Benjamin-Louis), classe 1948, Marseille 20183.
Gillard (Pierre-Fernand-Oscar-Emile-Ghislain-Marie-Joseph), classe 1947, Valenciennes 26702.
Benier (Henri-Félix-Marie), classe 1948, Marseille 20106.
Fauthous (Robert), classe 1949, Toulouse 17297.
Bousquié (Jacques-Marie-Germain-Philippe), classe 1947, Marseille 12797.
Ginolin (Paul-Raymond), classe 1949, Paris 46163.
Hervy (Bernard-Henri-Marie), classe 1949, Rennes 15107.
Beatrix (Jean-Louis-Frédéric-Auguste), classe 1947, Rennes 03498.
Barthoux (Gérard-Georges), classe 1949, Paris 35275.
Duaso (Jacques-Louis), classe 1950, Toulouse 20529.
Neveu (Claude-Emile-Patient), classe 1950, Valenciennes 42688.
Roux (Jean-Marie-Henri), classe 1950, Toulouse 23981.
Ambroggi (Noël), classe 1947, Marseille 10052.
Rougé (Robert-Pierre-Théodore), classe 1949, Nancy 12144.
Greffion (Camille-Lucien), classe 1949, Dijon 129.
Calvet (Patrice-Jean-Jacques-Roland), classe 1946, Poitiers 2905.
Bonnal (René-Jacques), classe 1947, Paris 8231.
Quercy (Raymond-Charles), classe 1947, Paris 37940.
Laurencin (Jacques-Pierre), classe 1950, Rennes 3527.
Verdier (Jacques-Emilien-Martin), classe 1950, Marseille 2602.
Laune (Jacques-Maurice-Paul-Ghislain), classe 1948, Valenciennes 18158.
Lavergne (Roland-Léon-Ferdinand), classe 1947, Paris 37445.
Jalbergue (Robert), classe 1950, Toulouse 10734.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Auréjac (André-Honoré-Marcel), classe 1946, Toulouse 12521.
Robin (Léon-Pierre), classe 1950, Paris 59661.
Nessler (André-Gilbert), classe 1949, Paris 5742.
Westphal (Pierre-Herbert), classe 1949, Lyon 29591
Valette (Gilbert-Edmond-Marius), classe 1948, Marseille 7991.
Delescluse (Yves-Robert-Henri), classe 1950, Valenciennes 17717.
Cros (Charles-Cyprien), classe 1947, Toulouse 13673.
Agniel (Guy-Clément-Joseph), classe 1947, Lyon 26008.
Bouyer (Gérard-Albert-Charles), classe 1948, Valenciennes 33961.
Leblanc (Roger-Louis-Jean), classe 1949, Paris 19243.
Guillaud (Jean-Fernand), classe 1950, Lyon 37617.
Faucher (Michel), classe 1950, Poitiers 5025.
Richard (André-Jean), classe 1946, Paris 11180.
Lagarde (Georges-Jean), classe 1948, Saïgon 71.
Vincent (Pierre-François-Marie-Jules), classe 1948, Marseille 9720.
Agulhon (Maurice-Louis-Etienne), classe 1946, Marseille 10981.
Biraud (Jean-Raymond), classe 1947, Poitiers 30615.
Boehrer (Jean-Claude-Lucien), classe 1950, Strasbourg 7871.
Liepmann (Georges), classe 1946, Oran 1716
Mariel (Ernest-Etienne), classe 1948, Rennes 9364.
Beck (Henri-Jacques), classe 1949, Strasbourg 10333.
Denéchaud (Marc-Paul-Marie), classe 1948, Poitiers 18389.
Chauvière (Pierre-Charles), classe 1950, Paris 35856.
Dumoulin (Sirius-Christian), classe 1949, Toulouse 18140.
Borgard (Jules-Jean-Joseph), classe 1947, Marseille 9563.
Couderc (Maurice-Marie-Jean), classe 1946, Lyon 27186.
Bouchard (Louis-Gustave-Marie), classe 1948, Dijon 7429.
Duvillard (Raymond-Elie-Joseph), classe 1950, Lyon 15668.
Prouchet (Jean-Christian), classe 1947, Toulouse 10930.
Jullien (Jacques-Paul-Marie), classe 1947, Marseille 15711.
Glize (Michel-Henri-Léopold), classe 1946, Toulouse 14496.
Arnaud (Jacques-Jean), classe 1948, Marseille 10099.
Gérard (Gilbert-Victor), classe 1950, Lyon 33158.
Patin (Simon), classe 1948, Dijon 15965.
Perrot (André-Louis-Jean), classe 1948, Paris 51436.
Cuperly (Michel-Marie), classe 1950, Nancy 2775.
Maze-Sencier (Bernard-Marie), classe 1947, Paris 2427.
Baradat-Liro (Robert), classe 1946, Toulouse 18767.
Bergès (Michel-Marie-Jean-Lucien), classe 1949, Toulouse 20208.
Verteuil (Jean-Marcel), classe 1950, Lyon 24716.
Lheureux (Philippe-Raymond), classe 1949, Marseille 21754.
Gamonet (Robert-René-Marius), classe 1949, Lyon 3787.
Lefaure (Maurice-Gilbert), classe 1948, Poitiers 22041.
Saillard (Pierre-René), classe 1946, Toulouse 7797.
Saves (Jacques-Marcel), classe 1949, Toulouse 12385.
Disle (Jean-Eugène-Marcel), classe 1946, Paris 18382.
Grangeon (César-André), classe 1947, Lyon 15892.
Castanier (René-Jean-Marie-Joseph), classe 1951, Marseille 4569.
Veyrat (Gabriel-Joseph-Auguste), classe 1946, Lyon 6558.
Vidal (Jacques-Gabriel-Roger), classe 1950, Valenciennes 46706.
Deraedt (Yves-Roger-Jacques), classe 1948, Valenciennes 12256.
Cor (Yves), classe 1946, Paris 8320.
Borgomano (Pierre-Raymond), classe 1950, Marseille 18801.
Gosselin (Claude-Arthur), classe 1946, Paris 46281.
Faure (Raphaël-Jacques), classe 1949, Lyon 23707.
Habert (Michel-Louis-Albert), classe 1946, Paris 23746.
Poli (Joseph-Marie), classe 1949, Ajaccio 485.
Roulet (Jean-François), classe 1947, Paris 28364.
Grassin d'Alphonse (Philippe-Henri-Fernand-Raymond), classe 1947, Paris 5343.
De Montgolfier (Patrice-Paul-Edouard-Joseph), classe 1946, Marseille 8035.
Collier (Thierry-Marie-Joseph), classe 1946, Paris 8577.
Issandou (Jacques-Emile-Raymond), classe 1946, Poitiers 9316.
Mathey (Jean-Auguste-Clément), classe 1947, Dijon 9873.
Lavoisy (Georges-Pierre-Augustin-Henri), classe 1950, Marseille 26291.
Rocher (Louis-Jacques-Antoine), classe 1946, Marseille 11560
Bono (Jacques-Emile), classe 1949, Marseille 20738.
Décorte (Michel-Laurent), classe 1950, Lyon 18417.
Moncourrier (Chéri-Jean-Marc), classe 1946, Poitiers 24151.
Vignoli (Raymond-Victor-Albert), classe 1950, Lyon 9305.
Morissot (Joseph-Alexandre-Marie), classe 1950, Rennes 47643.
Houeix (René-Honoré), classe 1946, Rennes 7783.
Nelli (Georges-Marius), classe 1949, Marseille 4376.
Boré (Jean-Paul), classe 1947, Paris 41232.
Quesniaux (Claude-Jules-Alexis), classe 1949, Lyon 30371.
Coulon (Jean-Charles), classe 1949, Dijon 7528.
Houdas (Bernard-Ernest-Joseph), classe 1948, Paris 46930.
Leleu (Jean-Alexandre-Henri), classe 1948, Valenciennes 16693.
Levoyer (Jean-Ernest-Marie), classe 1948, Poitiers 19496.
Martin (Louis-Charles-Pierre-François), classe 1947, Paris 6150.
Morin (Raymond-Lucien), classe 1947, Paris 47593.
D'Anjou (Pierre-Clément-Charles), classe 1950, Valenciennes 47818.
Baconnet (Michel-Marie-François), classe 1947, Marseille 5877.
Bouget (Joseph-Louis-Marie-Auguste-Gérard), classe 1949, Rennes 21972.
Bordet (André-Marius), classe 1946, Lyon 11987.
Augé (Lucien-Elie-Pierre), classe 1947, Lyon 20530.
Morant (Christian-Sauveur-Antoine), classe 1947, Marseille 6405.

IV. — Train.

Humbert (Jean), classe 1946, Paris 2197.
Dupuis (Michel-Victor-René), classe 1946, Nancy 1044.
Gourdin (Bernard-Raymond), classe 1948, Nancy 600.
Garcin (Robert-Marie-Justinien), classe 1946, Marseille 6638.
Bouzy (Pierre-Robert), classe 1948, Nancy 2400.
Zalkin (Michel), classe 1947, Paris 28747.
Estève (Edmond-Raoul-André), classe 1948, Paris 40095.
De Beurville (Jack-Pierre-Gérard), classe 1947, Paris 36799.
Chrétien (Roger-Anshelme-Oscar), classe 1950, Valenciennes 33488.
Rodde (Bernard), classe 1949, Lyon 28478.
Etienne (Lucien-Pierre-Joseph), classe 1947, Valenciennes 14252.
Richard (Claude-Marcel), classe 1949, Alger 893.
François (Raymond-Emile-Ferdinand), classe 1950, Nancy 11992.
Branger (Michel-Claude-René), classe 1946, Rennes 52447.
Lacoste (Paul-François-Emile), classe 1947, Dijon 18262.
Garcin (Pierre-Joseph-André), classe 1947, Lyon 33898.
Debray (Jean-André-Marie), classe 1948, Valenciennes 14201.
Truxillo (Roger-Auguste), classe 1946, Constantine 1277.
Cochut (Max-Paul-Emile), classe 1949, Nancy 868.
Courtel (Robert-Lucien-René), classe 1947, Rennes 7390.
Gavalda (Christian-André-Louis-François), classe 1946, Paris 45968
Bergeron (Jean), classe 1948, Dijon 19637.
Andrin (Claude-Jean-Jules), classe 1950, Paris 13648.
Salaün (Raymond-Jean), classe 1950, Paris 33368.
Sacau (André-Jean-Michel), classe 1948, Toulouse 8335.
Coppolani (Dominique-Antoine-Auguste), classe 1950, Toulouse 3604.
Pierre (Roger-Auguste), classe 1946, Dijon 1366.
Samaille (Clément-Paul-Joseph), classe 1948, Valenciennes 18804.
Michels (Jean-Jacques-Eugène), classe 1949, Paris 22685.
Crud (Raymond-Jean), classe 1950, Lyon 35607.
Theys (Jacques-Paul-Marie-Désiré-Joseph), classe 1948, Valenciennes 9874.
Brion (Michel-Jacques), classe 1949, Poitiers 13125.
Forcade (Jean-Bernard-André), classe 1947, Paris 41348.
Léandri (Jean-Félix), classe 1950, Paris 18723.
Coissard (Henri-François), classe 1950, Strasbourg 7314.
Savina (Jean-Henri), classe 1949, Poitiers 29820.
Laclaverie (Roger-Jean), classe 1948, Toulouse 8663
Vincent (Raymond-Paul), classe 1950, Lyon (2e) 38890.
Masseguin (Jean-Emile-Clément), classe 1947, Dijon 6797.
Mège (André), classe 1948, Rabat 309
Philippe (Paul-Auguste-Léon), classe 1950, Valenciennes 2668.
Quintard (Pierre-Emile-Louis), classe 1946, Paris 13792.
Gamet (Germain-Paul-Robert), classe 1947, Paris 1899.
Sifferlen (Marie-Joseph-Benoit-Télesphore), classe 1948, Dijon 13849.
Michel de Chabannes du Peux (Jean-François-Paul), classe 1950 Marseille 15104.
Lacaze (Pierre-Jean-Jacques), classe 1950, Poitiers 23549.
Dominichetti (Martin), classe 1950, Marseille 12169.
Meyer (Georges-Emmanuel-Salomon), classe 1947, Paris 26436.
Rivail (Paul-Auguste-Pierre), classe 1946, Lyon 7813.
Albouy (Jacques-Maurice), classe 1948, Lyon 35879.
Cadot-Burillet (Auguste-Henri), classe 1949, Paris 4541.
Jourjon (Michel-Claude-Antoine), classe 1949, Paris 40673.
Guerche (Jacques), classe 1950, Paris 54640.
Gianoli (Christian-Daniel-Guérin), classe 1950, Dijon 17581.
Levain (Claude-Jean), classe 1948, Paris 27057.
Duval (Alain-Bruno-Philippe-Eugène), classe 1948, Paris 51513.
Moulin (Auguste-Marius), classe 1946, Lyon 11693.
Bousquet (André-Marie-Louis), classe 1947, Marseille 5282.
Fournier (Denis-Charles-Edouard), classe 1948, Valenciennes 3736
Dauriat (Jean-Claude), classe 1950, Paris 21826.
Pernot (Jean-Claude-Charles), classe 1949, Paris 53725.
Lapalu (Bernard-Louis-Roger), classe 1947, Paris 43082.
Van Aelst (Jean-Serge-Louis), classe 1950, Nancy 5662.
Malavieille (Paul-Julien), classe 1950, Marseille 2682.
Jaulhiac (Raymond-Robert-Florentin), classe 1949, Lyon 8000.
Leclerc (Bernard-Gabriel-Léon), classe 1949, Valenciennes 13802.
Guiraud (Maurice-Hippolyte), classe 1950, Marseille 22122.
Jalabert (Paul-André), classe 1948, Alger 1589.
Saline (Raymond-Pierre-André), classe 1950, Rennes 549.
Fourlégnie (Gaston-Georges), classe 1950, Valenciennes 17885.
Boullier (Jérôme-Marie-Bernard), classe 1947, Paris 6888.
Playoust (Jacques), classe 1950, Valenciennes 19651.
Raynal (François), classe 1946, Paris 20896.
Roquencourt (Michel-André), classe 1950, Valenciennes 27766.
Duchemin (Léon-Jules-Eugène), classe 1948, Paris 17709.
Rabourdin (Pierre-Henri-Paul), classe 1949, Valenciennes 23643.
Cantet (Louis-Maurice), classe 1950, Poitiers 5673.

Le Goas (Alexandre-François-Marie), classe 1946, Rennes 12586.
Audoin (Robert), classe 1947, Poitiers 28194.
Aublant (Jean-Michel), classe 1946, Paris 8648.
Turquet (André-Emile-Constantin), classe 1949, Valenciennes 32274.
Colombani (Robert-François-Joseph), classe 1947, Marseille 7062.
Donat (Alban-Pierre-André), classe 1947, Toulouse 8968.
Berthellot (Pierre-Marie), classe 1947, Poitiers 27860.
Fontaine (Joseph-Désiré-François-Maurice), classe 1948, Dijon 12126.
Nicolas (Michel-Gaston-Antoine), classe 1950, Nancy 13998.
Ausserre (Michel-Roger-Marin), classe 1950, Rennes 30531.
Guillarmic (Yves-Pierre), classe 1950, Paris 46114.
David (Jean-Daniel-Charles), classe 1950, Paris 52921.
Briand (Jacques), classe 1950, Poitiers 21047.
Wallegren (Claude-Raymond), classe 1948, Alger 1716.
Faivre (Jacques-Paul-Aimé), classe 1947, Nancy 2151.
Siebert (Norbert-Joseph), classe 1950, Strasbourg 13870.
Gros (Roger-Ernest-Gilles), classe 1949, Paris 12185.
Marquet (Pierre-François), classe 1946, Lyon 21790.
Couderc (Denis-Charles-Albert), classe 1948, Toulouse 1210.
Legendre (Maurice-Léon-Marie), classe 1948, Paris 51392.
Pelletier (Serge-Pierre), classe 1949, Valenciennes 5151.
Jonzac (Jacques-Joseph-Jules), classe 1946, Toulouse 11385.
Larrodé (Pierre-Thomas), classe 1946, Toulouse 14521.
Martin (Jean-Georges), classe 1950, Paris 46095.
Cazalot (Yves-Jean-Louis-Paul-Marie), classe 1947, Toulouse 1643.
Urfin (Daniel), classe 1946, Rennes 33634.
Ospital (Max-Bernard), classe 1950, Toulouse 23565.
Piédallu (Jean-Louis), classe 1950, Paris 6314.
Herrb (Aimé-Alphonse-Alfred), classe 1947, Strasbourg 13235.
Romé (Jacques-Louis-François), classe 1947, Rennes 58198.
Beslay (Pierre-Marcel-René), classe 1949, Paris 17501.
Coux (Jean-Pierre), classe 1946, Constantine 1305.
Rongières (Pierre-Alphonse-Philippe), classe 1950, Paris 31218.
Chatreau (Claude-Pierre-Louis), classe 1950, Paris 8494.
Degen (Guy-Camille-Louis), classe 1946, Paris 19269.
Guillot (Robert-René-André), classe 1947, Nancy 294.
Moinet (Claude-Jacques), classe 1947, Rennes 25247.
Sayro (Paul-Georges), classe 1950, Paris 73570.
Barragué (Jean-Claude-Pierre), classe 1950, Poitiers 6185.
Champalle (Guy-René-André), classe 1947, Paris 21184.
Coiffard (Gérard), classe 1949, Rennes 51070.
Didier (René-Jean), classe 1946, Lyon 7113.
Sorin (Gérard-Charles-Henri), classe 1949, Rennes 9459.
Albouy (Claude-François), classe 1949, Toulouse 3979.
Fournel (Jean-Marie), classe 1948, Lyon 9821.
Jacob (Pierre-Henri), classe 1946, Paris 4614.
Rapp (Auguste-Pierre), classe 1950, Strasbourg 8794.
De Peretti Della Rocca (Jacques-Albert-Franck), classe 1948, Poitiers 14064.
Degorce (Louis), classe 1950, Paris 62004.
Collin (Gilbert-Octave-Jean), classe 1949, Paris 27963.
Plays (Francis-Paul), classe 1950, Valenciennes 19417.
Sabot (Henri-Louis), classe 1949, Lyon 18745.
Cadet (Daniel), classe 1949, Nancy 2801.
De Monteynard (Lantelme-Bénigne-Martin-Marie), classe 1949, Poitiers 22553.
Mauloux (Pierre-François-Prosper), classe 1950, Dijon 18824.
Ouvry (Stéphane-Marie-Joseph-Dominique), classe 1947, Lyon 23491.
Odent (Francis-Maurice-Joseph), classe 1950, Valenciennes 12936.
Gauthier (Jean-Maurice-Fernand-Gabriel), classe 1948, Paris 31816.
Savès (Jacques), classe 1949, Toulouse 14511.
Guignard (Yvan-Charles-François), classe 1946, Poitiers 16195.
Wolff (Camille-Louis-Joseph), classe 1948, Paris 41727.
Langlois (Guy-Charles-Adrien), classe 1946, Paris 38273.
Dubreucq (André-Jean-Baptiste), classe 1949, Valenciennes 33461.
Moreigne (Jacques-Michel), classe 1946, Poitiers 25631.
Vagner (René-Louis), classe 1950, Marseille 3934.
Dorlac (Jean-Marie-Emile), classe 1950, Paris 65703.
Ruffin (Yves-Louis-Pierre), classe 1949, Marseille 1508.
Reliaud (Georges-Henri), classe 1948, Lyon 16866.
Soulignac (Jean-Louis-Auguste), classe 1946, Nancy 1044.
Roquencourt (Jean-Simon), classe 1950, Valenciennes 27165.
Sebelin (Jean-Robert-Léon-Yves), classe 1950, Paris 51033.
Royer (Philippe), classe 1948, Paris 26331.
Le Roy (Robert-Jean-Cyprien), classe 1948, Rennes 7524.
Flamant (Maurice-André), classe 1948, Paris 57725.
Cussac (Daniel-Armand-Julien), classe 1947, Paris 19767.
Calvez (Paul), classe 1947, Paris 15855.
Tarbe de Saint-Hardouin (Jean-Marie-Hardouin-Mériadek), classe 1947, Paris 2160.
Thevenon (Jean-Louis-Max), classe 1949, Poitiers 21009.
Kan (Boris-Jacques), classe 1947, Alger 1249.
Benoit (Pierre-Maurice-Antoine), classe 1948, Valenciennes 39121.
Mignot (Lucien-Edmond-Roger), classe 1950, Paris 73501.
Vaillant (Yves-André), classe 1946, Rennes 17214.
Beltel (Claude-Daniel-Michel), classe 1950, Rennes 38876.
Desbouvries (Georges-Alfred-Arthur-Alois), classe 1948, Valenciennes 18662.
Lecoq (Jean-Maurice-Armand), classe 1948, Rennes 41972.
Fabre (Jean-Marie-Henri-Armand), classe 1946, Marseille 18444.
Bonnet (Emile-Joseph), classe 1948, Tunis 1096.
Gautron (Michel-Georges), classse 1950, Paris 16297.
Senecal (Bernard-Daniel-Maurice), classe 1948, Rennes 5144.
Chemery (Jean-Charles-Louis-Alphonse), classe 1946, Valenciennes 50198.
Duvivier (Luc-Marie-François), classe 1950, Poitiers 24531.
Peillon (François-Claude-Marie), classe 1949, Lyon 30760.
Buisine (Alphonse-Gabriel), classe 1950, Valenciennes 13091.
Thierry (Jean-Jacques), classe 1949, Lyon 31629.
Trétout (Roger), classe 1950, Paris 31321.
Arbaretaz (Robert-Joseph-François), classe 1950, Lyon 16295.
Ravinet (Jean-André), classe 1950, Paris 36956.
Paillet (Michel-Victor-Philogène), classe 1950, Valenciennes 42345.
Creff (Jean-André), classe 1949, Rennes 3715.
Leport (Max-Cyrille), classe 1947, Valenciennes 15161.
Vogel (Henri-Jacques), classe 1950, Strasbourg 3274.
Testud (Jean-Julien-Antonin), classe 1947, Lyon 28051.
Saulquin (Jacques-André), classe 1950, Poitiers 18503.
Brenner (Eric), classe 1945, Lyon 19687.
Laederich (Franck-Jacques), classe 1946, Dijon 16785.
Martin (Roger-Alfred), classe 1946, Poitiers 31392.
Pommier (Jean-Aimé-Lucien), classe 1948, Poitiers 30279.
Saingier (Jean-Maurice), classe 1947, Valenciennes 48050.
Coblentz (Jean-François-André), classe 1947, Paris 6916.
Roncin (Paul-Marie-Joseph), classe 1947, Rennes 61636.
Bergheaud (Marcel-Jean), classe 1948, Nancy 19659.
Duplaquet (François-Adrien), classe 1950, Valenciennes 1957.
Bortolotti (Roger-Marcel), classe 1950, Dijon 7365.
Leroy (Jacques-Edmond), classe 1949, Valenciennes 10810.
Rabatel (Guy-Stéphane), classe 1946, Lyon 18467.
Métais (Jean-Marie-Henri-Alexandre), classe 1948, Paris 21652.
Perrot (Maurice-Armand-Jules), classe 1949, Nancy 5932.
Pinatel (Jean-Jacques-Claude), classe 1950, Rabat 1214.
Navet (Michel), classe 1947, Valenciennes 2938.
Rézette (Robert-Marie), classe 1950, Paris 49598.
Picard (François-Jean-Pierre), classe 1949, Lyon 24692.
Birr (Paul-Ernest), classe 1949, Strasbourg 12754.
Dumont (Jean-René), classe 1947, Paris 32055.
Debici (Christian-Léon-Jean-Etienne), classe 1951, Toulouse 1933.
Le Douff (Alain-Henri-Théodore), classe 1947, Paris 41155.
Giraud (Claude-Pierre-Louis), classe 1949, Paris 12788.
Dalm (Louis-Henri), classe 1947, Rennes 2197.
Girardot (Jacques-Paul-Georges), classe 1949, Paris 4993.
Wischick (Pierre), classe 1948, Valenciennes 50053.
Basset (Paul-Rémy-Casimir), classe 1948, Lyon 25892.
Le Gall (François-René), classe 1946, Paris 51191.
Sogard (Hubert-Jacques-Jules-Albert-Ghislain), classe 1950, Paris 13151.
Chouvin (Robert-François-Albert), classe 1946, Lyon 32278.
Rouaix (Serge-Jean), classe 1947, Marseille 11958.
Corcol (Michel-Julien-Gabriel-Jean-Marie), classe 1947, Dijon 19086.
Renaudie (Henri-Moïse), classe 1949, Paris 48119.
Flogny (Roger-Marcel-Théophile-Athanase), classe 1947, Paris 15196.
Besson (François-Etienne-Constant), classe 1950, Strasbourg 14515.
Xuéreb (Jean-Claude-Sauveur), classe 1950, Alger 816.
Marsal (Jacques-Denis-Maurice), classe 1948, Paris 20021.
Martin (André-Louis), classe 1948, Constantine 3553.
Legros (Jean-Claude), classe 1949, Valenciennes 32964.
Berterretche (Bertrand), classe 1950, Toulouse 22744.
Vernet (Lucien-Julien-René), classe 1948, Marseille 8759.
Malaret (Georges-Albert-Fernand), classe 1947, Oran 827.
Noël (Jacques-Henri-Marius), classe 1950, Paris 14251.
Chosset (Louis-Charles), classe 1947, Lyon 25922.
Pépe (Roger-Jean-Claude), classe 1950, Constantine 682.
Buisson (Robert-François), classe 1950, Lyon 25265.
Allain (Jean-Yves-Marie), classe 1950, Rennes 5810.
Boisgibault (Jean-Paul-Louis-Henri), classe 1949, Poitiers 23386.
Matte (Roger-Marie-François), classe 1948, Strasbourg 23955.
Guillou (Pierre-François-Marie), classe 1949, Rennes 16664.
Hermal (Jacques-Georges), classe 1949, Valenciennes 25197.
Weyl (Philippe-Michel-Auguste), classe 1950, Strasbourg 4668.
Ségaud (Hervé-André), classe 1950, Lyon 24294.
Dupouy (Jean-Michel), classe 1948, Toulouse 18361.
Fraissenon (Jean-Joseph-Marie), classe 1949, Lyon 19983.
Gregoire de Roulhac (Donat-Georges-Paul-Marie), classe 1950, Paris 30701.
Chauveau (Jean-Edouard), classe 1947, Poitiers 16365.
Delsert (Oscar-Benoît-Joseph), classe 1949, Valenciennes 33368.
Buffet (Pierre-Marcel-Henri), classe 1950, Marseille 11871.
Geslain (Jean-André), classe 1949, Paris 23380.
Javel (Jean-Jacques-Fernand), classe 1947, Alger 3067.
Clémot (Michel-Henri-Yves), classe 1947, Poitiers 5253.
Petit (Bernard-Marie-Julien), classe 1949, Paris 24850.
Grivel (Jean-Pierre), classe 1950, Dijon 20266.
Courtecuisse (Henri-Edouard-Robert), classe 1946, Paris 30026.
Quilichini (Paul-Marie), classe 1947, Rabat 1176.
Weil (Philippe-Georges), classe 1950, Dijon 8412.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Mazières (Denis-Louis), classe 1950, Toulouse 8904.
Lauwick (Robert-Victor), classe 1950, Valenciennes 16994.
Poli (Henri-Lucien), classe 1950, Marseille 21324.
Wagner (Jean-Paul-Joseph-André-Alfred), classe 1948, Strasbourg 20744.
Doucet (Jean-Martial-Paul), classe 1950, Paris 5040.
Gauthier (Maurice-Jean-Marcel), classe 1946, Dijon 1126.
Ossner (Jean-Philippe-Victor-Joseph), classe 1949, Strasbourg 6879.
Degrelle (Dominique-Marie-Jean), classe 1947, Paris 41190.
Bronchat (Marc-Olivier-Ferdinand), classe 1947, Paris 50471.
Porcher (Jean-François), classe 1948, Alger 1709.
Massot (Jacques-Gilbert-Joseph), classe 1948, Lyon 95706.
Freynet (Paul-Jean), classe 1946, Marseille 17571.
Dormieux (René-Emile-César-Géry), classe 1949, Valenciennes 10613.
Oui (Jean-Marie-Pierre), classe 1949, Paris 23740.
Buccafurri (Claude-Carmelo-Antoine), classe 1946, Constantine 399.
Maligе (Jean-Marie-Ernest-Louis), classe 1948, Toulouse 1469.
Avinant (Claude-Marcel-Gaston), classe 1947, Oran 1475.
Soyer (André-Jean-Henri), classe 1950, Rennes 9159.
Garcin (Philippe-René-Marie), classe 1948, Paris 48131.
Alexandre (Michel-Philippe), classe 1946, Paris 46729.
Thieullent (Yves-Pierre-Henri), classe 1948, Valenciennes 42764.
Gresset-Bourgeois (Bernard-Emile-Louis), classe 1950, Dijon 2368.
Menascé (Jacques-Raphaël), classe 1946, Paris 25197.
Desplaces (Maurice-Charles-René), classe 1946, Paris 21725.
Arrighi (Antoine-Martin), classe 1946, Ajaccio 69.
Clairefond (Jacques-Marie-Noël), classe 1950, Toulouse 13045.
Da Costa (Jean-René), classe 1949, Nancy 942.
Labro (Jacques-Gabriel-Robert), classe 1949, Paris 39219.
Schwartz (Georges-Maurice), classe 1950, Paris 5491.
Gaillot (Roger-Louis), classe 1947, Lyon 22249.
Pausiclès (Guy-Victor-Marie-Irma), classe 1947, Guadeloupe 240.
Charpentier (Emile-Roger), classe 1950, Strasbourg 12571.

V. — Transmissions.

Duteil (Lucien-Guy), classe 1947, Rennes 33311.
Meyer (Yvon-Louis), classe 1947, Oran 3466.
Venouil (René-Pierre-Henri), classe 1946, Marseille 18018.
Lajeanne (Léon-Charles-Jean), classe 1947, Dijon 17588.
Chiron (Bernard-Pierre), classe 1947, Rennes 37498.
Soulignac (Georges-Augustin-Edmond), classe 1947, Tunis 931.
Demur (Georges-Adrien), classe 1946, Toulouse 4759.
Manganne (René-Eugène-Louis), classe 1950, Paris 44754.
Edouard (Pierre-Félix), classe 1947, Lyon 10239.
Sol (Maurice), classe 1946, Oran 185.
Moulin (Jean-Marie-Adrien-Gérard), classe 1950, Valenciennes 11451.
Bergeret (Philippe-Charles-Marie), classe 1947, Paris 1418.
Guillemain (Gérard-Anselme), classe 1946, Poitiers 10183.
Petiton (Robert-Louis-François), classe 1947, Alger 754.
Alis (Bernard-Alfred-Pierre), classe 1947, Rennes 25004.
Truttmann (François-Henri), classe 1946, Nancy 6430.
Barot (Jean-Jules-Julien), classe 1948, Valenciennes 02486
Tuppin (Claude), classe 1947, Paris 22864.
Le Tellier (Serge-Maurice-Charles), classe 1947, Paris 1204.
Gazaix (René-Camille), classe 1949, Lyon 20365.
Tainguy (Jean-Emile-Jules-Marie), classe 1948, Rennes 43257.
Cotte (Jean), classe 1946, Lyon 32513.
Lepennetier (Henri-Célestin), classe 1950, Rennes 51373.
Falcetta (Roger-Charles), classe 1947, Strasbourg 1510.
Lefol (Roger-Henri), classe 1946, Tunis 867.
Briquet (Francis-Gustave-Arthur), classe 1947, Marseille 22869.
Leroy (Charles-Emilien-Pierre), classe 1947, Nancy 2549.
Papet (Marcel), classe 1950, Paris 29566.
Herviot (Jean-André), classe 1950, Paris 21885.
Schell (René-Jean), classe 1947, Alger 16874.
Aldegheri (Marius-Louis), classe 1947, Toulouse 609.
Nussli (Marcel-Joanny), classe 1947, Strasbourg 8073.
Ninérailles (Jacques-Gaston), classe 1946, Paris 10859.
Charron (Eric), classe 1947, Poitiers 30267.
Maurin (Roger), classe 1947, Poitiers 7540.
Pieters (Robert-Louis-Jules-Gabriel), classe 1950, Valenciennes 12259.
Marco (Robert-François-Alcibiade), classe 1948, Marseille 10876.
Richardeau (André-Henri), classe 1947, Paris 1050.
Demange (Jean-Claude-Emile-Henri), classe 1949, Nancy 4180.
Desforges (Michel-André-Jacques), classe 1948, Paris 51331.
Bravacos (Pierre-Joseph), classe 1950, Paris 59742.
Weill (Henri), classe 1948, Paris 51263.
Berthelin (Paul-Maurice-Noël), classe 1947, Rennes 53990.
Ragody (Jean-Simon-Maurice), classe 1950, Nantes 37361.
Sibleude (René), classe 1947, Marseille 5727.
Eichmann (Carl-Albert), classe 1949, Valenciennes 41992.
Plisson (Julien-Roger), classe 1946, Oran 1796.
Robert (Louis-Joseph-Antoine), classe 1946, Paris 48860.
Corvest (Pierre-Joseph-Marie), classe 1949, Rennes 2820.
Got (Yves-Bernard-Albert-Marie), classe 1947, Poitiers 30304.
Nevière (Michel-Alexis-Honoré-Louis), classe 1948, Marseille 8362.
Guezou (Pierre-François), classe 1950, Rennes 12936.
Junqua (Jean-Eugène), classe 1949, Paris 36438.
Guérin (Jacques-Marie-Joseph-Paul), classe 1946, Poitiers 2826.
Vaillant (Robert-Germain), classe 1946, Valenciennes 5777.
Granier (Jean-Raymond-Lucien), classe 1948, Alger 1901.
Laurans (Rodolphe-Théophile-Charles), classe 1950, Strasbourg 6953.
Decroix (Marc-Ponticus-Jules-Henri), classe 1946, Paris 32664.
Loison (Hugues-Roger), classe 1947, Alger 587.
Feuvry (Pierre-Julien), classe 1946, Rennes 33648.
Vautrin (Michel-Ernest-Raoul), classe 1947, Valenciennes 48100.
Carron (Serge-Claude-Emile), classe 1946, Valenciennes 27616.
Mary (Jacques-André-Roger), classe 1948, Paris 23882.
Joly (Jacques-Jean-Marie), classe 1949, Paris 31509.
Charbonnier (Georges), classe 1946, Poitiers 11281.
Gaillard (Loïc-Pierre-Sylvain), classe 1950, Rennes 22981.
Salfrant (Jean-Roger-Auguste), classe 1946, Nancy 7355.
Berson (Yves-Ferdinand), classe 1948, Rennes 33057.
Hubert (Jacques-Marcel-Jean), classe 1946, Strasbourg 6803.
Dénoux (Robert-Louis), classe 1950, Dijon 16158.
Joly (Robert-François-Pierre), classe 1948, Lyon 36977.
Gasmann (Max-Edouard-Gabriel), classe 1947, Poitiers 10729.
Hilleret (Jean-Pierre-Félicien-Emile-Marie), classe 1947, Lyon 33093.
Fournier (Michel-Albert), classe 1947, Paris 28051.
Lacroix (Jean-Claude), classe 1947, Tunis 580.
Mercier (Edouard-Marc-Paul), classe 1947, Valenciennes 23377.
Petitjean (René-Jean), classe 1949, Lyon 2132.
Boucher (Georges-Robert), classe 1947, Poitiers 18258.
Fafa (Jean-André), classe 1946, Paris 12582.
Vezzosi (Nilo), classe 1949, Poitiers 32655.
Moucot (Jacques-Pierre-Louis-Marie), classe 1946, Lyon 20002.
Diomard (Jean-Louis), classe 1946, Toulouse 3779.
Joly (Paul-Marie-Robert), classe 1947, Paris 45161.
Houcke (Georges-Paul-Henri), classe 1947, Paris 35364.
David (Robert), classe 1947, Paris 26070.
Rouvière (Edmond-Hilaire-Marius-Joseph), classe 1946, Marseille 4190.
Jagou (André-Raymond), classe 1948, Rennes 7515.
Pouny (Paul-Léon), classe 1947, Constantine 1272.
Jacquin (Michel), classe 1948, Valenciennes 34257.
Cuissot (Raymond), classe 1950, Paris 28941.
Lemoine (Jean-Henri-Fernand), classe 1946, Paris 7306.
Giraud (Lucien-Jacques), classe 1946, Alger 783.
Méry (Jean-Henry), classe 1947, Marseille 6040.
Silvain (Jacques-Jules), classe 1949, Valenciennes 14567.
Delibrias (Jean-Georges-René), classe 1946, Rennes 46790.
Soubeyran (Jean-Claude-Daniel), classe 1946, Paris 29337.
Gély (Jean-Léon-Robert), classe 1948, Valenciennes 26316.
Thobie (André-Norbert), classe 1947, Poitiers 4607.
Cazaux (Louis-André), classe 1947, Paris 1942.
Cazalet (Paul-Jean-Sido), classe 1947, Toulouse 22144.
Delanoë (Michel-Marcel-Toussaint), classe 1950, Rennes 25551.
Rohaut (René-Marie-Georges), classe 1949, Paris 24913.
Vanheuverswyn (Alain-Pierre-Gustave-Eugène), classe 1949, Valenciennes 13675.
Corsini (Benoît), classe 1948, Marseille 11735.
Lafuma (Jean-Joseph), classe 1948, Lyon 20115.
Arnoux (Jean-Oswald), classe 1948, Marseille 11686.
Bonnet (Marcel), classe 1948, Tunis 145.
Revol (Philippe-Marc-Amand), classe 1946, Lyon 9415.
Le Bec (Yves-Julien), classe 1949, Rennes 10614.
Peyrelade (Roger-Auguste), classe 1946, Oran 1791.
Voelckel (Jean-Marc), classe 1947, Lyon 32571.
Loizeau (Jacques-Jules-Yves), classe 1947, Paris 31648.
Tanguy (Maurice-Marie-Jean-Jacques), classe 1949, Rennes 12819.
Vilmin (Philippe-André), classe 1947, Strasbourg 341.
Durand (Lionel-Gilbert), classe 1947, Paris 85064.
Jardin (Guy-Georges-Etienne), classe 1949, Marseille 7433.
Duplan (Jean-Paul-Charles), classe 1947, Paris 6327.
Allier (Daniel-Marie-Maurice), classe 1947, Lyon 29623.
Toussaint (Rémi-Gaston-André), classe 1948, Rennes 47602.
Cheguillaume (Henri-Marie-René), classe 1946, Rennes 8560.
Tesson (Jean-Eugène-Louis-Pierre), classe 1950, Rennes 38721.
Veriere (Jacques-Philippe), classe 1950, Paris 29857
Hoste (Paul-Charles-Auguste), classe 1950, Valenciennes 12247.
Vergain (Joseph-Louis), classe 1947, Lyon 1674.
Goïc (Jacques-Joseph), classe 1948, Paris 33543.
Roos (Jean-Constant-Arthur-Cornil), classe 1948, Valenciennes 28812.
Gibert (Robert-Simon), classe 1946, Toulouse 9687.
Miguet (Jean-Albert), classe 1946, Marseille 20383.
Alixant (René-Armand), classe 1946, Alger 1780.
Lombard (Albert-Marius), classe 1950, Lyon 11625.
Lally (André-Jules-Armand), classe 1950, Lyon 27793.
Grospeillet (Michel-Etienne-André), classe 1950, Lyon 3357.
Grimm (Michel-Joseph), classe 1949, Strasbourg 7275.
Cuniasse (Jean-Gaston-André), classe 1946, Nancy 16099.
Laval (Robert-Armand-Aimé), classe 1947, Paris 36145.

(Supplément.)

Cadoret (Jacques-Yves), classe 1946, Paris 13199.
Dentes (Michel-David), classe 1950, Oran 4028.
Sauer (Gaston), classe 1949, Strasbourg 5895.
Drault (Bernard-Marcel), classe 1950, Poitiers 18084.
Gerbe (Jean), classe 1949, Poitiers 31485.
Gautier (Michel-Jean), classe 1946, Lyon 10293.
Pau (André-Elie-Gabriel), classe 1948, Marseille 11796.
Desprat (Jacques-Paul-Louis), classe 1947, Poitiers 30281.
Viple (Jean-Jacques-Pierre), classe 1947, Paris 800.
Petit (Georges-Pierre), classe 1947, Lyon 3322.
Cleyet (Joseph-Marcel-Victor), classe 1949, Lyon 27984.
Pfitzmann (René-Justin-Alphonse), classe 1947, Toulouse 770.
Santin (Paul-Antoine), classe 1949, Paris 53634.
Laimay (Jean-Félix), classe 1947, Strasbourg 14918.
Paire-Ficout (Maurice-Paul-Jean), classe 1951, Saint-Etienne 33356.
Garin (Paul-Marie-François), classe 1947, Dijon 9261.
Boulu-Gauthier (Pierre-Yves), classe 1946, Lyon 18337.
Rabut (Maurice-André), classe 1948, Dijon 5340.
Piat (Paul-Jean-Marie-Joseph), classe 1947, Valenciennes 35621.
Garcin (Ernest-Edouard-Angelin), classe 1947, Marseille 15057.
Goubert (Georges-Jules-Auguste), classe 1946, Rennes 31179.
Rautureau (Roger-Yves-Louis-Marie-André), classe 1947, Rennes 67397.
Alexis (Roger-Pierre-Joseph), classe 1948, Lyon 2158.
Bonnefois (Jean-André-Georges), classe 1948, Paris 10521.
Picq (Gérard-Antoine-Jean), classe 1947, Lyon 21594.
Amiot (Michel-Marie-Charles), classe 1950, Valenciennes 26894.
Monnier (Jacques-Alfred), classe 1950, Lyon 1122.
Touillon (Olivier-Claude), classe 1950, Paris 26278.
Taillandier (Michel), classe 1950, Nancy 17965.
Dupuy (Jean-Lucien-Marie), classe 1948, Nancy 1039.
Dewynter (Yves-Henri-Cornil), classe 1947, Valenciennes 22444.
Lagarde (Fernand-Jean-Philibert), classe 1946, Dijon 13115.
Lefaucher (Jean-Henri-Léon), classe 1946, Nancy 11070.
Guyotte (André-Jean), classe 1948, Dijon 4264.
Boguais (Pierre-Alexis-Jean), classe 1946, Rennes 18231.
Rossignol (Pierre-Roland-Gérald), classe 1946, Paris 45746.
Nouvel (Raymond-Fernand-Eugène), classe 1948, Lyon 3165.
Péju (Roger), classe 1949, Lyon 32366.
Dupont (Pierre-Jean-Frédéric), classe 1946, Oran 3002.
Tournois (Guy-Henri), classe 1947, Toulouse 18060.
Vassallo (Georges-Ernest), classe 1948, Paris 28138.
Sénèque (Pierre), classe 1947, Paris 5890.
Godérieaux (Paul-André), classe 1950, Valenciennes 43927.
Péricart (Jean-Constant-Marcel), classe 1948, Paris 7139.
Platiret (Gérard-Jean), classe 1949, Dijon 5995.
Lantz (Gaston-Edouard), classe 1950, Paris 51167.
Prieur (Jean-Louis-René), classe 1949, Paris 44168.
Guérard des Lauriers (Michel-Marie-Auguste), classe 1950, Paris 43021.
Guéret (Daniel-Hubert), classe 1946, Paris 35374.
Meindre (Roger-Alexandre), classe 1947, Lyon 27649.
Clamont (Roger-Jean), classe 1950, Poitiers 36169.
Ferry (Claude-Joseph), classe 1946, Nancy 13178.
Hennemann (Robert-Yves-Marcel), classe 1947, Dijon 17336.
Chivoret (Jean), classe 1947, Valenciennes 38805.
Fayolle-Lussac (Armand-Gaston), classe 1947, Marseille 12909.
Ducoulombier (Yves-René), classe 1948, Paris 26016.
Pariot (Henri-Jacques), classe 1946, Paris 9165.
Battarel (Michel-Raymond-Marie), classe 1948, Valenciennes 34701.
Pradelle (Jean-Laurent), classe 1949, Rabat R. 811.
Michel (Pierre-Léonard), classe 1948, Poitiers 4488.
Jerphagnon (Henri-Honoré-Clément), classe 1947, Paris 27756.
Doassans-Carrère (Henri-Pierre), classe 1950, Toulouse 21291.
Gayme (Jean-Félix-Marcel), classe 1947, Paris 7152.
Varon (Alain-Marie-Roger), classe 1947, Poitiers 29771.
Galmiche (Yves-Marie), classe 1948, Paris 5635.
Mathieu (Jean-Pierre-René), classe 1947, Lyon 654.
Mesas (Antoine), classe 1946, Alger 3066.
Girard (Pierre-Alexis-Charles-Edouard), classe 1949, Paris 54442.
Mativet (Jean-Raymond-Paul), classe 1949, Paris 26169.
Wajsbrot (Pérec), classe 1948, Paris 36241.
Chevalier (Claude-Georges-Léon), classe 1946, Paris 29126.
Lemaire (René-Emile-Léon-Charles), classe 1950, Valenciennes 44543.
Viennet (Jean-Marie-Joseph-Henri), classe 1946, Lyon 7789.
Genkin (Pierre-André-Maurice), classe 1947, Paris 43416.
Cachera (Rémy-Ernest-Emile), classe 1950, Valenciennes 35890.
Dubost (Guy-Michel-Xavier), classe 1948, Valenciennes 39762.
Carrus (Jacques-Louis-Eugène-Henri), classe 1949, Paris 23170.
Roux (Pierre-Marie-Ernest), classe 1948, Lyon 19454.
Schwob (Maurice-Henri), classe 1949, Paris 40125.
Fauquet (Armand-Denys), classe 1947, Paris 43606.
Chambonnet (André-Alphonse-Louis), classe 1949, Paris 25123.
Azema (Albert-Paul-Désiré), classe 1948, Marseille 12948.
Ribout (Pierre-Louis-Léon), classe 1950, Paris 62832.
Delezai (Pierre-Marcel), classe 1947, Poitiers 22062.
Larue (Pierre-Léon), classe 1947, Poitiers 26724.
Martin (Léon-Alfred-Gustave), classe 1948, Valenciennes 17459.
Angel (Michel-Victor), classe 1947, Paris 35264.
Nicolaï (Jean-François-Laurent), classe 1949, Marseille 21845.
Grégoire (Jean-Louis-Marie), classe 1946, Marseille 16515.
Lebourg (Claude-Henri-Georges), classe 1949, Valenciennes 48726.
Lévy (Bertrand-Max), classe 1950, Paris 26599.
Vuillemin (Rémy), classe 1946, Strasbourg 1611.
Rasori (Enrico), classe 1950, Poitiers 16762.
Toche (François-Charles-Marie), classe 1946, Paris 9257.
Christophe (Jean-Jacques), classe 1948, Paris 24325.
Gentil (Maurice-Constant), classe 1946, Lyon 7239.
Bouver (Henri-Yves-Marie), classe 1948, Rennes 41379.
Arvis (Pierre-Joseph-Georges), classe 1946, Valenciennes 8250.
Gendre (Marc-François), classe 1949, Poitiers 21320.
Payrou (Jean-Barthélémy-Pierre), classe 1950, Toulouse 2381.
Mangeard (Roger-Emilien-Eugène), classe 1947, Constantine 1429.
Winckler (Jacques-Joseph-Louis), classe 1948, Strasbourg 30568.
Hullin (Jean-Louis-Raymond), classe 1947, Poitiers 17302.
Mutel (Jean-Pierre-Albert-Marcel), classe 1946, Paris 28847.
Barruet (Georges-René-Henri), classe 1948, Paris 8490.
Orsini (Marcel-Emile), classe 1949, Marseille 21037.
Bourret (Marcel-Emile-Louis), classe 1948, Marseille 5171.
Dorat (Claude-Alfred-Louis), classe 1947, Paris 7825.
Hicke (Jean-Antoine-Charles-Raphaël-Serge), classe 1950, Dijon 20974.
Lafite (André-Paul), classe 1946, Clermont-Ferrand 27435.
Martin (Frantz-Jacques-André), classe 1948, Poitiers 25336.
Pilipenko (Kirill), classe 1946, Paris 46872.
Tirard (Roger-Eugène-Camille), classe 1946, Rennes 35077.
Le Pestiron (Alain-Alphonse-Gabriel), classe 1948, Paris 26175.
Rousselle (Paul-Sébastien-René), classe 1949, Strasbourg 3590.
Blin (Raymond-Lucien-Gaston), classe 1948, Paris 54714.
Cridelich (Maurice), classe 1948, Nancy 27084.
Ruffier d'Epenoux (Jean-Louis-Marie), classe 1947, Paris 25715.
Papin (Jacques-André), classe 1946, Paris 32785.
Villiers (Philippe), classe 1947, Lyon 3326.
Vigouroux (Jean-Adrien), classe 1949, Paris 41780.
Bemer (Claude-Etienne), classe 1949, Strasbourg 358.
Aubert (Paul), classe 1946, Paris 48912.
Randavel (Gilbert-Paul-Jean), classe 1947, Alger 795.
Philippe (Jacques-Louis), classe 1949, Paris 45399.
Vigneau (Philippe-Jean), classe 1950, Poitiers 31472.
Bojero (Louis-Lucien), classe 1946, Lyon 19681.
Duchilier (Honoré-Jean), classe 1949, Valenciennes 32211.
Bonnéric (Jacques-Auguste-René), classe 1946, Lyon 30628.
Lemoine (Jean-Louis-René), classe 1946, Paris 28766.
Louvel (Bernard-Armand-Pierre-Emile), classe 1946, Marseille 5683.
Gateff (Roger-François-Cyprien), classe 1949, Toulouse 14821.
Boubert (Jean-Charles-Paul), classe 1950, Paris 18112.
Zeimet (Daniel-Eugène-Aimé), classe 1946, Valenciennes 31899.
Gelez (Jean-Philippe), classe 1946, Paris 24741.
Chirossel (Jacques-Louis), classe 1947, Lyon 2118.
Renard (Jacques-Achille-Marie), classe 1947, Paris 6194.
Vieillard (Claude-Jacques), classe 1947, Paris 15408.
Pradel (Léopold-Joseph), classe 1950, Lyon 14948.
Escure (François-Jean), classe 1946, Poitiers 788.
Gilles (André-Pierre), classe 1948, Rennes 52997.
Binet (Pierre-Nicolas-Emile), classe 1949, Valenciennes 41253.
Gourgon (Jean-Pierre), classe 1946, Toulouse 10416.
Jullien (Régis-Marie-Elie), classe 1946, Montpellier 6162.
Chalvon-Demersay (Roger-Louis-Elie-Emile), classe 1946, Paris 8825.
Vellin (Henri-Louis), classe 1949, Marseille 15999.
Tissier (Jacques-Paul), classe 1948, Paris 24847.
Bertrand (Jean-Michel-Marie), classe 1946, Lyon 10605.
Thomas (Alphonse-Martin), classe 1949, Strasbourg 8473.
Ravier (Jacques-Emile), classe 1948, Lyon 6705.
Fournel (Raymond-Germain-Louis-Antoine), classe 1948, Paris 9739.
Massé (Robert-Pierre), classe 1946, Rennes, 44845.
Ravote (Pierre-Louis-Aimé), classe 1947, Marseille 1511.
Beziade (Christian-Vincent-Jules), classe 1946, Poitiers 2341.
Bordon-Biron (Raoul-Gilbert-Emmanuel), classe 1948, Marseille 1075.
Humbert (Sévérin-Marc-Aurèle), classe 1950, Strasbourg 16806.
Vaschalde (Jean-Victor-Firmin), classe 1948, Lyon 157.
Autric (Jean-Léon), classe 1948, Marseille 6337.
Oper (André), classe 1948, Alger 709.
Lepissier (Jean-Marie-Paul), classe 1947, Paris 32104.
Crété (Auguste-Jean), classe 1950, Paris 70720.
Arrouet (Roger-Maurice-Victor), classe 1950, Poitiers 1236.
Astier (Jean-Emile-Louis), classe 1947, Marseille 16925.
Gascon (Edouard-Marie), classe 1946, Lyon 3285.
Nicolas (Jean), classe 1949, Alger 1395.
Eymonerie (Marcel-Jean-Antoine), classe 1951, Nancy LM 163.
Roche (Pierre-Henri-Edouard), classe 1946, Dijon 6099.
Gaden (François-Léopold-Bertrand-Gérard-Yves), classe 1947, Rennes 32815.
Bonnet (Robert-François), classe 1949, Poitiers 9150.
Oberson (René-Henri), classe 1946, Paris 20338.
Laffargue (André-Yvan), classe 1946, Toulouse 1284.
Aubrée (Michel-René-Xavier-Marie), classe 1950, Rennes 22250.

(*Supplément. — Fin.*)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Miquel (Yves-François-Fernand), classe 1950, Constantine 532.
Renard (Jean), classe 1950, Paris 62213.
Heidsieck (Charles-Jean-Marc), classe 1947, Nancy 6000.
Gauthier (Claude-Philippe), classe 1949, Nancy 12429.
Ducornet (Daniel-Vilbeau-Ernest), classe 1950, Valenciennes 4689.
Davesne (Bernard), classe 1947, Paris 24812.
Nadaf (Joseph-Benjamin-Félix), classe 1950, Toulouse 24146.
Guéval (Claude-Théo-Roger), classe 1948, Valenciennes 28379.
Issartier (Pierre-Henri-Frédéric-Louis), classe 1949, Marseille 4763.
Gillot (Robert-Michel-Pierre), classe 1946, Paris 25248.
Grumberg (Jean-Georges), classe 1947, Paris 6666.
Geyres (Pierre-Raymond-Marcel), classe 1947, Poitiers 29945.
Delmas (Maurice-Georges-Albin), classe 1947, Paris 27492.
Lemaître (Joseph-Gérard-Henri-Louis-Marie), classe 1949, Valenciennes 13583.
Mathis (Jean-Jacques), classe 1950, Paris 66041.
Aguirre (Henri-Jean), classe 1947, Paris 45583.
Rosenberg (Jean-Moïse-Louis), classe 1948, Paris 11881.
Cuzin (Maurice-Paul-Catherin), classe 1947, Lyon 540.
Bondon (Jacques-Jean), classe 1946, Poitiers 550.
Chevant (Jacques), classe 1948, Paris 27652.
Chaulet (André-Jules-Guy), classe 1946, Poitiers 25830.
Maradeix (Jean-Roger), classe 1946, Lyon 31492.
Fouquet (Jacques-Raymond-Constant), classe 1948, Poitiers 27613.
Barbier (Pierre), classe 1950, Poitiers 702.
Bigo (Jacques-Léonard-Omer-Arthur-Joseph), classe 1949, Valenciennes 5622.
Kohn (Georges), classe 1947, Paris 18394.
Bocquillon (François-Jean-Marie-Henri), classe 1949, Nancy 5436.
Mônod (Claude-Georges-Arnold), classe 1947, Paris 6160.
Bouhet (Michel-Jacques-Roger), classe 1950, Poitiers 10623.
Merion (Georges-Pierre), classe 1949, Lyon 15178.
Basuyau (Xavier-Bernard), classe 1950, Valenciennes 4665.

Liste nominative des élèves officiers de réserve du contingent 1950/2 nommés aspirants de réserve à compter du 16 mai 1951.

TROUPES METROPOLITAINES

Matériel.

Allorffer (Jean-Pierre-Albert), classe 1946, Paris 24685.
Claveune (Pierre-Maurice), classe 1946, Paris 30442.
Garcia (Paul), classe 1947, Oran 2911.
Vetter (Pierre-Marie-Gustave), classe 1950, Paris 31350.
Fournol (Pierre), classe 1946, Rennes 45381.
Verlaine (Jack), classe 1948, Valenciennes 33836.
Huchette (Michel-Nestor-Joseph), classe 1946, Valenciennes 18965.
Mochi (Pierre-Justin-Laurent), classe 1949, Marseille 18926.
Chassagne (Pierre-Christian), classe 1949, Poitiers 27928.
Capus (Michel-Léon), classe 1946, Paris 1146.
Meriaux (Michel-Joseph), classe 1946, Paris 2581.
Pallier (Gaston-Pierre), classe 1946, Marseille 17073.
Petitjean (Marc-Paul), classe 1948, Lyon 5318.
Encrenaz (Georges-Ferdinand), classe 1947, Lyon 14131.
Dueymes (Roger-Marcel-Joseph), classe 1946, Paris 1577.
Charrat (Georges-Charles-Marie), classe 1948, Lyon 2516.
Alexis (Jacques-Gustave-Gaston), classe 1948, Paris 2548.
Gautier (Jacques-Adrien-Pierre), classe 1950, Nancy 8095.
Bottazzini (Rinaldo), classe 1949, Paris 31182.
Ferrier (Edmond-Jean-Jacques), classe 1946, Toulouse 2672.
Garcia (Alain-René-Paul), classe 1946, Paris 8914.
Dequiret (Marcel-Désiré-Joseph), classe 1949, Valenciennes 28476.
Maillot (Maurice-Georges-Edouard), classe 1949, Paris 6341.
Jublot (Jacques-Jean), classe 1949, Paris 30798.
Regard (Jean-Philippe), classe 1946, Toulouse 18926.
Simonnet (Pierre), classe 1946, Paris 30921.
Zembri (Marius-Fortuné), classe 1950, Marseille 21951.
Walter (Jean-Marcel), classe 1946, Paris 13560.
Langlois (Louis-Georges), classe 1946, Paris 21147.
Fuhrmann (Robert-Auguste-Théodore), classe 1947, Paris 26414.
Barde (Roger-Alexandre), classe 1946, Dijon 5242.
Menard (Yves-Charles-Louis), classe 1947, Rennes 38566.
Lancon (René-Auguste), classe 1946, Paris 6404.
Merer (Louis-Paul), classe 1950, Rennes 8906.
Guerit (Pierre-Auguste), classe 1946, Poitiers 19438.
Gaumond (Pierre-Eugène), classe 1947, Lyon 1435.
Sukiennik (Miroslaw), classe 1947, Rennes 65601.
Wohlhuter (Gilbert-Charles), classe 1950, Paris 9807.
Wihlm (Hubert-Georges-Joseph), classe 1947, Paris 46150.
Hamon (Paul-Armand), classe 1950, Rennes 43569.
Marquet (Jean-Benoit), classe 1947, Lyon 23518.
Vesco (Gérard), classe 1947, Marseille 22267.
Renlien (Guy-Henri-André), classe 1948, Paris 15514.
Piloulard (Pierre-Georges-Jean), classe 1948, Dijon 11981.
Dewerdt (Joseph-Jean-Louis), classe 1947, Valenciennes 22605.
Corques (Paul-Marcel), classe 1950, Paris 50224.
Debonnechose (Philippe-Louis-Guillaume), classe 1947, Paris 13398
Hilaire (Gilbert), classe 1948, Paris 26946.
Duquesne (Pierre-Emile), classe 1948, Valenciennes 34333.
Flament (Edmond), classe 1948, Valenciennes 21842.
Gourlaouen (Joseph-Jean), classe 1946, Paris 20951.
Dellery (Michel-Jean-Victor), classe 1950, Paris 30505.
Chevallier (Jean-Paul-Roger), classe 1948, Valenciennes 8309.
Tassy (Jean-Paul-René-Henri-Charles-Marie), classe 1946, Paris 8807.
Goyon (Jacques-Emile-Eugène), classe 1949, Poitiers 4401.
Laigneau (Paul-Charles), classe 1949, Rennes 31021.
Farges (Jean-Raymond-Pierre), classe 1947, Paris 12292.
Dadu (Guy-Armand), classe 1947, Rennes 44814.
Roque (Xavier-Jean-Charles-Marie), classe 1947, Paris 43470.
Bourreau (Jacques-Pierre-Georges), classe 1950, Poitiers 10949.
Pardon (Raymond), classe 1947, Dijon 7997.
Bardon (Pierre), classe 1949, Lyon 2509.
Servel (Roger), classe 1946, Rennes 9780.
Schmoll (Jean-Jacques-Albert), classe 1949, Paris 23898.
Saugnier (Jean-Eloi), classe 1946, Paris 45994.
Jaubert (Pierre-André), classe 1946, Marseille 3609.
Deygas (Gérard-Joseph-Xavier), classe 1947, Paris 1461.
Lubaudy (Marie-Dominique-Henri), classe 1947, Valenciennes 30497.
Lesecq (Jean-Alexandre), classe 1946, Valenciennes 5850.
Maurice (Jean-René-Mathurin), classe 1947, Paris 16101.
Guyon (Jean-Louis-Ernest), classe 1947, Valenciennes 20055.
Jouannais (Pierre-Henri), classe 1946, Lyon 24948.
Legrand (Yves-Michel-Achille), classe 1947, Valenciennes 33186.
Perie (Joseph-Paul), classe 1947, Toulouse 11319.
Hugel (André-Jean-Théodore), classe 1949, Strasbourg 12544.
Jouffroy (André-Louis-Léon), classe 1947, Dijon 18760.
Mardon (Maurice-Charles), classe 1950, Poitiers 19821.
Weiss (Jacques-Charles-Louis-François), classe 1946, Paris 1785.
Duval (Louis-André-Henri), classe 1948, Paris 36058.
Goupillon (Pierre-André), classe 1946, Dijon 1119.
Vasseur (Henri-Gaston), classe 1946, Valenciennes 34051.
Neirynck (Albert-Jean), classe 1949, Valenciennes 556.
Marie (Gérard-Maurice-Léon), classe 1947, Paris 27546.
Lallias (André-Gilbert), classe 1948, Lyon 21667.
Le Guillouzic (Henri-Joseph), classe 1947, Rennes 10025.
Malhaire (Claude-Jean), classe 1949, Rennes 24747.
Rioual (Jean-Paul), classe 1948, Rennes 21798.
Legris (Claude-Jean-Eugène), classe 1949, Paris 22057.
Fillieux (Jacques-Henri-Lucien), classe 1947, Paris 35192.
Minster (Gilbert-Gaston-François), classe 1949, Strasbourg 5078.
Asselineau (Pierre-Robert), classe 1947, Paris 7208.
Renaud (Jean-François-Lucien), classe 1946, Paris 323.
Thibaudeau (Robert-François), classe 1946, Paris 17725.
Tirliaux (Robert-Eugène-Ignace), classe 1947, Valenciennes 13150.
Sabaterie (Jean-Benoit), classe 1948, Paris 11086.
Schmitt (Marcel-Jacques), classe 1950, Strasbourg 1299.
Marty (Jean-Yves) classe 1946, Paris 23487.
Baccot (Maurice-Jean-Laurent), classe 1946, Dijon 14052.
Ansotte (Charles-Raphaël-Isidore), classe 1949, Valenciennes 23763.
Turquin (Bernard-Pierre), classe 1948, Nancy 1712.
Wilfart (Michel-Roger), classe 1950, Valenciennes 17159.
Bobo (Jean-Marie-Georges), classe 1950, Dijon 16406.
Farin (Claude-René-Arthur), classe 1948, Paris 31567.
Mercier (Pierre-Raymond), classe 1949, Paris 5083.
Paris (Claude-Gabriel), classe 1950, Paris 56017.
Carillier (Robert-Jean-Joseph), classe 1948, Lyon 6877.
Giroux (Michel-Jean), classe 1949, Dijon 12644.
Olivier de Sanderval (Féréol-Aimé-Marie-Charles-Bruno), classe 1946, Paris 9018.
Zacharias (Bernard), classe 1949, Paris 13353.
Cachon (Louis-Jules-Etienne), classe 1946, Alger 2887.
Biau (Michel-Jean), classe 1946, Paris 24616.
Bouillon (Jean-Pierre-Georges), classe 1946, Poitiers 2152.
Pluquet (Jean-Pierre-Denis-Charles), classe 1948, Valenciennes 17193.
Peters (Gaston-Honoré-Francis), classe 1948, Valenciennes 49325.
Legrand (Jean-Marie-Eloi), classe 1948, Paris 53523.
Pfaff (Maurice-Edgar), classe 1950, Paris 43409.
Legoic (Fernand-André), classe 1948, Dijon 11402.
Vidal (Jean), classe 1947, Oran 1368.
Rio (André-Louis-Armand), classe 1946, Rennes 5759.
Ducreuzet (Jean), classe 1950, Lyon 24001.
Bernard (Jean-Roger), classe 1948, Poitiers 28538.
Anne dit Mousset (Claude-André), classe 1946, Paris 1944.
Baronnet (Pierre-Jacques), classe 1947, Paris 2044.
Maliet (Jean-Alfred), classe 1949, Valenciennes 4458.
Pinus (François), classe 1947, Paris 11512.
Vignot (Pierre-Raymond-Camille-René), classe 1947, Rennes 60756.
Thouvenot (Jean-Pierre), classe 1950, Paris 52641.
Cozon (Félix-Marie-Gabriel-Jacques), classe 1946, Lyon 14049.
Bardot (Jacques-Georges-Roger), classe 1947, Nancy 4658.
Sagazan (Jean-François), classe 1950, Toulouse 12869.

Boudeau (Henri-Isidore-Marie), classe 1946, Paris 39087.
Rongières (Jean-Alphonse), classe 1946, Paris 9549.
Heiseer (Georges-Amédée), classe 1948, Valenciennes 36299.
Virenque (Guy-Lucien-Jules), classe 1950, Toulouse 4673.
Tremege (Jean-Marie-Charles), classe 1948, Rennes 22184.
Ferrot (Roger-Gabriel-Léon), classe 1949, Dijon 5318.
Mitaine (Claude), classe 1950, Nancy 3235.
Dantant (Jean-Georges), classe 1946, Paris 48330.
Venet (Robert-Camille-Désiré), classe 1948, Valenciennes 8168.
Denis (Jean), classe 1949, Poitiers 14158.
Bourquin (Pierre-Charles), classe 1950, Paris 42438.
Mounier (Régis-Fernand-Joseph), classe 1950, Lyon 29205.
Naal (Gaston), classe 1946, Lyon 1490.
Sarocchi (Pierre-Antoine), classe 1947, Lyon 27888.
Peyrard (Maurice-Jean), classe 1948, Lyon 32558.
Desclaux (Francis-Jean-Augustin), classe 1946, Toulouse 16923.
Coimant (Hubert-Wilfrid-Guy), classe 1947, Paris 1452.
Destailleur (Georges-Henri), classe 1947, Valenciennes 24877.
Bielli (Louis-Jean), classe 1949, Poitiers 30357.
Gras (Roger-Marcel-René), classe 1949, Valenciennes 3784.
Raffin (André), classe 1946, Rennes 36448.
Bondu (André-Marie-Joseph), classe 1947, Rennes 38287.
Miquel (Robert-Léon), classe 1947, Marseille 18015.
Oger (Jacques-François-Marie), classe 1947, Nancy 16149.
Desvaux (Jean-Jacques-René), classe 1950, Paris 11131.
Frère (Jean-Pierre-Félix), classe 1950, Paris 2511.
Prudhomme (Gérard), classe 1950, Paris 73532.
Lauzeral (Olivier-Luc-René), classe 1949, Toulouse 12302.
Bres (Robert-Marc-Emile), classe 1947, Lyon 27774.
Dole (Georges-Joseph), classe 1946, Lyon 16931.
Reydon (René-Henri), classe 1946, Paris 12379.
Veuillet (Gérard-Alphonse-Léopold), classe 1950, Paris 31351.
Marquis (Jean-Claude-Albert), classe 1948, Rennes 262.
Niogret (Robert-Joseph), classe 1947, Dijon 18175.
Clowez (Raoul), classe 1948, Valenciennes 31751.
Fraysse (Jean-Pierre), classe 1950, Maroc 782.
Bailleul (André-Germain), classe 1947, Valenciennes 43851.
Coudercy (Ferdinand-Lucien), classe 1947, Paris 5282.
Foucault (Maurice-Albert), classe 1946, Rennes 49836.
Siguier (Yvan-Henri-Christian-Maurice), classe 1949, Toulouse 998.
Vasseur (Gérard-André-Henri), classe 1947, Valenciennes 2038.
Casjfinger (Jacques), classe 1948, Nancy 13721.
Clinet (Pierre), classe 1947, Toulouse 13845.
Decarli (Claude-Lucien), classe 1948, Paris 12203.
Durande (René-Antoine-Léon), classe 1946, Dijon 15917.
De Dieuleveult (Hubert-Marie-Joseph), classe 1947, Rennes 62286.
Bremon (Jean-Marie-Léon-Henri), classe 1949, Paris 21180.
Very (Roland-Gabriel), classe 1950, Rennes 29576.
Windal (Gérard-André), classe 1950, Valenciennes 22713.
Renouf (Jean-Victor), classe 1946, Rennes 29571.
Voillemin (Raymond-Jean), classe 1948, Dijon 2302.
Fustier (Philippe-Etienne-Marie-Joseph), classe 1947, Paris 44876.
Arrestat (Guy-Jean), classe 1946, Paris 21691.
Halleguen (Hervé-Henri-Marie), classe 1948, Rennes 21712.
Pelletier (Jacques-Marcel-Raymond), classe 1946, Paris 28543.
Badaire (Jacques-Irni), classe 1948, Poitiers 2318.
Avenel (Jean-André), classe 1948, Valenciennes 45082.
Bosquart (Bernard-Jacques-Louis), classe 1949, Valenciennes 16051.
Pfister (Pierre-Roger), classe 1950, Paris 11142.
Boudergues (Robert-Louis-Eugène), classe 1947, Toulouse 16185.
Garreau (Roger-Joseph-Marie-Albert), classe 1947, Rennes 37668.
Besançon (Gérard-Michel-Marie-Joseph), classe 1949, Valenciennes 2555.
Huray (Claude-Bernard), classe 1946, Lille 35571.
Philis (Norbert-Henri), classe 1947, Valenciennes 40324.
Tochon (Jean-Paul), classe 1948, Marseille 9379.
Patrolin (Georges-Henri), classe 1950, Nancy 1734.
Baudier (Charles-Henri-Pierre-Marie-René), classe 1948, Paris 25070.
Bourg (Marcel), classe 1946, Poitiers 23520.
Larue (René), classe 1949, Dijon 5707.
Risler (Claude), classe 1950, Dijon 8346.
Estavialle (Jean-Brenard), classe 1950, Toulouse 7658.
Regnaud (François-André), classe 1948, Nancy 2267.
Descarpentries (René), classe 1950, Paris 41898.
Josset (Philippe-Pierre-Marie-Jacques), classe 1948, Paris 25344.
Serre (Maurice), classe 1947, Poitiers 21698.
Grais (Jacques-Christian-Marc), classe 1948, Paris 24456.
Garcin (Jacques-Jean-Eloi), classe 1949, Rennes 36454.
Lalo (Henri), classe 1948, Paris 48975.
Ribault (Joseph-Casimir-Louis-Jacques), classe 1950, Rennes 10666.
Savigny (Jean-Eugène-Marie), classe 1949, Rennes 36651.
Simon de La Mortière (Charles-Henri-Marie), classe 1947, Paris 42458.
Fuminier (Claude-Barthélémy), classe 1947, Lyon 988.
Bordage (Gérard-Marie-André), classe 1950, Poitiers 10386.
Dame (Pierre-Henri), classe 1948, Valenciennes 21022.
Marchal (François-Aimé), classe 1947, Nancy 15632.
Schneiderd (Pierre-Jean), classe 1946, Paris 23193.
Thomas (Robert-Ernest), classe 1947, Paris 11538.
Bellamy (Yves), classe 1947, Paris 41830.
Navière (Gabriel-Charles), classe 1946, Paris 7134.
Raymond (Henri-Albert), classe 1947, Paris 30922.
Moulinbatie (Lucien), classe 1948, Poitiers 30683.
Lefrançois (Philippe-Lucien), classe 1947, Paris 41322.
Leblond (Jean-Edouard), classe 1946, Paris 28665.
Paon (Pierre-Adrien), classe 1949, Paris 60095.
Vergues (Jacques-Paul), classe 1950, Marseille 9063.
Ben Haïm (Jacques), classe 1948, Oran 3584.
Moursoux (André-Léon-Antonin-François), classe 1948, Poitiers 15801.
Dupouy (Roger), classe 1949, Toulouse 11941.
Drocourt (Gérald-André), classe 1948, Dijon 1658.

Essences des armées.

Delair (Jean), classe 1948, Paris 36015.
Lassonnery (Jean-Albert-Marie), classe 1948, Lyon 289.
Bertenet (Michel-Claude-Gabriel-Gérard), classe 1948, Dijon 9702.
Moreau (Georges-Eugène-Julien), classe 1949, Dijon 15375.
Guerin (Michel-Eugène), classe 1947, Dijon 18259.
Duchange (Robert-Maurice), classe 1947, Toulouse 824.
Periat (Robert-Jules-Emile), classe 1950, Paris 50390.
Bergeron (Xavier-Henri-Jules), classe 1949, Paris 53292.
Vannerau (Marcel-Fernand), classe 1947, Poitiers 19162.
Cazi (Jean-Marie-Pierre-Paul), classe 1947, Paris 11132.
Blanc (Pierre-Jean-Lucien), classe 1947, Lyon 7211.
Muniz (Raymond), classe 1946, Toulouse 10616.
Cenac (Gérard-Fernand-Joseph-Victor), classe 1947, Alger 205.
Bordas (Jean-Marcel), classe 1949, Paris 29266.
Tafforeau (Claude-Jules-Richard), classe 1947, Paris 7518.
Marenda (Robert), classe 1948, Lyon 6383.
De Bellovsky (Paul-Henri), classe 1948, Paris 48111.
Vincendon (Daniel), classe 1946, Paris 29529.
Rezaud (André-Gérard), classe 1950, Poitiers 4680.
Denizot (Guy-Joseph-Achille), classe 1946, Marseille 22825.
Levaique (Jacques-Louis-Robert), classe 1946, Dijon 13679.
Geoffroy (Pierre-Louis-Marcel), classe 1948, Nancy 5512.
Champeix (Louis-Jean-Marcel), classe 1947, Lyon 22438.
Troussier (Maurice), classe 1949, Lyon 28116.
Meutrille (Firmin), classe 1948, Dijon 9181.
Zwierski (Stanislas), classe 1947, Valenciennes 44192.
Despois (Michel-Henri-Louis), classe 1946, Paris 30778.
Maindrault (France-Hubert-Bernard), classe 1950, Dijon 14908.
Huet (Raymond-Avit-Louis), classe 1946, Poitiers 3539.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Liste des candidats admis au premier et deuxième concours de secrétaires administratifs de préfecture et liste supplémentaire d'inscription pour le premier concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951: page 6173, dernier paragraphe, au lieu de: « Ils ne pourront être nommés secrétaires administratifs que dans l'ordre de leur inscription sur la liste et en cas de démission ou de défection des candidats déclarés définitivement reçus et dont le nom figure ci-dessus », lire: « Ils ne pourront être nommés secrétaires administratifs que dans l'ordre de leur inscription sur la liste et en cas de démission ou de défection des candidats déclarés définitivement reçus au titre du premier concours ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Comité technique national provisoire des industries du livre.

Par arrêté en date du 6 juin 1951, est nommé membre du comité technique national provisoire du livre, en qualité de représentant titulaire des salariés: M. Lelong, en remplacement de M. Rouillon, démissionnaire.

Nomination de membres de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Par arrêté en date du 6 juin 1951, est nommé membre de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, en qualité de représentant des salariés: M. Lebrun, titulaire, en remplacement de M. Fogel, à titre de représentant du comité technique national provisoire des industries du livre.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté en date du 6 juin 1951, est nommé membre de la commission prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, en qualité de représentant des salariés: M. Lelong, titulaire en remplacement de M. Rouillon, à titre de représentant du comité technique national provisoire des industries du livre.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1951, page 5647, 2e colonne.

Administrateurs civils de 1re classe.

3e échelon.

Au lieu de :

« Mlles Jung, 1er janvier 1951 (détachée).
Potin, 1er janvier 1951 (détachée).
Rivallain, 1er janvier 1951 »,

Lire :

« MM. Jung, 1er janvier 1951 (détaché).
Potin, 1er janvier 1951 (détaché).
« Mlle Rivallain, 1er janvier 1951 ».

Circulaire n° 101 S.S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1951, page 5997, tableau I:

Au lieu de :

Haute-Saône.

« Accouchement gémellaire: 7.000. — I. K.: 30 »,

Lire :

Haute-Saône.

« Accouchement gémellaire: 8.000. — I. K.: 30 pl.; 35 m. ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-765 du 14 juin 1951 portant suppression et création d'emplois en vue de la réorganisation de certains services extérieurs du ministère de l'éducation nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour permettre la réorganisation des services administratifs des académies et des facultés et des services administratifs départementaux du ministère de l'éducation nationale, sont supprimés et sont créés les emplois suivants:

Emplois supprimés.

Un secrétaire de l'Académie de Paris.
Quinze secrétaires des académies des départements.
Un secrétaire de l'Académie de Strasbourg.
Deux secrétaires adjoints de l'Académie de Paris.
Treize rédacteurs principaux et rédacteurs de l'Académie de Paris.
Trente-neuf rédacteurs principaux et rédacteurs des académies des départements.
Cinquante-huit commis principaux et commis d'académie.
Quatre-vingt-huit secrétaires d'inspection académique.
Deux cent sept rédacteurs principaux et rédacteurs d'inspection académique.
Soixante-dix commis principaux et commis d'inspection académique.
Cent cinq secrétaires d'inspection de l'enseignement technique.
Cent quinze rédacteurs principaux et rédacteurs d'inspection de l'enseignement technique.
Cent quinze commis principaux et commis d'inspection de l'enseignement technique.
Quatre-vingt-neuf secrétaires des services départementaux de la jeunesse et des sports.
Cent trente-six rédacteurs principaux et rédacteurs des services départementaux de la jeunesse et des sports.
Cinq secrétaires des facultés de l'Université de Paris.
Vingt-cinq secrétaires des facultés des universités des départements.
Quatre secrétaires adjoints des facultés de Paris.
Cinquante-sept rédacteurs principaux et rédacteurs des facultés de Paris et des départements.
Soixante-neuf commis principaux et commis des facultés.
Quatre cents instituteurs titulaires (1).

Emplois créés.

Un secrétaire général de l'Académie de Paris.
Cinq secrétaires généraux des facultés de l'Université de Paris.
Cent trente-trois secrétaires principaux de l'administration académique.
Deux cent cinquante-quatre secrétaires de l'administration académique.
Trois cent vingt et un rédacteurs de 1re classe de l'administration académique.
Six cent un rédacteurs de 2e classe et rédacteurs stagiaires de l'administration académique.
Trente commis de l'administration académique de classe exceptionnelle.
Deux cent soixante-neuf commis de l'administration académique.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet au 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

(1) Emplois dont les titulaires sont occupés dans des services administratifs.

Décret n° 51-766 du 14 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires principaux, secrétaires et rédacteurs de l'administration académique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, modifié, et, en particulier, son article 2;

Vu le décret n° 51-765 du 14 juin 1951 portant transformation d'emplois pour la réorganisation des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'administration des rectorats, des facultés et des services administratifs départementaux du ministère de l'éducation nationale, est assurée par un corps de secrétaires principaux, un corps de secrétaires et rédacteurs et un corps de commis de l'administration académique, classés respectivement dans les catégories A, B et C prévues à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 susvisé.

Les commis de l'administration académique sont soumis au décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat

TITRE Ier

Corps des secrétaires principaux de l'administration académique.

CHAPITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 2. — Les secrétaires principaux de l'administration académique sont chargés:

1° Sous l'autorité du recteur de l'académie, dans chaque académie, de l'administration des services académiques;

2° Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, dans chaque département, sauf celui de la Seine, de l'administration des services départementaux de l'éducation nationale;

3° Sous l'autorité des doyens, de la gestion administrative et financière de certaines facultés ou de certains groupes de facultés.

En outre, des secrétaires principaux peuvent, dans certaines académies, assister le secrétaire principal visé au paragraphe 1er du présent article, et un secrétaire principal peut être chargé de l'administration des services départementaux de la jeunesse et des sports de la Seine.

Art. 3. — L'effectif des secrétaires principaux de l'administration académique est fixé à 133.

Art. 4. — Les secrétaires principaux de l'administration académique sont répartis en quatre classes fonctionnelles comportant chacune huit échelons, d'après une répartition territoriale des emplois déterminée par arrêté du ministre de l'éducation nationale contresigné par le ministre du budget et le ministre chargé de la fonction publique. Cette répartition sera effectuée conformément aux proportions suivantes par rapport à l'effectif total des secrétaires principaux de l'administration académique:

4e classe fonctionnelle: 40 p. 100.
3e classe fonctionnelle: 24 p. 100.
2e classe fonctionnelle: 20 p. 100.
1re classe fonctionnelle: 16 p. 100.

CHAPITRE II

Recrutement.

Art. 5. — Les secrétaires principaux de l'administration académique sont recrutés:

1° Au concours dans les conditions fixées aux articles 6 et suivants ci-dessous;

2° Dans la limite du 1/10 des emplois à pourvoir, au choix après inscription sur une liste d'aptitude annuelle établie sur avis de la commission administrative paritaire compétente siégeant en formation d'avancement:

a) Parmi les secrétaires de l'administration académique comptant dix ans de service dans leur corps;

b) Parmi les agents supérieurs du ministère de l'éducation nationale qui appartiennent au moins à la 2e classe;

c) Parmi les secrétaires d'administration du ministère de l'éducation nationale justifiant de dix ans de service dans leur corps et pourvus d'un des diplômes prévus à l'article 6 ci-après.

Art. 6. — Le concours prévu à l'article 5 (1°) ci-dessus est ouvert:

a) Aux secrétaires et rédacteurs de l'administration académique comptant au moins douze ans de service dans leur corps, ou trois ans d'ancienneté dans le grade de secrétaire;

b) Aux secrétaires d'administration du ministère de l'éducation nationale ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans la 1re classe.

Les candidats doivent justifier de la licence ou d'un diplôme équivalent figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 7. — Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilité consistent en:

1° Une composition française sur un sujet d'ordre général destinée à justifier de la culture du candidat (coefficient: 2);

2° Une composition sur un sujet de droit administratif ou de législation financière (coefficient: 1);

3° Une composition sur l'organisation de l'enseignement (coefficient: 1).

Les épreuves orales d'admission consistent en:

1° Un exposé, après préparation, sur un sujet tiré au sort par le candidat et choisi dans le programme prévu pour la seconde composition écrite (coefficient: 1);

2° Une interrogation, sans préparation, sur une question tirée au sort par le candidat et relative à l'organisation de l'enseignement (coefficient: 1).

Art. 8. — Les candidats reçus au concours sont nommés et titularisés dans le grade de secrétaire principal de l'administration académique à l'échelon comportant un traitement égal, ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur précédent grade. Ils ne conservent que dans le premier cas l'ancienneté d'échelon qu'ils avaient acquise.

Art. 9. — Les secrétaires principaux de l'administration académique recrutés en application des dispositions de l'article 5 (2°) ci-dessus, sont nommés dans l'ordre d'inscription sur la liste d'aptitude. Les dispositions de l'article 8 ci-dessus édictées pour les candidats reçus au concours leur sont applicables.

CHAPITRE III

Avancement.

Art. 10. — La durée moyenne du temps que les secrétaires principaux de l'administration académique doivent passer dans chaque échelon de leur grade, pour être promus à l'échelon supérieur, est de deux ans.

Cette durée peut être réduite dans les conditions prévues à l'article 48 du statut général des fonctionnaires, sans toutefois pouvoir être inférieure à dix-huit mois.

TITRE II

Dispositions particulières au secrétaire général de l'académie de Paris et aux secrétaires généraux des facultés de l'université de Paris.

Art. 11. — Les emplois de secrétaire général de l'académie de Paris et de secrétaires généraux des facultés de l'université de Paris sont tenus par des secrétaires principaux de l'administration académique auxquels sont applicables les dispositions du titre Ier et, dans la mesure où elles y dérogent, les dispositions particulières suivantes:

Art. 12. — L'emploi de secrétaire général de l'académie de Paris comporte quatre échelons.

Art. 13. — Les emplois de secrétaires généraux des facultés de l'université de Paris comportent six échelons.

Art. 14. — Le secrétaire général de l'académie de Paris est nommé au choix, parmi les administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale ayant atteint au moins le 2e échelon de la 2e classe de leur grade.

Art. 15. — Les secrétaires généraux des facultés de l'université de Paris sont nommés au choix parmi les secrétaires principaux de l'administration académique comptant au moins huit ans de services en cette qualité et les administrateurs civils et agents supérieurs du ministère de l'éducation nationale ayant atteint depuis un an au moins respectivement le 3e échelon de la 3e classe et le 2e échelon de la 2e classe de leur grade.

Les administrateurs civils nommés secrétaires généraux sont placés dans la position de détachement.

TITRE III

Corps des secrétaires et rédacteurs de l'administration académique.

CHAPITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 16. — Les secrétaires et rédacteurs de l'administration académique assistent les secrétaires principaux dans l'exercice de leurs fonctions. Ils assurent, sous l'autorité des doyens, la gestion administrative et financière des facultés ou groupes de facultés autres que ceux visés au 3° de l'article 2.

Art. 17. — Les effectifs des rédacteurs et secrétaires de l'administration académique sont fixés comme suit:

Deux cent cinquante-quatre secrétaires;
Trois cent vingt et un rédacteurs de 1re classe;
Six cent un rédacteurs de 2e classe et stagiaires.

La répartition territoriale de ces fonctionnaires, ainsi que la fixation de leurs attributions seront déterminées par arrêté du

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ministre de l'éducation nationale, concerté, s'il y a lieu, avec le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Art. 18. — Le grade de secrétaire de l'administration académique comporte huit échelons.

Les rédacteurs de l'administration académique sont répartis en un échelon de stage, une deuxième et une première classe qui comportent chacune cinq échelons.

CHAPITRE II

Recrutement.

Art. 19. — Les rédacteurs de l'administration académique sont recrutés :

1° Au concours, dans les conditions fixées aux articles 20 et suivants ;

2° Au choix, dans la limite du dixième des emplois à pourvoir parmi les commis de l'administration académique et les adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale justifiant de douze ans de services dans leur corps et inscrits sur une liste d'aptitude annuelle établie après avis de la commission administrative paritaire compétente siégeant en formation d'avancement.

Art. 20. — Le concours de recrutement des rédacteurs est ouvert aux candidats satisfaisant aux dispositions de l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946, âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, cette dernière limite pouvant être reculée, le cas échéant, d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et des services publics valables ou validables pour la retraite, et soit titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale, soit justifiant d'au moins cinq ans de services publics accomplis dans des services relevant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 21. — Le concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une composition française sur un sujet d'ordre général destinée à justifier de la culture du candidat (coefficient 2).

2° Une composition sur un sujet général relatif à l'organisation administrative de la France ou à l'organisation de l'enseignement (coefficient 1).

Les épreuves d'admission comprennent :

1° Une interrogation sur une question tirée au sort par le candidat et choisie dans le programme de la seconde composition de la première série d'épreuves (coefficient 2).

2° La rédaction d'une lettre, d'une circulaire ou d'un rapport administratif (coefficient 1).

Art. 22. — Les candidats reçus au concours sont nommés rédacteurs stagiaires dans l'ordre du classement et dans la limite du nombre d'emplois à pourvoir ; ils indiquent dans cet ordre leurs préférences pour le service où ils désirent être affectés. Les stagiaires ne peuvent être titularisés qu'après une durée de service d'un an.

Le travail et les aptitudes des stagiaires font l'objet à la fin du stage, d'un rapport établi, suivant le cas, par le recteur, le doyen ou l'inspecteur d'académie.

Le ministre prononce, au vu de ce rapport, soit la titularisation, soit la prolongation du stage pour une nouvelle et dernière année, soit si le stagiaire appartient à l'administration, la réintégration ou la remise à la disposition de l'administration d'origine, soit enfin le licenciement.

Les stagiaires titularisés sont nommés à l'échelon de début de la deuxième classe de rédacteurs.

Art. 23. — Les rédacteurs recrutés en application des dispositions de l'article 19 (2°) ci-dessus, sont nommés dans l'ordre d'inscription sur la liste d'aptitude et titularisés à l'échelon comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien grade. Ils ne conservent l'ancienneté acquise dans l'échelon auquel ils étaient parvenus dans leur précédent grade que dans le premier cas. Ils ne peuvent être inscrits au tableau d'avancement de classe que deux ans après leur titularisation dans leur nouveau corps.

CHAPITRE III

Avancement.

Art. 24. — L'avancement de classe des rédacteurs de l'administration académique a lieu au choix par inscription au tableau d'avancement, conformément aux dispositions des articles 45, 47, 52 et suivants de la loi du 19 octobre 1946.

Peuvent être nommés à la première classe, les rédacteurs de 2e classe comptant au moins un an de service au 5e échelon de leur classe.

Art. 25. — Les promotions au grade de secrétaire de l'administration académique ont lieu au choix par inscription au tableau d'avancement conformément aux dispositions des articles 45, 47, 52 et suivants de la loi du 19 octobre 1946.

Peuvent être promus les rédacteurs ayant atteint au moins le 5e échelon de la deuxième classe. Ils sont nommés à l'échelon comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien grade. Ils ne conservent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon que si leur nomination leur procure une augmentation de traitement inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans leur ancien grade.

Art. 26. — La durée moyenne du temps que les rédacteurs et les secrétaires doivent passer dans chaque échelon pour être promus à l'échelon supérieur est de deux ans, sauf dans la 1re classe de rédacteur où elle est de trois ans.

Cette durée peut être réduite dans les conditions prévues à l'article 48 du statut général des fonctionnaires, sans toutefois pouvoir être inférieure respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

TITRE IV

Dispositions spéciales et transitoires.

CHAPITRE Ier

Dispositions spéciales.

Art. 27. — Le programme détaillé des épreuves, les modalités d'organisation des concours prévus par le présent décret et la composition des jurys sont fixés par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 28. — En application des dispositions de l'article 1er du décret n° 49-720 du 28 mai 1949 relatif au statut des administrateurs civils, les administrateurs civils du ministère de l'éducation nationale peuvent être détachés dans des emplois de secrétaires principaux de l'administration académique pour une durée maximum de cinq ans, non renouvelable.

Art. 29. — Les instituteurs peuvent être détachés, dans des emplois de rédacteurs de l'administration académique, dans la limite du quart de ces emplois. Les dispositions particulières au personnel exerçant des fonctions d'enseignement cessent de leur être applicables.

Art. 30. — Pour l'application de l'article 124 de la loi du 19 octobre 1946, la proportion des fonctionnaires de chacun des corps régis par le présent décret susceptibles d'être placés en position de détachement ou de disponibilité, ne peut dépasser le dixième des effectifs du corps.

CHAPITRE II

Dispositions transitoires.

Art. 31. — Pour la constitution initiale des nouveaux corps institués par le présent décret, il sera procédé à l'intégration des fonctionnaires des anciens cadres, conformément aux dispositions des articles suivants, après avis d'une commission paritaire d'intégration comprenant un représentant de chacune des directions intéressées et un représentant du personnel appartenant à chacune des commissions paritaires compétentes. Cette commission sera présidée par le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant. Un arrêté concerté du ministre de l'éducation nationale, du ministre chargé de la fonction publique, déterminera les modalités de la désignation des représentants du personnel.

Art. 32. — Le secrétaire de l'académie de Paris sera intégré en qualité de secrétaire général de l'académie de Paris. Les secrétaires des facultés de l'université de Paris seront intégrés en qualité de secrétaires généraux des facultés de l'université de Paris.

Art. 33. — Seront intégrés en qualité de secrétaires principaux de l'administration académique :

1° Les secrétaires adjoints de l'académie de Paris qui seront affectés comme adjoints au secrétaire général de l'académie de Paris ;

2° Un secrétaire de l'inspection principale de l'enseignement technique de Paris et un secrétaire du service départemental de la jeunesse et des sports de la Seine ;

3° Dans la limite des emplois restant à pourvoir sur les effectifs fixés à l'article 3 ci-dessus, des fonctionnaires choisis parmi les anciens cadres suivants :

Secrétaires des académies et des facultés des universités des départements ;

Secrétaires adjoints des facultés de l'université de Paris ;

Secrétaires d'inspections académiques ;

Secrétaires des inspections de l'enseignement technique.

Secrétaires des services départementaux de la jeunesse et des sports.

Art. 34. — Par mesure transitoire, la possession de l'un des diplômes énumérés à l'article 6 en vue du concours prévu à l'article 5, 1°, ne sera pas exigée durant les trois premières sessions de ce concours, des secrétaires et rédacteurs de l'administration académique en fonction au 1er janvier 1950 et comptant dix ans de services dans leur corps ou trois ans dans le grade de secrétaire.

Art. 35. — Seront intégrés en qualité de secrétaires de l'administration académique :

1° Les fonctionnaires des anciens cadres énumérés au 3° de l'article 33 précédent, non intégrés en qualité de secrétaires principaux de l'administration académique ;

2° Dans la limite des emplois restant à pourvoir des fonctionnaires choisis parmi les anciens cadres suivants :

Rédacteurs principaux de l'académie et des facultés de l'université de Paris ;

Rédacteurs principaux des académies et des facultés des universités des départements ;

Rédacteurs principaux des inspections académiques ;

Rédacteurs principaux des inspections de l'enseignement technique ;

Rédacteurs principaux des services départementaux de la jeunesse et des sports ;

Rédacteurs pourvus de la licence, en fonction dans les services ci-dessus énumérés.

Art. 36. — Seront intégrés en qualité de rédacteur de l'administration académique :

1° Les rédacteurs principaux et les rédacteurs appartenant aux cadres énumérés au 2° de l'article précédent, non intégrés en qualité de secrétaires de l'administration académique ;

2° Dans la limite des emplois restant à pourvoir, les fonctionnaires titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur en service dans les académies et facultés, dans les inspections académiques, les inspections de l'enseignement technique et les services départementaux de la jeunesse et des sports.

Art. 37. — Les intégrations définies ci-dessus auront lieu, compte tenu de la situation administrative des agents, appréciée à la date du 31 décembre 1949 et conformément aux tableaux de concordance ci-après, les intéressés conservant l'ancienneté acquise dans la classe à laquelle ils étaient parvenus dans leur ancien grade.

TABLEAU I

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE
Secrétaire de l'académie de Paris :	Secrétaire général de l'académie de Paris :
1re classe	4e échelon.
2e classe	3e échelon.
3e classe	2e échelon.
4e classe	1er échelon.
Secrétaire des facultés de l'université de Paris :	Secrétaire général des facultés de l'université de Paris :
1re classe	6e échelon.
2e classe	5e échelon.
3e classe	3e échelon.
4e classe	1er échelon.

TABLEAU II

ANCIENS GRADES		NOUVEAU GRADE
Secrétaires adjoints de l'académie de Paris :	Secrétaires adjoints du cadre des facultés de l'université de Paris et secrétaires des autres cadres :	Secrétaires principaux de l'administration académique :
1re classe		6e échelon.
Classe exceptionnelle (1)		5e échelon.
2e classe	1re classe	4e échelon.
	2e classe	3e échelon.
3e classe	3e classe	2e échelon.
	4e classe	1er échelon.
	5e classe	2e échelon transitoire.
	6e classe	1er échelon transitoire.

(1) Seront intégrés au 6e échelon les fonctionnaires comptant plus de deux ans de service dans cette classe, avec report de l'ancienneté excédant deux années.

TABLEAU III

ANCIENS GRADES				NOUVEAU GRADE
Secrétaires adjoints du cadre des facultés de l'université de Paris et secrétaires des autres cadres :	Rédacteur principal du cadre de l'académie de Paris :	Rédacteurs principaux des autres cadres :	Rédacteurs pourvus d'un diplôme de licence :	Secrétaires de l'administration académique :
Classe exceptionnelle	.....	.....	.....	8e échelon.
1re classe	.....	.....	.....	7e échelon.
2e classe	.....	.....	.....	6e échelon.
3e classe	1re classe	1re classe	.....	5e échelon.
4e classe	2e classe	2e classe	.....	4e échelon.
				3e échelon.
5e classe (1)	3e classe (1)	3e classe (1)	1re classe (1)	2e échelon.
6e classe	.....	4e classe	2e classe	1er échelon.
.....	.....	.....	3e classe	

(1) Seront intégrés au 3e échelon les fonctionnaires comptant plus de deux ans de service dans cette classe, avec report de l'ancienneté excédant deux années.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU IV

ANCIENS GRADES		NOUVEAUX GRADES
Académie de Paris.	Autres cadres.	Rédacteurs de l'administration académique.
Rédacteurs principaux:	Rédacteurs principaux:	1re classe:
1re classe.....	1re classe.....	5e échelon.
2e classe.....	2e classe.....	4e échelon.
		3e échelon.
3e classe (1).....	3e classe (1).....	2e échelon.
	4e classe.....	1er échelon.
Rédacteurs:	Rédacteurs:	2e classe:
1re classe (2).....	.....	5e échelon.
2e classe.....	1re classe (3).....	4e échelon.
	2e classe.....	3e échelon.
3e classe.....	3e classe.....	2e échelon.
Stagiaire	Stagiaire	Echelon de stage.

(1) Seront intégrés au 3e échelon les fonctionnaires comptant plus de trois ans de service dans cette classe, avec report de l'ancienneté excédant trois années.

(2) Seront intégrés au 1er échelon de la 1re classe, les fonctionnaires comptant plus d'un an de service dans cette classe, avec report de l'ancienneté excédant une année.

(3) Seront intégrés au 5e échelon, les fonctionnaires comptant plus de deux ans de service dans cette classe, avec report de l'ancienneté excédant deux années.

Art. 38. — Les rédacteurs et les secrétaires temporaires des services départementaux de la jeunesse et des sports seront intégrés dans les conditions ci-dessus fixées.

Toutefois, ces agents ne pourront être titularisés qu'après avis de la commission administrative paritaire compétente et après un stage de dix-huit mois à compter de leur intégration. Les agents non titularisés à l'expiration de ce stage seront soit rayés des cadres, soit admis à faire une année supplémentaire de stage.

Art. 39. — Les fonctionnaires intégrés en qualité de rédacteurs par application de l'article 36, 2°, seront nommés à la classe et à l'échelon qu'ils auraient obtenus sur la base de l'avancement moyen compte tenu de la durée de leurs services dans leur cadre d'origine; toutefois, les commis le seront à la 2e classe du grade de rédacteur, à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur précédent cadre; ils ne conserveront que dans le premier cas l'ancienneté qu'ils avaient acquise comme commis.

Art. 40. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, et notamment les dispositions autres que celles relatives aux commis du décret n° 45-784 du 21 avril 1945 relatif au statut des fonctionnaires des bureaux des inspections académiques, du décret n° 46-465 du 18 mars 1946 relatif au statut des secrétaires et des rédacteurs des académies de Paris et des départements autres que celles d'Alger, du décret n° 46-466 du 18 mars 1946 relatif au statut des secrétaires et rédacteurs des secrétariats des facultés des universités de Paris et des départements autres que celles d'Alger, du décret n° 46-528 du 27 mars 1946 relatif au statut des fonctionnaires des bureaux des inspections principales de l'enseignement technique.

Art. 41. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et aura effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-767 du 14 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du personnel des mouderrès.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment l'article 2;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Les fonctionnaires chargés de donner l'enseignement de la langue arabe dans les écoles primaires et les cours complémentaires d'Algérie forment un corps qui comprend des mouderres du premier ordre et des mouderrès du deuxième ordre.

Art. 2. — Sont rangés dans le premier ordre, les mouderrès pourvus du diplôme d'études supérieures des médersas ou du diplôme de la section pédagogique de l'institut d'études supérieures islamiques; ils peuvent être tenus d'exercer leurs fonctions dans les cours complémentaires.

Sont rangés dans le deuxième ordre, les mouderrès pourvus du diplôme d'études secondaires des médersas.

Après cinq ans d'exercice, les mouderrès du premier ordre peuvent, sur la proposition de la commission administrative paritaire, être pérennisés dans leurs fonctions, ils prennent alors le titre de professeur d'arabe.

Art. 3. — Chacun des grades des mouderrès du premier ou du deuxième ordre comprend sept échelons précédés d'un échelon de stage.

TITRE II. — *Recrutement et avancement.*

Art. 4. — Les mouderrès titulaires ou stagiaires sont nommés par le recteur.

Les candidats aux fonctions de mouderrès stagiaires devront satisfaire aux dispositions de l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 et remplir les conditions suivantes:

a) Etre âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus; toutefois, cette dernière limite d'âge peut être reculée d'un temps égal à la durée de services militaires obligatoires ou des services civils valables ou validables pour la retraite;

b) Etre titulaires du diplôme exigé à l'article 2, alinéa 1er ou 2, du présent décret.

Les mouderrès stagiaires, pour être titularisés, devront remplir les conditions suivantes:

1° Avoir accompli un stage de deux ans au moins;

2° Avoir subi avec succès un examen de pédagogie pratique, les épreuves de cet examen et la composition du jury seront fixées par arrêté du recteur;

3° Avoir été porté sur une liste d'aptitude aux fonctions de mouderrès établie par le recteur après avis de la commission administrative paritaire.

La titularisation est prononcée le 1er janvier qui suit la fin du stage.

Les mouderrès stagiaires qui, à la fin du stage, ne sont pas proposés pour la titularisation peuvent obtenir l'autorisation d'accomplir un nouveau stage d'un an, au terme duquel ils peuvent être titularisés; les mouderrès qui ne sont pas proposés pour la titularisation à la fin du deuxième stage sont licenciés.

Art. 5. — L'avancement d'échelon des mouderrès a lieu le 1er janvier de chaque année, partie au choix, partie à l'ancienneté dans les mêmes conditions que l'avancement de classes des instituteurs.

TITRE III. — *Dispositions spéciales et transitoires.*

Art. 6. — Pour l'application des dispositions de l'article 126 de la loi du 19 octobre susvisée, la proportion des mouderrès susceptibles d'être détachés ou mis en disponibilité ne devra pas excéder 10 p. 100 de l'effectif budgétaire total du corps.

Art. 7. — Les mouderrès admis à la retraite peuvent être nommés mouderrès honoraires; pour obtenir ce titre, ils devront justifier de vingt-cinq années de services dans l'enseignement.

Art. 8. — A titre transitoire, et pendant une période de quatre ans, à partir de la date de publication du présent décret, les mouderrès suppléants et intérimaires en fonctions au 1er janvier 1950 et pourvus du diplôme d'études des médersas pourront, sur la proposition de la commission administrative paritaire, être intégrés en qualité de mouderrès du deuxième ordre, s'ils remplissent les conditions suivantes:

a) Ne pas avoir dépassé la limite d'âge prévue à l'article 4, 3e alinéa;

b) Avoir accompli quatre ans de services dans l'enseignement public;

c) Avoir subi avec succès l'examen de pédagogie pratique, prévu à l'article 4 (2°) ci-dessus.

Art. 9. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 10. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie et prendra effet au 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 14 juin 1951 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences.

Par décret en date du 14 juin 1951, est approuvée l'élection par l'académie des sciences de M. Georges Guillain à la place devenue vacante dans la section de médecine et chirurgie par suite du décès de M. Hyacinthe Vincent.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Michel, professeur sans chaire à la faculté des sciences de Lille, est nommé, à compter du 1er janvier 1951, à la chaire de chimie minérale de ladite faculté (dernier titulaire: M. François, décédé) et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Taboury, professeur sans chaire à la faculté des sciences de Poitiers, est nommé, à compter du 1er janvier 1951, à la chaire de chimie générale de ladite faculté (dernier titulaire: M. Amiel, appelé à d'autres fonctions) et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un professeur.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Villey (Michel), agrégé près la faculté de droit de l'université de Strasbourg, est nommé professeur dans la première chaire d'histoire du droit de la faculté de droit de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Laprat, transféré), à compter du 1er janvier 1951, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décret du 14 juin 1951 conférant l'honorariat à un professeur.

Par décret en date du 14 juin 1951, le titre de professeur honoraire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand est conféré à M. Fournier, professeur à ladite école, admis à la retraite.

Décret du 14 juin 1951 portant modification de l'arrêté du 7 mars 1947 relatif à l'admission à la retraite de M. Beaulieux (Léon), professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 14 juin 1951, portant admission à la retraite de M. Beaulieux, professeur à l'école des langues orientales, l'arrêté du 7 mars 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Beaulieux (Léon), professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 25 septembre 1947 ».

M. Beaulieux est maintenu en fonctions jusqu'au 30 septembre 1947 inclus.

Décret du 14 juin 1951 portant modification d'un décret du 14 août 1948 relatif à l'admission à la retraite de M. Grappin, professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 14 juin 1951, le décret du 14 août 1948 portant admission à la retraite de M. Grappin est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Grappin (Henri), professeur titulaire à l'école nationale des langues orientales vivantes, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 13 mai 1950 ».

M. Grappin est maintenu en fonctions jusqu'au 29 mars 1951, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 18 décembre 1948.

Il continuera à assurer son service jusqu'au 30 septembre 1951 inclus.

Décret du 14 juin 1951 portant modification du décret du 22 septembre 1948 relatif à l'admission à la retraite de M. Samaran, professeur à l'école nationale des chartes, directeur d'études cumulant à l'école pratique des hautes études.

Par décret en date du 14 juin 1951, le décret du 22 septembre 1948 portant admission à la retraite de M. Samaran, est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Samaran (Charles-Maxime), professeur à l'école nationale des chartes, directeur d'études cumulant à l'école pratique des hautes études (1e section) est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 11 juillet 1948 ».

M. Samaran est maintenu en fonctions jusqu'au 30 septembre 1948.

Décret du 14 juin 1951 modifiant, en ce qui concerne M. Dupérié, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, le décret du 11 mai 1951 portant admission à la retraite de professeurs de l'enseignement supérieur.

Par décret en date du 14 juin 1951, le décret du 11 mai 1951 portant admission à la retraite de professeurs de l'enseignement supérieur est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Dupérié, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux:

« M. Dupérié est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 17 avril 1951 ».

M. Dupérié est maintenu en fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire 1950-1951.

Décret du 14 juin 1951 portant modification du décret du 9 mars 1948 relatif à la retraite de l'administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes.

Par décret en date du 14 juin 1951, le décret portant admission à la retraite de M. Deny (Jean), administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes, à compter du 2 janvier 1948, est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Deny (Jean), administrateur de l'école nationale des langues orientales vivantes, professeur titulaire au même établissement, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 3 janvier 1949 ».

M. Deny est maintenu en fonctions jusqu'au 24 juillet 1949, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 18 décembre 1948. Il continuera à assurer son service jusqu'au 30 septembre 1949 inclus.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Règlement d'utilisation de crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 18 août 1945 fixant l'organisation et les attributions du service de l'équipement scolaire et sportif;

Vu le décret du 6 janvier 1937 portant institution du comité central des constructions scolaires, du mobilier et de l'outillage scolaires;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1946, modifié par l'arrêté du 23 avril 1948, portant institution d'une section des bâtiments d'enseignement du conseil général des bâtiments de France;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1949 portant affectation de crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement;

Sur la proposition du directeur général des arts et des lettres et du directeur de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Pour obtenir l'agrément, prévu par les textes en vigueur, les projets de constructions scolaires et universitaires présentés au comité central des constructions scolaires institué par le décret du 6 janvier 1937 et au conseil général des bâtiments de France, réorganisé par le décret-loi du 17 juin 1938, devront comporter un ensemble de travaux de décoration exécutés et financés dans les modifications précisées au présent arrêté.

Art. 2. — Les crédits pour dépenses d'équipement du ministère de l'éducation nationale affectés à ces travaux de décoration s'élèveront au maximum à 1 p. 100 du coût de la construction lorsque celle-ci sera financée uniquement par les crédits du ministère de l'éducation nationale et à 1 p. 100 de la subvention accordée aux collectivités publiques lorsqu'elles auront l'initiative et la charge financière de la construction.

Art. 3. — Les collectivités communales et départementales, les établissements publics dotés de l'autonomie administrative et financière qui relèvent du ministère de l'éducation nationale auront à proposer, dans les mêmes conditions que l'architecte auteur du projet, des artistes auxquels serait confiée l'exécution des travaux de décoration.

L'exécution d'un avant-projet de décoration par ces artistes ne pourra commencer avant l'intervention d'un arrêté ministériel portant agrément de l'artiste, après avis d'une commission fonctionnant dans les conditions précisées à l'article 4.

Art. 4. — La commission consultative des achats et commandes de l'Etat, créée par arrêté du 28 juin 1949 auprès de la direction générale des arts et des lettres, sera complétée en vue d'être à même d'examiner les avant-projets et projets présentés par les artistes agréés.

Une sous-commission sera désignée pour formuler un avis sur l'agrément des artistes.

Art. 5. — Une instruction précisera le genre de bâtiments, la nature des locaux, le montant minimum de la dépense de construction qui pourront justifier des travaux de décoration, ainsi que les modes de présentation des demandes d'agrément des artistes et des projets de décoration.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1949 portant affectation de crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement sont remplacées par celles du présent arrêté.

Art. 7. — Le directeur général des arts et des lettres et le directeur de l'administration générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mai 1951.

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 8 juin 1951, la démission de Mlle Lemoine (Jeannine), bibliothécaire stagiaire à la Bibliothèque nationale, est acceptée à compter du 20 mai 1951.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mars 1951, page 3151, 2e colonne, 9e alinéa, au lieu de: « Mme Morvan, née Goasdoue, institutrice du cadre chérifien, est admise avec effet du 1er octobre 1936 », lire: « Mme Morvan, née Goasdoue, institutrice du cadre chérifien, est admise avec effet du 1er octobre 1934 ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-761 du 14 juin 1951 modifiant le décret du 15 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 septembre 1945 relative à l'ordre des experts comptables et comptables agréés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de budget,

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, et notamment ses articles 29, 34, 41, 43, 48 et 51;

Vu le décret n° 45-2370 du 15 octobre 1945, modifié par le décret n° 47-964 du 29 mai 1947 et portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'alinéa 2 de l'article 1er du décret du 15 octobre 1945 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le vote a lieu par correspondance, à la date fixée par le conseil supérieur, huit jours au moins et quatre mois au plus avant la date d'expiration des fonctions des membres sortants au conseil intéressé ».

Art. 2. — Sont intercalés entre le 7e et le 8e alinéa de l'article 1er du décret susvisé les dispositions suivantes:

« Tout membre d'un conseil de l'ordre qui, sans raison valable, refuse ou s'abstient de remplir les obligations personnelles ou d'effectuer les travaux particuliers que lui impose le fonctionnement normal, soit du conseil, soit de la chambre de discipline instituée auprès de celui-ci, soit du comité national du tableau, est réputé démissionnaire de sa qualité de membre du conseil dont il fait partie, sans préjudice de l'action disciplinaire dont il peut être éventuellement l'objet pour le même motif par application des dispositions du code des devoirs professionnels.

« Constatation de son renoncement à ses fonctions électives est faite par décision motivée du conseil supérieur, d'office ou à la demande du ministre des affaires économiques ou de toute personne ou organisme intéressés, après consultation du comité national du tableau ou de la chambre nationale de discipline, selon que la carence concerne le fonctionnement d'un conseil ou celui d'une chambre de discipline. Cette consultation doit être donnée dans un délai maximum de deux mois. En outre, si la carence se manifeste à l'occasion du fonctionnement d'un organisme régional, ce dernier est également consulté. L'intéressé doit être préalablement entendu ou dûment convoqué par chacun des organismes qui sont, soit appelés à constater le renoncement du membre du conseil, soit consultés à ce sujet.

« Sont notamment réputés démissionnaires de leurs fonctions:

« De membres d'un conseil de l'ordre, ceux qui, sans raison valable, refusent de remplir les fonctions spéciales pour lesquelles ils sont élus par le conseil ou désignés par le président de la chambre de discipline, soit comme membres d'une commission dudit conseil, soit comme membres, syndics ou rapporteurs de la chambre de discipline ou du comité national du tableau;

« De membres du conseil régional, les membres ou syndics, titulaires ou suppléants, ou les rapporteurs d'une chambre régionale de discipline, lorsque celle-ci, par suite de leur négligence ou de leur abstention injustifiée, n'a pas pris de décision définitive sur une affaire dans les six mois qui suivent celui au cours duquel elle en a été saisie.

« Par exception aux dispositions du neuvième alinéa ci-dessus, un conseil régional peut valablement constater lui-même le renoncement d'un de ses membres aux fonctions électives que celui-ci exerce sur le plan régional, lorsque cette constatation ne soulève aucune opposition de la part de l'intéressé, d'un autre membre du conseil régional ou du commissaire du Gouvernement, dans le mois qui suit la notification qui leur en est faite.

Art. 3. — Il est intercalé entre l'avant-dernier et le dernier alinéa de l'article 1er du décret susvisé un alinéa nouveau ainsi rédigé:

« Lors des élections triennales, il est pourvu, non seulement au remplacement des membres dont les fonctions arrivent à expiration, mais aussi aux vacances existant, à la date de ces

élections, parmi les membres non soumis au renouvellement. Dans ce dernier cas, les élus achèvent le mandat de leurs prédécesseurs ».

Art. 4. — L'article 5 du décret susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« Le président réunit le bureau périodiquement et le tient au courant des décisions et mesures prises dans l'accomplissement de ses fonctions ».

Art. 5. — L'article 6 du décret susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les membres des conseils régionaux disposent pour l'élection des membres du conseil supérieur d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre des membres de l'ordre de leur catégorie inscrits au tableau de leur circonscription et qui disposaient du droit de vote lors des dernières élections au conseil régional.

« Le calcul des voix se fait de la manière suivante:

« On divise dans chaque catégorie professionnelle de chaque circonscription le nombre des membres de l'ordre remplissant les conditions prévues à l'alinéa 1er par le nombre des membres en fonctions du conseil régional. Chaque membre du conseil régional de la circonscription pour laquelle est obtenu le plus petit quotient dispose d'une voix. Les membres des autres conseils régionaux disposent chacun d'autant de voix que le double du plus petit quotient est contenu de fois dans le quotient obtenu dans leur circonscription, le résultat de l'opération étant arrondi à l'unité la plus voisine. En aucun cas de nombre de voix dont diposent chacun des membres des conseils régionaux ne peut être supérieur à 10 ».

Art. 6. — L'article 8 du décret susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« Le président réunit le bureau périodiquement et le tient au courant des décisions et mesures prises dans l'accomplissement de ses fonctions ».

Art. 7. — Les alinéas 1er, 2 et 3 de l'article 15 du décret susvisé sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« Tout membre de l'ordre peut demander à cesser provisoirement d'en faire partie. La demande adressée au conseil régional, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, doit être motivée et précisée, notamment, la nouvelle activité que l'intéressé désire exercer. Elle indique la date à laquelle celui-ci entend cesser son activité de membre de l'ordre.

« La procédure d'examen de la demande est celle prévue aux articles 42 et 44 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et à l'article 9 du présent décret, relatifs aux demandes d'inscription au tableau.

« Le refus ou le retrait de l'autorisation de cesser provisoirement de faire partie de l'ordre ne peut être prononcé que dans le cas où les conseils de l'ordre estiment que la nouvelle activité du professionnel ou son comportement est de nature à porter atteinte à l'honneur de l'ordre et à sa morale.

« L'intéressé a la facilité d'entreprendre sa nouvelle activité même si la décision du conseil de l'ordre n'est pas encore intervenue, à la condition d'en informer le conseil régional au moins huit jours à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'être à jour de ses cotisations professionnelles et de cesser préalablement son activité de membre de l'ordre.

« Le fait de cesser provisoirement de faire partie de l'ordre ne peut avoir pour effet de soustraire l'intéressé à la procédure disciplinaire en ce qui concerne les agissements dont il s'est rendu coupable antérieurement, il en est de même lorsque l'intéressé se place dans la situation prévue à l'alinéa précédent, à compter du jour où l'acceptation de sa demande devenue définitive lui a été notifiée, l'intéressé n'est plus membre de l'ordre et ne figure plus à son tableau. Il n'est plus soumis à la discipline de l'ordre ni à ses règles. Il ne peut exercer en son propre nom sous sa responsabilité les professions d'expert comptable ou de comptable agréé, ni faire usage des titres d'expert comptable ou de comptable agréé ».

Art. 8. — L'article 16 du décret susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« La procédure est celle prévue pour l'inscription au tableau.

« Est également radié d'office du tableau et suivant la même procédure, tout membre de l'ordre qui vient à ne plus satisfaire aux conditions exigées pour être inscrit au tableau, réserve étant faite toutefois des questions touchant à la moralité, qui relèvent de la procédure disciplinaire ».

Art. 9. — L'article 20 du décret susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« Elles mentionnent les noms des membres de la chambre de discipline et du rapporteur, ainsi que la présence du commissaire du Gouvernement.

« Les séances ne sont pas publiques et les délibérations demeurent secrètes ».

Art. 10. — Le décret susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« *Art. 22 bis.* — Le membre de l'ordre frappé par la chambre régionale de discipline d'une sanction devenue définitive, est tenu au payement des frais résultant de l'action engagée contre lui. Le payement des frais reste dû lorsque le renvoi de l'affaire est accordé, sans examen au fond, sur la demande de l'intéressé, si celle-ci est présentée moins de huit jours avant la date fixée pour l'audience et si une sanction est ultérieurement prononcée. Le conseil régional assure le recouvrement des frais dont le montant est fixé forfaitairement pour l'ensemble du territoire, par le conseil supérieur.

« *Art. 23 bis.* — Le membre de l'ordre dont l'appel n'est pas accueilli est tenu au payement des frais résultant de son appel, et dont le montant est fixé par le conseil supérieur à un chiffre forfaitaire et uniforme pour tous les appelants. Le payement des frais reste dû lorsque le renvoi de l'affaire est accordé, sans examen au fond, sur la demande de l'intéressé, si celle-ci est présentée moins de huit jours avant la date fixée pour la séance et si la confirmation de la sanction est ultérieurement prononcée. Le conseil régional dont relève l'appelant assure le recouvrement de ces frais qui sont reversés au conseil supérieur ».

Art. 11. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ROBERT BURON.

Décret n° 51-762 du 14 juin 1951 relatif aux indemnités de caisse et de responsabilité allouées aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires et aménagement des pensions civiles et militaires;

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux est fixé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre intéressé, dans la limite des taux maxima annuels suivants:

Agents comptables dont l'indice de traitement de fin de carrière est égal ou supérieur à 600, ou qui bénéficient en fin de carrière d'une rémunération égale ou supérieure au traitement correspondant à cet indice: 150.000 F.

Agents comptables dont l'indice de traitement de fin de carrière est compris entre 500 et 600 ou qui bénéficient en fin de carrière d'une rémunération comprise entre les traitements correspondant à ces indices: 120.000 F.

Agents comptables dont l'indice de traitement de fin de carrière est supérieur à 400 et inférieur ou égal à 500 ou dont la rémunération de fin de carrière est supérieure au traitement correspondant à l'indice 400 et inférieure ou égale au traitement correspondant à l'indice 500: 90.000 F.

Agents comptables dont l'indice de traitement de fin de carrière est égal ou inférieur à 400 ou dont la rémunération de fin de carrière est égale ou inférieure à la rémunération correspondant à l'indice 400: 60.000 F.

Toutefois, le montant maximum prévu ci-dessus en ce qui concerne les agents comptables classés dans la première catégorie est fixé à 200.000 F par an lorsque les intéressés bénéficient effectivement d'un traitement ou d'une rémunération supérieure au traitement ou à la rémunération correspondant à l'indice 600.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er auront effet à compter du 1er juillet 1949; leur application ne pourra, jusqu'au 1er janvier 1951, avoir pour effet de porter les indemnités de caisse et de responsabilité des agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et des agents comptables des établissements publics nationaux, à un montant supérieur au double du montant de l'indemnité perçue par les intéressés antérieurement à l'application du présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret n° 51-763 du 14 juin 1951 portant autorisation de dépenses, à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts (Agriculture).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934;

Vu l'article 53 de la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951);

Vu les lois des 16 avril et 24 mai 1951 relatives au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951;

Vu les lois nos 51-12 du 24 janvier 1951 et 51-428 du 17 avril 1951 et le décret du 28 avril 1951 (autorisation de dépenses à titre d'avance en excédent des crédits ouverts sur l'exercice 1951, budget des anciens combattants et victimes de la guerre),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts par la loi du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture) l'imputation de dépenses s'élevant à la somme totale de 40.700.000 F, ainsi répartie:

Chap. 3230. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel	6.700.000 F.
Chap. 5030. — Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général.....	34.000.000
Total égal.....	40.700.000 F.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques par la loi n° 51-628 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 55.700.000 F est définitivement annulé au titre du chapitre 6430 « Dépenses éventuelles ».

Art. 3. — Les dépenses autorisées à l'article 2 ci-dessus seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses publiques.

Art. 4. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret n° 51-764 du 14 juin 1951 rapportant les décrets n° 50-1307 du 16 octobre 1950, n° 50-1501 du 30 novembre 1950 et n° 50-1552 du 19 décembre 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 2 de la loi n° 48-32 du 7 janvier 1948 portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement (dépenses civiles) pour l'exercice 1949;

Vu l'article 13 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949);

Vu la loi n° 51-587 du 23 mai 1951 relative au report de crédits de l'exercice 1949 à l'exercice 1950;

Vu le décret n° 50-1307 du 16 octobre 1950 portant ouverture de crédits, à titre d'avances, sur les reports à intervenir de l'exercice 1949 à l'exercice 1950;

Vu le décret n° 50-1501 du 30 novembre 1950 portant ouverture de crédits à titre d'avances sur les reports à intervenir de l'exercice 1949 à l'exercice 1950 en ce qui concerne les dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction;

Vu le décret n° 50-1552 du 19 décembre 1950 portant ouverture de crédits, à titre d'avances, sur les reports à intervenir de l'exercice 1949 à l'exercice 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 50-1307 du 16 octobre 1950 est rapporté. Les crédits ouverts par ce texte sont annulés.

Art. 2. — Le décret n° 50-1501 du 30 novembre 1950 est rapporté. Les crédits ouverts par ce texte sont annulés.

Art. 3. — Le décret n° 50-1552 du 19 décembre 1950 est rapporté. Les crédits ouverts par ce texte sont annulés.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret du 14 juin 1951 portant admission à la retraite d'un directeur de la culture et des magasins de tabac et collation de l'honorariat.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Richard (Henry-Georges-Lucien), directeur de 1re classe de la culture et des magasins de tabac à Périgueux (Dordogne), est, par application des dispositions de l'article 21 de la loi du 8 août 1947, admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Richard (Henry-Georges-Lucien) est nommé directeur honoraire de la culture et des magasins de tabac.

Comité national de la productivité.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 4 du décret du 27 juin 1950 relatif à la désignation des membres du comité national de la productivité;

Vu l'arrêté interministériel du 2 août 1950 portant nomination des membres du comité national de la productivité,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité national de la productivité:

Au titre de représentant du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

M. Spinetta, ingénieur des ponts et chaussées, directeur de la construction, en remplacement de M. Kerisel appelé à d'autres fonctions;

Au titre de représentant du ministère de la France d'outre-mer.

M. Hoffherr, conseiller d'Etat, directeur des affaires économiques et du plan, en remplacement de M. Peter, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juin 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination de membres du comité consultatif de l'artisanat.

Par arrêté du 15 juin 1951, sont nommés membres du comité consultatif de l'artisanat:

En qualité de représentants des organisations syndicales.

Membre suppléant.

M. Dallant (Roger), confédération nationale artisanale, en remplacement de M. Dauvergne, démissionnaire.

En qualité de représentants des artisans des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Membre titulaire.

M. Heysch (Joseph), en remplacement de M. Baumgartner, décédé.

Membre suppléant.

M. Becœur (Eugène), en remplacement de M. Heysch, nommé membre titulaire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 51-768 du 14 juin 1951 portant revision d'indemnités allouées à des personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-1412 du 5 octobre 1949 portant revision d'indemnités allouées aux personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Une indemnité d'exploitation en régie, non soumise à retenue pour le service des pensions civiles, est attribuée aux chefs de district des eaux et forêts, agents techniques des eaux et forêts, adjoints forestiers et commis des eaux et forêts en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, où l'exploitation en régie est le mode général de gestion des forêts soumises au régime forestier.

Art. 2. — Les taux annuels maximum de cette indemnité sont fixés ainsi qu'il suit:

Chefs de district des eaux et forêts de 1re, 2e, 3e, 4e et 5e échelon	50.000 F.
Agents techniques de:	
7e et 6e échelon	50.000
5e et 4e échelon	38.000
3e, 2e et 1er échelon	30.000
Adjoints forestiers de:	
1re, 2e, 3e, 4e et 5e classe	50.000
6e et 7e classe	38.000
8e et 9e classe	30.000
Commis principaux de classe exceptionnelle, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e classe	38.000
6e classe	34.000
Commis de 1re, 2e et 3e classe	30.000

Art. 3. — Lorsque, dans les départements autres que ceux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'exploitation en régie est le mode principal de gestion des forêts soumises au régime forestier dans une circonscription, une indemnité d'exploitation en régie, non soumise à retenue pour le service des pensions civiles, peut être attribuée aux chefs de district des eaux et forêts, agents techniques des eaux et forêts, adjoints forestiers et commis des eaux et forêts. Les taux annuels maximum de cette indemnité ne peuvent excéder les taux visés à l'article précédent diminués dans une proportion égale à celle des forêts non exploitées en régie.

Art. 4. — En tout état de cause, les crédits nécessaires au payement de ces indemnités seront calculés par application du taux moyen annuel de 16.000 F pour la totalité de l'effectif des chefs de district des eaux et forêts, agents techniques des eaux et forêts, adjoints forestiers et commis des eaux et forêts en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et pour le dixième de l'effectif de ces personnels en service dans les autres départements.

Toutefois, en ce qui concerne les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les crédits calculés de la manière prévue au paragraphe précédent pourront être, au maximum, portés à 35.000 F par rattachement au chapitre budgétaire intéressé de fonds de concours que les départements, communes et établissements publics, dont les forêts sont soumises au régime forestier, sont autorisés à verser. La répartition entre les collectivités qui acceptent cette contribution sera proportionnelle aux produits de leurs forêts soumises au régime forestier, au cours de l'année précédente.

Art. 5. — Le décret n° 49-1412 du 5 octobre 1949 portant revision d'indemnités allouées aux personnels relevant de la direction générale des eaux et forêts est abrogé.

Art. 6. — Le présent décret prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Art. 7. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 14 juin 1951 autorisant l'école d'agriculture Charlemagne, à Carcassonne, à accepter un legs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le testament olographe en date du 26 novembre 1940 de M. Edouard Lassale, demeurant de son vivant à Carcassonne (Aude), et le codicille audit testament en date du 18 février 1943, déposés en l'étude de Me Brousse, notaire à Carcassonne;

Vu l'article 910 du code civil;

Vu la loi du 4 février 1901 sur la tutelle administrative en matière de dons et legs, modifiée par la loi du 8 juillet 1941;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vu le décret du 21 juillet 1928 dotant l'école d'agriculture Charlemagne, sise à Carcassonne, de la personnalité civile;

Vu le procès-verbal de la délibération du conseil d'administration de cet établissement en date du 9 mai 1945 demandant l'autorisation d'accepter le legs fait par M. Lassale en faveur de l'établissement;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'école d'agriculture Charlemagne, à Carcassonne, est autorisée à accepter le legs d'immeubles qui lui a été fait par M. Lassale (Edouard), suivant ses testament et codicille en date des 26 novembre 1940 et 18 février 1943, sous réserve des conditions et charges fixées par le testateur.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 14 juin 1951 portant réintégration d'un conservateur des eaux et forêts.

Par décret en date du 14 juin 1951, M. Parant (Eugène-Emile), conservateur des eaux et forêts de 4e échelon, détaché auprès du ministère des affaires étrangères (affaires allemandes et autrichiennes) est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, avec ses grade et échelon actuels, à compter du 1er juin 1951 et chargé, d'office et dans l'intérêt du service, de l'intérim du poste de conservateur des eaux et forêts chef de la 45e conservation des eaux et forêts à Chaumont (Haute-Marne).

Réorganisation de la régie d'avances du service de la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 9 avril 1935 portant institution d'une régie d'avances au service de la répression des fraudes;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1949 fixant à 10.000 F le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au titulaire de cette régie;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du secrétariat du service de la répression des fraudes pour le règlement des menues dépenses du secrétariat et le remboursement aux inspecteurs du service en résidence dans le département de la Seine des menues dépenses de matériel dont ils sont dans l'obligation de faire l'avance à l'occasion de leur service, et notamment de menus achats ou de petites réparations aux véhicules administratifs, est fixé à 80.000 F.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 2. — Le régisseur, nommé par arrêté du ministre de l'agriculture sur proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est assujetti à la constitution d'un cautionnement de 8.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il perçoit une indemnité de responsabilité de 1.200 F par an.

Art. 3. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 1951.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

PIERRE ESCOUBE.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

G. DEVAUX.

Relèvement des tarifs de vente de l'eau du canal d'irrigation de Pierrelatte (Vaucluse et Drôme).

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 47-1335 du 19 juillet 1947 relative à la reprise anticipée par l'Etat de la concession et des ouvrages du canal d'irrigation de Pierrelatte (Vaucluse et Drôme), notamment en son article 3;

Vu l'arrêté du 21 juin 1949 portant fixation des tarifs de vente de l'eau du canal de Pierrelatte;

Vu le rapport, en date du 31 janvier 1951, de l'ingénieur en chef du génie rural de la circonscription d'Avignon proposant la fixation des nouveaux tarifs de vente de l'eau aux usagers du canal de Pierrelatte;

Vu l'avis du ministre des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux affaires économiques) en date du 9 mai 1951, considérant que le ministre du budget, consulté le 12 avril 1951, n'a pas donné son avis dans le délai d'un mois prévu à l'article 3 de la loi susvisée du 19 juillet 1947, et que dès lors, il est réputé n'avoir pas d'observations à présenter sur les dispositions projetées;

Sur la proposition du directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les engagements à l'usage des eaux périodiques pour l'irrigation par le canal de Pierrelatte devront être contractés par les usagers avant le 15 janvier de chaque année à raison au minimum de 1 litre par seconde et par hectare.

Les usagers qui, se livrant à la culture maraîchère, voudront, cette année-là, recevoir l'eau chaque semaine une deuxième fois, devront en faire la demande également avant le 15 janvier de l'année considérée.

Art. 2. — La redevance annuelle à verser par les usagers qui se servent de ces eaux périodiques, à raison d'une fois par semaine, est fixée à 6.500 F par litre-seconde.

Les usagers qui auront demandé conformément à l'article 1er l'usage de l'eau une deuxième fois par semaine, verseront en plus de la redevance prévue au premier paragraphe du présent article une deuxième redevance égale à 7.500 F par litre-seconde accordé durant ce deuxième tour d'eau.

Art. 3. — Chaque année, les déclarations tardives, c'est-à-dire faites après le 15 janvier, donneront lieu à la perception d'une redevance annuelle égale à 14.000 F par litre-seconde souscrit.

Les déclarations inexactes, compte tenu du débit minimum imposé à l'article 1er du présent arrêté, entraîneront la perception d'une redevance de 14.000 F par hectare irrigué soit sans déclaration réglementaire soit en plus de la déclaration.

Art. 4. — Les arrosages accidentels autorisés pendant la période d'arrosage entraîneront la perception d'une redevance égale à 800 F par heure d'utilisation du volume de 28 litres-seconde, l'heure commencée étant due en entier.

Art. 5. — Les usagers qui, avant le 15 janvier de l'année considérée, auront déclaré ne pas vouloir faire usage des eaux durant cette année là, acquitteront seulement la redevance annuelle d'entretien fixée à 1.500 F par litre-seconde engagé.

Art. 6. — Les usagers qui, postérieurement au 1er janvier 1951, utiliseront des prises d'eau non conformes au modèle approuvé et non susceptibles de ce chef de se prêter à un contrôle horaire des débits dérivés ou des prises d'eau ne représentant pas une étanchéité convenable, devront, après mise en demeure par le directeur du canal, établir des prises réglementaires ou étanches.

Au cas où dans le délai de quinze jours à compter de la date de mise en demeure, les travaux nécessaires n'auraient pas été exécutés par les intéressés, ils seront effectués aux frais de ces derniers sur l'ordre du directeur du canal. Les intéressés devront acquitter le montant de la dépense ainsi occasionnée, majorée de cinquante pour cent pour frais divers, de contrôle, de surveillance et d'encaissement entre les mains du receveur du canal.

Art. 7. — Les dispositions qui précèdent entreront en vigueur dès la publication du présent arrêté. Elles seront applicables aux anciens usagers du canal de Pierrelatte dans le département de la Drôme.

Art. 8. — Le présent arrêté remplace l'arrêté du 21 juin 1949 portant fixation des tarifs de vente de l'eau du canal de Pierrelatte.

Art. 9. — Les préfets de Vaucluse et de la Drôme, les trésoriers-payeurs généraux de Vaucluse et de la Drôme et l'ingénieur en chef du génie rural de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1951.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ERWIN GULDNER.

Ecole nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêté du 11 juin 1951, M. Aubert (Maurice), docteur ès sciences, assistant de géologie à l'école nationale d'agriculture de Rennes, a été nommé chef de travaux de géologie, pédologie et hydrogéologie à l'école nationale d'agriculture de Rennes à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 21 mai 1951.

Génie rural.

Par arrêté en date du 1er juin 1951, MM. Robert Beauregard, Jean Alleau (en service détaché), Henri Vastel et Roger Laroche, ingénieurs adjoints des travaux ruraux de 1re classe, sont promus au grade d'ingénieur des travaux ruraux de 4e classe, à compter du 1er juillet 1951.

Liste des élèves du cours de mutualité et de coopération agricoles ayant obtenu le diplôme de spécialité et le certificat de fin d'études (session 1951).

Diplôme de spécialité.

M. Fontaine, ingénieur agronome

Certificat de fin d'études.

MM. Le Du, Battesti, Rameau, Enjalbert, Rostain, Coutarel, Joinnet, de Cambiaire, Liaigre, Tran Kim Phuong, Legrand, Mlles Leveel, de Tarnowsky, M. Grenier, Mme Raspaud, MM. Jezequel, Haein, Jaidi Abdallah, Dauvergne, Bousquet.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Liste des candidats admis à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature).

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 octobre 1950 portant réorganisation de l'école nationale de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 7 octobre 1950 fixant le nombre de places mises au concours d'entrée en 1950 dans la section de la magistrature à l'école nationale de la France d'outre-mer;

Vu la délibération du jury en date du 30 octobre 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont admis en qualité d'élèves à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature) les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

I. — *Division d'Afrique noire.*

1 Guth. — 2 Pruilh. — 3 Peraud. — 4 Coalleven. — 5 Mabilat. — 6 Tailland. — 7 Baptiste.

II. — *Division indochinoise-malgache.*

8 Villette. — 9 Pasquier.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère de la France d'outre-mer et le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 12 juin 1951.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES D'AVOUT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-769 du 14 juin 1951 complétant l'article 111 du décret du 1er novembre 1928 portant règlement d'administration publique sur la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 1er novembre 1928 portant règlement d'administration publique, en vue de l'exécution de l'article 71 de la loi du 14 avril 1924 créant la caisse intercoloniale de retraites, ensemble les textes qui l'ont modifié, et notamment le décret du 21 avril 1950;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 111 du décret susvisé du 1er novembre 1928 est complété comme suit:

« La caisse nationale d'assurance sur la vie aura la faculté de transférer à la caisse de retraites de la France d'outre-mer les réserves mathématiques des rentes constituées au profit des tributaires du présent décret. Lorsque la rente a été constituée à capital réservé, il est procédé, au moment du transfert, à l'aliénation des capitaux. Du fait de ce transfert, la caisse nationale d'assurance sur la vie sera définitivement libérée de ses engagements vis-à-vis des intéressés. »

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.
Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 mai 1951, portant que les nominations faites aux termes du présent n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

Delpy (Félicien-Casimir), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine. Mort pour la France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Lyon-Caen (André-Gaston), ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture de la France d'outre-mer. Mort pour la France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Administration générale.

Par arrêté en date du 5 juin 1951, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, à compter du 6 juillet 191, date d'expiration de son congé de convalescence: M. Peyre (Maurice-Jules), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 12 juin 1951, est et demeure rapporté l'arrêté du 26 décembre 1950 en ce qu'il concerne l'intégration de M. Delort (Jean-Pierre-Paul) dans le cadre d'administration générale en qualité de sous-chef de bureau stagiaire de 1re classe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1951 : page 6029, 2e colonne, 28e ligne, arrêté concernant M. Pianelli (Raymond), au lieu de : « L'arrêté du 12 mars 1951 portant nomination dans le cadre d'administrateur général d'outre-mer », lire : « L'arrêté du 12 mars 1951 portant nomination dans le cadre d'administration générale d'outre-mer ».

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 6 juin 1951, l'arrêté du 23 avril 1951 est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 1er. — Mme Alary (Suzanne), sténo-dactylographe de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, précédemment détachée au bureau des passages d'Alger, est placée en position de service détaché au gouvernement général de l'Algérie, pour une durée maximum de cinq années, à compter du 16 mai 1951. »

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 juin 1951, Mme Evrard (Yvonne), adjoint administratif de 1re classe, 3e échelon, de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 24 mai 1951.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951, M. Perrier (René), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer en service à Madagascar, a été placé dans la position de mission à la Réunion et à l'île Maurice, pour compter du jour de son départ de Madagascar et pendant une durée maximum d'un mois, en vue d'étudier les méthodes de culture et de sélection de la canne à sucre.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951 :

I. — A été attribué à M. Barthélemy (Louis), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 2 mois 1 jour.

II. — M. Barthélemy (Louis) a été promu à la 1re classe du grade d'inspecteur pour compter du 1er janvier 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté (rappels pour services militaires conservés : 1 an 7 mois 1 jour).

Géologues.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951, M. Obermuller (Alphonse), géologue en chef de 2e classe de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française et au Cameroun pour une durée maximum de cinq mois, à compter de la date de son départ de Paris, en vue d'inspecter les géologues en service dans ces territoires et d'assurer la coordination des recherches géologiques locales.

Ports et rades.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951, M. Geoffrois (Edouard), capitaine de 3e classe des ports et rades de la France d'outre-mer, en congé dans la métropole, a été placé dans la position de mission en France, pour compter du 1er juin 1951 et pendant une durée maximum de quinze jours, en vue de prendre contact avec les services de la direction des phares et balises et avec différents fournisseurs pour déterminer le matériel pouvant le mieux convenir à l'amélioration des phares et balises en Afrique occidentale française.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 8 juin 1951, M. Barnel (Roger), ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies, a été placé dans la position de mission en France, du 16 au 24 décembre 1950, pour visiter les chantiers du barrage de Donzères-Mondragon.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 30 avril 1951, pris en application de l'article 22 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, ont été homologués, pour la détermination de l'indemnité de reconstitution du matériel agricole, les prix du matériel agricole de construction française et les coefficients applicables aux prix de ce matériel figurant au barème annexé audit arrêté, pour l'ensemble de la France métropolitaine y compris la Corse.

NOTA. — Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, un exemplaire de celui-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre à la délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de chaque département.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 14 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose pulmonaire).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'ordonnance du 31 octobre 1945 ;

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire ;

Vu le décret du 12 juin 1946,

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre 1951, l'ouverture d'un concours pour l'inscription de 85 praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics et privés et de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés (tuberculose pulmonaire).

Parmi les praticiens admis, trente pourront être nommés à des emplois publics.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la réforme administrative et à la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Validation du diplôme d'infirmier ou d'infirmière de l'assistance publique algérienne dans les établissement hospitaliers d'Algérie.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946, relative à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière ;

Vu l'arrêté en date du 22 mars 1947 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 1949, concernant la valeur du diplôme délivré par l'assistance publique algérienne ;

Sur l'avis de la commission centrale d'application de la loi du 8 avril 1946,

Arrête:

Art. 1er. — Le diplôme d'infirmier ou d'infirmière, délivré par l'administration de l'assistance publique algérienne, est validé pour l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière dans tous les établissements hospitaliers d'Algérie.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 22 novembre 1949, classant les titulaires de ce diplôme dans la catégorie des infirmiers ou infirmières auxiliaires, sont annulées.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Conseil supérieur de l'entr'aide sociale.

Par arrêté du 13 juin 1951, sont nommés membres du conseil supérieur de l'entr'aide sociale:

M. Rauzy, inspecteur général de la santé et de la population.

M. Finelli, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur.

M. le docteur Grenoilleau, directeur départemental de la santé, à Bordeaux.

M. Gagnerie, directeur départemental de la population, à Bordeaux.

Mlle Gain, représentant la fédération nationale des services sociaux de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

M. le professeur Lafon, représentant l'union des associations régionales de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

M. Pinaud, président de l'association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés.

M. Renaudin, représentant l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales.

M. Mario, représentant la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

M. Gravend, représentant l'union nationale des caisses d'allocations familiales.

M. Lefeuvre, représentant la mutualité sociale agricole.

M. Delahousse, président de l'union des bureaux de bienfaisance et d'aide sociale.

Mlle Rouvier, infirmière diplômée d'Etat.

Mlle Tournier, président de l'association nationale des assistantes sociales.

Personnes choisies en raison de leurs activités sociales.

M. Brel, créateur de l'entr'aide ouvrière française.

M. Couvreur (Arsène), membre du conseil d'administration du centre éducatif d'action sociale et familiale (œuvre du Moulin-Vert).

M. Guérin de Vaux, président du secrétariat national des œuvres catholiques sanitaires et sociales.

Mme Joly, mère de famille, membre de la commission centrale d'assistance.

M. Renaux, secrétaire général de l'association Valentin-Haüy.

M. Renou, inspecteur général honoraire de l'assistance publique de Paris.

Membres élus par les conseils et ordres dont ils font partie.

M. Motte (Didier), représentant du conseil supérieur de la sécurité sociale.

M. le docteur Renaudeau, représentant la commission supérieure des allocations familiales.

M. le professeur Parisot, président du comité technique d'action sanitaire et sociale.

M. Justin Godart, représentant l'académie de médecine.

M. le docteur Monsaingeon, représentant l'ordre national des médecins.

M. Frank Arnal, représentant l'ordre national des pharmaciens

Mme Jay, représentant l'ordre national des sages-femmes.

Représentants élus des hôpitaux et hospices publics.

Titulaires: M. de Luze et M. Piketty.
Suppléants: M. Scheuer et M. Petitjean.

Représentants élus des bureaux de bienfaisance et d'aide sociale.

Titulaires: M. Dubureq et M. Baréty.
Suppléants: M. Umbert et M. Saint-Venant.

Représentants élus des œuvres d'assistance et de bienfaisance reconnues d'utilité publique du département de la Seine.

Titulaires: sœur Jacquart et M. J. Poindron.
Suppléants: M. Flory et M. Sachs.

Représentants élus des œuvres d'assistance et de bienfaisance reconnues d'utilité publique ou assimilées des départements.

Titulaires: M. le docteur Delannoy et M. le chanoine Billing.
Suppléants: M. Ricordeau et M. Martin.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 25 mai 1951:

A été nommé inspecteur général adjoint (cadre technique) à Paris, service de l'inspection générale: M. Giblin, ingénieur en chef.

Ont été nommés ingénieurs en chef et titularisés dans le grade correspondant, les ingénieurs désignés ci-après:

M. Forest, de Paris-Services télégraphiques et téléphoniques (*extra-muros*).

M. de Becdelièvre, de Paris-Services télégraphiques et téléphoniques.

M. Mongas, d'Orléans-Services télégraphiques et téléphoniques.

M. Boutonnet, de Toulouse-Services télégraphiques et téléphoniques.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 27 avril 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABATE, née VAGLIO (Berne), Pettinengo (Italie), 22-07-01. — 7089×50—73.

ALAPONT (François), Cullera (Espagne), 19-07-16. — 27407×48—13.

ALAPONT, née VILAR, Lorca (Espagne), 17-02-24. — 27407×48—13.

AMADOR (José), Arcila (Maroc espagnol), 21-07-29. — 3495×51—95.

AMATO (Salvator), Bizerte (Tunisie), 01-01-01. — 15762×40—91.

AMBROSIONI (Domenico), San Martino (Italie), 11-09-29. — 27589×48—83.

AMZALLAG (Simon), Mazagan (Maroc), 14-11-20. — 3770×51—13.

AMZALLAG, née ABEKHZER, Meknès (Maroc), 25-07-23. — 3770×51—13.

ARNALDI (Italo), Costarainera (Italie), 07-09-16. — 25610×46—83.

ARNAU (Arturo), Mora de Rubidos (Espagne), 22-09-11. — 14960×50—75.

ARRIORTUA (Pedro), Dima (Espagne), 16-09-03. — 3612×51—98.

ASTIE, née PADOVANI, Aldeno (Italie), 10-08-12. — 33466×34—38.

BABILOTTE, née BRACCO, Pralunge (Italie), 20-03-20. — 15360×50—02.

BAC (Zdislaw), Sielec (Pologne), 06-07-15. — 1469×47—71.

BALDISSERRI (Jacques), Brisighella (Italie), 23-07-02. — 18403×34—38.

BALDISSERRI, née VISANI, Palazzuolo (Italie), 21-03-06. — 18403×34—38.

BASTI (Dino), Fagnigola (Italie), 21-09-21. — 7279×50—47.

BATAILLON (Louis), Aymaville (Italie), 24-05-97. — 12675×50—75.

BATAILLON, née DUC, Javancon (Italie), 09-07-96. — 12675×50—75.

BENVENISTE (Henry), Salonique (Grèce), 17-09-90. — 5759×50—75.

BENVENISTE, née FLORENTIN, Salonique (Grèce), 01-04-95. — 5759×50—75.

BERLOW (Maurice), Kowno (Lithuanie), 19-09-01. — 83020×23—75.

BERNAUS (Francisco), Preixens (Espagne), 20-08-00. — 11872×50—13.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BERTHAULT, née KUHN, Rittersdorf (Allemagne), 29-01-23. — 10028 x 49—86.

BERTI (Leonildo), Venise (Italie), 12-03-03. — 21045 x 10—91.

BERTI (Ange), Rossano Veneto (Italie), 08-10-93. — 35187 x 33—34.

BING (Ernest), Vienne (Autriche), 24-02-98. — 27256 x 47—75.

BING, née STEINHAUSER, Hambourg (Allemagne), 19-08-07. — 27256 x 47—75.

BOJO, née SKLENKA, Stara (Tchécoslovaquie), 11-02-12. — 12802 x 50—89.

BOJO (Stefan), Stara (Tchécoslovaquie), 17-01-05. — 12802 x 50—89.

BONDI (Francesco), Barbarano (Italie), 27-02-97. — 16776 x 50—81.

BONEU (Marcelo), Chiriveta (Espagne), 07-10-94. — 18123 x 35—34.

BOUCHARD (Louis), San Germano Chisone (Italie), 20-10-03. — 11915 x 50—83.

BOUCHARD, née LONG, San Germano Chisone (Italie), 11-05-08. — 11915 x 50—83.

BOZZAOTRE (Ettore), Capri (Italie), 24-01-10. — 44715 x 45—75.

BREMOND (Arlette), Chesières (Suisse), 31-10-28. — 7424 x 50—69.

BRESSAN (Benvenuto), Fontanafredda (Italie), 24-12-92. — 12801 x 50—51.

BRESSAN, née POLES, Fontanafredda (Italie), 05-09-95. — 12801 x 50—51.

BUSCHHAUSEN (Henri), Hamborn (Allemagne), 25-11-13. — 4723 x 50—67.

BYTHA (Alphonse), Tchangue (Cameroun), 21-03-26. — 2652 x 51—98.

CAPRA (Pierre), Berceto (Italie), 09-09-07. — 17655 x 46—75.

CARRILLO (Manuel), Orihuela (Espagne), 19-01-01. — 49381 x 45—13.

CARRILLO, née ABELLON, Murcia (Espagne), 02-01-06. — 49381 x 45—13.

CHEMETA (Akim), Werbofka (Russie), 21-09-94. — 26783 x 47—68.

CIACCI (Nicolas), Preveza (Grèce), 23-01-01. — 706 x 50—76.

CISLOT (Stéphane), Wulka (Pologne), 02-02-22. — 17435 x 49—99.

COLLEONI (Nicolas), Nembro (Italie), 20-03-08. — 7071 x 37—09.

COLLEONI, née MAGRI, Nembro (Italie), 21-08-11. — 7071 x 37—09.

COLSON (Hyacinthe), Ramet Ivoz (Belgique), 06-01-98. — 13823 x 50—02.

COLSON, née DIEPENDAELE, Essche-Saint-Liévin (Belgique), 18-09-97. — 13823 x 50—02.

CUFFARO (Antoine), Casablanca (Maroc), 14-10-16. — 3529 x 51—95.

CUFFARO, née AUBERT, Casablanca (Maroc), 06-04-17. — 3529 x 51—95.

CZOP (Jacques), Cholojow (Pologne), 04-04-14. — 27302 x 37—75.

DARCANGELO (Francesco), Pietracamela (Italie), 25-09-91. — 16509 x 50—57.

DARCANGELO, née GIANCOLA, Pietracamela (Italie), 10-02-91. — 16509 x 50—57.

DALMASSO (Nicolas), Vernante (Italie), 15-09-01. — 27934 x 35—06.

DALMASSO (Nicolas), Vernante (Italie), 17-01-93. — 4712 x 36—83.

DALMASSO, née DALMASSO, Castelletto Stura (Italie), 07-01-13. — 27934 x 35—06.

DALMASSO, née CARLETTO, Robilante (Italie), 09-07-00. — 4712 x 36—83.

DANINI (Pietro), Palanza (Italie), 29-05-01. — 29332 x 35—78.

DANTI (Adolphe), Fiumalbo (Italie), 14-04-26. — 12831 x 50—93.

DE CANDIDO (Luigi), San Giorgio (Italie), 14-09-07. — 11075 x 50—66.

DE CANDIDO, née LUCHINI, San Giorgio (Italie), 07-09-07. — 11075 x 50—66.

DEL TERRA (Dante), Cerreto Guidi (Italie), 14-10-97. — 16870 x 35—93.

DEL TERRA, née COCCO, Quarta Santa Elena (Italie), 25-09-17. — 16870 x 35—93.

DELGADO (Manuel), Port-Lyautey (Maroc), 09-12-29. — 3800 x 51—95.

DEMIRDJI (Georges), Angora (Turquie), 01-05-96. — 3421 x 36—78.

DEMIRDJI, née KIREDJIAN, Angora (Turquie), 10-09-97. — 3421 x 36—78.

DEYME (Jean), Oulx (Italie), 07-06-28. — 14957 x 50—05.

DIAZ (Gaëtan), Fuente Alamo (Espagne), 11-10-05. — 12817 x 50—03.

DUVAL (Marie), Sion (Suisse), 11-11-07. — 2079 x 51—75.

ELIZONDO (Miguel), Saint-Sébastien (Espagne), 26-03-32. — 12721 x 50—18.

ESTEVE (Vincent), Villafames (Espagne), 18-10-01. — 1063 x 51—11.

ESTEVE, née TRILLES, Villafames (Espagne), 25-11-06. — 1063 x 51—11.

FABISCH (Stefan), Menglinghausen (Allemagne), 05-12-18. — 12803 x 50—62.

FABISCH, née JOZEFOWSKI, Witanowice (Pologne), 03-08-22. — 12803 x 50—62.

FARA MARIN, Turnu Magurele (Roumanie), 29-07-24, — 3283 x 51—80.

FERRARIS (Louis), Buenos Ayres (Argentine), 24-12-27. — 15649 x 50—56.

FIEDLER (François), Zdarky (Tchécoslovaquie), 03-01-00, — 29932 x 48—75.

FLORES (Luis), San Sebastian (Espagne), 15-08-27. — 17811 x 46—92.

FOCHESATO (Gio), Villa Libertad (Amérique), 30-09-05. — 11101 x 38—82.

FOCHESATO, née FLUMIAN, Azzano Decimo (Italie), 06-02-09. — 11101 x 38—82.

FORNARI (Secondo), Tizzano Val Parme (Italie), 02-07-97. — 11982 x 39—90.

FORNARI, née BERTINELLI, Langhirano (Italie), 11-03-03. — 11982 x 39—90.

GARBUS (Moszko), Wegrow (Pologne), 00-00-00. — 16546 x 50—62.

GARCIA (Ricardo), la Union (Espagne), 23-07-12. — 53962 x 45—42.

GARCIA (Santiago), Nombella (Espagne), 24-07-92. — 2444 x 51—75.

GARCIA, née MALLADA, Bourg de Sierra (Espagne), 22-07-85. — 2444 x 51—75.

GARDAVOIR (Arthur), Rumillies (Belgique), 03-07-22. — 27722 x 46—75.

GAVRILOFF (Basile), Preobras (Jeanca (Russie), 01-01-01. — 3656 x 51—98.

GERSON (André), Constantinople (Turquie), 31-05-99. — 20361 x 40—69.

GIEL (Jean), Beleza (Pologne), 19-03-01. — 23565 x 46—27.

GIEL, née BIEROWKA, Peim (Pologne), 27-08-04. — 23565 x 46—27.

GIL (Antonio), Segorbe (Espagne), 12-10-01. — 11227 x 50—91.

GILLI (Battista), Pinerolo (Italie), 26-08-27. — 16428 x 50—34.

GIUDICE (Santo), Tunis, 02-07-07. — 3380 x 51—95.

GIUDICE, née FRASCA, Tunis, 15-05-08. — 3380 x 51—95.

GLADKOFF (Jean), Migoulinskaix (Russie), 19-01-02. — 14336 x 50—78.

GOMEZ (Genaro), Carpio de Azaba (Espagne), 17-07-28. — 12823 x 50—61.

GONERA (Jean), Piaski (Pologne), 10-09-15. — 12543 x 50—80.

GROH (Jean-Pierre), Erisheim (Sarre), 18-09-23. — 21869 x 48—75.

GUERREIRO (Joao), Vila Real de Santo Antonio (Portugal), 08-01-03. — 3523 x 51—95.

GUERREIRO, née PEREIRA, Vila Real de Santo Antonio (Portugal), 05-08-04. — 3523 x 51—95.

HACE (Joseph), Podcerkev (Yougoslavie), 16-04-10. — 24201 x 47—51.

HACE, née SERPAN, Nadlesk (Yougoslavie), 25-11-10. — 24201 x 47—51.

HASBUN (Afife), San Salvador (Amérique), 20-07-09. — 8401 x 48—75.

HERNANDEZ (Bienvenu), Casablanca (Maroc), 08-05-22. — 3521 x 51—95.

HERNANDEX, née HERRADA, Lamoricière (Oran), 20-03-26. — 3521 x 51—95.

HEUGHEBAERT (Omer), Dranouter (Belgique), 28-07-13. — 15707 x 50—27.

HEUGHÉBAERT, née VERMEERSCH, Geluveld (Belgique), 12-09-12. — 15707 x 50—27.

IACONO (Salvatore), Tunis, 15-11-05. — 3531 x 51—95.

IPAS (José), Aragues del Puerto (Espagne), 20-04-79. — 18082 x 29—64.

IPAS, née BARAHONA, Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), 10-06-88. — 18082 x 29—64.

JAEN (Suzanne), Oran, 11-09-21. — 3499 x 51—95.

KAHAN (Ignacz), Nyircsaholz (Tchécoslovaquie), 07-09-05. — 9047 x 48-38.

KAHAN, née SCHWARTZ, Berchovo (Tchécoslovaquie), 16-04-23. — 9047 x 48—38.

KALBUSCH (Léon), Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Belgique), 30-01-11. — 41375 x 45—57.

LARBI BEN DRISS, douar Chouadla (Maroc), 00-00-20. — 2846 x 51—90.

LATZ (Joseph), Altenwald (Sarre), 15-11-04. — 26695 x 36—67.

LECIS (Thomas), Ilbono (Italie), 21-09-03. — 2851 x 35—78.

LENFANT (Valentin), Strasbourg (Bas-Rhin), 03-01-07. — 3189 x 22—67.

LEORNARDUZZI (Giosue), Ragogna (Italie), 29-12-06. — 46528 x 45—27.

LEVY (Israël), Constantinople (Turquie), 05-02-05. — 13625 x 40—75.

LUCON (Ernesto), San Giorgo de Bosco (Italie), 07-02-94. — 11707 x 40—11.

LUCON, née TODESCO, Breganze (Italie), 02-05-97. — 11707 x 40—11.

MALLAH, née FRANCES, Salonique (Grèce), 03-12-11. — 11702 x 33—75.

MALOTAUX (Jean), Etterbeek (Belgique), 15-10-29. — 10434 x 50—29.

MATUSZAK (Stanislas), Nowe Miasto sur Warta (Pologne), 04-11-19, — 12274 x 50—62.

MAZIER, née AMARU, Rabat (Maroc), 01-09-16. — 3528 x 51—95.

MEDELE (Maximilien), Hollenbach (Bavière), 24-09-85. — 52194 x 38—67.

MICHELIN (Charles), Aviano(Italie), 26-10-22. — 43707 x 45—78.

MIS, née PIECIAK, Modlo (Pologne), 21-05-06. — 9585 x 50—69.

MIS (Valentin), Slojeszyn (Pologne), 06-01-08. — 9585×50—69.
MOLHO (Moïse), Salonique (Grèce), 03-08-06. — 3373×51—95.
MOLHO, née ABBATE, Casablanca (Maroc), 30-09-21. — 3373×51—95.
MORENO (Francisco), Teba (Espagne), 06-06-23. — 3372×51—95.
ODRYZYNSKI (Jankel), Horodec (Pologne), 00-10-94. — 21817×49—75.
ODRYZYNSKI, née ODRYZYNSKA, Antopol (Bologne), 14-11-04. — 21817×49—75.
OGUREK (Uszer), Varsovie (Pologne), 18-11-92. — 33386×32—75.
OPYRCHAL (François), Krzecin (Pologne), 04-02-09. — 17519×46—75.
PAPADOPOULOS (Stamatios), Athènes (Grèce), 16-11-04. — 7669×37—75.
PAPADOPOULOS (Pantelis), Rizous (Turquie), 15-07-02. — 34298×48—75.
PAPADOPOULOS, née MOUSSOURAKI, la Canée (Grèce), 05-05-14. — 34298×48—75.
PAULIN (Albert), Aviano (Italie), 29-09-08. — 15830×50—65.
PAULIN, née DALL (Osto), Caltrano (Italie), 29-05-15. — 15830×50—65.
PELLIZZARO (Antoine), Recoaro (Italie), 13-07-12. — 301262×44—57.
PERINO (Pierre), Ronco Canavèse (Italie), 08-10-24. — 12512×50—74.
PESSOTTO (Agostino), Gaiarine (Italie), 27-04-08. — 12842×50—33.
PLOTCHEW (Pierre), Bratzigovo (Bulgarie), 29-05-03. — 25565×46—75.
POZZI (Italo), Luino (Italie), 24-01-08. — 14789×50—97.
PULAWSKI (Jean), Storeszi (Pologne), 17-12-12. — 12843×50—51.
REICH (Alexandre), Berlin (Allemagne), 20-01-16. — 9581×46—75.
RENZI, née FIORINI, Veroli (Italie), 15-12-13. — 16291×38—69.
RIEDINGER (Joseph), Oberhausen (Allemagne), 13-10-22. — 9577×46—57.
ROSA (Joseph), Rovereto (Italie), 22-09-89. — 3029×30—83.
ROTHENBERG (Alfred), Istamboul (Turquie), 02-12-17. — 5829×50—75.
RUFFINONI (Luigi), Cossiglio (Italie), 12-08-93. — 2997×32—89.
SADOWSKI (Paul), Eickel (Allemagne), 17-06-16. — 8378×40—62.
SALOMON (Gildo), San Dona di Piave (Italie), 01-05-13. — 15177×48—57.
SALOMON, née CORSO, Degersheim Hmley Will (Suisse), 30-07-08. — 15177×48—57.
SANCHEZ (Thomas), Ceclavin (Espagne), 07-03-27. — 12852×50—11.
SAUL (Maslah), Smyrne (Turquie), 15-05-22. — 400172×46—75.
SCHMITT (Jacques), Rehlingen (Sarre), 18-05-03. — 30625×39—67.
SCHWARTZ (Pinchos), Maciejow (Pologne), 00-00-98. — 16458×50—75.
SCHWARTZ, née ETKOVSKAITE, Kalvarija (Lithuanie), 20-08-10. — 16458×50—75.
SOBIERAJ (Jean), Pawlow (Pologne), 18-05-95. — 40088×45—62.
SOBIERAJ, née SZUMILAS, Porabka (Pologne), 21-03-03. — 40088×45—62.
SOCIAS (Pedro), Campanet (Espagne), 23-09-30. — 20619×50—76.
SOEROSENTONO (Andrée), Kone (Nouvelle-Calédonie), 07-08-31. — 2269×51—98
SOLER (Ramon), Oudjda (Maroc), 12-03-19. — 3359×51—95.
SOLER, née FERNANDEZ, Tanger (Maroc), 06-05-16. — 3359×51—95.
SONZOGNI (Bernard), Goudargues (Gard), 26-03-11. — 13016×46—07.
STORNELLO (Carmelo), Tunis, 27-03-03. — 24794×48—93.
SURROCA (Luis), la Bisbal (Espagne), 15-06-14. — 12882×50—82.
TALAJKOWSKI (Stanislas), Ejwunce (Pologne), 16-09-25. — 15567×50—71.
TALOTTI (Duilio), Arta (Italie), 13-12-99. — 23625×48—02.
THIMM (Israël), Leipzig (Allemagne), 01-10-17. — 3999×47—75.
TIEFENBACH (Szlama), Wloclavob (Pologne), 23-03-19. — 9135×50—75.
TURELLA (Fioravente), Mori (Italie), 02-07-97. — 7753×48—47.
TURELLA, née MARCHIORI, Chizzola (Italie), 03-08-03. — 7753×48—47.
TYLMAN (Stanislas), Kolonia Weglowo (Pologne), 12-11-04. — 15820×50—30.
TYLMAN, née TOMCZAK, Luciny (Pologne), 04-09-11. — 15820×50—30.
UBEDA (Alphonse), Pulpi (Espagne), 11-10-06. — 11223×50—84.
UBEDA, née CAPARROS, Aguilas (Espagne), 11-02-15. — 11223×50—84.
UGHETTA (Tercisia), Cunéo (Italie), 02-03-14. — 10689×40—47.
VALERO (Manuel), Albatera (Espagne), 03-08-19. — 12835×50—92.
VARTAN (Georges), Champigneulles (Meurthe-et-Moselle), 26-08-12. — 26774×47—99.
VARTAN, née MAYER, Nagyarovar (Hongrie), 09-12-14. — 26774×47—99.
VASQUEZ (Rogelio), Casablanca (Maroc), 14-04-28. — 3374×51—95.
VINCENZOTTO (Placido), Piavon (Italie), 23-06-28. — 12825×50—31.
WALCZAK (Adalbert), Rieganin Gut (Pologne), 05-04-05. — 10614×50—02.
WALCZAK, née SLOMIAN, Zajaczki (Pologne), 02-11-03. — 10614×50 02.
WEGRZYN (Stanislas), Borki (Pologne), 28-03-99. — 51155×38—62.
WELNIASCH, née FRYDMAN, Siedlec (Pologne), 00-03-95. — 12985×48—75.
YACOUB (Mikael), Inkzik (Syrie), 00-00-07. — 2153×51—98.
YACOUB, née ISSA, Kenseppa (Syrie), 00-00-20. — 2153×51—98.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ALBERTI, née CHAPUT, Angers (Maine-et-Loire), 02-10-83. — 80328×28—75.
BERTI, née ARAZAN, Cébazan (Hérault), 15-07-00. — 35187×33—34.
BONEU, née MATIGNON, Puisserguier (Hérault), 06-12-94. — 18123×35—31.
CIFRE, née MURILLO, Boujan-Saint-Libron (Hérault), 18-03-99. — 33889×44—31.
NAVARRO, née HILSON, Asnières (Seine), 09-08-90. — 12557×50—31.
PIERRARD, née CARTIGNY, Douzy (Ardennes), 18-12-82. — 18721×50—08.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ALAPONT (Anne-Marie), Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), 05-08-50. — 27507×48—13.
AMZALLAG (André), Rabat (Maroc), 06-10-44. — 3770×51—13.
AMZALLAG (Claude), Rabat (Maroc), 09-02-46. — 3770×51—13.
AMZALLAG (Mireille), Rabat (Maroc), 06-11-47. — 3770×51—13.
BALDISSERRI (Julien), Bologne (Italie), 20-02-35. — 18103×34—38.
BALDISSERRI (François), Grenoble (Isère), 26-07-48. — 18103×34—38.
BALDISSERRI (Mireille), Lans (Isère), 06-09-39. — 18103×34—38.
BOJO (Anne-Marie), Gigny (Yonne), 20-09-39. — 12802×50—89.
BOJO (Jean), Gigny (Yonne), 26-05-35. — 12802×50—89.
BOJO (Marie-Madeleine), Gigny (Yonne), 29-09-45. — 12802×50—89.
BOUCHARD (Emile), San Germano Chisone (Italie), 30-12-33. — 11915×50—83.
BOUCHARD (Guido), San Germano Chisone (Italie), 08-07-35. — 11915×50—83.
FABISCH (Jean), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 26-03-18. — 12803×50—62.
FABISCH (Elisabeth), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 29-05-44. — 12803×50—62.
FOCHESATO (Jean), Villematier (Haute-Garonne), 26-01-35. — 11101×38—82.
FOCHESATO (Yvette), Roqueserière (Haute-Garonne), 17-01-43. — 11101×38—82.
GIEL (Gigna), Beauvais (Oise), 12-12-33. — 23565×46—27.
GIEL (Irène), Vernon (Eure), 15-04-45. — 23565×46—27.
GIEL (Michel), Vernon (Eure). — 28-01-47. — 23565×46—27.
GIEL (Monique), Fours (Eure), 13-12-43. — 23565×46—27.
GIEL (Sophie), Cracovie (Pologne), 04-05-37. — 23565×46—27.
GIUDICE (Giovani), n Casablanca (Maroc), 25-09-30. — 3380×51—95.
GIUDICE (Giuseppe), Casablanca (Maroc), 10-04-32. — 3380×51—95.
GIUDICE (Salvatore), Casablanca (Maroc), 24-08-39. — 3380×51—95.
GIUDICE (Gildo), Casablanca (Maroc), 14-07-44. — 3380×51—95.
GONERA (Ginette), Amiens (Somme), 27-09-39. — 12543×50—78.
GUERREIRO (Jean), Meknès (Maroc), 11-04-43. — 3523×51—95.
GUERREIRO (Marie-Thérèse), Ifrane (Maroc), 30-09-32. — 3523×51—95.
GUERREIRO (Odette), Ifrance (Maroc), 14-08-34. — 3523×51—95.
HACE (Françoise), Châlons-sur-Marne, 20-03-42. — 24201×47—51.
HACE (Michel), Vouzy (Marne), 22-05-45. — 24201×47—51.
HEUGHEBAERT (Pierre), la Pyle (Eure), 22-10-40. — 15707×50—27.
HEUGHEBAERT (Jacques), la Pyle (Eure), 17-11-39. — 15707×50—27.
HEUGHEBAERT (Michel), la Pyle (Eure), 15-04-43. — 15707×50—27.
HEUGHEBAERT (Daniel), la Pyle (Eure), 19-10-46. — 15707×50—27.
HEUGHEBAERT (Jacqueline), la Pyle (Eure), 21-10-45. — 15707×50—27.
HEUGHEBAERT (Janine), la Pyle (Eure), 21-10-45. — 15707×50—27.
LENFANT (Paul), Tuyen-Quang (Tonkin), 25-09-42. — 3489×22—67.
LENFANT (Jeanne), Hoang-Su-Phi (Tonkin), 14-08-40. — 3489×22—67.
LENFANT (Thérèse), Tuyen-Quang (Tonkin), 27-12-43. — 3489×22—67.
LUCON (Jean), Arzeus (Aude), 05-08-32. — 11707×40—11.
LUCON (Joselle), Arzeus (Aude), 22-04-34. — 11707×40—11.
PAPADOPOULOS (Hélène), Paris, 08-11-50. — 34298×48—75.
POZZI (Danilo), Monaco (Principauté), 03-09-35. — 14789×50—97.
SALOMON (Jean), Mondelange (Moselle), 04-07-37. — 15177×48—57.
SALOMON (Raymond), Talange (Moselle), 27-07-39. — 15177×48—57.
SALOMON (René), Hagondange (Moselle), 30-08-41. — 15177×48—57.
SALOMON (Henri), Talange (Moselle), 12-03-45. — 15177×48—57.
SALOMON (Gaby-Richard), Marange-Silvange (Moselle), 22-12-49. — 15177×48—57.
SALOMON (Jeanne), Mondelange (Moselle), 06-05-35. — 15177×48—57.
SALOMON (Anne-Marie), Talange (Moselle), 13-08-47. — 15177×48—57.
TURELLA (Joseph), Larroque (Gers), 22-09-32. — 7753×48—47.
TYLMAN (Jean), Molières-sur-Cèze (Gard), 14-02-32. — 15820×50—30.
TYLMAN (Stanislas), Molières-sur-Cèze (Gard), 25-03-34. — 15820×50—30.
TYLMAN (Henryk), Meyrannes (Gard), 25-05-38. — 15820×50—30.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYLMAN (Liliane), Meyrannes (Gard), 21-01-35. — 15829 x 50—30.
TYLMAN (Christiane), Meyrannes (Gard), 18-08-43. — 15829 x 50—30.
VARTAN (Edmond), Sofia (Bulgarie), 05-09-37. — 26774 x 47—99.
VARTAN (Sylvie), Iskretz (Bulgarie), 15-08-44. — 26774 x 47—99.
WALCZAK (Alexandre), Fargniers (Aisne), 09-11-33. — 10614 x 50—02.
WALCZAK (Bogdan), Zajaczki (Pologne), 23-01-38. — 10614 x 50—02.
YACOUB (Selim), Inkzik (Syrie), 26-10-42. — 2153 x 51—98.
YACOUB (Georges), Tananarive (Madagascar), 28-12-49. — 2153 x 51—98
YACOUB (Nadia), Saïda (Liban), 15-10-45. — 2153 x 51—98.
YACOUB (Samira), Inkzik (Syrie), 25-06-39. — 2153 x 51—98.
YACOUB (Marie), Inkzik (Syrie), 24-10-35. — 2153 x 51—98.
YACOUB (Georgette), Tananarive (Madagascar), 23-10-47. — 2153 x 51—98.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
HENRI SCHNEITER.

Décret du 3 juin 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français :

ALMECIJA (Segura-Ange), Fes (Maroc), 14-11-29. — 7381 x 51—95.
ANTONIOTTI (Alfredo), Mulazzo (Italie), 16-09-13. — 17419 x 50—74.
ARZOUNIAN (Guiragos), Beyrouth (Liban), 00-00-25. — 5803 x 50—84.
AYMERICH (Jacques), Saint-Feliu de Guixols (Espagne), 22-12-94. — 34369 x 38—66.
BARROS (Ignacio), Rivera de Cardos (Espagne), 06-08-06. — 17447 x 50—09.
BARROS, née POL, Sort (Espagne), 09-03-07. — 17447 x 50—09.
BAVOSI (Charles), Pamiers (Ariège), 23-03-89. — 12548 x 50—34.
BENAVENTE (Antoine), Port-Lyautey (Maroc), 15-07-29. — 7374 x 51—95.
BERTOCCHI (Joseph), Peia (Italie), 31-03-88. — 31864 x 33—75.
BERTOCCHI, née DELLA TORRE, Gandino (Italie), 25-03-07. — 31864 x 33—75.
BETEMPS, née BIOLEY, Fenis (Italie), 21-12-14. — 19650 x 50—75.
BETEMPS (Jean), Saint-Marcel (Italie), 21-09-11. — 19650 x 50—75.
BIXACONILL (Josefa), Arros (Espagne), 27-12-26. — 7813 x 51—75.
BOJKO (Théodor), Zulin Stryj (Pologne), 19-01-07. — 23923 x 49—78.
BOJKO, née KRYSKIW, Dobrowlany (Pologne), 02-01-16. — 23923 x 49—78.
BON (Daniel), Londres (Grande-Bretagne), 15-01-20. — 16687 x 50—93.
BRAEM (Oscar), Wervicq (Belgique), 05-08-10. — 22070 x 50—59.
BRIGATI (Giovanni), Nembro (Italie), 03-02-07. — 10254 x 50—78.
BRIGATI, née CARRARA, Pradalunga (Italie), 14-10-10. — 10254 x 50—78.
BROUSSE, née DEFOY, Villers (Belgique), 25-03-12. — 13713 x 50—30.
BRUNO (Barthélemy), San Francisco (U. S. A.), 12-01-10. — 19471 x 49—06.
BUCHACA (José), Organa (Espagne), 04-12-12. — 27438 x 46—06.
BZDENGA (François), Datteln (Allemagne), 07-03-15. — 16617 x 50—62.
BZDENGA, née MUCHA, Recklinghausen (Allemagne), 22-03-18. — 16617 x 50—62.
CALI (Gaetane), Bizerte (Tunisie), 25-08-28. — 6975 x 51—96.
CAPOVILLA (Armando), Cogollo (Italie), 28-08-22. — 11779 x 40—47.
CHANTITCH (Strahynia), Gratz (Autriche), 11-06-21. — 9077 x 50—75.
COGULES (François), Aren (Espagne), 29-06-79. — 14902 x 31—11.
COLORICCHIO (Latino), Pozzuolo del Friuli (Italie), 07-02-12. — 16117 x 48—07.
CONTE (Rodolphe), Nilvange (Moselle), 11-11-09. — 1551 x 51—78.
CRESPI (Lina), Novi di Modena (Italie), 31-01-28. — 7376 x 51—95.
CZAJKOWSKI (Wieslaw), Kalusz (Pologne), 30-06-14. — 2224 x 50—83.
DALESSIO, née BOCCIARDI, Castelfranco (Italie), 10-09-21. — 3628 x 51—13.
DAVI (Robert), Chianoc (Italie), 20-04-07. — 2763 x 40—69.
DI MANNO (Saverio), Terelle (Italie), 30-03-03. — 212 x 51—75.
DI MANNO, née GROSSI, Terelle (Italie), 21-01-07. — 212 x 51—75.
DIEZ (Benigno), Hinojal de Riopisuerga (Espagne), 13-02-88. — 15897 x 50—49.
DLUGOSZ (Héléna), Grabow (Pologne), 03-06-01. — 6691 x 51—86.
DLUGOSZ (Joseph), Blazowa (Pologne), 01-06-07. — 17440 x 50—77.
DLUGOSZ, née MALEC, Lipnik (Pologne), 13-03-13. — 17440 x 50—77.
DOMINGUES (Alexandre), Gulpilhares (Portugal), 06-10-06. — 4279 x 36—51.
DOMINGUES, née DA SILVA (Couto), Marinha (Portugal), 06-12-07. — 4279 x 36—51.
EGHICHEYAN, née MIRMIRIAN, Cesaree (Asie Mineure), 01-06-14. — 18731 x 40—75.
EGHICHEYAN (Garabed), Divrik (Asie Mineure), 09-05-09. — 18731 x 40—75.
ESTEVES (José), Tavira (Portugal), 10-05-16. — 400582 x 46—95.
ESTEVES, née MATEO, Cadix (Espagne), 16-03-22. — 400582 x 46—95.
FAIMALI (Antoine), Gropparello (Italie), 30-07-27. — 8407 x 49—78.
FALCATI (Rino), Fontanelle (Italie), 25-09-29. — 515 x 51—32.
FARERI (François), Tripoli (Italie), 19-12-28. — 7390 x 51—96.
FAUCHERON, née FLUZIN, Villers la Bonne Eau (Belgique), 01-06-03. — 6268 x 49—08.
FEIGEL (Louis), Ingolstadt (Allemagne), 14-08-07. — 23639 x 47—54.
FERRERO (Adrien), Béziers (Hérault), 30-12-02. — 27765 x 24—34.
FERRER (Bernardino), Valenua (Espagne), 20-05-11. — 29411 x 37—34.
FOGLIATI (Dominique), San Stefano Belbo (Italie), 18-11-05. — 23981 x 34—13.
FUNARIO (Bernard), Au Khanguet (Tunisie), 25-09-29. — 7248 x 51—96.
GABRYS (Waclaw), Kosmow (Pologne), 27-09-19. — 17496 x 50—68.
GAILLARD (Oscar), La Roche (Suisse), 03-09-10. — 15290 x 50—01.
GARCIA, née MARTINEZ, Edrozo (Espagne), 24-06-99. — 13843 x 50—78.
GARCIA (Pédro), Belver de Los Montes (Espagne), 13-05-95. — 13843 x 50—78.
GATTI (Luigi), Gossolengo (Italie), 20-06-22. — 1261 x 51—61.
GENOVESE (Joseph), Tunis, 27-02-15. — 7250 x 51—96.
GENOVESE, née LODICO, Tunis, 01-12-18. — 7250 x 51—96.
GLIKLICH (Lejzor), Varsovie (Pologne), 23-12-12. — 1213 x 48—75.
GOLDBERG (Jenni), Leipzig (Allemagne), 04-10-19. — 5626 x 51—75.
GOLDWERGER (Léon), Kalusz (Pologne), 18-11-95. — 14930 x 48—43.
GOLDWERGER, née MENDELSON, Torun (Pologne), 10-03-06. — 14930 x 48—43.
GRYNCAJGIER (Leibus), Jarky (Pologne), 00-06-00. — 4063 x 51—75.
HIRSCHLER, née BLUM, Sarrebruck (Sarre), 01-05-01. — 15124 x 50—69.
HIRSCHLER (Dora), Sarrebruck (Sarre), 13-05-28. — 15125 x 50—69.
IBANEZ, née POVEDA, Petrel (Espagne), 25-01-95. — 13162 x 50—30.
IBANEZ (Louis), Novelda (Espagne), 25-05-86. — 13162 x 50—30.
INGARGIOLA (Antonino), Palerme (Italie), 03-11-97. — 7052 x 51—96.
JURYSIK (Bronislaw), Lwow (Pologne), 06-10-03. — 5337 x 50—21.
JURYSIK, née DOBRAS, Bogdanow (Pologne), 19-06-08. — 5337 x 50—21.
KALMUCKI (Edwin), Izbiczno (Pologne), 25-11-19. — 17498 x 50—62.
KAPITAN (Martin), Kopria Ivanets (Yougoslavie), 08-11-00. — 9464 x 32—86.
KIEFER (Nicolas), Ham-sous-Varsberg (Moselle), 17-04-09. — 26105 x 46—57.
KOSA (Michel), Ujpest (Hongrie), 29-09-28. — 17567 x 50—38.
LEANDRIS (Pasquale), Zoppola (Italie), 17-04-09. — 35143 x 33—31.
LEANDRIS, née ALTAN, Sesto Al Reghena (Italie), 18-09-10. — 35143 x 33—31.
LECOMPTE (Omer), Mater (Belgique), 21-05-08. — 19005 x 46—60.
LIBAI (Etienne), Bogso (Cameroun), 23-03-22. — 7050 x 51—98.
LIBAI, née NGO MAA NTAP, Sakbayeme (Cameroun), 19-04-31. — 7050 x 51—98.
LION (Adolphe), Constance (Allemagne), 21-06-01. — 13146 x 50—69.
LION, née SALOMON, Deutsch Eylau (Allemagne), 29-01-08. — 13146 x 50—69.
LISZKOWSKI (Eugeniusz), Etary Sacz (Pologne), 25-08-12. — 18396 x 50—78.
LOSILLA (Ezequiel), Casablanca (Maroc), 21-07-29. — 7546 x 51—95.
LUGOWIAK (Antoine), Sevinghausen (Allemagne), 07-11-10. — 13772 x 50—62.
LUGOWIAK, née RAJCZAK, Recklinghausen (Allemagne), 18-05-15. — 13772 x 50—62.
MANENTE (Italo), Conegliano (Italie), 06-10-20. — 16308 x 50—76.
MARINO, née PESSIONE, Castelmagno (Italie), 27-05-15. — 17499 x 50—83.

MARTOS (Emmanuel), Santos (Brésil), 02-03-17. — 16709×50—92.
MAS, née DAWIDOWA, Udy (U. R. S. S.), 21-03-26. — 16314×48—34.
MASCARO (Antonio), Soller (Espagne), 24-05-06. — 13100×40—22.
MEDINA (José), Valencia (Espagne), 11-02-20. — 4258×51—75.
MINAZZOLI (Achille), Boca (Italie), 28-07-03. — 16532×40—75.
MORI (Joseph), Mulazzo (Italie), 07-08-07. — 201809×43—69.
MOZERSKI (Adolphe), Janow (Pologne), 09-10-00. — 15985×37—53.
MULAZZANI (Willi), Trezzo Sull Adda (Italie), 09-07-25. — 34102×48—75.
NEUSTEIN (Léopold), Lwow (Pologne), 03-02-91. — 20131×48—47.
NEUSTEIN, née GROSS, Wroblik (Pologne), 19-08-95. — 20431×48—47.
NICOGOSSIAN (Kervok), Afid Kara Issar (Asie Mineure), 15-03-04. — 30114×38—69.
NICOGOSSIAN, née ZACHARIAN, Gayva (Asie Mineure), 05-10-00. — 30114×38—69.
NOURALY (Mazaraly), Tuléar (Madagascar), 10-06-31. — 2651×51—98.
OLIVARES (Antoine), Murcia (Espagne), 31-05-22. — 13331×50—13.
PAOLOZZI (Benedetto), Cervaro (Italie), 02-11-86. — 1199×49—75.
PAOLOZZI, née VALLE, Alvito (Italie), 25-09-90. — 1199×49—75.
PAOLUCCI (Guido), Sillano (Italie), 30-09-05. — 31071×37—13.
PEDEGAI (Angelo), Mariago (Italie), 15-05-21. — 43764×45—24.
PEREZ (Mario), Santa Maria de Tauria (Portugal), 05-10-29. — 7528×51—96.
PEZANT, née DUPONT, Chenée (Belgique), 24-05-12. — 13722×50—63.
PIRRELLO, née PIRRELLO, Lercara Friddi (Italie), 08-09-19. — 2539×51—96.
PIRRELLO (Conrad), Lercara Friddi (Italie), 25-05-08. — 2539×51—96.
PODILSKY (Pierre), Novorosyk (Russie), 15-01-98. — 22144×32—91.
PONZIO (Vincent), Tunis, 26-01-18. — 3504×51—96.
PRALAT (Antoine), Wanne (Allemagne), 29-11-14. — 15117×50—59.
PRATELLI (Adolphe), Calcinaia (Italie), 23-08-97. — 23096×48—13.
PRATELLI, née GIUNTINI, Lari (Italie), 24-03-02. — 23096×48—13.
RAIK, née BRUK, Climovici (Russie), 21-12-00. — 7125×49—75.
RAZON, née PARDO, Andrinople (Turquie), 03-11-05. — 7527×51—95.
RODOLOSI (Joseph), Sfax (Tunisie), 21-11-21. — 7090×51—96.
ROIG (José), Sierra Engarceran (Espagne), 25-01-28. — 2915×51—34.
ROSSO (François), Agrigente (Italie), 28-04-02. — 9031×47—96.
ROSSO, née BAIATA, Tunis, 20-06-98. — 9031×47—96.
SAFONOFF (Basil), Kalouga (Russie), 01-01-01. — 15866×50—67.
SALIS (Joseph), Selargius (Italie), 08-01-23. — 7249×51—96.
SALIS, née DI CHIARA, le Kef (Tunisie), 06-12-28. — 7249×51—96.
SARTINI, née CROBU, Garn Alfaya (Tunisie), 19-08-15. — 7096×51—96.
SCHOUPPE (Alphonse), Herzelle (Belgique), 25-06-86. — 40572×34—75.
SCOLLO (Jean), Tunis, 08-05-12. — 7124×51—96.
SCOLLO, née MURANA, Pantellaria (Italie), 13-12-17. — 7124×51—96.
SERAPHIM (Joseph), Jérusalem (Palestine), 14-01-84. — 8549×49—75.
SERRA (Joseph), la Goulette (Tunisie), 06-01-28. — 7126×51—96.
SOBIAK (Czeslaw), Chraplewo (Pologne), 04-09-29. — 17599×50—63.
SOMA (Candide), Roccaforte Mondevi (Italie), 03-10-27. — 14142×50—83.
SPINELLI (Léon), Pontevico (Italie), 08-08-22. — 21589×43—02.
STARCK, née PAWLAK, Drewer (Allemagne), 22-03-14. — 455×50—57.
STASZKOW (Elias), Czukiew (Pologne), 28-07-04. — 40830×32—54.
STASZKOW, née ZDRINYK, Czukiew (Pologne), 20-06-12. — 40830×32—54.
STIEL (Paul), Radlin (Pologne), 09-12-19. — 17289×50—62.
STIEL, née SZEFLER, Mamliez (Pologne), 08-10-26. — 17289×50—62.
STRAWTSCHINSKY (David), Petrokoff (Pologne), 17-03-89. — 17504×48—75.
STRAZZERA, née ALLEGRO, la Goulette (Tunisie), 29-09-05. — 7128×51—96.
STRAZZERA (Rosario), Trapani (Italie), 04-04-97. — 7128×51—96.
TAVITIAN (Garabed), Constantinople (Turquie), 31-12-22. — 25372×48—69.
TELIGA (Czeslaw), Bieleny (Pologne), 23-09-21. — 4158×48—62.
TERRANA (Michel), la Manouba (Tunisie), 20-03-14. — 7129×51—96.
TERRANA, née LOMBARDO, Tunis, 15-05-20. — 7129×51—96.
TORRECILLA (Marc), Calasparra (Espagne), 28-07-85. — 17833×50—13.
TOVAR (Joseph), Oran (Algérie), 06-02-97. — 15837×17—92.
TOVAR, née MARTINEZ, Sainte-Barbe-du-Tlelat (Oran), 08-10-03. — 15837×17—92.
VALENZA (Joseph), Tunis, 03-05-11. — 7251×51—96.
VALENZA, née CALAMITA, Tunis, 01-10-10. — 7251×51—96.
VINAL, née MANZANO, Grenade (Espagne), 11-06-13. — 7177×51—95.
VISTALLI (Olimpio), Cornalba (Italie), 08-08-14. — 13835×50—01.
VOLLMER (Rudolf), Hambourg (Allemagne), 10-01-09. — 7344×51—95.
WOJDOWSKI (Thomas), Kirchlinde (Allemagne), 02-08-19. — 17399×50—62.
WOJDOWSKI, née LASKA, Zborow (Pologne), 29-10-23. — 17399×50—62.
ZAGAJ (Stanislawa), Galouki (Pologne), 11-06-03. — 6973×50—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BAVOSI, née LEYDIER, Pouzolles (Hérault), 16-11-92. — 12548×50—34.
COGULES, née BRAU, Belcastel et Buc (Aude), 24-09-79. — 14902×31—11.
MINAZZOLI, née LEFEBVRE, Thélus (Pas-de-Calais), 13-04-09. — 16532×40—75.
RICHTER, née PAILLARD, Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 18-02-71. — 21588×50—75.
WIERZBICKA, née RUDMANN, Colmar (Haut-Rhin), 06-05-10. — 3436×49—74.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française:

BARROS (Raymond), Toulouse (Haute-Garonne, 14-02-34. — 17447×50—09.
BARROS (Irène), Seix (Ariège), 06-08-44. — 17447×50—09.
BETEMPS (Franco), Nus Fenis (Italie), 15-12-39. — 19650×50—75.
BOJKO (Stéphane), Chalo-Saint-Mars (Seine-et-Oise), 14-01-45. — 23923×49—78.
BOJKO (Jean-Pierre), Etampes (Seine-et Oise), 11-05-41. — 23923×49—78.
BOJKO (Olga), Etampes (Seine-et-Oise), 02-04-43. — 23923×49—78.
BOJKO (Maria), Etampes (Seine-et-Oise), 07-03-40. — 23923×49—78.
BRIGATI (Maria), Nembro (Italie), 02-12-30. — 10254×50—78.
BRIGATI (Carmelina), Nembro (Italie), 04-11-33. — 10254×50—78.
BRIGATI (Vincenzo), Nembro (Italie), 12-03-38. — 10254×50—78.
BRIGATI (Serafina), Nembro (Italie), 26-05-40. — 10254×50—78.
BZDENGA (Jeannot), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 03-06-42. — 16617×50—62.
BZDENGA (Nicole), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 26-08-50. — 16617×50—62.
DI MANNO (Rosino), Terelle (Italie), 06-10-32. — 212×51—75.
DI MANNO (Vincent), Paris, 31-08-39. — 212×51—75.
DLUGOSZ (Jean-Pierre), Meaux (Seine-et-Marne), 12-05-49. — 17449×50—77.
DOMINGUES (Jacques), Reims (Marne), 17-07-47. — 4279×36—51.
DOMINGUES (Agnès), Reims (Marne), 13-06-50. — 4279×36—51.
EGHICHEYAN (Alain), Paris, 03-06-14. — 18731×40—75
ESTEVES (Joao), Rabat (Maroc), 16-07-43. — 400582×46—95.
ESTEVES (Antoine), Rabat (Maroc), 06-12-44. — 400582×46—95.
ESTEVES (José), Rabat (Maroc), 10-12-47. — 400582×46—95.
ESTEVES (Pierre), Rabat (Maroc), 26-01-51. — 400582×46—95.
GENOVESE (Marie), Tunis (Tunisie), 01-01-38. — 7250×51—96.
GLIKLICH (Aline), Paris, 17-10-48. — 1243×48—75.
LEANDRIS (Elio), Toulouse (Haute-Garonne), 05-09-40.— 35143×33—31.
LEANDRIS (René), Fronton (Haute-Garonne), 11-11-46. — 35143×33—31.
LIBAI (Hermine), Ilanga Eseka (Cameroun), 04-06-49. — 7050×51—98.
MASCARO (Antonio), Beauvais (Oise), 16-08-32. — 13100×40—22.
PIRRELLO (Joseph), Tunis (Tunisie), 11-06-45. — 2539×51—96.
PIRRELLO (Marie), Tunis (Tunisie), 21-01-43 — 2539×51—96.
RAZON (Sonia), Alexandrie (Egypte), 28-11-30. — 7527×51—95.
RAZON (Mona), Mogador (Maroc), 17-05 34. — 7527×51—95.
STIEL (Bernadette), Mazingarde (Pas-de-Calais), 08-08-50. — 17289×50—62.
TERRANA (Marie-Claire), Tunis (Tunisie), 31-01-40. — 7129×51—96.
VALENZA (Marie), Tunis (Tunisie), 01-03-36. — 7251×51—96.
VALENZA (Angèle), Tunis (Tunisie), 14-07-38. — 7251×51—96.
WOJDOWSKI (Edwin), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 12-02-47. — 17399×50—62.
WOJDOWSKI (Nadine), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 17-05-49. — 17399×50—62.

Art. 4 — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 501 de l'office des changes relatif aux comptes « Exportations. — Frais accessoires ».

(Comptes E.F.AC.)

SOMMAIRE

Titre Ier. — Ouverture et fonctionnement des comptes « Exportations. — Frais accessoires ».

Section I. — Ouverture et crédit des comptes E.F.AC.

A. — Dispositions générales.

B. — Centralisation des comptes E.F.AC.

C. — Conversion en francs des comptes E.F.AC. en devises et conversion en devises des comptes E.F.AC. en francs.

D. — Mise en report des sommes inscrites au crédit de comptes E.F.AC. en devises.

Section II. — Exportations ne donnant pas droit au bénéfice des comptes E.F.AC.

Section III. — Calcul des pourcentages à inscrire en compte E.F.AC.

Section IV. — Arbitrage ou échange des disponibilités des comptes E.F.AC.

I. — Arbitrages.

A. — Arbitrages réalisés à l'étranger.

B. — Arbitrages réalisés en France.

II. — Echanges.

III. — Dispositions communes aux arbitrages et aux échanges.

Section V. — Cession à un tiers des disponibilités des comptes E.F.AC.

Section VI. — Rapatriement définitif des sommes inscrites en comptes E.F.AC.

Titre II. — Utilisation des disponibilités des comptes « Exportations. — Frais accessoires ».

I. — Opérations dispensées d'une autorisation de l'office des changes.

II. — Opérations subordonnées à une autorisation de l'office des changes.

III. — Comptes E.F.AC. de libre utilisation (3 p. 100).

ANNEXES

Annexe A. — Exportations ouvrant droit à l'inscription en compte E.F.AC. d'un pourcentage de 15 p. 100.

Annexe B. — Arbitrages réalisés en France au moyen des disponibilités des comptes E.F.AC.

Annexe C. — Autorisations permanentes de cession des disponibilités des comptes E.F.AC.

L'avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, a codifié les principales règles applicables à la réalisation et au payement des importations et des exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger.

Il paraît nécessaire de procéder également à une refonte et à une codification du régime des comptes « Exportations. — Frais accessoires » qui, institué au début de l'année 1948, a été fréquemment remanié et assoupli depuis trois ans.

Tel est l'objet du présent avis, qui reprend l'ensemble des dispositions de la réglementation des changes en la matière, à l'exception, toutefois, en raison de leur caractère très particulier, de celles qui concernent les comptes E.F.AC. des éditeurs exportateurs ainsi que ceux des ressortissants des industries hôtelières et propriétaires de casino.

Sont abrogés les textes énumérés ci-après :

Avis n° 318 publié au *Journal officiel* du 21 avril 1948 ;
Avis n° 373 publié au *Journal officiel* du 25 janvier 1949 ;
Avis n° 415 publié au *Journal officiel* du 22 février 1950 ;
Avis n° 473 (titre III) publié au *Journal officiel* du 3 octobre 1950 ;
Avis n° 476 publié au *Journal officiel* du 25 octobre 1950 ;
Avis n° 499 (§ IV) publié au *Journal officiel* du 31 mai 1951 ;
Avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 14 janvier 1949 (1).

(1) C'est par suite d'une erreur d'impression que l'avis n° 483 de l'office des changes (chap. II, titre IV, § III, 1°) renvoie, en ce qui concerne cet avis aux exportateurs, au *Journal officiel* du 14 juillet 1949.

TITRE Ier

Ouverture et fonctionnement des comptes « Exportations. Frais accessoires ».

SECTION I

OUVERTURE ET CRÉDIT DES COMPTES E.F.AC.

A. — *Dispositions générales.*

1° Les exportateurs, après avoir encaissé (2) le produit de leurs exportations régulièrement domiciliées, sont dispensés, à concurrence d'un pourcentage de ce produit calculé suivant les règles fixées à la section III ci-dessous, de l'obligation de cession imposée par la réglementation des changes ;

2° Les sommes ainsi conservées par les exportateurs sont portées au crédit de comptes spéciaux, dénommés comptes « Exportations. — Frais accessoires » (comptes E.F.AC.), ouverts à leur nom, sans autorisation de l'office des changes, chez les intermédiaires agréés domiciliataires des exportations correspondantes. En aucun cas, ces sommes ne peuvent être comptabilisées dans des comptes ouverts directement à l'étranger au nom des exportateurs.

3° Les disponibilités des comptes E. F. AC. peuvent être utilisées par les titulaires de ces comptes pour procéder, dans les conditions prévues par le présent avis, à des règlements à l'étranger entrant dans l'une des catégories énumérées au titre II ;

4° Les comptes E. F. AC. sont, soit des comptes en devises, soit des comptes en francs, selon que l'encaissement des exportations correspondantes a été effectué en devises ou en francs.

Des comptes distincts sont ouverts pour chaque devise. De même, en ce qui concerne les comptes en francs, des comptes distincts sont ouverts selon la nationalité du compte étranger en francs par le débit duquel le compte E. F. AC. est alimenté ;

5° Tout compte E. F. AC. en devises est désigné par l'indication de la devise au moyen de laquelle il est alimenté. Exemple : compte E. F. AC. dollars U. S. A., compte E. F. AC. francs belges, etc...

Tout compte E. F. AC. en francs est affecté d'une nationalité correspondant à la nationalité du compte étranger en francs par le débit duquel il est alimenté. Il existe donc des comptes E. F. AC. « Danemark » en francs, des comptes E. F. AC. « Belgique » en francs, comme il existe des comptes étrangers danois, des comptes étrangers belges, etc. Les comptes E. F. AC. alimentés par le débit des comptes « francs libres » sont intitulés comptes E. F. AC. « francs libres » ;

6° Aucune inscription au crédit d'un compte E. F. AC. ne peut être faite après que la contre-valeur en francs des sommes encaissées par l'exportateur a été portée à son compte intérieur ;

7° Les exportateurs qui reçoivent des avances sur commandes de leurs acheteurs étrangers sont autorisés à se faire ouvrir, chez un intermédiaire agréé de leur choix (3), des comptes E. F. AC. fonctionnant dans les mêmes conditions que les comptes E. F. AC. correspondant à des exportations déjà effectuées, à la double condition suivante :

a) Les intéressés sont en mesure de justifier de l'existence d'un contrat commercial ;

b) Ils prennent l'engagement de domicilier ultérieurement aux caisses de l'intermédiaire agréé qui tient le compte E. F. AC. les exportations ainsi réglées par avance.

En cas d'annulation du contrat commercial, les demandes d'acquisition de moyens de payement présentées à l'office des changes, en vue du remboursement de l'avance sur commande, ne sont éventuellement autorisées qu'à concurrence du montant de cette avance déduction faite des sommes portées en compte E. F. AC.

B. — *Centralisation des comptes E. F. AC.*

Les comptes E. F. AC. ouverts dans une même devise, chez plusieurs intermédiaires agréés, au nom d'un même exportateur, peuvent être librement virés entre eux, sur demande adressée par l'exportateur à l'intermédiaire agréé sur les livres duquel est ouvert le compte à débiter. La même disposition est applicable pour les comptes E. F. AC. en francs de même nationalité ouverts chez plusieurs intermédiaires agréés au nom d'un même exportateur.

Chaque virement doit donner lieu à l'envoi par l'intermédiaire agréé qui tient le compte débité à l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer d'un avis indiquant, sous sa responsabilité, le nom et l'adresse du titulaire du compte débité et la qualification précise de ce compte, c'est-à-dire la devise en laquelle il est exprimé ou, s'il s'agit d'un compte E. F. AC. en francs, sa nationalité.

Cet avis vaut autorisation, pour l'intermédiaire agréé chez lequel est tenu un compte E. F. AC. ayant même titulaire et même qualification, de créditer ce compte de la somme reçue.

(2) Par « encaissement », il faut entendre, selon que le règlement a lieu en devises ou en francs, le fait pour un exportateur :
Soit de faire verser par son débiteur les devises dont celui-ci est redevable au crédit du compte d'un intermédiaire agréé chez le correspondant de ce dernier à l'étranger ;
Soit de recevoir des francs par le débit d'un compte étranger en francs.

(3) Il va de soi que, dans l'hypothèse où l'avance sur commande s'applique à un contrat ayant donné lieu à la délivrance d'un accord préalable, le compte E. F. AC. ne peut être ouvert que dans les écritures de la banque domiciliataire de cet accord préalable.

C. — *Conversion en francs des comptes E. F. AC. en devises et conversion en devises des comptes E. F. AC. en francs.*

1° Un compte E. F. AC. en devises peut, sur demande adressée par son titulaire à l'intermédiaire agréé sur les livres duquel il est tenu, être converti en francs, après cession des devises sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas, au cours pratiqué le jour de la cession.

Les francs obtenus sont portés:

Au crédit d'un compte E. F. AC. « francs libres », si la devise cédée est le dollar des Etats-Unis ou le franc de Djibouti;

Au crédit d'un compte E. F. AC. en francs de la nationalité du pays de la devise cédée, dans les autres cas;

2° Un compte E. F. AC. en francs peut, sur demande adressée par son titulaire à l'intermédiaire agréé sur les livres duquel il est tenu, être librement converti en devises, dans les mêmes conditions qu'un compte étranger en francs de même nationalité (4).

La conversion s'effectue par achat de devises sur le marché libre ou sur le marché officiel, au cours pratiqué le jour de la conversion. Les devises acquises sont portées au crédit d'un compte E. F. AC. en devises.

D. — *Mise en report des sommes inscrites au crédit de comptes E. F. AC. en devises.*

Les disponibilités d'un compte E. F. AC. en devises peuvent, à la demande et pour le compte du titulaire, être mises en report, sans autorisation de l'office des changes, sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas.

SECTION II

EXPORTATIONS NE DONNANT PAS DROIT AU BÉNÉFICE DES COMPTES E. F. AC.

Sont exclues du bénéfice des comptes E. F. AC. les exportations suivantes:

a) Les exportations non domiciliées (5) (6), ce qui est le cas, notamment, des exportations sans payement et des exportations contre remboursement;

b) Les exportations réglées par la voie postale (6);

c) Les exportations faites sous le régime des échanges compensés ou de la compensation privée;

d) Les exportations de films français exploités à l'étranger;

e) Les exportations à destination des vallées d'Andorre.

SECTION III

CALCUL DES POURCENTAGES A INSCRIRE EN COMPTE E. F. AC.

1° Par modification des règles antérieures, les pourcentages à inscrire en compte E. F. AC. sont désormais calculés, non plus sur la valeur franco-frontière de l'exportation, mais sur le montant des sommes encaissées (2) en règlement de l'exportation. Si cet encaissement est supérieur au montant de la facture définitive, c'est sur la base de cette dernière que le calcul doit s'effectuer.

De même, s'il s'agit d'une avance sur commande, les pourcentages à inscrire en compte E. F. AC. sont calculés sur le montant des sommes encaissées, étant précisé que si ce montant est supérieur à celui que le contrat commercial prévoit au titre de cette avance, le calcul doit s'effectuer sur la base de ce dernier montant.

2° Les pourcentages à inscrire en compte E. F. AC. sont, en règle générale, fixés à 10 p. 100 des montants déterminés dans les conditions prévues au paragraphe 1° ci-dessus;

3° Toutefois, ce taux:

a) Est porté à 15 p. 100:

Pour les exportations à destination d'un pays quelconque, dès lors que le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres »;

Pour les exportations à destination des pays énumérés à l'annexe A jointe au présent avis, dont le règlement s'effectue dans les conditions précisées par ladite annexe;

b) Est limité à 6 p. 100 pour les exportations en consignation faites sous le régime de la vente au mieux;

4° Les frais de publicité engagés à l'étranger ainsi que les commissions dues aux représentants à l'étranger peuvent être déduits par l'exportateur du produit de son exportation, avant l'encaissement ou avant la cession de ce produit. En pareil cas, le montant ainsi prélevé doit être déduit des sommes à inscrire en compte E. F. AC. en application des dispositions précédentes;

5° Toute inscription en compte E. F. AC. de pourcentages supérieurs à ceux résultant de l'application des dispositions ci-dessus est subordonnée à l'autorisation préalable de l'office des changes.

SECTION IV

ARBITRAGE OU ÉCHANGE DES DISPONIBILITÉS DES COMPTES E. F. AC.

Les disponibilités des comptes E. F. AC. peuvent, sans autorisation préalable de l'office des changes, faire l'objet d'arbitrages ou d'échanges, dans les conditions définies ci-après.

I. — *Arbitrages.*

A. — *Arbitrages réalisés à l'étranger.* — Ces arbitrages ne peuvent porter que sur les disponibilités en devises figurant au crédit des comptes E. F. AC., que le compte E. F. AC. à débiter soit exprimé en devises ou, qu'étant exprimé en francs, les fonds utilisés aient été convertis en devises, soit dans les conditions prévues à la section I, § C, 2°) ci-dessus, soit à la suite d'un arbitrage ou d'un échange réalisé conformément aux dispositions du paragraphe B ou du paragraphe II ci-après.

B. — *Arbitrages réalisés en France.* — Peuvent être réalisés en France, sans autorisation préalable de l'office des changes, les arbitrages énumérés à l'annexe B jointe au présent avis.

II. — *Echanges.*

1° Les disponibilités des comptes E. F. AC., que ces comptes soient exprimés en devises ou en francs, peuvent faire l'objet d'échanges, sans autorisation préalable de l'office des changes.

Par échange, il faut entendre une opération pure et simple de troc excluant tout règlement de soulte en francs;

2° Les échanges portant sur des comptes E. F. AC. exprimés en devises se font sur la base des cours pratiqués sur le marché libre ou sur le marché officiel, selon le cas.

III. — *Dispositions communes aux arbitrages et aux échanges*

1° Les arbitrages et les échanges ne peuvent être faits qu'en vue d'un règlement déterminé entrant dans l'une des catégories énumérées au titre II du présent avis;

2° Ces opérations doivent être effectuées, à la demande du titulaire du compte, par l'intermédiaire agréé chargé du règlement;

3° A cette occasion, le titulaire du compte E. F. AC. est tenu de fournir à ladite banque les pièces justificatives que celle-ci estime nécessaires, dans les conditions prévues au titre II, § 1er ci-dessous.

Si les moyens de payement nécessaires au titulaire du compte E. F. AC. ne peuvent être obtenus qu'à la suite de plusieurs opérations successives d'arbitrage ou d'échange, les pièces justificatives doivent seulement être produites à l'appui de la dernière de ces opérations, sous réserve, bien entendu, que ces arbitrages ou échanges soient immédiatement consécutifs;

4° Si les comptes E. F. AC. par l'entremise desquels sont effectuées ces opérations sont tenus chez des intermédiaires agréés différents, chacun d'eux est tenu de remettre à l'autre un avis indiquant:

a) Le nom et l'adresse du titulaire du compte débité ouvert dans ses écritures;

b) La qualification précise de ce compte;

c) Que l'opération est faite en vertu du présent avis (titre Ier, section IV).

SECTION V

CESSION A UN TIERS DES DISPONIBILITÉS DES COMPTES E. F. AC.

1° Les disponibilités des comptes E. F. AC. sont personnelles. Leur cession à un tiers est subordonnée à l'autorisation de l'office des changes;

2° Les autorisations délivrées par l'office des changes peuvent avoir un caractère permanent ou n'être valables que pour une seule opération:

a) Les autorisations permanentes sont accordées lorsque l'opération réunit les conditions précisées à l'annexe C jointe au présent avis. Elles sont données par lettres revêtues du cachet de l'office, adressées aux cédants titulaires de comptes E. F. AC.

Les intermédiaires agréés peuvent, sur le vu de ces lettres et dans les conditions fixées par celles-ci, procéder aux opérations ainsi autorisées;

(1) Il est rappelé que:

a) Selon les dispositions de l'avis n° 296 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 3 février 1948, tout compte « francs libres » peut être débité librement pour conversion en devises considérées comme convertibles (c'est-à-dire, actuellement, le dollar des Etats-Unis et le franc de Djibouti) par achat de ces devises sur le marché libre;

b) Selon les dispositions de l'avis n° 481 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1950, tout compte étranger en francs (autre qu'un compte « francs libres ») peut être débité librement pour conversion en devises, à la double condition suivante:

La devise à acquérir est la devise du pays de la nationalité du compte à débiter,

Cette devise est négociée sur le marché libre ou sur le marché officiel.

(5) L'avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, dispose (chapitre II, titre IV, § III 2°) que les sommes nécessaires au règlement à l'étranger des frais de commission ou de publicité afférents à des exportations non domiciliées peuvent être déduites par les exportateurs des montants à rapatrier, sans autorisation particulière de l'office des changes, dans la limite des pourcentages dont l'inscription en compte E. F. AC. aurait été admise pour le pays considéré.

(6) Sous réserve de l'exception prévue, à cet égard, en faveur des éditeurs-exportateurs, par une instruction de l'office des changes aux intermédiaires agréés.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

b) Les autorisations particulières sont données, soit par lettres revêtues du cachet de l'office, soit sur présentation de demandes par les intermédiaires agréés dans la forme habituelle;

c) Dans l'un ou l'autre cas, si le compte E. F. AC. à créditer et le compte E. F. AC. à débiter sont tenus chez des intermédiaires agréés différents, l'intermédiaire agréé qui tient ce dernier compte doit remettre à l'intermédiaire agréé tenant le compte à créditer un avis indiquant:

Le nom et l'adresse du titulaire du compte débité;

La qualification précise de ce compte;

Les références de l'autorisation délivrée par l'office des changes (numéro de la lettre ou du dossier bancaire, selon le cas);

Le nom et l'adresse du bénéficiaire du transfert.

Cet avis vaut autorisation pour l'intermédiaire agréé qui reçoit le virement de créditer un compte E. F. AC. de même qualification que le compte débité, ouvert au nom du bénéficiaire du transfert.

SECTION VI

RAPATRIEMENT DÉFINITIF DES SOMMES INSCRITES EN COMPTES E. F. AC.

Les disponibilités des comptes E. F. AC. peuvent, à tout moment et sans autorisation de l'office des changes:

S'il s'agit d'un compte E. F. AC. en devises, être cédées en tout ou partie sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas, le produit de la cession étant porté au crédit du compte intérieur de l'exportateur;

S'il s'agit d'un compte E. F. AC. en francs, être virées en tout ou partie au crédit du compte intérieur de l'exportateur.

Cette cession ou ce virement présente un caractère définitif. L'office des changes n'est disposé, en aucun cas, à autoriser le reversement en compte E. F. AC. de sommes ainsi portées au crédit du compte intérieur de l'exportateur.

TITRE II

Utilisation des disponibilités des comptes E. F. AC.

Les disponibilités des comptes E. F. AC. peuvent être utilisées par les titulaires de ces comptes en vue des payements à l'étranger énumérés ci-après, à condition, sous réserve des possibilités d'arbitrage ou d'échange définies au titre I, section IV, ci-dessus, que ces payements soient à effectuer:

a) S'il s'agit d'un compte E. F. AC. en devises, dans la devise en laquelle ce compte est exprimé;

b) S'il s'agit d'un compte E. F. AC. en francs:

Par virement au crédit d'un compte « francs libres », lorsque le compte E. F. AC. à débiter est un compte E. F. AC. « francs libres »;

Par virement au crédit d'un compte étranger en francs de même nationalité que le compte E. F. AC. à débiter, dans les autres cas.

D'autre part, un compte E. F. AC. ne doit, en aucun cas, être rendu débiteur, alors même que son titulaire serait sur le point de procéder à des encaissements permettant de solder le découvert.

I. — *Opérations dispensées d'une autorisation de l'office des changes.*

Les payements afférents aux opérations suivantes peuvent être faits sans autorisation préalable de l'office des changes, étant précisé que l'exportateur est tenu, à l'occasion de chaque payement, de fournir à la banque sur les livres de laquelle est tenu le compte E. F. AC. utilisé, indépendamment des documents indiqués ci-dessous pour certaines catégories d'opérations, toutes les pièces justificatives que cette banque estime nécessaires, en vue de prouver:

Que le règlement à effectuer entre dans l'une des catégories énumérées ci-dessous;

Que la dépense est faite par le titulaire du compte E. F. AC. et non pour le compte d'un tiers;

Que le montant dont le prélèvement en compte E. F. AC. est demandé correspond au montant de la dépense tel qu'il résulte des pièces justificatives produites. Cette justification est fournie *a posteriori* si elle ne peut être produite avant la réalisation de l'opération:

a) Règlement de commissions dues à des représentants étrangers.

L'exportateur doit fournir à la banque une copie du contrat passé par lui avec son représentant ou toutes pièces en tenant lieu;

b) Règlement de frais de publicité (7);

c) Règlement de frais de voyages d'affaires à l'étranger.

Les devises inutilisées peuvent être réinscrites, sans autorisation de l'office des changes, en compte E. F. AC. au nom de l'exportateur;

d) Règlement de frais relatifs aux manifestations internationales (foires et expositions);

e) Règlement de primes d'assurance-transport en devises, à condition que le contrat d'assurances en exécution duquel ces primes doivent être réglées ait été autorisé par le ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances). Selon l'avis n° 362, modifié par l'avis n° 422, la prime en devises doit être versée, par la banque sur les livres de laquelle est tenu le compte E. F. AC. utilisé, au comité central des assurances maritimes, pour le compte de la société d'assurances bénéficiaire;

f) Règlement de frais de transport afférents à des licences d'exportation ou à des engagements de change libellés franco-destination;

g) Règlement de droits de douane consécutifs à des ventes effectuées franco-destination dédouanées;

h) Versement, à titre d'avance, du montant des indemnités d'avaries afférentes à des contrats d'assurance-transport exprimés en devises.

L'exportateur doit justifier à la banque, au moyen de la remise d'une copie du contrat d'avaries et d'une facture *pro forma*, le montant de la somme à transférer. Le produit du remboursement ultérieur de l'indemnité d'avaries par la compagnie d'assurances peut, sur justification de son montant, être versé au crédit du compte E. F. AC. initialement débité.

Si ce produit est supérieur au montant de l'avance précédemment consentie par l'exportateur à son acheteur étranger, la somme supplémentaire revenant à ce dernier peut être transférée, sans autorisation de l'office des changes, par le débit du compte E. F. AC. de l'exportateur.

Si, au contraire, ce produit est inférieur au montant de l'avance consentie par l'exportateur à son acheteur étranger, la somme représentant le trop-perçu par ce dernier doit être rapatriée et son montant peut être versé au crédit du compte E. F. AC. initialement débité;

i) Règlement des frais consulaires perçus par certains consulats étrangers en France, lorsque le payement en francs de ces frais s'avère impossible;

j) Financement d'importations portant sur des marchandises libérées en totalité ou à concurrence de contingents.

Ces importations doivent être faites sous le couvert de certificats d'importation, dans les conditions prévues par l'avis n° 483 de l'office des changes (chap. Ier, titre V, § II, 2°). Elles peuvent donner lieu à la délivrance d'autorisations de transferts préalables. Elles doivent être domiciliées chez la banque qui tient le compte E. F. AC. à débiter;

k) Acquisition en bourse à l'étranger, ou souscription, de valeurs mobilières étrangères (8).

II. — *Opérations subordonnées à une autorisation de l'office des changes.*

Sous réserve des dispositions du paragraphe III ci-après, tout payement à l'étranger par le débit d'un compte E. F. AC., afférent à une opération non visée au paragraphe Ier ci-dessus, est subordonné à l'autorisation préalable de l'office des changes.

Tel est le cas, notamment, des règlements correspondant aux opérations suivantes:

1° Importations portant sur des marchandises qui demeurent soumises à la prohibition générale d'entrée ou qui peuvent être importées sur le vu d'une déclaration autorisation d'importation:

a) Les marchandises à importer demeurent soumises à la prohibition générale d'entrée.

Ces importations ne peuvent être autorisées que si elles portent sur des matières premières, des biens d'équipement ou des marchandises nécessaires à la marche de l'entreprise considérée ou en relation avec son activité. Elles nécessitent la présentation de licences d'importation visées « sans délivrance de devises » par l'office des changes. Elles peuvent également donner lieu à la délivrance d'autorisations préalables. Les licences d'importation sont établies dans les conditions habituelles et sont déposées à l'office des changes, après avoir été domiciliées chez la banque qui tient le compte E. F. AC à débiter.

Pour le surplus, les règles fixées par l'avis n° 483 (chap. Ier, titre Ier, sections I et II) en ce qui concerne la délivrance, la durée de validité, la domiciliation, les modalités d'utilisation et le contrôle de l'utilisation des licences d'importation et des autorisations préalables sont applicables à ces importations. Toutefois, il est précisé que le règlement financier de telles importations doit être assuré, en totalité, au moyen des disponibilités du compte E. F. AC., tant pour le prix d'achat de la marchandise que pour les frais de son transport ou autres frais accessoires, notamment le fret.

D'autre part, ces importations peuvent être réalisées par l'entremise du concessionnaire en France d'une firme étrangère;

(7) Une instruction adressée par l'office des changes aux intermédiaires agréés a fixé les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer ces règlements, lorsque le titulaire du compte E. F. AC. désire confier ses ordres pour l'étranger à une agence de publicité en France.

(8) Les conditions d'application de cette mesure ont fait l'objet d'une instruction adressée par l'office des changes aux intermédiaires agréés.

b) Les marchandises peuvent être importées sur le vu d'une déclaration autorisation d'importation.

Les déclarations autorisations d'importation souscrites, dans les conditions habituelles, en vue de ces importations, sont déposées à l'office des changes, après avoir été domiciliées chez la banque qui tient le compte E. F. AC. à débiter. Elles sont visées « sans délivrance de devises ».

Pour le surplus, les règles fixées par l'avis n° 483 (chap. Ier, titre II, § II, B) en ce qui concerne la délivrance, la durée de validité, la domiciliation, les modalités d'utilisation et le contrôle de l'utilisation des déclarations autorisations d'importation sont applicables à ces importations;

2° Investissements à l'étranger, tels que création de bureaux de vente, de filiales, etc.

Les demandes d'autorisation pour de tels investissements doivent être présentées à l'examen de l'office des changes par l'entremise de la banque qui tient le compte E. F. AC. à débiter.

III. — *Comptes E. F. AC. de libre utilisation* (3 *p.* 100).

1° Selon les dispositions de la section III du titre Ier ci-dessus, les pourcentages à inscrire en compte E. F. AC. sont fixés à 15 p. 100 du produit:

Des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », quel que soit, par ailleurs, le pays de destination des marchandises;

Des exportations à destination des pays énumérés à l'annexe A jointe au présent avis, dont le règlement s'effectue dans les conditions précisées par ladite annexe;

2° Les exportateurs sont autorisés à disposer librement, pour tout payement à l'étranger, de 3 p. 100 du produit desdites exportations.

A cette fin, ils peuvent, en particulier, utiliser les facilités d'arbitrage prévues par l'annexe B jointe au présent avis;

3° Pour permettre l'application de cette mesure, les intermédiaires agréés doivent, lors du rapatriement du produit des exportations dont il s'agit, procéder à une ventilation des sommes à inscrire en compte E. F. AC., de manière à porter:

12 p. 100 de ce produit au crédit d'un compte utilisable dans les conditions définies aux paragraphes I et II ci-dessus;

3 p. 100 de ce produit au crédit d'un sous-compte dont les disponibilités peuvent, le cas échéant après arbitrage ou échange, être utilisées librement par le titulaire du compte pour tout payement à l'étranger;

4° Le pourcentage de libre utilisation laissé à la disposition des exportateurs ne peut, en aucun cas, excéder 3 p. 100 du produit desdites exportations, alors même que les intéressés ont obtenu de l'office des changes, afin de pouvoir faire face à des dépenses importantes à l'étranger, une autorisation spéciale leur permettant de faire inscrire au crédit de leurs comptes E. F. AC. des pourcentages supérieurs à 15 p. 100;

5° En aucun cas, ces facilités ne doivent avoir pour effet de permettre la constitution d'avoirs clandestins à l'étranger. En conséquence, l'intermédiaire agréé chargé du règlement est tenu de s'assurer sous sa responsabilité, en demandant les pièces justificatives qu'il juge nécessaires:

Que la dépense est faite par le titulaire du compte E. F. AC. à débiter et non pour le compte d'un tiers;

Que le montant du prélèvement correspond bien au montant de la dépense tel qu'il résulte des pièces justificatives produites, étant précisé que la vérification doit porter uniquement sur la réalité du payement et non sur son opportunité. Les pièces justificatives sont fournies *a posteriori* si elles ne peuvent être produites avant la réalisation de l'opération;

6° Les sommes ainsi laissées à la libre disposition des exportateurs peuvent, en particulier, être affectées par ceux-ci au financement de toutes importations, à la seule exception de celles qui portent sur des marchandises prohibées à titre absolu en vertu des dispositions du tarif des douanes d'importation ou de textes spéciaux.

Ces importations sont faites sous le couvert de certificats d'importation, dans les conditions prévues par l'avis n° 483 de l'office des changes (chap. Ier, titre V, § II, 3°). Elles peuvent donner lieu à la délivrance d'autorisations de transferts préalables. Elles doivent être domiciliées chez la banque qui tient le compte E. F. AC. à débiter.

Leur règlement financier doit être assuré, en totalité, au moyen des disponibilités du compte E. F. AC., tant pour le prix d'achat de la marchandise que pour les frais de son transport ou autres frais accessoires, notamment le fret.

D'autre part, ces importations peuvent être réalisées par l'entremise du concessionnaire en France d'une firme étrangère;

7° Le droit de libre utilisation est un droit personnel qui, hors les cessions prévues par le titre Ier, section V, ci-dessus, ne peut changer de titulaire.

En cas d'arbitrage ou d'échange affectant un compte E. F. AC. de libre utilisation, ce droit se reporte sur les moyens de payement obtenus en suite de l'opération par le titulaire dudit compte. En revanche, dans les mêmes hypothèses, l'acquéreur de moyens de payement qui figuraient initialement au crédit d'un compte E.F.AC. de libre utilisation ne bénéficie, en aucun cas, des facilités prévues par le présent paragraphe III.

ANNEXE A

Exportations ouvrant droit à l'inscription en compte E. F. AC. d'un pourcentage de 15 p. 100.

En dehors des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », les exportations suivantes ouvrent droit à l'inscription en compte E. F. AC. d'un pourcentage de 15 p. 100:

Exportations à destination du Canada, réglées en dollars canadiens ou par le débit d'un compte étranger canadien;

Exportations à destination du Mexique, réglées en pesos mexicains ou par le débit d'un compte étranger mexicain;

Exportations à destination du Pérou, réglées par le débit d'un compte étranger péruvien.

ANNEXE B

Arbitrages réalisés en France au moyen des disponibilités des comptes E. F. AC.

(Les achats et les ventes de devises prévus par les tableaux ci-dessous doivent être faits sur le marché libre ou sur le marché officiel, selon le cas.)

I. — *Le compte E. F. AC. à débiter est exprimé en devises.*

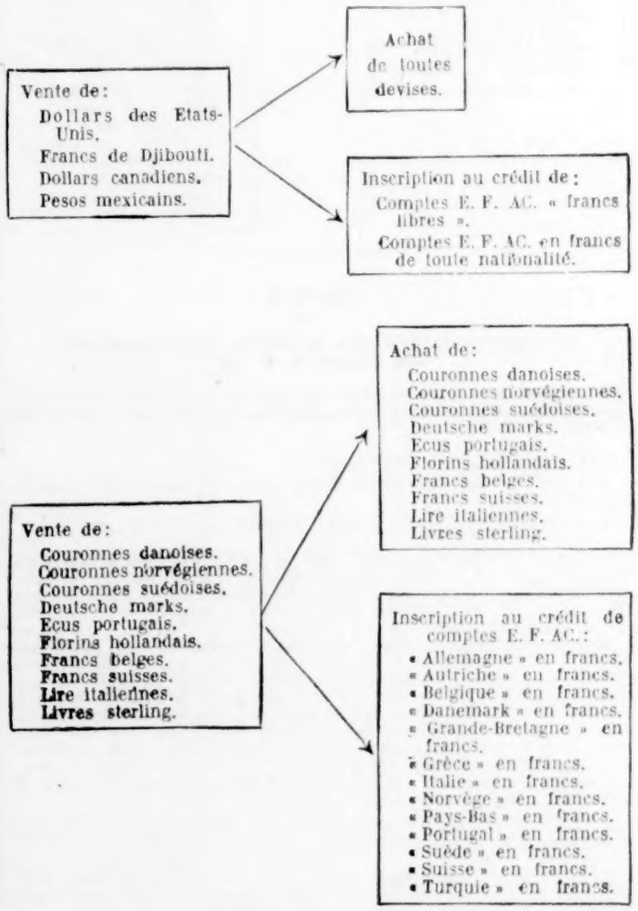

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

II. — *Le compte E. F. AC. à débiter est exprimé en francs.*

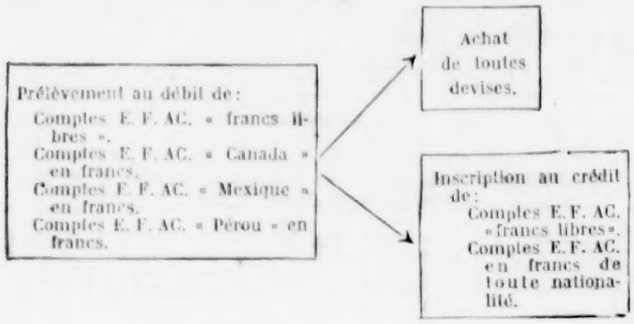

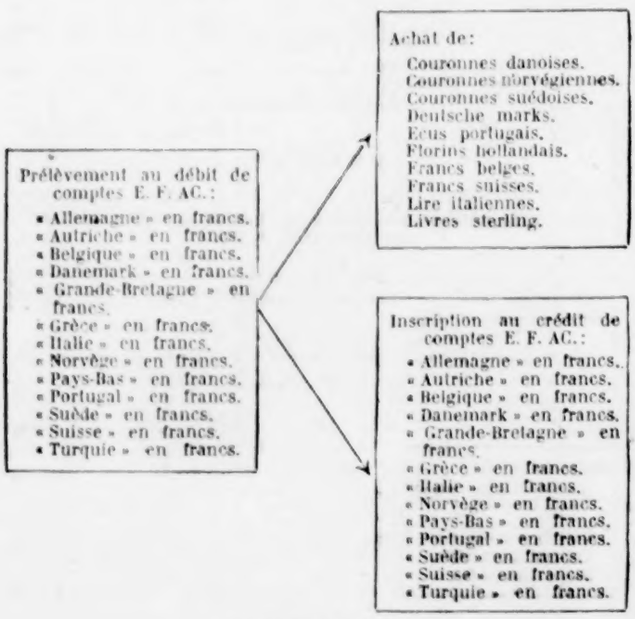

ANNEXE C

Autorisations permanentes de cession des disponibilités des comptes E. F. AC.

Des autorisations permanentes de cession portant sur des avoirs figurant en comptes E.F.AC. peuvent être accordées par l'office des changes:

Aux commissionnaires exportateurs;

Aux maîtres imprimeurs travaillant pour le compte des éditeurs exportateurs;

Aux ressortissants de certaines catégories professionnelles.

a) *Commissionnaires exportateurs.* — Certaines exportations sont faites non par les vendeurs des marchandises, mais par des commissionnaires exportateurs qui souscrivent eux-mêmes les engagements de change ou les licences d'exportation, procèdent aux rapatriements de fonds et bénéficient des comptes E.F.AC.

Lorsque les commissionnaires exportateurs ont réglé sur les disponibilités des comptes E.F.AC. les frais afférents aux exportations considérées, il est normal, si un reliquat subsiste au crédit de ces comptes, qu'il revienne aux vendeurs des marchandises exportées.

En conséquence, l'office des changes est disposé à délivrer aux commissionnaires exportateurs l'autorisation permanente de faire virer, par le débit de leurs propres comptes E.F.AC., au crédit de comptes E.F.AC. ouverts ou à ouvrir au nom des vendeurs réels, les sommes revenant à ces derniers aux termes d'ententes conclues librement entre les parties;

b) *Maîtres imprimeurs travaillant pour le compte des éditeurs exportateurs* (1). — Pour permettre aux maîtres imprimeurs de procéder à l'importation de matériel dont la pénurie pourrait entraîner un ralentissement de l'activité de cette industrie, l'office des changes est disposé à délivrer aux éditeurs exportateurs, aux fins susindiquées, l'autorisation permanente de faire virer par le débit de leurs propres comptes E.F.AC., au crédit des comptes E.F.AC. des maîtres imprimeurs travaillant pour leur compte, les fonds mis à la disposition de ces derniers aux termes d'ententes conclues librement entre les parties.

c) *Ressortissants de certaines catégories professionnelles.* — En vue d'assurer, dans l'intérêt commun des ressortissants d'une profession déterminée, une meilleure utilisation de leurs avoirs en comptes E.F.AC., notamment en ce qui concerne leur approvisionnement en matières premières à l'étranger, l'office des changes est disposé à délivrer aux intéressés une autorisation permanente leur permettant de céder les disponibilités de leurs comptes E.F.AC au groupement professionnel auquel ils appartiennent.

Toutefois, la durée de validité de ces autorisations est limitée à un an.

(1) Il est rappelé que les exportations faites par les éditeurs sont soumises à un régime spécial dont les modalités ont fait l'objet d'une instruction de l'office des changes aux intermédiaires agréés.

Avis n° 502 de l'office des changes modifiant les avis nos 455 et 483 relatifs aux transferts réalisés par les travailleurs allemands.

Le présent avis a pour objet de faire connaître les modifications apportées aux pourcentages maxima à concurrence desquels les ouvriers allemands sont autorisés à transférer leurs économies ou leurs salaires, à la suite de la signature d'un protocole additionnel à l'accord de payement franco-allemand du 10 février 1950.

I. — *Transfert des économies réalisées en France par les travailleurs allemands non frontaliers.*

Les montants maxima que les travailleurs allemands non frontaliers sont autorisés à transférer dans les conditions prévues par l'avis n° 155 sont désormais les suivants:

a) Les techniciens qualifiés peuvent transférer 60 p. 100 de leur rémunération, les sommes expédiées mensuellement ne pouvant toutefois, excéder 75.000 F français;

b) Les travailleurs de toutes catégories, autres que les techniciens qualifiés, peuvent transférer:

60 p. 100 de leur rémunération si la famille du travailleur réside dans la zone monétaire du deutsche mark;

30 p. 100 de leur rémunération dans tous les autres cas.

II. — *Transfert des salaires perçus en France par les travailleurs frontaliers allemands.*

Les montants maxima que les travailleurs frontaliers allemands sont autorisés à transférer dans les conditions prévues par l'avis n° 185 sont désormais les suivants:

a) 100 p. 100 de leur rémunération s'ils passent la frontière chaque jour ouvrable;

b) 75 p. 100 de leur rémunération s'ils passent la frontière au moins une fois par semaine;

c) 60 p. 100 dans tous les autres cas.

Avis aux importateurs relatif aux importations dans le cadre de l'aide américaine à l'Europe.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'une nouvelle tranche de crédits en dollars qui sont affectés au financement de l'importation des produits énumérés sur la liste ci-dessous.

Les demandes de licences doivent être déposées auprès des ministères techniques compétents.

Pour les demandes de licences qui font l'objet d'un examen simultané, le délai de dépôt est fixé à un mois à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Pour les demandes de licences examinées individuellement, au fur et à mesure de leur présentation, il n'est pas fixé de délai uniforme de dépôt. Les importateurs pourront se rapprocher des directions techniques pour être informés des dates limites de dépôt, qui dépendent, pour chacun des produits, des caractéristiques des autorisations d'achat à émettre par l'E. C. A.

Afin de mettre l'office des changes en mesure de délivrer les licences sous les numéros de code E. C. A. appropriés, les importateurs sont invités à mentionner sur leurs demandes de licences le numéro en six chiffres de référence au Schedule B (Statistical Classification of Domestic and Foreign Commodities Exported From the United States) qu'il devront se faire communiquer par leurs fournisseurs. Ils éviteront ainsi toute difficulté de financement par les banques américaines.

I. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

a) Approvisionnements.

NUMÉRO de code.	PRODUITS	PROVENANCE
370	Produits pharmaceutiques	U. S. A.
390	Produits chimiques divers, ingrédients pour caoutchouc, carbon black, brai de goudron de houille, dopes pour carburants	U. S. A.
620	Pétrole brut (1)	U. S. A., Venezuela et Moyen Orient.
	Produits pétroliers raffinés: coke de pétrole, lubrifiants, cires, paraffine, butane, essence avion, divers (1)	U. S. A.
640	Electrodes graphités, gilsonite réfractaires, arkansas stone, silosel, soufre, divers	U. S. A.
	Pyrites de Vancouver	Canada.
	Amiante	
650	Minerai de zinc	Canada, Bolivie et Pérou.
	Minerai de molybdène	Chili.
660	Tôles électriques orientées, tôles électriques faible perte, tôles carrosserie.	U. S. A.
	Eléments de pipe-line	
680	Aiguilles métiers bonneterie	U. S. A. et Canada.
692	Feuillards cuivrés	U. S. A.
693	Demi-produits, alliages de cuivre	U. S. A.
695	Demi-produits, alliages nickel	U. S. A.
698	Platine et métaux de la mine	U. S. A.
891	Caoutchoucs synthétiques et spéciaux.	U. S. A.
8913	Pneus	U. S. A.

(1) Licences réservées aux importateurs agréés.

b) Equipements.

NUMÉRO de code.	PRODUITS	PROVENANCE
710	Génératrices, moteurs électriques et pièces détachées (pour les industries mécaniques et électriques et la sidérurgie)	U. S. A.
720	Appareillage électrique, pièces détachées pour l'industrie pharmaceutique et les industries mécaniques et électriques	U. S. A. et Canada.
730	Moteurs et turbines, pièces détachées.	U. S. A. et Canada.
740	Matériels de mines et appareils de levage et de manutention pour la sidérurgie, l'industrie des métaux et minerais, l'industrie des produits chimiques et l'industrie alimentaire.	U. S. A. et Canada.
750	Machines-outils, pièces détachées pour les industries mécaniques et électriques et la manutention dans les ports	U. S. A.
760	Machines pour le travail des métaux pour les industries mécaniques et électriques, la sidérurgie, les industries des métaux et minerais	U. S. A.
771	Equipement agricole à l'exclusion des tracteurs, pièces détachées	U. S. A. et Canada.
780	Matériel industriel non dénommé ailleurs, y compris les machines comptables, pour l'industrie de la librairie et de l'imprimerie, les industries chimiques, les industries diverses et textiles, les industries mécaniques et électriques, les industries alimentaires, notamment les industries laitières	U. S. A. et Canada.
820	Pièces détachées de moteurs et de véhicules automobiles	U. S. A. et Canada.
840	Matériel de transport aérien, notamment pièces détachées	U. S. A.
880	Instruments, appareillages, fournitures scientifiques et professionnels, pièces détachées, destinés aux industries ressortissant au département de la santé publique, aux industries chimiques et aux industries mécaniques et électriques	U. S. A.

II. — *Produits importés sous licences examinées simultanément.*

NUMÉRO de code.	PRODUITS	PROVENANCE
390	Polystyrène	U. S. A.

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation.

(Modificatifs à l'avis du 12 mars 1950 et aux avis subséquents.)

I. — Sont ajoutées à la liste fixée par l'avis aux exportateurs du 12 mars 1950, modifié par les avis subséquents, les marchandises reprises au tableau ci-dessous lesquelles sont désormais soumises à la formalité de la licence d'exportation:

NUMÉRO du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
1727 A	Matériels fixes de signalisation sur voies (connexions, inductives, pédales électriques, crocodiles, signaux visuels lumineux ou acoustiques, etc.).
1729	Parties et pièces détachées d'appareils électriques de signalisation.
1771 A à D	Locotracteurs pour voies de plus de 0,60 mètre.
1772 A à D	Automotrices pour voies de plus de 0,60 mètre.
1773	Draisines pour voies de plus de 0,60 mètre.
1774	Tenders de locomotives pour voies de plus de 0,60 mètre.
1775	Voitures à voyageurs pour voies de plus de 0,60 mètre.
1777 A à F	Wagons à marchandises pour voies de plus de 0,60 mètre.
1780	Cadres et containers.
1781 A à D	Locomotives, locotracteurs et automotrices pour voies de 0,60 mètre et moins.
1782	Draisines, avec ou sans moteurs, pour voies de 0,60 mètre et moins.
1783	Tenders de locomotives pour voies de 0,60 mètre et moins.
1784	Voitures à voyageurs, fourgons et voitures de service, pour voies de 0,60 mètre et moins.
1785	Wagons, wagonnets et berlines (plats, à bennes basculantes, etc.) pour voies de 0,60 mètre et moins.
1788	Essieux usinés pour matériel ferroviaire, montés ou non, droits ou coudés.
1789	Roues pour matériel ferroviaire.
1790	Freins complets et leurs parties, pour matériel ferroviaire.
1796	Appareils de signalisation non électriques pour toutes voies de communication, sans mécanisme (disques fixes, plaques, panneaux, etc., avec ou sans dispositifs d'éclairage électrique ou autre) ou avec mécanisme (postes de manœuvre, de verrouillage et d'enclenchement mécaniques, sémaphores, disques tournants, etc.).

Continuera, toutefois, à titre transitoire, à être effectuée sans licence, l'exportation des marchandises reprises au tableau ci-dessus, pour lesquelles il sera justifié qu'elles ont été expédiées directement pour l'étranger ou la Côte française des Somalis, avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les demandes de licences d'exportation relatives aux matériels de transport ferroviaire figurant au tarif des douanes, sous les nos 1770 à 1775, 1777 et 1780 à 1785, aux parties et pièces détachées de ces matériels (nos 1788 à 1790), ainsi qu'aux appareils de signalisation non électriques (no 1796), doivent préciser obligatoirement s'il s'agit d'ouvrages neufs ou d'ouvrages usagés (que ces derniers soient ou non destinés à la refonte).

Les autorisations de sortie ne seront valables que pour l'une ou l'autre de ces deux catégories, selon le libellé des demandes correspondantes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

II. — En outre, les modifications suivantes sont apportées à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 12 mars 1950:

Page 2816, 2e colonne.

Au lieu de:

Ex. 1770 à Ex. 1796 | Matériel de transport ferroviaire pour voies de plus de 0,60 mètre d'écartement et pour voies de 0,60 mètre et moins d'écartement (ouvrages usagés destinés effectivement ou non à la refonte).
Parties et pièces détachées de matériel de transport ferroviaire (ouvrages usagés destinés effectivement ou non à la refonte.
Matériel fixe de voies ferrées et appareils de signalisation non électriques pour toutes voies de communication (ouvrages usagés destinés effectivement ou non à la refonte).

Lire:

Matériels de transport ferroviaire et de voies ferrées, *usagés*, destinés ou non à la refonte, repris sous les numéros suivants:

Ex. 1786 Châssis et leurs parties.
Ex. 1787 Boggies.
Ex. 1792 Caisses et leurs parties (portières, banquettes, etc.).
Ex. 1793 Boîtes à graisse et à huile et leurs parties.
Ex. 1794 Autres parties et pièces détachées non dénommées ni comprises ailleurs (tampons de choc, crochets et système d'attelage, soufflets d'intercirculation, etc.).
Ex. 1795 A et B Matériel fixe.
Ex. 1776 Fourgons à bagages et voitures de service.
Ex. 1778 A B Matériel de tramways.
Ex. 1779 Remorques rail-route.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de produits sidérurgiques.

Par application des dispositions des alinéas 1er et 2 de l'avis aux exportateurs relatif à la procédure de délivrance des licences de produits sidérurgiques publié au *Journal officiel* du 27 mai 1951 (p. 5589), les exportateurs sont informés que, sans préjudice d'avis ultérieurs, les demandes de licences devront, pour être recevables, être déposées dans les formes habituelles auprès de l'office des changes dans un délai de quinze jours à dater de la publication du présent avis.

Ces demandes seront examinées dans les conditions prévues par l'avis du 27 mai 1951 précité.

Les demandes de licences déposées antérieurement au présent avis et actuellement en instance au service de la sidérurgie pourront être examinées dans les mêmes conditions. A cet effet, il appartiendra aux exportateurs intéressés de faire connaître, par simple lettre, au service de la sidérurgie, 40, avenue d'Iéna, les numéros et dates des demandes de licences pour lesquelles ils désirent bénéficier de ces dispositions. Celles pour lesquelles cette formalité n'aurait pas été remplie dans un délai de quinze jours seront considérées comme annulées.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de céréales.

L'office national interprofessionnel des céréales procédera le 29 juin 1951 à la désignation, par voie d'adjudication, des personnes ou sociétés désirant effectuer des exportations de blé français sur la république d'Autriche.

Il sera mis en adjudication:

Un lot de 5.000 tonnes environ.

Un lot de 3.785 tonnes environ.

Un lot de 2.000 tonnes environ.

Trois lots de 1.000 tonnes environ chacun.

Le cahier des charges n° 51/5 sera communiqué aux intéressés à partir du 18 juin 1951, sur demande de leur part.

Les soumissions seront, à peine de nullité, adressées sous pli scellé, recommandé avec accusé de réception, au directeur général de l'office national national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 26 juin 1951 au plus tard, date de dépôt à la poste. En cas de contestation, le récépissé de la poste fera foi.

Les opérations d'adjudication se dérouleront en séance publique au siège de l'office national interprofessionnel des céréales (salle du conseil), 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 29 juin 1951, à onze heures.

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'union économique belgo-luxembourgeoise.

(Poste 5 de l'accord franco-belge du 6 janvier 1951.)

Les importateurs sont informés que le contingent d'endives (chicorée Witloof) originaires et en provenance de l'union économique belgo-luxembourgeoise, ouvert à l'importation par avis publié au *Journal officiel* du 17 avril 1951 (p. 3822), est épuisé.

En conséquence, l'importation de ce produit est interdite à compter du jour de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Toutefois, continueront à être admises les marchandises pour lesquelles il sera justifié, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, qu'elles ont été expédiées directement pour la France avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Le concours annoncé au *Journal officiel* du 16 février 1951 (p. 1475) pour recrutement d'un chef de travaux de la chaire de zootechnie à l'école nationale d'agriculture de Rennes s'ouvrira le 9 juillet 1951 à Paris (inspection générale de l'agriculture, 72, rue de Varenne).

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours seront fournis sur demande adressée soit au directeur de l'école nationale d'agriculture de Rennes, soit au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Avis de concours à la caisse nationale de crédit agricole.

En application du décret du 17 mai 1951, un concours est prévu à la caisse nationale de crédit agricole pour sept emplois de commis d'ordre et de comptabilité.

Les épreuves seront subies le 10 juillet 1951 à la caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, Paris (7e).

Les notices relatives aux conditions de ce concours sont tenues à la disposition de toute personne qui en fera la demande à la caisse nationale de crédit agricole.

Avis relatif à l'annulation du concours ouvert les 19 et 20 juin 1951 en vue de recruter un directeur d'école d'industrie laitière.

Le concours ouvert à Paris les 19 et 20 juin 1951 en vue du recrutement d'un directeur d'école d'industrie laitière est annulé.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département de la Savoie.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département de la Savoie.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1950).

Les candidats devront, avant le 15 juillet 1951, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé de la Savoie, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé du Jura.

Un poste de commis est actuellement vacant à la direction départementale de la santé du Jura.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la population ou de la santé, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

Société anonyme au capital de 1.200.000.000 de francs
Siège social: 5, rue Jacques-Bingen, PARIS
Registre du commerce: Seine 81539.

Obligations 6 3/4 0/0 1950.

Premier amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 1er juillet 1951 s'élevait à 299 obligations.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 36 obligations; il restait à amortir par tirage au sort 263 obligations.

Numéros des 263 obligations sorties au tirage du 30 mai 1951, remboursables à partir du 1er juillet 1951 à 10.000 F.

8.333 à 8.595

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 16 septembre* 1950.)

Les remboursements seront effectués:
A la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

Compagnie des Tramways Electriques de Saint-Etienne

(EN LIQUIDATION)

Société anonyme au capital de 1.500.000 F
Siège social: 156, rue de l'Université, PARIS

Obligations 1906.

Numéros des 12 (douze) obligations sorties au tirage du 5 juin 1951 remboursables au taux de 494 F (quatre cent quatre-vingt-quatorze francs) à partir du 1er juillet 1951 et de celles restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

NUMEROS des obligations.	DATES des tirages.	NUMEROS des obligations.	DATES des tirages.	NUMEROS des obligations.	DATES des tirages.
140	1949	775	1951	1.145	1951
167	1951	785	1951	1.146	1951
169	1950	844	1951	1.148	1947
171	1951	851	1950	1.196	1948
374	1946	916	1951	1.231	1946
503	1947	917	1944	1.246	1950
504	1947	945	1949	1.281	1951
556	1946	950	1948	1.309	1949
561	1948	958	1948	1.312	1947
755	1951	961	1947	1.313	1951
764	1946	1.128	1942	1.652	1948
769	1945	1.137	1951		

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs
Siège social: a PARIS, 45-47, rue Saint-Dominique

TIRAGES DU 1er JUIN 1951

EMPRUNT OCTOBRE 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (34e tirage).

L'obligation n° 2.562.399 sera remboursée par **1.000.000** de francs.
L'obligation n° 1.489.382 sera remboursée par **500.000** F.
L'obligation n° 2.159.959 sera remboursée par **250.000** F.

Les obligations nos 228.171, 228.671, 228.771, 228.971 seront remboursées chacune par **100.000** F.

Les obligations nos 328.154, 328.354, 328.454, 328.554, 328.854, 328.954 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **25.000** F:

228.071	228.271	228.571	328.054	328.654
228.171	228.371	228.871	328.254	328.754

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000** F:

Dans la série de 228.001 à 229.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **66.**
Dans la série de 328.001 à 329.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **18.**
Dans la série de 1.566.001 à 1.567.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **83** et par **86.**

Les 87 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 864.001 à 865.000, les obligations dont le numéro se termine par **48, 64** et par **85.**
Dans la série de 1.489.001 à 1.490.000, les obligations dont le numéro se termine par **82** et par **89.**
Dans la série de 2.159.001 à 2.160.000, les obligations dont le numéro se termine par **59** et par **79.**
Dans la série de 2.562.001 à 2.563.000 les obligations dont le numéro se termine par **63** et par **99.**

Les 6.850 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

228.001 à 229.000	1.489.001 à 1.490.000	2.159.001 à 2.160.000
328.001 à 329.000	1.566.001 à 1.567.000	2.562.001 à 2.563.000
864.001 à 865.000		

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er juillet 1951; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.
Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 juillet 1951; elles ont droit au payement de ce coupon.

EMPRUNT 1945

Obligations de 10.000 F 3 0/0 (12e tirage).

L'obligation n° 1.100.165 sera remboursée par **5.000.000** de francs.
L'obligation n° 534.138 sera remboursée par **1.000.000** de francs.
L'obligation n° 768.183 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

L'obligation n° 1.099.501 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 1.528.800 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

L'obligation n° 1.952.291 sera remboursée par **1.000.000** de francs.

Les obligations n°s 139.187, 144.621, 234.242, 577.006, 1.350.615 seront remboursées chacune par **250.000** F.

Les 50 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **100.000** F:

Dans la série de 1.415.501 à 1.416.000, les obligations dont le numéro se termine par **3.**

Les 50 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **50.000** F:

Dans la série de 933.501 à 934.000, les obligations dont le numéro se termine par **4.**

Les 250 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **25.000** F:

Dans la série de 309.001 à 309.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **8.**

Dans la série de 515.501 à 516.000, les obligations dont le numéro se termine par **9.**

Dans la série de 611.001 à 611.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **4.**

Dans la série de 826.001 à 826.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **1.**

Dans la série de 1.416.001 à 1.416.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **2.**

Les 10.139 autres obligations des séries de 500 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **10.000** F, c'est-à-dire:

139.001 à 139.500	611.001 à 611.500	1.100.001 à 1.100.500
144.501 à 145.000	768.001 à 768.500	1.350.501 à 1.351.000
234.001 à 234.500	826.001 à 826.500	1.415.501 à 1.416.000
309.001 à 309.500	856.501 à 857.000	1.416.001 à 1.416.500
515.501 à 516.000	933.501 à 934.000	1.515.001 à 1.515.500
534.001 à 534.500	1.012.501 à 1.013.000	1.528.501 à 1.529.000
577.001 à 577.500	1.099.501 à 1.100.000	1.952.001 à 1.952.500

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er juillet 1951; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 1951; elles ont droit au payement de ce coupon.

EMPRUNT 1946

Obligations de 10.000 F 3 0/0 (5e tirage).

L'obligation n° 668.051 sera remboursée par **10.000.000** de francs.

L'obligation n° 1.668.051 sera remboursée par **5.000.000** de francs.

L'obligation n° 2.668.051 sera remboursée par **5.000.000** de francs.

Les obligations n°s 46.851, 460.097, 493.845, 636.230, 894.327 seront remboursées chacune par **1.000.000** de francs dans chaque tranche de un million de titres émis.

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000** F dans chaque tranche de un million de titres émis:

63.538	302.001	388.084	646.045	663.013
63.638	302.101	388.184	646.145	663.113
63.738	302.201	388.284	646.245	663.213
63.838	302.301	388.384	646.345	663.313
63.938	302.401	388.484	646.445	663.413
225.508	302.051	580.600	646.538	850.589
225.608	302.151	580.700	646.638	850.689
225.708	302.251	580.800	646.738	850.789
225.808	302.351	580.900	646.838	850.889
225.908	302.451	581.000	646.938	850.989

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000** F dans chaque tranche de un million de titres émis:

239.048	297.530	317.007	846.023	919.501
239.148	297.630	317.107	846.123	919.601
239.248	297.730	317.207	846.223	919.701
239.348	297.830	317.307	846.323	919.801
239.448	297.930	317.407	846.423	919.901
239.098	297.580	317.057	846.073	919.551
239.198	297.680	317.157	846.173	919.651
239.298	297.780	317.257	846.273	919.751
239.398	297.880	317.357	846.373	919.851
239.498	297.980	317.457	846.473	919.951

Les 250 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **25.000** F dans chaque tranche de un million de titres émis:

Dans la série de 46.501 à 47.000, les 50 obligations dont le numéro se termine par **9.**

Dans la série de 460.001 à 460.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **3.**

Dans la série de 493.501 à 494.000, les 50 obligations dont le numéro se termine par **7.**

Dans la série de 636.001 à 636.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **6.**

Dans la série de 894.001 à 894.500, les 50 obligations dont le numéro se termine par **2.**

Toutes les autres obligations des séries de 500 titres dans lesquelles sont compris les numéros désignés ci-dessus seront remboursées par **10.000** F, c'est-à-dire, dans chaque tranche de un million de titres émis:

46.501 à 47.000	388.001 à 388.500	663.001 à 663.500
63.501 à 64.000	460.001 à 460.500	668.001 à 668.500
225.501 à 226.000	493.501 à 494.000	846.001 à 846.500
239.001 à 239.500	580.501 à 581.000	850.501 à 851.000
297.501 à 298.000	636.001 à 636.500	894.001 à 894.500
302.001 à 302.500	646.001 à 646.500	919.501 à 920.000
317.001 à 317.500	646.501 à 647.000	

A l'exception des obligations remboursables par 10 millions de francs et par 5 millions de francs, tous les numéros désignés ci-dessus sont également remboursables dans chaque tranche de un million de titres émis.

Ces obligations sont payables à partir du 1er juillet 1951.

Les obligations remboursables par des lots devront toutefois être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage. Les obligations remboursables au pair ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés des emprunts 3.50 0/0 octobre 1942, 3 0/0 1945 et 3 0/0 1946 a été publiée au *Journal officiel* du 24 mars 1951.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930 DE LA société Sud-Electrique.

Amortissement 1951.

1° **812 obligations rachetées et amorties;**

2° **Liste numérique:** *a*) **des 307 obligations sorties au tirage du 7 juin 1951, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er juillet 1951 à 1.000 F,** jouissance ex-coupon n° 42, les obligations au porteur démunies de coupons devant porter l'estampille de payement des coupons n°s 41 et 42 du 1er janvier 1951; *b*) **des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1951 et restant à présenter au remboursement.**

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
523 à 530	51	17.195 à 17.200	51
1.584 à 1.590	51	17.711 et 17.712	51
1.661 à 1.670	51	17.718 à 17.720	51
1.867	47	18.006	43
2.165 à 2.170	51	18.919 et 18.920	47
2.851 à 2.855	51	19.581	45
3.031 à 3.040	51	19.652 à 19.660	51
4.614 à 4.620	51	19.817	45
5.565 à 5.567	51	19.952 à 19.954	51
5.940	43	19.956 et 19.957	51
6.111 à 6.120	51	21.202 à 21.210	51
6.444 à 6.446	47	21.281 et 21.282	51
6.631 à 6.640	51	21.286 à 21.290	51
7.061	51	21.421 à 21.426	51
7.063 et 7.064	51	21.526 à 21.530	51
7.741 à 7.747	51	21.591 à 21.600	51
7.870	45	21.671 à 21.675	51
8.490	51	21.678 à 21.680	51
8.591 à 8.593	51	22.661 à 22.666	51
8.596	51	22.669 et 22.670	51
8.647 et 8.648	45	22.851 à 22.865	45
8.740	47	23.091 à 23.100	51
9.891 à 9.900	51	23.540	43
10.652 et 10.653	47	23.731 à 23.735	51
11.221 à 11.230	51	23.781 à 23.790	51
12.371 et 12.372	45	24.059 et 24.060	51
12.911	51	24.729 et 24.730	45
13.521 à 13.528	51	24.842 à 24.850	51
13.838	51	24.871 à 24.877	51
14.191 et 14.192	47	24.980	51
14.395 et 14.396	51	26.181 à 26.186	51
14.713 et 14.714	51	26.188	51
14.720	51	26.651	45
15.729	47	27.442 à 27.449	47
16.101 et 16.102	51	27.841 à 27.846	51
16.104 à 16.107	51	28.798 à 28.800	51
16.651 à 16.658	51	29.638	51
16.660	51	29.646 à 29.650	51
16.806	45 opp.	29.711 à 29.720	51
16.881	51	29.825 à 29.830	51
16.883 à 16.887	51		

SOCIETE GENERALE DE CARTONNAGE

(Anciens établissements Metral.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.050.000 F

SIÈGE SOCIAL :

RUE PIERRE-BARNERON, A VALENCE-SUR-RHONE (DROME)

Registre du commerce: Romans n° 10045.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er juillet 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au tirage de l'année 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

AVIS D'ADJUDICATIONS

PREFECTURE DE LA SAVOIE

PONTS ET CHAUSSÉES

Reconstruction, par l'Etat, du tablier du pont de Saint-Rémy sur l'Arc (C. D. n° 71).

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet de la Savoie, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans la forme réglementaire, sur soumissions cachetées, à l'adjudication sur offres de prix des travaux de reconstruction du pont de Saint-Rémy sur l'Arc. L'ouvrage à exécuter est un tablier en béton précontraint en deux travées de 31,45 m d'ouverture, chacune du type « pont à poutres droites sous chaussées ». Il porte une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs de un mètre.

Montant du cautionnement définitif: 500.000 F.

L'adjudication sera basée sur le détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, et elles devront lui parvenir avant le samedi 30 juin 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, dans les bureaux de:

1° La préfecture (3e division, 1er bureau), de dix heures à seize heures;

2° De l'ingénieur du 3e arrondissement, avenue Docteur-Desfrançois, 22, à Chambéry, de dix heures à dix-sept heures;

3° Du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (service intérieur), 244, boulevard Saint-Germain, à Paris, de dix heures et demie à dix-sept heures.

Un dossier de l'avant-projet pourra être fourni contre remboursement aux entrepreneurs qui en feront la demande au service des ponts et chaussées de la Savoie, à Chambéry.

Fait à Chambéry, le 6 juin 1951.

Le préfet de la Savoie,
RENÉ-PIERRE COLDEFY.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

Voie de la Brèque à Aplemont.

Construction de chaussée et construction d'égout.

ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS

Le vendredi 13 juillet 1951, à quatorze heures trente, il sera procédé, à la préfecture de la Seine-Inférieure, salle de la Rotonde, en séance publique, par le préfet du département, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (service ordinaire), dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction de chaussée et construction d'égout de la voie de la Brèque à Aplemont, au Havre.

Le montant des travaux est évalué à 22.080.100 F.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 3 juillet 1951, avant seize heures, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40).

Le cautionnement provisoire est fixé à 300.000 F.
Le cautionnement définitif est fixé à 600.000 F.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et le samedi après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. Huet, ingénieur des ponts et chaussées, 1, cours de la République, au Havre;

4° De M. Blondet, ingénieur des T. P. E., 1, cours de la République, au Havre,

Les concurrents adresseront leur soumission avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

Au préfet de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour, non férié, précédant la veille de l'adjudication, soit le mercredi 11 juillet 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 13 juin 1951.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
JEAN MAIBEY.

AVIS DIVERS

Société anonyme de la Sucrerie de Toury et Usines Annexes

AU CAPITAL DE 68.556.400 F

SIÈGE SOCIAL: A TOURY (EURE-ET-LOIR)

R. C.: Chartres B 41; Paris 117970.

Tous les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira à Paris, à la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, le 12 juillet 1951, à onze heures.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil d'administration;
2° Lecture des rapports du commissaire;
3° Approbation des bilans du 31 mai 1949 et du 31 mai 1950 modifiés par suite d'une dotation technique (application du décret du 6 octobre 1950);
4° Approbation des comptes de l'exercice 1950-1951;
5° Tirage au sort de 800.000 F d'obligations 4,25 0/0 1913 à rembourser.

Le conseil d'administration.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Vinai (Pierre-Robert), sous-officier, né le 4 novembre 1922 à Lyon (2e), et demeurant 23, rue Wakaisuki, à Lyon (7e), introduit auprès du garde des sceaux une requête en vue de transformer son nom en celui de Vinay, consacré par l'usage.

M. Serge-Marc Vezon, né le 15 juillet 1928, à Avignon, demeurant à Chartres (Eure-et-Loir), 12, rue Saint-Michel, sollicite du garde des sceaux l'autorisation d'adjoindre à son nom celui de Daunis et de s'appeler désormais Serge-Marc Vezon-Daunis.

M. Constantin Capdevila, né à Burriana (Espagne), le 5 octobre 1910, de nationalité française, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Jacques, né le 15 juin 1933 et Anne-Marie, née le 27 mars 1947, tous les deux à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Capdevila.

Mme Levy (Nicole), épouse divorcée de M. Meyer, née le 3 août 1922, à Paris (1e), demeurant 50, avenue Raymond-Poincaré, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Clarence.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

18 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Société de pêche de Gémonville-Aroffe.** But: lutte contre le braconnage et la pollution de la rivière, destruction des nuisibles et repeuplement du cours d'eau. Siège social: café Barthe, Aroffe.

19 mai 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale laïque des anciens élèves du centre d'apprentissage masculin.** But: entretien des relations amicales entre élèves, parents et amis de l'école. Siège social: château de Saint-Etienne, Aurillac.

23 mai 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association familiale rurale de Coullons.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Coullons.

24 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association d'éducation populaire Jeanne-d'Arc.** But: organiser, par tous moyens appropriés, le fonctionnement matériel des écoles Jeanne-d'Arc et Lacordaire. Siège social: route de Boulogne, Wizernes.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Classiques du film.** But: organiser, pour tous ceux qui suivent le développement de l'art cinématographique, des séances d'intérêt documentaire et artistique en général, ainsi que, éventuellement, des attractions, conférences, concours et toutes manifestations se rapportant audit objet. Siège social: 34, rue de Grenelle, Paris.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour la défense de la loi du 11 mai 1946** transfère son siège social du 14, boulevard Montmartre, au 10, rue de Châteaudun, Paris.

29 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des centraux de première des contributions directes de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.** But: unir dans son cadre tous les agents des contributions directes chargés dans ces départements de la gestion d'un contrôle central et tous ceux qui possèdent le même grade, en vue de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et de tous les agents du grade, quelles que soient leur affectation et leur résidence. Siège social: 2, rue de Paradis, Paris.

30 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité d'entr'aide de la Cathédrale.** But: centralisation et secours de toutes sortes pour les nécessiteux du quartier. Siège social: 4, rue des Chanoines, Rouen.

30 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Société des chasseurs en forêt des communes de Coublanc, Maatz et Saint-Broingt-le-Bois.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles et repeuplement. Siège social: mairie de Coublanc.

30 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale professionnelle des dessinateurs et agents d'études du réseau de l'Est.** Transfert du siège social de l'association du 52, rue de Chabrol, au 20, rue Meynadier, Paris (domicile du président), et modification des statuts.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association marseillaise des Missions de Midi.** But: organiser pour la jeunesse féminine travailleuse et étudiante toutes activités concourant à son développement physique, moral et intellectuel. Siège social: 37, rue Breteuil, Marseille.

1er juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale laïque de Saint-Sulpice-d'Arnoult.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque. Siège social: école de garçons de Saint-Sulpice-d'Arnoult.

2 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Foyer rural.** But: achat d'immeubles, de terrains et de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Lalande-de-Pomerol.

4 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Entr'aide personnel Salmon.** But: venir en aide au personnel malade, accidenté ou nécessiteux des établissements Salmon. Siège social: dans un local des établissements Salmon, Issé.

5 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Groupement de défense des concessionnaires et propriétaires d'eau de la ville de Bourgoin.** But: défense des intérêts et droits des concessionnaires et propriétaires d'eau de la ville de Bourgoin. Siège social: grand café de la Place, place du 23-Août, Bourgoin.

6 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association sportive de Frasnoy.** But: donner aux jeunes gens la possibilité de pratiquer les exercices physiques et, notamment, le football. Siège social: café Damée (Jeanne), Frasnoy, par le Quesnoy.

8 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association d'éducation populaire de Ferrières-sur-Sichon.** But: assurer les conditions matérielles des écoles libres de Ferrières-sur-Sichon. Siège social, école libre de garçons de Ferrières-sur-Sichon.

8 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Poix-Terron.** But: organisation du parcours sportif; enseignement général du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Poix-Terron.

8 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des mutilés de guerre et des blessés en service commandé de la police de Nice et des Alpes-Maritimes.** But: grouper tous les policiers de Nice et des Alpes-Maritimes, mutilés et blessés en service commandé, et défendre leurs intérêts. Siège social: 45, rue Gioffredo, Nice.

8 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Union des personnels civils et retraités des établissements militaires de l'Etat de Poitiers.** But: donner toutes indications utiles pour la constitution des dossiers de pensions; défendre les intérêts des retraités auprès des pouvoirs publics; vérification des livrets après leur remise. Siège social: 21 *bis*, rue Arsène-Orrilard, Poitiers.

9 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Groupement de défense des intérêts des habitants du lotissement Colbran-Sabat.** But: organisation du lotissement. Siège social: 1, rue Gabrielle, Saint-Etienne-du-Rouvray.

12 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Cercle sportif de la Placette.** But: football association. Siège social: café de l'Harmonie, la Placette, Nîmes.

12 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves du collège d'Uzès.** But: bien-être matériel et moral des élèves; recherche des mesures propres à assurer le progrès des études. Siège social: 8, rue de la République, Uzès.

12 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Association d'éducation populaire et sportive de Chavignon.** But: développement des sports et de l'éducation physique, morale et intellectuelle de la jeunesse de Chavignon. Siège social: salle Saint-Pierre, Chavignon.

13 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Vélos-Sport de Touraine.** But: tout le sport cycliste. Siège social: chez M. André Avenet, 80, quai Paul-Bert, Tours.

13 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association cultuelle catholique orthodoxe de l'Assomption.** But: assurer et développer l'exercice du culte catholique orthodoxe en français. Siège social: villa Primerose, boulevard du Parc-Impérial, Nice.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

4 mai 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 31 mai 1951.) **Comité international d'histoire de l'art.** But: réunir et diffuser les informations relatives aux travaux d'histoire de l'art, publications scientifiques, bibliographie. Siège social: Institut d'art et d'archéologie, 3, rue Michelet, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.